

et 4^e quartiers. L. : *S Francoi de Custine* (Lorraine, *Briey*, B, 593, N^o 47) (voir **Wiltz**).

Ido des Armoises est la femme de François de Custine.

Cutzelere (*Wilhelmus dictus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1320 : trois étoiles. L. : . . *Wil Kuzleri scbi* . . . (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N^o 32).

Cutsem (Gilles de), homme de fief d'Englebert d'Engghien, seigneur de Rameru, Morialmé, la Folie et Tubize, 1442 : deux roses, 1 en chef à droite, 1 en pointe, et une fleur de lis, au pied coupé, terminée au bas en une tige, recourbée à senestre, en chef à senestre (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

Cuttecoven, voir **Loon**.

Cuvelier (Sœur Marie-Louise), prieure des religieuses de Saint-Sauveur, dites *Campeaux*, à Tournai, 1787 :

un globe crucigère (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46678).

Il n'y a, sur ce cachet, rien qu'un écu armorié. La croix est formée de cinq boules et terminée, à chacun des trois bras supérieurs, en fleur de lis.

Les barons de Cuvelier, en Belgique, portent : de gueules à deux chevrons d'hermine. C. : une aigle issante d'hermine, languée de gueules. S. : deux griffons d'or, lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

CUVILLIER (Guillaume de), écuyer et serviteur de monseigneur Jacques de Bourbon, seigneur de *Preaulx* et de *Dangut*, 1405 ; seigneur de *Preaulx*, donne, pour celui-ci, quittance au duc de Brabant, 1412 : une bande. C. : une tête barbu turbannée. L. : *S Gville de Cviller* (Chartes des ducs de Brabant).

L'acte de 1412 dit Guillaume de Cuvillier : seigneur de *Coingchy*.

L

Labeye (Barthélemy), curé de Dalhem, diocèse de Liège et attaché à la province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 18 avril : parti ; au 1^{er}, trois (2, 1) baies (fruits), formées, chacune, de trois petites boules et affectant la forme d'un trèfle sans tige ; au 2^d, coupé ; a, une étoile ; b, une herse de labour triangulaire. C. : une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46376)

— (Gilles), curé de Sougnez, diocèse de Liège, ban de Sprimont, province de Limbourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787, le 28 avril : parti ; au 1^{er}, cinq (2, 2, 1) baies (simples), attachées, chacune, à une tige et à un fragment de branche, les baies en bas, pendantes ; au 2^d, une fasce, accompagnée en chef de deux éperons, les molettes en bas, et en pointe d'une rose. C. : un éperon de l'écu (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46378).

Labeur (Jean), conseiller de la ville de Bruxelles, 1488 : une fourche en bande, accostée de deux étoiles (E. G., I, 356).

Labeville (Léopold) (sans particule), résidant à Marche-en-Famenne, prêtre et « officier » de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, près de ladite ville, diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son dit « bénéfice », 1787, le 8 juin : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46386).

Les chevaliers et barons de Labeville descendent de Guillaume-Ignace-Joseph, procureur impérial au tribunal de Namur, créé chevalier, en 1786, et furent incorporés dans la noblesse de Belgique, en 1818.

Le chevalier Charles-Léopold-Justin obtint, le 15 mai 1859, le titre de baron, transmissible par ordre de primogeniture masculine, et qui fut étendu, le 4 novembre 1875, à toute sa descendance.

Armes : d'azur à la croix d'or. C. : une aigle issante de sable, becquée d'or et languée de gueules. S. : deux aigles de sable regardants, becqués et membrés d'or, langués et armés de gueules.

La branche des barons de Labeville porte la devise : *Semper gratus*.

LABYE (Philippe de), bailli de la cour féodale de la baronnie de Nevele, 1691, 2, 9 : écartelé ; aux 1^e et 4^e, trois croissants, accompagnés en cœur d'une étoile ; aux 2^e et 3^e, trois hamaines (M. Hulin, à Gand).

LABIEL (LABIOUL), voir **Egrix**.

Labina, voir **Claessens**

Labus (*Johannes*, échevin de Bruxelles, 1343, 4 : un lion couronné, chargé d'un écusson parti-émanché, ledit écusson au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : ✠ *Sig Iohannis dei Labus* (Bruxelles)

— (*Johannes dictus*), *filius quondam Johannis*, échevin illec, 1366, 7 : même écu, mais sans le franc-quartier. C. : une tête et col d'oiseau, à long bec, aux ailes de chauve-souris. L. : *Sigillum Io* (Bruxelles).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCI.

Fig. 1. Arnould de Pontillas, vassal du comte de Namur (1327, n. st.).

Fig. 2. Sceau de Jean de Pontillas, sceau employé par *Wathiers de Fou*
vassal du comte de Namur (1331, n. st.).

Fig. 3. Gontier de Pontillas } Ecuyers, combattants de la guerre de
Fig. 4. Libert de Pontillas } Cent ans (voir *Introduction*, p. 40).

Labus. Jean *Labbus*, fils de feu Jean, promet, sur son serment, *te werkene ende te kiesene, bi rade ende bi beheete van Her Heinrecke van Ijsche* (Ijsche), *riddere, alse omme eenen guldekene te kiesene ende eenen achte ende eenen peijsmakere ute tsweerds* (Weert, lignage à Bruxelles) *gheslechte, die her Heinrecke van Ijsche vorseit daer toe werdech dunken sal, ende andere officien die daer toe horen, ende bi allen goeden dinghen te blivene ende . . . drie goede liede te scepenschape ute sweerds gheslechte, daer af de een van den drien scepenen siin moet te derre tijt dat mense sculdech es te kiesene; ende waert dat Jan Labus vors. scepene ghecosen ende gheconsenteert ware te sente Jans messe naest comende, soe ghelovic Jan Labus vors. her Heinrecke van Ijsche vors. te kiesene den vors. guldekene ende achte ende peijsmakere ende alle andere officien, die ane mi Jan Labbus vors. mochten gaen bi den beheete ende goet dunkene her Heinrecs van Ijsche vors., ende dat ic oec Jan Labus dese vors. coesen doen sal ende kiesene binnen desen selven jare naest comende ter selver tijt dat mense sculdech es te kiesene, daert her Heinrecke van Ijsche vors. ghenuecht; 1366, 10 juin : un lion, l'épaule chargée d'un écusson parti-émancé (**Weert**). C. : un dragon (?) issant. L. : . *Sigillum Iohannis Lab[us]* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2061).*

Le cimier est cassé. Voir ci-dessus. C'est probablement le sceau déjà décrit.

Ladoen (Guillaume), alleutier et échevin du banc de Corthijs, 1419 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce de trois fusées; aux 2^e et 3^e, un lion (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (voir **Laduijns**).

Ladrrier, voir **Marneffe**.

Lad[d]uijns (Lambert), échevin de Corswarem, 1475; échevin du commandeur de Brusthem, dans sa cour censale à Mielen-sur-Aelst, 1488 : une fasce de cinq fusées; la 2^e, dont la partie supérieure est retranchée, surmontée d'une étoile. L. : . . . *brecht L. doens* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B., Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8) (voir **Ladoen**).

— Henri *Laduens*, échevin du damoiseau Rasse de Guijgoven, à Gorssum, 1501 : une fasce de cinq fusées, accompagnée en chef de trois maillets penchés et en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : une tête et col d'âne. Le sceau porte : *Ladduyns* (Abb. de Saint-Trond, c. 41).

— Guillaume *Ladduijns*, échevin de Saint-Trond, 1514, 9 : même écu, sans l'étoile. C. : une tête et col d'animal (Abb. de Saint-Trond, c. 41, M. Max de Troostenbergh d'Oplinter et Ordange).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de cet écu : le champ d'or, la fasce et les maillets de sable.

LADUESE. LADOS. Damoiseau Jean van *Laduense*, père de Guillaume, qui, héritier de sa mère, damoiselle Jacqueline de *Baerst* (Baerst?), tient, du château de Gand, un fief à Waerschoot, 1359 : une fasce, chargée d'une burelle vivrée. C. cassé (Fiefs, N° 3404).

— Isidore-Marie de *Lados*, seigneur d'Opdorp-le-Grand et d'Opdorp-le-Petit, etc., conseiller au conseil de Brabant, tient, du Brabant, la seigneurie d'*Orp-le-Grand*, ou *Adorp*, 1756 : même écu. Cq. couronné. C. : cinq plumes d'autruche (Av. et dén., N° 7392).

Laect (Henri van der), échevin, à Tronchiennes, pour la comtesse de Bar, dame de Cassel, 1374 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Elseghem).

Laen (*Everaert Jans soen van der*), bourgeois d'Isselstein, 1416 : une fasce, surmontée à dextre d'une fleur de lis. S. : un griffon. L. : *S Euert Ians va* (Hollande).

— (Nicolas van der), échevin de Malines, 1620 : un chevron, accompagné de trois tonnelets couchés, munis, chacun, au haut d'une poignée. C. : un tonnelet de l'écu entre un vol (Malines).

— (Nicolas van der), seigneur d'*Ongies* (Omnezies), Hagelsteijn, Machelen-Sainte-Gertrude, etc., échevin de Malines, 1640 : mêmes écu et C. (Malines) (voir **Raaphorst**).

Laer, Lare. *Wilhelmus de Lare*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1316, 8 : un lambel à cinq pendants. L. : *✠ S' Willem van de Larre* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 240, et Chartes des ducs de Brabant) (voir **Heijvaert**).

— *Johannes de Lare*, échevin de Louvain, 1364, 6, 7 : un lion couronné, l'épaule chargée d'une coquille (?). L. : *✠ S' Iohannis de Lare scabi lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude).

— Hermann van *Layr*, nommé par Englebert Zobbe, chevalier, le bailli de celui-ci, à Menden, promet fidélité à l'archevêque de Cologne, 1374 : le sceau est tombé (Dusseldorf, *Col.*, N° 931).

— Zegher van den *Lare*, homme de fief de la châtellenie et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : un griffon assis. Un singe émerge derrière l'écu, qui est accosté de deux léopards lionnés, couchés, adossés (Fiefs, N° 2672).

— Jean van den *Lare*, échevin d'Anvers, 1396 : parti ; au 1^{er}, coupé; *a*, un sautoir alésé, chargé en cœur d'une étoile; *b*, de vair; au 2^d, un lambel. C. : deux cornes de bœuf (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 3).

— Jean van den *Lare*, homme de la cour de Santhoven

et tenancier de l'abbé de Saint-Bernard, 1399 : un fascé. L. : *S Ian van . essenhove* (Nazareth).

Laer, Lare. Jean van den *Lare*, échevin d'Anvers, 1411 (n. st.) : même écu écartelé qu'en 1396 (le *a* du 1^{er} un peu fruste). Même C. S. du eq. : deux dragons. L. : *Sigille Iohannis de Lare* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier van den *Lare*, échevin de *Bielrevelt* (Binderveld), 1437 : trois étrières, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *van den* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Georges van den *Laere*, échevin de Gorssum, 1439, 48 : trois étrières, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ioris van den Lare* (Ibid., c. 2).

— Guillaume van den *Lare*, échevin de Duras, 1443 : trois étrières (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Martin van *Laere*, juge dans sa propre cour de Halmael, 1447 : un chevron (Ibid.).

Bauwen van Halmale, fils de sire Adam, est un des tenanciers de cette cour.

— Gauthier van den *Laere*, échevin de *Bierlevelt* (Binderveld), 1470 : même écu que Gauthier, 1437. L. : *ter van den Lae* . . . (Ibid.).

— Antoine van den *Laere*, échevin des enfants de feu Rasse de Guijgoven, chevalier, dans leur seigneurie de Gorssum, 1493 : trois étrières, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Antoine van *de Laere*, échevin de *Bieldervelt* (Binderveld), 1532 : trois étrières (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

— Antoine van den *Laer*, échevin *des edelen, vromen ende waelgeboren Joncker Jans van Oijenbrugge, alias Coelhem*, seigneur de Gorssum, à Gorssum, 1534 : trois étrières (B. R., C. G., portef. 1949).

— Antoine van den *Laere*, échevin de *Bierdervelt* (Binderveld), 1536 : même écu, brisé en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Jean van *Laere* scelle pour Marie van den Bergh, veuve du damoiseau Philippe de Bruijne et tutrice de sa fille aînée, Antoinette de Br., qui tient, de la Flandre, un fief à Saint-Paul (Waes), que ledit Philippe avait hérité du damoiseau Erasme van *Bracle*, 1621 : un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une rose. L. : *S Ian van Laere f Ian* (Fiefs, N° 7122).

— *Henricus a Laer*, prédicateur à Eck (Gueldre), scelle l'acte de partage des frères van Broekhuijzen, 1669 : une anille (non percée), surmontée d'une étoile (*Wassenaer*) (voir **Harscheidt, Copeij, Vinke**).

Le seigneur de LARE : gironné d'argent et de synople, de douze pièces (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Laerhoven (Pierre van), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional), 1469 : trois oiseaux (Malines).

Laerne, voir **Massemen**.

LAERSUM, voir **Borre**.

Lafoly (J.), curé et doyen de la collégiale de Courtrai, scelle une déclaration d'un bénéficiaire de son église, 1787, le 14 avril : une croix, cantonnée de vingt besants ou tourteaux. L'écu dans un cartouche, sommé d'une sorte de bonnet de prince (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46603).

Le bonnet, en étoffe, est entouré d'un cercle à cinq fleurons et sommé d'un globe crucigère.

Lagghart (Henri), échevin de Saint-Trond, 1290, 6 : un lion et huit coquilles, rangées en orle (Abb. de Saint-Trond, c. 2) (comp. **Herbais**).

Henri Lagghart, échevin de Saint-Trond, testa le 12 mai 1290, 12^e indiction (Ibid.).

Lahnstein. *Emmericus de Laynsteyn*, miles, échevin d'Andernach, 1330 : six (3, 2, 1) croisettes potencées, au pied fiché ; au chef plain (Dusseldorf, *Stavelot-Malmédy*, N° 91) (voir **Schillinck**).

LAHO (Jean de), à Wavre, y tient un fief de Libert del Haye, écuyer, seigneur del Val, près de Wavre, 1470 : une ancre (Av. et dén., N° 1912^{bis}) (Pl. 12, fig. 326).

Laiete, voir **Lat[t]re**.

Laing, voir **Claessens**.

Laioul (*Hubers*), lombard de la cité d'Asti (Asti), 1286 ; *Ubiers Layol*, lombard, *manant* à Courtrai, 1287 : une fleur de lis florencée, tigée (lis au naturel), accostée de deux lézards adossés. L. : ✠ *S Heberto Laiollü* (Chartes des comtes de Flandre, N°s 417 et 430) (voir **Royer**).

Lait[t]re[s], voir **Lat[t]re**.

Lajavelliere (Sœur . . .), abbesse de l'abbaye de Sainte-Austreberte, en la ville de Montreuil-sur-Mer, en Picardie, remet au gouvernement autrichien l'état de biens, dans le terroir d'Hardoye, afférents à son abbaye, 1787, le 16 avril : un gironné de gueules et de . . . , de dix pièces. L'écu, en losange, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

Ce sont là, peut-être, les armes de l'abbaye.

Lake (Jean van), échevin du pays de Nevelé, 1373 : un sautoir engrêlé, cantonné de douze sangsues, 3 dans chaque canton, celles du chef posées en pal et rangées et fasce, celles des autres cantons posées en fasce et rangées en pal. C. : ✠ *S Ian van Lake* (Ville de Gand).

Lake (Josse van), fils de Guillaume, tient, de la seigneurie de Wesseghem, *'t heerscip van Vennackere*, à *Haeltre* (Aeltre), 1336 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre sangsues, posées en fasce. C. : une aigle issante (Fiefs, N° 10897).

Le seigneur de LAQUE : d'argent, à deux poissons, nommé allennes, en pal archy, adossez de gueulle, semez de crois, crosez, pomelez à pointes fycés, de gueulle, et crye : de la Bourbourg bouf! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Laken (Henri van), échevin de Malines, 1522 : une étoile, enclose d'un anneau (Malines) (voir **Rover, Soete**).

Et non pas un tourteau, chargé d'un anneau.

Lachman (*Egidius dictus*), échevin de Louvain, 1347 (n. st.), 51 : un sautoir échiqueté, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef . . . (plain?). L. : $\text{✠ S' Egidii La hmans s . . . lov}$ (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lacke (Pierre), Paul et Jean, fils de Jean, de Steenberg, et Pierre L., parent (*neve*), fils de Henri, vendent à Zegher van Lille, leur copropriétaire, des biens à *Doerne*, etc., qu'ils avaient hérités de damoiselle *Heijlsoete*, femme de Jean Lacke et mère des trois premiers, 1398; Paul : une fasce, accompagnée de deux oiseaux, 1 en chef, 1 en pointe, ce dernier essorant de son nid (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2).

Lalaing (*Nicolles, sires de*), chevaliers, déclare avoir reçu, de la ville de Nivelles, pour lui et ses gens d'armes, 1211 1/2 écus de Bruges, pour frais faits par eux, à Nivelles, pendant un séjour d'environ un mois, lors de la guerre contre le comte de Flandre, 1336, le vendredi après la Noël (30 décembre) : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L. : *S' Choltart signev . . e Lala . . . chevali . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 861).

— (Messire Simon de), sire de *Hordaing* (Hordain), sénéchal d'Ostrevant, 1368 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés (non accolés); au lambel à quatre pendants brochant. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. L. : *S' Sim r de Hor. ai sensc dostre . . .* (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*).

— (Simon de), seigneur de *Kievrain* (Quiévrain), sénéchal d'Ostrevant, bailli du Hainaut, 1379 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés et aboutés), surmontés (!) d'un lambel; aux 2^e et 3^e, plain; au chef de quartier bandé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. S. : deux griffons (*Namur*, N° 1129).

LEBRE donne ainsi le blason d'un *Lalain*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, dix (3, 3, 3, 1) losanges, aboutés en pals; aux 2^e et 3^e, d'or, au chef de quartier bandé de gueules et d'or. Le cq. d'or. Volet de sable. Cour. d'argent. C. : une tête et col d'aigle de sable, becquée d'argent, languée de gueules, entre un vol d'argent.

D'après l'armorial du XIV^e siècle, publié par DOUET D'ARCO, le sire de *Lalain* portait : *de gueules à tij piez d'argent lozengiez*.

Les comtes de Lalaing, en Belgique, portent : de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges d'argent, accolés et aboutés. S. : deux griffons regardants d'or. Le tout posé sur un manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons.

Lalaing (Simon de), sire de Brébières, chevalier, reçoit une rente de 100 livres, *deuve sour le terre de Raimes* (Raimes) au seigneur de Lingne, 1385 : même écu, mais, aux 1^{er} et 4^e, les losanges accolés et aboutés, et un lambel à quatre pendants brochant. Derrière l'écu émerge un homme sauvage, tenant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *Simon de Lalain sires de Brebieres chl* (Chartes des ducs de Brabant).

— Simon de *Lalain*, seigneur de *Montegny* (Montigny), chevalier, déclare qu'en vertu de l. p. du duc de Bourgogne, le bailli de Bruges l'a dispensé des droits seigneuriaux du chef d'un fief, relevant du bourg de Bruges, fief qu'il a acheté de Jaquemars de Siers et qui appartenait, jadis, à feu Josse Hoonin, à Bruges, 1460, le 11 septembre : dix losanges (non accolés, ni aboutés), 3, 3, 3, 1, le 1^{er} chargé d'un petit lion (?). C. : une aigle issante. L. : *S Simonis de Lalaing milit'* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 40).

— (Antoine de), comte d'Hoogstraeten, seigneur de Montigny, Culenborg, Borssele, etc., 1523 : dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, surmontés d'un lambel. C. fruste. S. : deux griffons (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, l).

— (Philippe, comte de), baron d'Escornaix, grand-bailli de Hainaut, 1575 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une aigle issante. S. : deux griffons regardants. Sous l'écu, sur un listel, le millésime : 1572. L. : *Phil cote de Lalaing* (Mons, Sainte-Waudru).

— (Procopé de), comte de *Rennebourg*, baron de *Gaesbecq* et d'*Hachicourt*, seigneur de Montigny-sur-Meuse et Cantaing, etc., du conseil de guerre de Sa Majesté, mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une déclaration relative à l'ascendance de damoiselle Agnès-Joseph de Sainte-Aldegonde; Bruxelles, le 28 janvier 1672 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). L'écu sommé d'une couronne à sept perles. S. : deux griffons. L. : *Sill Procopii de La Rennebovy cas a . .* (Chap. de Nivelles, *Etabl. relig.*, c. 1375).

D'après cette attestation, ladite damoiselle est fille de messire Maximilien-François, comte de Sainte-Aldegonde, baron de *Noirhermes* (Noircarmes) et de Fromelles, etc., et d'Isabelle-Claire-Eugénie, comtesse de Sainte-Aldegonde, baronne de *Noirhermes*, vicomtesse de *Wisque* (Wisques), etc., et sœur germaine de damoiselle Anne-Marie de Sainte-Aldegonde, présentement chanoinesse de Nivelles.

Procopé de Lalaing signe : « Le Comte de Rennebourg ».

Lalaing (Maximilien, comte de) et de *Tildoncq* (Thil-donck), résidant à Bruxelles, collateur, en sa qualité de seigneur de Santbergen, de deux « bénéfices », à Santbergen, évêché de Malines, district d'Alost, 1787 : de gueules à dix (3, 3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés. L'écu, ovale, supporté par deux griffons regardants, le tout posé sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46618) (voir **Hautrage**, **Croy**).

Lallaert (Jean), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1444 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (nénuphar) ; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis, au pied coupé (Bruxelles).

Laloe (Mathieu), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte concernant le couvent des Croisiers, de Tournai, 1359 : un chevron, accompagné de trois (?) oiseaux (le 2^e est douteux). T. : un ange, ou saint (Tournai, Croisiers).

Lam (*Alaerd*), échevin de Bruges, 1291 : trois léopards, rangés en pal. Dans le champ du sceau, deux étoiles, 1 au-dessus de l'écu, 1 à droite, et un croissant à senestre. L. : ✠ *S' Alart Engiel de Breges* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jacques), échevin de Bruges, 1294 : plain ; au chef plain (?). Un lambel brochant sur l'écu, chacun des cinq pendants chargé de quatre billettes. L. : ✠ *Sigillum Jacobes Lam* (Ibid.).

Le chef semble être chargé, à droite, d'un meuble (croissant ?).

Lamal (Jean-François) (sans particule), pléban de l'église d'Aerschot, évêché de Malines, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à ses fonctions, 1787 : d'or à trois chevrons de gueules ; au franc-quartier coupé d'or sur . . . et au lion brochant sur le coupé. L'écu dans un cartouche. C. : un lion (entier) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46339).

Lamalle (*Lambiers de*), li *Brasseires, manans a Waule* (près de Huy), seigneur et maieur d'une cour de masuirs, 1383, 7 : trois chevrons ; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : ✠ *S La Lamal* (Abb. d'Oriente, A. G. B.) (voir **Jardin**, **Marchis**).

L'acte de 1387 a trait au couvent *delle Vaul Notre Dame deleis Huy* (Val-Notre-Dame).

— *Jehan de Lamal*, échevin de Vieux-Waleffe, près de Fallais, 1499 : une tour, ou porte crénelée. L'écu suspendu au bec d'une tête d'aigle, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : . *Jehan de Lamalle* (C. C. B., c. 108).

Lamarche (Jean-François), recteur du « bénéfice »

sous l'invocation de la Sainte-Trinité, en l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents audit « bénéfice », sans date (1787) ; dit sceller de son propre cachet : une flèche, posé en pal, au chevron abaissé, brochant, accompagné en chef de deux croisettes pommetées et en pointe d'un fer à cheval, brochant sur la flèche. L'écu surmonté des lettres MS (cachet, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46639).

Lambert dit Basse (*Jehan*), prévôt de l'église Saint-Vincent, à Soignies, et chapelain de l'autel de Notre-Dame, en l'hôtel du duc de Bourgogne, à Bruges, 1463, 6, 7, 8, 70 : trois marteaux. T. : un ange. L. : *S Jehan* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 402, 379).

Lambert. *Jehan le Lambert*, auditeur, commis et député, par *Bauduin doignies* (voir **Oignies**), au nom du duc, *a prendre, oir et recevoir les contraulx . . . qui se font souz le seel du souverain bailliage de Lille, d'Orchies et appartenances*, 1451 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois panelles, la 3^e surmontée d'une petite boule (bavure de la cire ?). T. : un ange. L. : *S Jehan le Lambert*. Contre-scel : dans le champ du sceau, une fasce, chargée du mot : *Lille*, précédé d'une étoile, ladite fasce surmontée d'une fleur de lis entre deux étoiles ; le bas dispré. Sans autre L. (Chartes de la Chambre des Comptes de Flandre, A. G. B.).

— (Michel) (fils de *Ghys*), homme de fief du Hainaut, 1370 : un chevron, chargé d'un croissant, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille. S. senestre : un griffon (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— (Jean), même qualité, à Braine-le-Château, 1398 : quatre filets alésés, deux en bande, deux en barre, passés en sautoir, accompagnés de deux annelets, un en chef, un en pointe. T. senestre : un homme (guerrier ?), tenant de la main gauche une lance. L. : *S Jean Lambert* (Greffes scabinaux, Braine-le-Château, A. G. B.).

— (Jean-François), curé de Heestert, évêché de Tournai, châtellenie d'Audenarde, remet au gouvernement autrichien l'état des biens afférents à son église, 1787 : d'azur au sautoir écoté, alésé (de Bourgogne), chargé de huit billettes, posées dans le sens du sautoir. C. : une molette (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46609) (voir **Corput**).

Lamberts (Fr.), curé de Weiswampach, remet au gouvernement autrichien un état des biens afférents à sa cure, 1788 : d'azur à la fasce, accompagnée de trois croisettes recroisetées. L'écu dans un cartouche (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46381, 46384, 46391).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XCII.

- Fig. 1. Massart de Pontillas, masuir (1428).
Fig. 2. Thomas de Pontillas, maire de la cour de Saint-Lambert,
à Flawine (1432).
Fig. 3. Jacques de Pontillas, échevin du chapitre de Saint-Aubain,
à Namur (1449).

Il remet aussi, en 1788, un état des biens de l'église de Holler.

Welswampach et Holler appartiennent au diocèse de Liège et à la province de Luxembourg.

Les barons de Lamberts-Cortenbach, en Belgique, portent : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de gueules, mouvant de la pointe, tenant de la patte dextre un anneau d'or; aux 2^e et 3^e, parti; a, d'or à la demi-aigle de sable, mouvant du parti; b, d'or à la fasce de gueules.

Des trois branches, l'aînée charge cet écu d'un écusson en cour, d'azur à trois bandes d'or, ledit écusson sommé d'une couronne d'or;

la deuxième branche : du même écusson, mais non couronné;

la troisième branche : d'un écusson d'or à trois bandes de gueules, qui est *Cortenbach*.

Lambines, voir **Marchin**.

Lamboij (Thierry), échevin de Maestricht, 1450 : une fasce; au franc-quartier fruste. L. : . . . *rrich Lam tr* (Chevalier Cam. de Borman, à Schalkhoven).

Lamborte (Laurent), échevin de Liège, vers 1400 : un léopard couronné, en arrêt, l'épaule chargée d'un écusson fruste (plain?). L. : . . . *Loren . am . o . e . a .* (C. de B.).

Lambot (H.), receveur du comte de *Rougrave*, trésorier de la cathédrale de Liège, abbé de la collégiale de Ciney, qui, en cette dernière qualité, possède deux tiers de la grosse dime d'Emptinal, représentant, annuellement, 49 florins 16 sols de Liège = 34 florins 17 sols 3 deniers, 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de vair; au 2^e et 3^e, trois triangles et un lion brochant. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire brune) (C. C. B., reg. 46658).

Lambotins (*Lambiers*), homme du comte de Namur, 1327, 39 : deux étrières en chef et, en pointe, une faux renversée, posée en bande, accompagnée à senestre d'une molette. L. : ✠ *Saiail Lam . o . n de Brone (Bronc?)* (probablement Broigne) (*Namur*, Nos 470 et 613).

L'Inventaire imprimé l'appelle, à tort, *Lambrenis*, au lieu de *Lambotins*.

Lambrecht (Godefroid), tenancier de la cour (*vroenhoff*) du prévôt de Saint-Lambert, de Liège, à Gelinden, 1442 : un lion contourné (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille Lambrecht portait : coupé; au 1^{er}, d'or à trois merlettes de sable, rangées en fasce; au 2^e, de gueules, au crois-sant d'argent.

— (Jean), échevin au métier de Maldeghem, 1435 : un agneau passant. L. : *S Joh . . Willems Laberecht* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

Lambrechts, *Pauwels*, fils *Lambrechts Heinricx*, homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de

Ghisene (Guines), 1420 : deux coquilles en chef et une coupe en pointe. L. : *s Lambrec . .* (Ibid., l. 190).

Lambrechts (Cornelle) (*Lembrechts*), tenancier de la Chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1428 : coupé; au 1^{er}, un agneau passant; au 2^d, une meule. S. senestre : un griffon. L. : *S' Corne . . . Lamprecht* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Cornelle), maître des moulins du duc de Bourgogne, de Brabant, etc., 1445; *Corneljs Lambrechts, overier de monseigneur le duc de Brabant*, déclare que, au château ducal, à Jodoigne, le receveur d'illec a cédé, temporairement, à *Jehan doffene, charpentiers des molins*, deux viviers appartenant au prince, 1449, 10 novembre : une meule; au chef chargé d'un agneau passant. T. senestre : un homme sauvage, portant un écot de la main droite. L. : *S Cornelis* (C. C. B., c. 37, Chartes des ducs de Brabant et Acquits de Lille).

Dans l'acte de 1445, il est question des moulins de *Genappe*.

— Jean *Lambrechts* scelle pour Catherine et Anne van *Raeshoven* (= Raetshoven, ou Racour), qui déclarent tenir, de la comtesse de Vaudémont, dame de Bierbeek, une rente de blé, sur des terres à Bierbeek, 1470 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; la pointe de l'écu est cassée. C. : un lion issant entre un vol. L. : *Lambrechts* (Av. et dén., N° 485).

Lamens sone (Guillaume), échevin d'Anvers, 1412 : trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoesden*, c. II).

— (Guillaume) (et *Lammenssoen*), même qualité, 1434 : même écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. T. dextre : une damoiselle (Notre-Dame, Anvers, *Chap. capsae* 1-5).

Laminne. Rasse van *Lamines*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye, i. t. : 4940 moutons, 1374 : une bande d'hermine. L. : *de Lamie . s* (Chartes des ducs de Brabant).

Un Jean de *Lamines*, prisonnier *illec*, sous le même, reçut, en 1374, un 1^{er} acompte sur une i. t. de 108 moutons; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant). D'après *Hemricourt, chif de Lamines* portent : *de geules a une bandé d'hermines, . . . mais tos (: Vyle, Dacéles, Kachemars de Silrs, de Bovenignistir, de Crenewy, de Blehen, de Hortons, Moreaz) erient Hemricourt* (Salbray, p. 27, 40, 136, etc.).

— Thomas van *Lamines*, prisonnier *illec*, sous le sire de Seraing; i. t. : 828 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un lambel brochant, le 1^{er} pendant chargé d'une étoile à cinq rais. L. : ✪ *S Thomas de Lamines* (Ibid.).

— *Merten van Lamijns*, écoutète de *Bierlevelt* (Bin-

derveld), 1470 : une bande d'hermine, accompagnée au canton senestre d'une étoile. T. : un ange agenouillé, tenant l'écu à dextre. L. : de *Lamyns* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Laminne. *Willem van Lamijns, alias Mertens*, échevin de *Bierlevell*, 1470 : même écu sans l'étoile (Ibid.).

— *Jan van Lamijns*, échevin de *Bieldervelt*, 1519 ; écoutète *illec*, 1531, 52 : une barre (!) d'hermine. S. senestre : un griffon. L. : *S Iohis miins* (Ibid.).

Un *Willem van Lamijns*, écoutète de *Bieldervelt*, 1519, tout en disant se servir de son propre sceau, appose celui dudit *Jan* (Ibid.).

Les chevaliers de Lamine, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : coupé d'or et d'argent, à la fasce onnée de sinople, brochant sur le coupé, accompagnée en chef de trois roses de gueules et en pointe de trois glands d'or, tigés et feuillés de sinople, rangés en fasce.

Deux casques couronnés. C. C. : à dextre, une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople ; à senestre, un gland de l'écu.

Lammens, voir **Lamens sone**, **Lammin**, **Lammins**.

Lammin (Nicolas), échevin de *Furnes*, 1405 : un chevron, chargé de trois coquilles et accompagné en pointe d'un agneau passant. L. : . *Cl a . i .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Lammins (Pierre), échevin au métier d'Assenede, 1494, 7 : un agneau passant, sur une terrasse. L. : *S Pieter mins* (Ibid., l. 224).

Lamock. *Libert Bechet, sieur de La Mock*, écuyer, se déclare vassal du roi de France, « a cause de ma qualité de gentil homme franc », et d'une maison franche à *Estrémont* (Straimont) (comté de Chiny), 1681 : une fasce onnée, accompagnée de trois (2, 1) annelets. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (il signe *Lamock*) (C. C. B., 45713^a).

— Jean de La Mock, écuyer, déclare tenir, du roi de France, un tiers du fief de *Rossignol* : maison avec grange, jardin, *chenevieres*, etc., 1681 : même écu. Cq. sans C., surmonté des lettres I D L M (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— Guillaume de *la Mock*, écuyer, tient, dudit roi, une maison franche à *Assenois*, au comté de Chiny, 1682 : même écu. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

Lamoot (Olivier), marguillier de *Reninghelst*, 1424 : une étoile à cinq rais. L. : *S Oli . . . er . ammoot* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Lamp. Pierre *Lam* (!), jadis prisonnier à *Bäsweiler*, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 113 2/3 moutons, 1374 : une fasce bretessée et contre-bretessée, sur-

montée à dextre d'une étoile. L. : ★ *Sigillum Peter Lamp* (Chartes des ducs de Brabant).

Lamp. Pierre *Lamp*, écuyer, reçoit un paiement du prévôt d'Ivoix, 1379 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : *S' Petre Lant d Duch* (Ibid.).

Lampaert (Baudouin), échevin au métier de Bouchaute, 1503 : un *agnus Dei*, passant. S. senestre : un griffon. L. : *S Bo Lampaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229).

Lampernisse. Jacques de *Lamprenesse*, homme du comte de Flandre, 1312 (à Ypres) : un tiercé en fasce ; au 1^{er}, un lambel à cinq pendants ; aux 2^e et 3^e, plains. Le reste du sceau est cassé (*Namur*, N° 383).

Landas (*Amelricus de*), (voir **Wavrin**), 1256 : type équestre : le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un parti-émancé (très cassé). L. du contre-scel : ✠ *Secretum meum* (Mons, Trés. des chartes des comtes de Hainaut).

— *Gerardus de Landast* (Landas?) (voir **Wavrin**), 1256 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel : plain ; à la bordure (simple). L. : ✠ *S' Ger' de Landast militis a . nes*. L. du contre-scel : ✠ *Clavis sigilli* (Ibid.).

— (*Baudart* de) reçoit une rente viagère sur le domaine de *Courtrai*, 1445, 7 : une doloire, accompagnée de trois étoiles. L. : *S Baud Landas* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 391).

— (*Mathieu* de), chevalier, seigneur de *Ruppilly* et de *Roucourt*, bailli du chapitre de *Sainte-Waudru*, à *Mons*, 1505 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti-émancé ; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : un vol (*Mons, Sainte-Waudru*, Q, liasse *Quévy*).

— (*Guillaume* de), maître de la Chambre des Comptes, à *Lille*, 1540, 1, 5, 6 : un parti-émancé. C. : deux membres d'aigle, les serres en bas. S. : deux lions. L. : *S Guillame de Landas* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 48, 159).

GELRE donne ainsi les armes de *Landas*, homme du comte de Flandre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti-émancé d'argent et de gueules ; aux 2^e et 3^e, d'or à la croix de gueules. Volet de sable. Couronne d'or. C. : un vol de sable.

CORN. GAILLIARD (XVI^e siècle) blasonne ainsi l'écu du seigneur de *Landas* : *emencé en pal d'argent et de gueulle de dix* (*L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Landeghem (Jean van), jadis prisonnier à *Bäsweiler*, sous Louis de Namur ; i. t. : 177 1/3 moutons, 1374 : un bâton et un lion brochant. L. : ✠ *S' Ian van Landeghem* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Pierre* van), fils de Michel, tient, du comte de Flandre, un fief à *Saint-Nicolas*, 1527 : une rose (Fiefs, N° 7044).

Le seigneur de LANDEGHEM : de sable, à trois cocquilles d'argent (CORN. GAILLIARD, L'Ancienne Noblesse de la Comté de Flandres).

Landenne. Jean van *Landines*, prisonnier à Basweiler sous le sire d'Oupeye; i. t. : 106 moutons, 1374 : deux fasces, la 1^{re} chargée d'une rose et surmontée de trois fleurs de lis. L. : ✠ *S Jehan de Bierlo* (Chartes des ducs de Brabant).

Son indemnité totale s'éleva à 106 moutons.

En 1382, il scella une quittance, relative à la bataille de Basweiler, du sceau de Thierry de Berlo (voir ci-dessus), mais qu'il dit être le sien propre (Chartes des ducs de Brabant).

LANDES (Pierre de), changeur du trésor du roi de France et receveur général des exploits et amendes des réformations, 1361 : une bande, accompagnée au canton senestre d'une fleur de lis, ou croisette, et une bordure (simple). L. : de (Tournai, Chartrier) (voir **Landres**).

Landescron. *Gerardus, miles, dominus in Lantscronen*, tient en fief, de Gérard, comte de Juliers, *advocatus de Neryndorf* (Nierendorf) et de *Oedynhoven*, 1327, donné *apud Nidegin* (Nideggen) : une couronne, le cercle soutenant un demi-cercle dressé, orné au haut de perles, et trois longues pointes, chacune garnie d'une rose. L. : ✠ *Sigillum Gerardi bergravi . . . ntskronen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 318).

— Gérard, seigneur de *Lanscronen*, oncle de Paul van Hüchelhoven, 1337 : même écu. Cq. couronné. C. fruste (Ibid., N° 391).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Her Gerairt van der Lanscronen*, homme de l'évêque de Cologne : de gueules à la couronne d'or, fermée, garnie, au haut, de trois grand fleurons, sous forme d'étoiles ajourées; le champ semé de trèfles d'or.

LANDORP, voir **Langdorp**.

Landrecy. *Jehan de Landresi, dit Petit Jan*, échevin de la cour dite de *Perwees*, jugeant à *Evernas le Baduyn* (Avernas-le-Bauduin), 1310 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une force renversée; au 2^e, une hache, au tranchant arrondi; au 3^e, une serpente. L. : *S Jehan de La . . . si (Heijlissen)*.

Landres. Jean de *Lendes*, écuyer, scella un acte de *Hues, curis de Lendes et doiens de la crestientey de Baseille* (Bazeilles), 1333 : trois pals et une bordure dentée. L. : . . . *han de L* (Lorr., *Briey*, B, 391, N° 113) (voir **Briey**, **Housse**, **LANDES**).

— *Habraem van Lande*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 393 1/3 moutons, 1374 : trois pals. C. : un chapeau, à large bord, garni de deux plumails, chacun soutenu d'un manche (?). Le casque accosté de deux oiseaux (corbeaux?). L. : *S Habran de Lades* (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau appendu à une quittance de 1377 est assez fruste.

Landres (Didier de) (et *Lendres*), seigneur de Landres et de Meurville, 1468; seigneur de Landres et de *Thichemont* (Tichémont), 1472; tient, du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Bar, du chef du château de Briey, la justice de Landres, à deux piliers, etc., 1468, et *le chastel et forteresse de Thichemont*, 1472 : trois pals et une bordure (simple). C. : un chapeau cylindrique, garni de deux plumails, chacun soutenu d'un manche. S. : deux lions. L. : *S' Diede de L . . . nd . . .* (Lorr., *Briey*, B, 392, N°s 233 et 261).

— (Antoine de), écuyer, seigneur-voué de *Landre*, seigneur d'*Auwillers* (Avillers), vassal du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine, etc., commencement du xv^e siècle : trois pals. C. : un haut chapeau cylindrique. S. : deux lions (Ibid., 393, N° 32).

— (Didier de), chevalier, seigneur d'*Aviller* (Avillers) et de Landres, en partie, capitaine et prévôt de Briey, garde du scel du tabellion de cette prévôté, 1347, 51 : trois pals, au pied aiguisé. C. : un chapeau arrondi, à large bord, celui-ci percé de deux manches, chacun soutenant un plumail. L. : *Didie de Landres* (Ibid., N°s 89 et 93).

— (Claude de), seigneur de Landres et de Tichémont, scella un acte de Catherine de Clémery, veuve de Balthasar de Fiquelmont, 1573 : même écu. C. cassé. S. senestre : un lion (Lorr., *Bar*, fiefs, N° 74).

— André de *Landre*, baron de Fontoy, seigneur de Fiquelmont, du ban de Buzzy, des Cinq-Villes, Fléville, Lixières, en partie, 1612 : trois pals et une bordure (simple). C. : un chapeau cylindrique (Lorr., *Arrancy*, N° 35).

Landrieu (Amélie), abbesse du monastère de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, dit *des pretz porchains*, à Tournai, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son abbaye, 1787, le 15 mars : d'azur à la herse de labour triangulaire. L'écu, en losange, dans un cartouche, posé sur une crosse, en pal (Cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46678).

Landsberg. *Henricus, filius quondam Wetzeli de Lamzberg, militis*, 1315 : type scutiforme; une fasce frettée, surmontée à dextre d'un lion. L. : . . . *nrici de Landesb . . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 83).

Ce *Henricus* cite *Philippus de Lanzberg* (?), *miles, avus meus defunctus*. Il s'agit de la *curtis de Lopenhelde*.

— *Reinhardus, filius quondam Philippi de Lansbergh, militis*, a acheté, avec le consentement de l'abbé de Werden, *curtem de Loppenhelde . . . ac officium schulthetatus ibidem*, de Henri, fils de feu

son frère *Wesselus, miles de Lansbergh*, 1317 : même écu. L. : *S R . . . eri de Landesberg* (Ibid.).

Landsberg, *Philippus, miles, dictus de Lansbergh*, scelle un acte de son dit frère *Reinhardus*, 1317 : même écu, mais sans le lion (Ibid.).

— (Jean van), dit *Ruschenberg*, scelle l'acte de Thierry de la Mark, relatif à la renonciation de Marguerite de Clèves, aux pays de ses parents, 1394 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée d'un chien assis. Le reste du sceau est cassé (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 379).

— Guillaume van *Lantsberg* scelle pour son frère Thierry, qui reçoit de Gérard, duc de Juliers et de Berg, le prix d'un étalon, etc., 1446 : une fasce frettée. C. : un ours (!) issant. L. : *S Veillem (!) van Lan . ber .* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 2364).

LANDT, voir **Broekhuizen**.

Landwijck, voir **Blanden**. **Lantwijck**.

Lanen (Jean-Baptiste), *choordeken* de l'église Saint-Jacques, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une fondation, dans ladite église, fondation dont il est le bénéficiaire, 1787, le 14 avril : d'azur à une oie, nageant sur une eau. L'écu dans un cartouche. Devise : [*Anser*] *non tingor ab und* (!) (cachet, en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540).

LANG (*Brune van*), combattant, jadis, sous le duc de Brabant, contre le comte de Flandre, 1357 : de . . . à quatre burelles. L. : *✠ S' van Lang* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1540) (voir **Broekhuizen**).

Langdorp (?). Jean van *Landorp*, alleutier (*eijgen-genoet*) de la duchesse de Brabant, 1401 (il s'agit d'une terre à Over-Hespen) : une fasce, surmontée de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *an* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Langdris. Guillaume de *Langedries*, chevalier, 1281 : un lion et un semé de billettes. L. : *S Wilhelmi militis de Langdris* (Abb. de Saint-Trond, c. 2).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne, abusivement, le lion : « à gauche ».

— Jean de *Langdries*, frère dudit, 1281 : même écu, brisé d'un lambel (Ibid.).

— (Thibaut de), chevalier, échevin de Liège, vers 1355 : même écu, sans lambel. L. : *★ S The* (C. de B.).

— Gilles van *Landriesche*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 496 moutons, 1374 : même écu, brisé d'un bâton, passant sous le lion. L. : *✠ S Giles de Landris* (Chartes des ducs de Brabant).

Langdris. Rasse van *Landriesch*, prisonnier illec, sous le même ; i. t. : 228 moutons, 1374 : même écu, mais le bâton brochant, surpris en cœur d'une étoile brochante. L. : *★ S Rashin de Landris* (Ibid.).

Voir HEMRICOURT (p. 30, 32, etc.), d'après qui « *ly nons, et ly blazons (de geules a on lyon d'or bilhetez d'or), et les grandes richeches de Langdris sont tellement amortiez, qu'il n'en est hoirs nus demoreis legitimme, qui porte le armes, ne le sor-nom de Langdris* » . . .

Langhe. Pierre de *Lange*, bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois pals ondés. L. : *Langhe* (Chartes des comtes de Flandre).

— (Hector de), amman de Termonde, 1371 : une fasce, surmontée de trois merlettes. C. : un grand plumail, issant d'une cuve de l'écu. L. : *e Lan . . . (Zwijreke)* (comp. **Marbaix**, **Sombrefe**).

— (Frédéric de) scelle pour Tjeldeman Grinde, bourgeois d'Utrecht, son neveu, 1391 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : *Sigillum Vrederic de Langhe (Utrecht)*.

L'acte cite maître Arnould Pot, doyen de Saint-Pierre, à Utrecht, et Frédéric de Langhe, frères (!), oncles dudit Tjeldeman. Une charte de 1381 cite un Frédéric de Langhe comme échevin illec ; son sceau est tombé.

— Henri de *Lange*, échevin d'Aerschot, 1394 : un sautoir engrêlé, le bras dextre supérieur terminé au haut en un grand trèfle. L. : *✠ S Herici de Laghe scabi ars*. (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

— (Josse de) reçoit, du *fermier de l'avoire* de Menin, 100 livres parisis, *ter causen van minen rechte dat ic verhoohde theerschap van Meeninne bi Gillis van Eimserode* (Hemsrode) *tweehondert pont parisis*, 1422 : un chevron, chargé de trois fleurs, tigées et feuillées, et accompagné en chef de . . . (fruste) et en pointe d'une merlette. L. : *Laghe* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 13, 14).

— Jean de *Lange*, échevin de Malines, 1504 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois billettes vidées ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce ; aux 2^e et 3^e, trois pals ; au franc-quartier fruste. L. : *S scabinal' Iohis de Langhe* (Chartes des ducs de Brabant).

Langhel, voir **Blitterswijk**, **Müllenark**.

Langhegheraerds, voir **Grijssperre**.

Langelaar. Guillaume van *Langelaer*, prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 528 moutons, 1375 : une fasce, chargée de trois macles et accompagnée de quinze billettes neuf (3, 4)

en chef et six (3, 2, 1) en pointe. L. : . . . *ihelmi de Langlar* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rover**).

Langelaar. *Wilhem, herre zu Esche* (Esch), *Giltz van Bubbingen* (Bubange), *Johan van Baix*, *Arnolt van Langerlaire*, *deme man spricht Arnold Reube[re]*, *Herman Ruse van Volkildinghen* (Reuss de Folkendange), *Johan* (son sceau est tombé) *und Peter* (ne scelle pas), *gebrudere van Gunderinghen* (Gonderange), *Cleischen van Gymnich*, *Hannez van Valkenhain* (Falkenhain), *dem man spricht Poillend[re]*, *Arnolt van Saiszen* (Sassenheim et Sanem?) (son sceau est ombé), *Johan von der Veltz* (de la Rochette) et d'autres déclarent, *also wir zu Dudelinghen* (Dudelange) *gewangin sin worden van wegen des edelen hern Wynmars van Gymnich, herre zu Dudelinghen, do Dudelinghen gewonnen wart van dem hogenbornen vürsten hertzogen Roprecht, hertzogen zu Baire* (Bar) *und herre zu Cassel, und hern Eddewart van Baire, marg[re]ve zu Bruckin, des vursz, hertzogen son, und iren frunden . . .* que ledit sire *Wynmar* les a délivrés de la captivité, à l'amiable, moyennant *ein alte ourfiede*, qu'ils ont scellé, et qu'ils le remercient, en renonçant à toute indemnité du chef de cette guerre, 1410, *des anderen dages nach unssze frauwen dagen conceptio*; ledit *Arnolt van Langerlaire*, dit *Reubere*: une fasce, accompagnée de quinze billettes, neuf (5, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. L. : *van Langlar*. (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 377**).

LANGELE (Jehan de), échevin de Namur, 1515: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un semé de billettes; au 2^e, trois croissants; au 3^e, de vair à trois fascés. Un bâton brochant sur l'écu. C. : un vol. L. : *S Onyn de Lange* (Namur, N° 1384) (voir **Onin**).

Quoiqu'il y ait un bâton brochant sur l'écu, il n'y a aucun doute qu'il ne faille voir dans les 1^{er} et 4^e quartiers: un bâton, ou cotice, et un semé de billettes.

Langemeersch. Jean van *Langhemersch*, échevin de la salle et châtelain d'Ypres, 1542. 3: une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en pointe d'une étoile. C. cassé. S. : deux lions (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 1).

LANGENAUWE, voir **Brenner**.

Langenberg. Thierry *Langenbergh* (sans particule), échevin de Dusseldorf, 1420: une montagne (formée de gros moëllons), sommée d'une tour à dextre, et de deux arbres. L. : *Sigillum Diderici v Langenb^g* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 101).

Langendonck (*Amelrijck van*), *scepen mijns heeren Sinte Peeters ende abts van Corbij* (Corbie), *inde prochie van Nederijssche* (Neerijssche), 1552: un

pentalpha. L. : ✠ *S Ameriek van Langedonck* (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).

Langenhove, voir **Anderen Hove**, **Pape**.

Langenhove porte: d'azur à la fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en chef de deux couronnes et en pointe d'une étoile, le tout d'or. Cette famille est ancienne; elle s'est allée aux de Clippele, Lefebvre, de Meersman, de Waepenaert, etc.

LANGENHUSE (Thierry van), bourgeois de Cologne, reçoit, de la duchesse de Brabant, 3220 florins du Rhin qu'elle et le duc lui devaient, à lui, à Jean et à Renier *Claetsen*, frères, ses oncles, 1387: un lion léopardé. L. : . . . *Diderici de Longha Dom*. (Chartes des ducs de Brabant).

Langerode. *Theodericus de Langrode*, échevin de Louvain, 1438, 9 (n. st.) 1464, 78, 9: un chevron, accompagné en chef de deux annelets. L., 1438-64: ✠ *S Theodrici de Langrode scab lov*; 1478, 9: ✠ *S Theoderici de Langrode scab' lov* (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain, *ad annum* 1423, etc.).

LANGVELT (Léon van), échevin de Bois-le-Duc, 1376: un sautoir composé, accompagné en chef d'un besant, ou tourteau. L. : . . . *eonii de Langvelt scabi Bvsc*. . . . (Chartes des ducs de Brabant).

LANC, voir **MEER**.

Lancaster, voir **Derby**.

Lannoy. *Baudeson* (*Baudechon*) *de Lanoit, Lanoit*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 184 moutons; scelle pour Colart le Fevere (fils de Colart), prisonnier sous Agimont; i. t. : 36 moutons, 1378: trois lions; au franc-quartier brochant, chargé d'une étoile. L., 1374: + *Badvins de Lonoit* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Robiers, sire de Lannoit et de Lis* (Lys), franc-échevin des alleux du Tournésis, 1377 (n. st.): trois lions et une bordure engrêlée (Tournai, Chartreux, c. 10).

— *Gillebiers de Lannoit* (*Lannoit*), chevalier, reçoit, de la ville de Tournai, une rente, inscrite sur sa vie et celle de *Hannekin*, dit *Floridas*, son bâtard, 1402, 5; *Gilbiers de Lannoit*, chevalier, reçoit de Tournai une rente inscrite sur sa vie et celle de son bâtard Robin, 1402, 3, 4: même écu. C. : une tête et col de licorne. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ghilbert de La'noy cevalier* (Tournai, Chartrier).

— (Hue de), chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, reçoit, de celui-ci, par le *fermier de l'avoie* de Menin, un acompte de 100 francs, « pour la garde de la ville de Compiègne », 1418: trois lions couronnés et une bordure engrêlée (C. C. B., Acquits de Lille, 13-14).

En 1414, il se sert d'un autre sceau, au même écu. C. : une tête et col de ... (licorne?). L. : *re-
coutee* (Ibid.).

Lannoy, Gossuin de Lansnoit, écuyer, seigneur de Lespesses, châtelain de Leuze, commis par Jacques, comte de la Marche, de Vendôme, *Castres*, seigneur de Leuze, 1429 : trois lions et une bordure engrêlée. Même C. S. : deux léopards lionnés (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (*Guillebert* de), seigneur de Willerval, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et capitaine de son château de L'Ecluse, déclare que le duc lui a fait grâce de 600 livres parisis, droits seigneuriaux par lui dus, par suite de l'achat qu'il venait de faire de la seigneurie de Tronchiennes, près de Gand, 1430, le 19 juin : trois lions couronnés et une bordure engrêlée. C. : une tête et col de licorne. T. dextre : un homme sauvage, sans massue, issant de l'encadrement du sceau. L. : *. ghilleb oy* (C. C. B., *Acquits de Lille*, t. 82, 83).

Par erreur, le graveur a voulu graver, d'abord, une bordure simple, dont on voit la ligne supérieure, mais il a gravé, au-dessus de celle-ci, une ligne engrêlée.

— (Catherine de), abbesse du monastère de Notre-Dame-de-l'Olive (Giteaux), au diocèse de Cambrai, 1350 : écu en losange, à trois lions. L. : *. . . Katerine de Lanovabe . de lolive* (Tournai, Quittances).

— (*Loys de*), chevalier, seigneur de la *Mottry* (Motte-rie), *Wannes* (Wasmès) et de *Courtebecque*, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, qu'*Ursele dougnies* (d'Oignies) est descendue . . . de dame Marie de *Thyennes* (Thiennes), qui eult espouse messire *Zegre du Bois*, chevalier, seigneur de *Hoves*, *Reusves* (Rèves?), *Gratit* (le Graty), etc., avec *dicelle Ursele*, 1331, le 28 juin : trois lions couronnés, accompagnés en cœur de . . . Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. T. senestre : une damoiselle, coiffée du hénin. L. : *. . . ois de Lanoi chevalier seigneur* (Chap. de Nivelles, c. 1373^{bis}, A. G. B.).

— (Mathieu de), échevin d'Anvers, 1382 : trois lions, surmontés d'un lambel. C. : un lion (?) issant (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— Adrien-Gérard, chevalier, comte de *Lanoyer*, baron de Clervaux, remet, au roi de France, le dénombrement de cette seigneurie (Luxembourg), 1682 : trois lions. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^a).

— (François-Hyacinthe, comte de), de *Lamoltrye* (la Motterie) et du Saint-Empire, baron de Sombreffe, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de damoiselles Henriette et Béatrice, nées comtesses *Duhan* (du Han); Nivelles, le 23 mai 1720 : trois lions. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons,

dont deux formés de trois perles. S. : deux griffons (grand cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte de bois) (Chap. de Nivelles, *Etabl. relig.*, c. 1374).

D'après ce document, lesdites damoiselles étaient, du côté paternelle, *gentilles femmes*, filles de messire Louis-Philippe *Duhan*, comte de Martigny, chevalier, seigneur de Colmey, Froville, Villacourt, etc., conseiller d'Etat de son Altesse Royale, son grand-veneur de Lorraine et de Barrois, et de Catherine-Françoise, marquise de *Rocquefeuil* (Roquefeuil), petites-filles de messire Gabriel *Duhan*, chevalier, comte de Martigny, et de Philiberte de Rîvers (fille de messire Dieudonné de Rîvers, chevalier, seigneur de Bletange, maréchal de camp des armées du Roi Très-Chrétien, gouverneur de la ville de Remiremont, et d'Anne du Choquay); arrière-petites-filles de messire François *Duhan*, chevalier, seigneur de Martigny, de Colmey et autres lieux, et de Louise de *Wopersnou* (Wopersnow); et que lesdites sœurs sont *vrayement nobles de tous costez paternels, sans aucune batarde, bourgeoisie, ny autre empchement quelconque*.

Lannoy. Le même atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Louise, marquise de Lovati, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de Ferdinand, marquis de Lovati *Viccomiti* (Visconti), chambellan de S. A. R., colonel commandant sa garde suisse, et de Jeanne-Thérèse, marquise de *Rocquefeuille*; petite-fille de Charles, marquis de Lovati, capitaine de la garde allemande du duc de Parme et grand-royé du duché de Milan, et de Livie, marquise des *Capitaines d'Arconate* (Arconati); arrière-petite-fille de Pierre-Antoine, marquis de Lovati, lieutenant-général de l'artillerie du duché de Milan, colonel de deux régiments d'infanterie italienne, et d'Anne de *Viccomiti*; et que ladite Livie est fille de messire François des *Capitaines d'Arconate* et de Cornélie Brippia, tous issus légitimement d'ancienne noblesse militaire, 1720, le 23 mai, à Nivelles : même sceau-cachet, dans une boîte de bois (Ibid.).

— (Albert, comte de) et de *Lamoltrye*, du Saint-Empire, chanoine de la cathédrale de Gand, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Anne-Louise, marquise de Lovaty, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de Ferdinand, marquis de Lovaty *Viccomiti*, chambellan de S. A. R., colonel commandant sa garde suisse, et de Jeanne-Thérèse, marquise de *Rocquefeuille*, fille de Jean-François, marquis de *Rocquefeuille*, seigneur de *Puydebar*, et d'Antoinette-Thérèse de Bauverot d'Herbéviller (fille de messire Didier de Bauverot, chevalier, seigneur de *Viller* (Villers) et d'Herbéviller, et de Henriette de Chauvirey); que ledit Jean-François est fils de messire Jean de *Rocquefeuille*, chevalier, seigneur de Reul, et de Louise de Clairac, et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez maternels, sans aucune batarde, bourgeoisie, ny autre empchement quelconque*, 1720, le 23 mai, à Nivelles : même écu. Ledit écu, ovale,

dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. S. : deux griffons (grand sceau, rond, sans L., en cire rouge) (Ibid.).

Lannoy (Albert-Ernest, comte de), de *Lamotterie* et du Saint-Empire, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Joseph-Albertine de *Berghe* (Bergues-Saint-Winoc), du côté paternel, est *gentil-femme*, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Joseph, vicomte de *Berghe*, prince de *Rache* (Raches), et de Marie-Joseph-Elisabeth de *Berghe*, princesse de *Rache*; petite-fille de messire Pierre de *Berghe*, chevalier, seigneur de Nomain, et d'Anne de *Berghe* (fille de messire Charles de *Berghe*, chevalier, seigneur d'Olhain, *Verduel*, *Quamemont*, etc., et de Catherine de Coupigny); que ledit Pierre est fils de messire Pierre de *Berghe*, chevalier, seigneur de Nomain, et d'Anne d'Aubermont; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble ... sans aucune batardise, bourgeoisie, ni autres empéchements quelconques*, 1734, le 30 novembre, à Nivelles : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne (très fruste). S. : deux griffons regardants (petit cachet, ovale, sans L., en cire rouge, dans une boîte de bois) (Ibid.).

— (La comtesse de), née comtesse de Merode, princesse de Rubempré et d'Everberg, etc., dame de Lubbeek, résidant à Bruxelles, collatrice d'une chapellenie à Lubbeek, 1787 : dans le champ du sceau-cachet, deux écus ovales : A, fruste; B, trois jumelles de gueules (**Rubempré**); écusson en cœur, à quatre pals (et à la bordure engrêlée?) (**Merode**). Les deux écus posés sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46339) (voir **Heede**, **Rubempré**, **Wittem**).

LANNOEY — une des villes fortifiées (*fremez*) du comté de Flandre : d'argent, à trois testes de braques, de sable.

Le seigneur de **LANNOEY** : d'argent à trois lyons de synople, coroné, lampassé et armé tout d'or (CONS. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Telles sont encore les armes des comtes de Lannoy, en Belgique; manteau de gueules, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons, alternant de quatre perles. Supports : deux griffons d'or, regardants.

LANSACKERE (*Coene van*) (et *Lansecker*), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 160 moutons, 1374 (tombé), 1375, 80 (n. st.) : deux macles, rangés en pal, à senestre; au franc-quartier chargé d'un lion, accompagné à senestre d'un pal retrait. L. : **✠ S Coenradi de Peer** ... (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 327).

C. van *Lansackere* était, en 1370-71, maître de Campenhout (C. C. B., N° 2357).

Lansame (Pierre), bourgeois d'Ypres, reçoit des rentes viagères, inscrites aux noms de sa femme,

Elisabeth, de leur fille, *Markin*, et de Josse van Dixmude, fils de Paul, 1461, 2 : une trangle, soutenue d'un étai et surmontée d'une fleur de lis et d'une molette à six rais. T. senestre : un ange. L. : Si *Lansame* (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 391).

LANSCHOOT (Guillaume van), fils de Jean, tient un fief de la seigneurie de Knesselaere, 1564 : dans le champ du sceau, une roue. L. : *van Lanscoit f la* . . (Fiefs, N° 10903).

Dat ic . . . ben houdende te leene ende in manschepe van onzen gheduchten heere Phs, Conijnek van Spalengen ende grace van Vlaende[r]e[n], etc., als van zijnen heerschepe ende hobe van den Knesselaerschen, ligghende binnen der prochie van Knesselare suut van der kercken, telve mijn voors. leen, groet zijnde drie ghemeten . . .

Lansman (Gilles), échevin du banc de *Slusen* (Sluse), 1447 : une croix engrêlée, accompagnée au 2° canton de . . . ; au franc-quartier fruste. T. : une damoiselle. L. : *S Gielüs H . nenfrere* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).

LANTDORP. Etienne van *Lanterp* (!) scelle pour Henri Poppenberch, juge à *Doernic* (Dornick) (Clèves), 1357 : un vol, chacune des deux ailes terminée, au bas, en trèfle, et un semé de carreaux. L. : **✠ S Stephani de Lantdorp** (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 79).

Lantheere (Jean de), échevin, à Denterghem, pour le damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpen, dame de Denterghem, 1523 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose (*Deijnze*, c. L.).

Lantmetere (Simon die), homme de fief du comte de Flandre, 1331 : un fascé et un léopard lionné brochant (Chartes des comtes de Flandre).

Lantmeters (Renier), échevin de la haute justice de *Roest* (Rosoux), 1334 : une herse de labour triangulaire (Château d'Ordange).

Lantwijck (les tenanciers jurés dans la cour de), sise à Linckhout, 1491 : parti; au 1^{er}, une fasce; au 2^d, une bande, chargée de trois étoiles. C. cassé (Diest, 1. : Echevinages et bancs divers, 1) (voir **Landwijck**).

Lapostole (Philippe), homme du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1460 : deux bourdons, passés en sautoir, accompagnés de trois clefs, les pannetons en haut, 1 en chef, 2 aux flancs. S. senestre : une licorne accroupie. L. : *Phelip . Lapostole* (C. C. B., Acquits de Lille, N° 44) (voir **Apostole**).

— Jean-André *Lapostolle*, échevin de Malines, 1753 : (d'argent) à trois chevron de gueules, le 1^{er} écimé;

au chef d'azur, chargé de trois clefs, les pannetons en haut. C. : une clef de l'écu entre un vol (grand cachet, ovale, sans L.) (M. Louis Stroobant, à Gand).

Lappe (Arnould), écuyer, reçoit, du chapitre de la cathédrale de Cologne, *hoff ind guyt zu Proistinc-hoven by Werle (Werl) gelegen, dat yr vry eygen scholtisguyt is . . . ind sy mich yren scholtzen alda gemacht haben*, 1392 : trois feuilles de chêne (Dusseldorf, Col., N° 1156).

Laps (Henri), allentier du duc, au métier de Tirlemont, 1478 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson à trois pals. L. : ✠ *Sigillum Henrici Laps* (Abb. de Sainte-Geترude, à Louvain).

Lapscheure. *Jehans de Lapscheure*, bourgeois de Bruges, 1329 : une croix, accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'une force renversée et aux 2^e et 3^e cantons d'un oiseau. L. : *S Ian van Laepsche . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1476).

Lardenoy de Ville (Théodore-Florent), écuyer (il signe : *T. L. de Ville de Mabouge*), remet au roi de France le dénombrement de sa seigneurie foncière de Melreux, en la seigneurie de Hotton, relevant de de Durbuy, etc., 1681 : une fasce, chargée de deux cordes entrelacées, mouvant des bords. L'écu, ovale, hachuré de lignes horiz., sommé d'une couronne à 9 perles et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

— (Guillaume-Ernest-Alexandre), chevalier, seigneur de Porcheresse (comté de Chiny), tient, du roi de France, cette seigneurie, avec château, 1682 : même écu, avec couronne et palmes (cachet, en cire rouge, en tout pareil au précédent, mais autre matrice) (Ibid., 43713^c) (voir **Spontin**).

Lardier. *Sires Johans de Lardir*, échevin de Liège, 1261 : trois coquilles. L. : ✠ *S Iohannis de Lardir scabini leod* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 12).

— (Jean de), 1261, 8, 70, 8 : trois coquilles. L. : ✠ *S Iohis de Lardario scabini leodiensis* (C. de B.).

— (Jacques de), 1280 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. S. dextre : un lion ; cassé à senestre de l'écu. L. : ✠ *S o s . abini leodin* (Ibid.).

— (Jean de), 1307 : même écu. L. : *nis de scabi l* (Ibid., et Chartes des ducs de Brabant, N° 169).

— (Henri de), 1311 : même écu, le 1^{er} macle couvert d'un écusson losangé, au chef plain (ou un chef coupé de . . . et de . . . ?) (C. de B.).

Ces quatre Lardier (1261-1311) scellent en qualité d'échevins de Liège.

Lardier (*Bariet de*), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 858 moutons, 1374 : un sautoir ; écusson en cœur à deux léopards, rangés en pals (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Surlet**).

La charte l'appelle : *van den Lardier*. D'après HEMRICOURT, les Lardier sont des Surlet et portent : *d'or a on sautoir de geules a une fleur de lys d'argent*. Un Jean de Lardier, chevalier, échevin de Liège, épousa la dame d'Oxhen (Ohain), fille de *Gilhar delle Cange*. Ohain : *de geules a dois Lupars passans, d'argent* (éd. de SALBRAY, p. 60, 92, etc.).

Laren (Guillaume van) déclare tenir, du sire de Merode, une maison avec jardin et terres, à *Steenhockesele* (Steenockerzeel), sans date (xv^e siècle) : un contre de charrue, contourné, renversé. L. : *S Willem van* (Av. et dén., N° 3066).

Laroche, voir **Roche**.

Larochette, voir **Rochette**.

Lassou. *Pierre de la Saulx* (il signe : *P. Lassou*). Jean-Mathieu de Rumling, Maximilien et Claude [von] Musiel, tous seigneurs, par indivis, de Berg, près Remich, et de Kirff, en partie, remettent au roi de France le dénombrement desdites terres, avec un château à Berg, sises au diocèse de Trèves et mouvant de Sierck, 1681 ; *Lassou* : quatre chevrons. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^a).

La[e]them. *Walterus de Latem, miles*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis, sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338 : d'hermine à la fasce. L. : ✠ *S Walteri de Lathem* (Chartes des ducs de Brabant, N° 427).

— Jean van *Latem* reçoit, du Brabant, 30 moutons, pour la vente d'un cheval, 1365, 14 novembre : d'hermine à la fasce, chargée d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé ; ledit écusson au franc-quartier brochant plain. L. : *S Iehan eem* (Ibid., N° 2008) (comp. les armes de **Cruijp[e]lant[s]**).

— (Gauthier van), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts ; i. t. : 148 moutons, 1374 : d'hermine à la fasce. L. : *S Wovte . . an Lathem* (Ibid.).

— (Gauthier van) (et *Lathem*), chevalier, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 210 moutons, 1374, 86 : même écu que Jean (1365), le franc-quartier de l'écu également plain. L. : *S Walteri de Latem* (Ibid.).

— Gauthier van *Latem*, chevalier, se porte caution pour le duc de Brabant, envers Renier de Schoonvorst, le jeune, chevalier, du chef de sa rançon, à



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCIII.

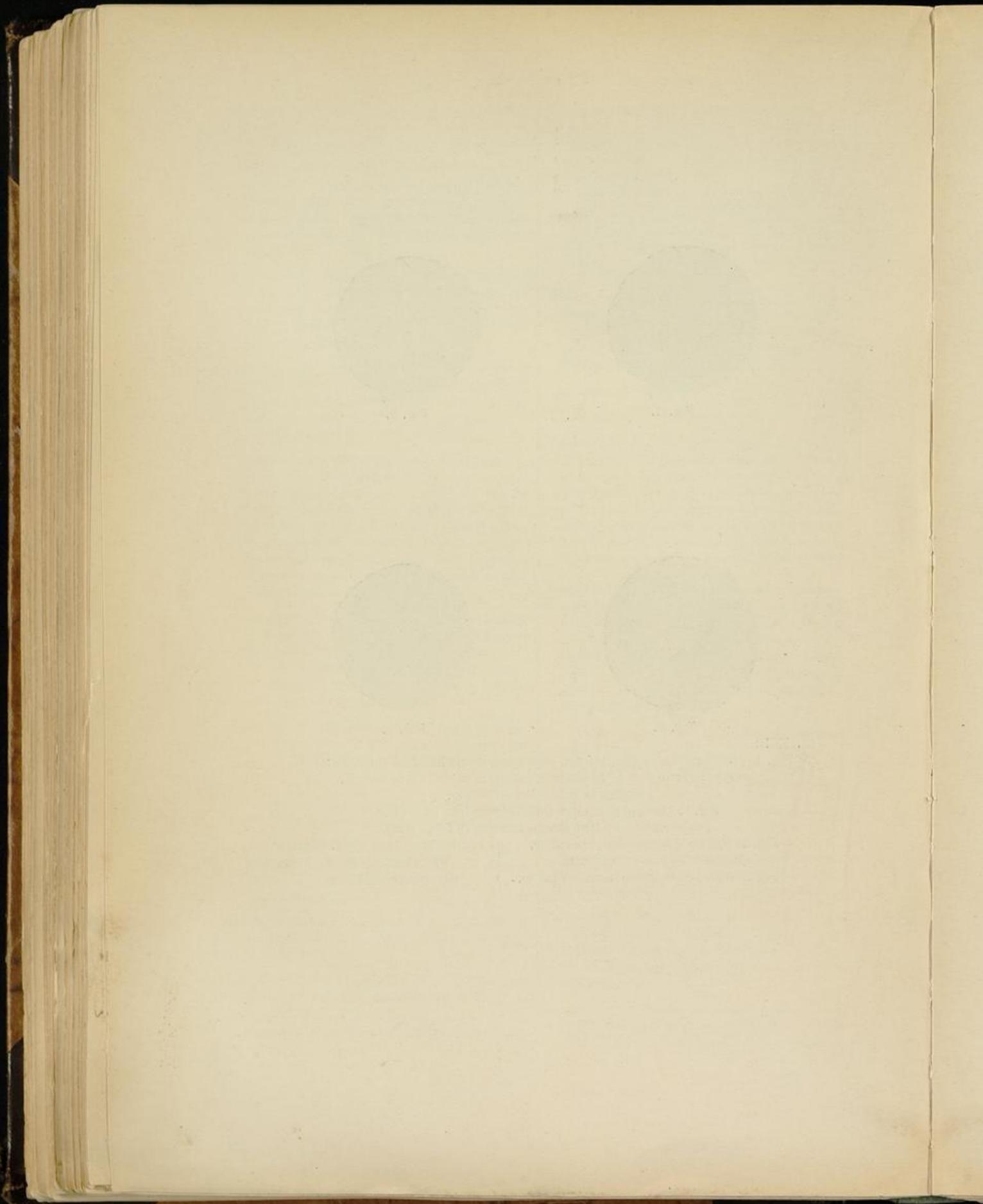
Fig. 1. Jean Craije van der Hofstat, chevalier, maréchal d'un corps d'armée
envoyé, par le duc de Brabant, au secours du roi d'Angleterre,
contre le roi de France (1338).

Fig. 2. Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier,
lieutenant dudit Jean Craije van der Hofstat (1338).

Fig. 3. Renier d'Argenteau, chevalier,
châtelain de Limbourg (1338).

Fig. 4. Henri de Bauzele, chevalier (1339),

} combattant, tous deux, dans
ledit corps d'armée
(Guerre de Cent ans).



cause de la bataille de Basweiler, 1372 : d'hermine à la fasce. L. : ★ *S Walteri d em milit* (Ibid., N° 2420).

La[e]them. Arnould van *Lathem*, échevin de Bruxelles, 1345 : même écu. Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, l. 362).

— Corneille van *Lathem*, même qualité ; 1546 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine à la fasce ; aux 2^e et 3^e, un lion. Cq. couronné. Même C. (Ibid.).

— Charles van *Lathem*, chevalier, seigneur de Court-Saint-Etienne, échevin de Bruxelles, 1396 : mêmes écu et C. qu'Arnould (1345). Cq. couronné (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— Philippe van *Lathem*, échevin de Malines, 1615 : mêmes écu et C. Cq. couronné (Malines).

— (Chrétien van), échevin *illeg*, 1636 : même écu. C. cassé (Malines) (voir **Coninck**).

LARCAMP (*Ysas de*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1368 : une bande et un lambel brochant. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quévy*).

Lateur, voir **Latteur**.

Lathour (Antoine-Joseph), échevin du ban de Sprimont, au duché de Limbourg, résidant à Florzée, paroisse de Soungnez, collateur du bénéfice des Saintes-Barbe et Catherine, en l'église de Soungnez, bénéfice dont son fils, Antoine-Joseph Lathour, prêtre et bénéficiaire de la cathédrale de Liège, etc., est le possesseur, 1787 : l'écu, ovale, est très cassé ; on ne voit qu'un lion au canton senestre. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46378) (comp. **Labeye**).

Lathuy (Ambroise de), échevin de la cour de Crêhen, 1572 : trois étrières, accompagnés de deux merlettes, aux flancs (comte G. de Looz-Corswarem) (Pl. 12, fig. 328).

— (Jacques-Joseph de), curé de Huppaye, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa paroisse, « de collation maltoise », au bénéfice de Sainte-Catherine, en l'église d'Huppaye, à des bénéfices en l'église de Jodoigne et au bénéfice de Notre-Dame-de-Gollart, sous Marilles, au diocèse de Namur, bénéfices dont il est le possesseur, 1787, le 20 avril : parti ; au 1^{er}, trois étrières, mal ordonnés ; au 2^d, trois (2, 1) merlettes. Cq. sans C. (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46356, 46357, 46362).

Latre, voir **Lattre**.

Latteur (Jean le) tient, du château de Flobecq, un fief à Ogy, 1546 : une hache (doloire). T. : un personnage (cassé) (Fiefs, N° 10442).

Latteur (Nicolas le) tient, dudit château, un fief à Wodecq, 1546 : une hache (doloire), chargée d'une petite étoile et accompagnée de trois autres petites étoiles, 2 à senestre dans les cantons, 1 en pointe. L. : ★ *S Nicol . . le Latteur* (Ibid.) (Pl. 12, fig. 329).

— (Pierre le), tient, dudit château, un fief à Ogy, 1556 : un chevron, accompagné en chef d'une rose et d'un croissant et en pointe de . . . (fruste). L. : . . . *le Latteur dit N . . .* (Ibid., N° 10426).

— (Jean le), fils de feu Etienne, tient, dudit château, un fief à Ellezelles, 1565 : un nœud, affectant, plus ou moins, la forme de deux 8 juxtaposés. L. : *Ian evr* (Ibid., N° 10259).

— (Guillaume le), homme de fief de Flobecq et de Les-sines, 1586 : un cor de chasse, accompagné en pointe de deux fleurs à quatre feuilles. L. : *S Gviliavme le La . . .* (Ibid., N° 10347).

— Jean de *Lateur*, fils de François, tient, du comté de Flandre, la cour de Cooleghem, à Sinaj, ayant appartenu, jadis, à Jean van Duijse, fils de Henri, du chef de sa femme, Jossine van Cleemputte, fille de Gilles, 1602 : un sautoir, cantonné de quatre états, mouvant par la base des bords de l'écu et côtoyant le sautoir (1) ; au chef chargé de trois flanchis. C. : fruste. L. : *S Ian de Lateur fli Fr* (Fiefs, N° 7228) (voir **Abbaye**, **Elst**, **Zaman**).

(1) Le tout formant ce que le roi d'armes Corn. Gailliard appelle un « sautoir de six pièces », ou ce que l'on pourrait blasonner : un sautoir, accompagné d'un « sautoir empresté ». Voir JEAN VAN MALDERGHEM, *Le blason des armes . . . par Corneille Gailliard* (p. 24 et 44).

Ich Jehan de Lateur, f° Franchoijs, vuyt erachte van den letteren van decreete in daten twaelfsten augusti duusent vijffhondert vierentnegentich kenne dat ick houdende ben in leene van haere Hoocheden Eertshertoghen, etc., als graven van Vlaendren, onze Souveraine heeren ende Princen, thoff te Cooleghem, gheleghen binnen de prochie van Sinaj inden lande van Waes, eertijden toebehoirt hebbende Ian van Duijse Hejndrickx, causa uxoris, Josijne van Cleemputte, flia Gillis, staende ten vertierlicken ende versterfoelijken coope van thien ponden paresiz ofter ter bester cromen van drijen ende te ghedinghe te gaene metter kerckgeboden van Sinaj ter vierscharen, ende voots te dienen den voorseiden Grave . . . met eenen peerde van hondert schellinghen paresiz, als hij met zijnen mannen van Vlaendren oirloght, ende behoirt tot desen leene hoff ende ghedinghe . . .

Il y a, dans ce document, des détails intéressants sur la famille van Cleemputte, qui avait tenu ledit fief, pendant plusieurs générations, en vertu de l'achat fait, par Guillaume van Cleemputte, envers le damoiseau Josse van Schauthete, fils d'Adrien. Le fils de ce Guillaume, Jean, succéda à son père, vers 1526.

LATTEFEUR (Jean de), greffier du Grand bail-liage de Hainaut et bailli de Sotteville, commis par Madame Marie de Goegnies, dame de Bernissart et de Sotteville, 1628, 44 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e,

une bande, chargée d'une moucheture d'hermine (?); aux 2^e et 3^e, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) coquilles. C. cassé. La L. porte le millésime : 1612 (Baron de Loe).

Lat[tre] (Jean de), homme de fief du Hainaut, 1609 : un chevron, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une croix latine, haussée, le piédestal formé d'une seule pierre carrée, mouvant de la pointe. S. : un homme sauvage, tenant de la main gauche un écot. L. : *S Jean de Latre 1597* (M. A. de Latre du Bosqueau) (voir **Carnin, Croix**).

— *Jehans de Laitre*, homme de fief de *Jehan[s] Henneuse[s] de Moxche, sire[s] en partie de le court con dist de Kokerialvals*, à Saint-Germain, comté de Namur, 1387 : trois (2, 1) losanges, accompagnés de quatre roses, 1 au point du chef, 1 en cœur, les deux autres accostant le 3^e losange. L. : *S Jehans de Laiete (Namur, N° 1203)*.

Jehan de Latre, qui avait déjà été bailli des ville et châtellenie de Furnes, du temps de feu la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, est confirmé dans ces fonctions, par le duc Jean, le 9 avril 1401-5 (n. st.) (copie du temps) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— Jacques de Laitre, *contreroleur des officiers de Flandre*, 1423 : trois coqs. Très cassé. C. : . . . (?). T. ou S. : . . . (?). L. : *Jaques de Lat . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

L'écu est la seule partie qui subsiste de ces armoiries.

— Sœur Philippine, abbesse de l'abbaye de Marquette-lez-Lille, 1511, 8 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbesse, debout, sous un dais; dans le bas, un écu, à un chevron (C. C. B., Acquits de Lille, l. 46, 48).

L'acte ne révèle pas le nom de famille de cette prélat. D'après LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 319, elle était Philippine de Latre, de Lille, et mourut en 1540.

— . . . de Laitres, scelle le contrat de mariage de René-Louis Sanders, seigneur de *Messaincour* (Messincourt), en partie, capitaine, etc., et de Marie-Elisabeth Gobelinus, à Luxembourg, le 26 avril 1673 : une fasce, chargée d'un lion issant et accompagnée de quatre annelets, 3 rangés en chef, 1 en pointe. C. : un lion issant (cachet, sans L., en cire rouge) (M. l'abbé Petry, professeur à Luxembourg) (voir **Sanders**).

Il est impossible de déchiffrer les initiales de ce de Laitres.

— Très noble et honoré seigneur Théodore-Ignace de Laitres, domicilié à Virton, collateur de la chapellenie de *Sainte-Héleine aux Prés, lès Saint-Remy*, paroisse de Saint-Remy, remet au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette chapellenie, sans date (1787-1788) : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets, 3 rangés en chef, 1 en pointe. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux griffons, adossés, regar-

dants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46389).

Les de Latre de Ressay (Ressaix), de la Hutte et du Bosqueau, appartenant à la noblesse officielle de Belgique, portent : d'or à trois écussons d'azur; au franc-quartier de gueules brochant, chargé d'une molette d'or.

Les de Latre de Ressay somment leur écu d'une couronne à onze perles, dont trois relevées. Ceux de la Hutte ciment leur casque, couronné, d'une molette d'or.

Les deux branches ont pour supports : deux léopards lionnés d'or.

Les de Latre du Bosqueau ciment leur casque, couronné, également d'une molette d'or.

LAU (Léon van), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, Enghien, Wijnendale, etc., dans sa *vierschae* du métier de Roulers, 1524 : un croissant et un trèfle, rangés en pal (*Deijnze*, c. L.).

LAUBEL (Lobel?) (Jehan de) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1415 : trois hamaines. Le coin supérieur à dextre est cassé. C. : deux aiguères affrontées. T., à dextre : . . . ; à senestre : une damoiselle (C. C. B., Acquits de Lille, l. 376).

Laubin (Nicolas), homme de fief *a noble et ma tres honoree damoiselle, mademoiselle Marguerite de Lille, dame de Frasne sur Escault* (Fresnes, près Valenciennes), *Gheulezin, Honcourt, Fontenoit*, etc., 1564 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut. T. dextre : une femme nue (V^{ie} Desmazières).

Laukere, voir **Martre**.

Launay (Pierre-Albert de), chevalier, roi d'armes de Brabant, xv^e siècle (le célèbre faussaire) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron; aux 2^e et 3^e, d'hermine plain (**Bretagne**). L'écu sommé d'une couronne, soutenant un cq. couronné, cimé d'une hure de sanglier, posé en pal. T. : deux hommes sauvages. L. : *S Petri Alberti de Lavnay eq prim prov reg arm titel brabant* (Matrice originale, à Elsegem).

Ce chevron n'est pas engrêlé, comme le portaient les de Launay. La matrice étant oblitérée par quelques entailles, on peut supposer qu'elle a été refusée par suite de l'erreur commise par le graveur dans l'exécution de ce chevron (voir J.-Th. DE RAADT, *Note sur les frères Pierre-Albert et Jean de Launay, ornés des portraits de ces deux rois d'armes*).

LAUNAIX, voir **Pierman**.

LAUNELT, voir **Weinmolen**.

Lauraguais, Elisabeth-Pauline de Gand de Merode de Montmorency, comtesse de Lauraguais, princesse d'Iseghem et de Mamines (Masmènes = Masménen), etc., résidant en son hôtel, rue de Bourbor, à Paris, collatrice de deux chapellenies, dont une castrale, à Ressegem, au pays d'Alost, fondées par la maison de Gand d'Iseghien, 1787, le 13 mars : dans le champ du cachet, deux écus, ovales : A, d'azur au pal, chargé de . . . et accosté de quatre pattes de lion, affrontées, posées, chacune, en chevron ren-

versé; B, de sable, au chef d'argent (**Gand**). Les deux écus posés sur un manteau, sommé d'une couronne à cinq fleurons (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 46617).

Laureij[n]s, voir **Geeraert[s]**, **Laurent**, **Lauwereijs**.

Laurent, **Leurent**, **Lorent**, **Laureijs**, etc. Colin *Leurent* (*Lorens* et — *t*), bourgeois de Namur, 1337, 8, 9 : une cotice (simple), accostée de six billetes, 3 (2, 1) au canton senestre, 3, rangées en bande, à dextre. L. : ★ *S' Colin Lorent* (*Namur*, Nos 583, 593, 6, 613).

— *Johannes, dictus Hannosiin de Namurco, armiger*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, contre tous ses ennemis, 9 juin 1338 (il s'agit de la guerre de Cent ans); un autre acte, du même jour, l'appelle : *Johannes, dictus Hannosiin de Namurco, receptor manus mortue comitatus namurensis; Hannosinns de Namurco* (sans prénom), reçoit une rente du Brabant, 1339 : une bande engrêlée et un semé de billetes. L. : ★ *S' Iohans Lorens* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 401, 402 et 500).

Et non : *Hannesin*, comme il est appelé, abusivement, dans ALPH. WAUTERS, *La formation d'une armée brabançonne au XIV^e siècle*.

— *Jacob Laureijs (Lauweris) zoen*, homme du comté de Zélande, 1450, 66 : trois fermaux ronds. C. : une tête et col d'aigle entre un vol (C. C. B., c. 463 et 113).

— *Jaquemart Leurent*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : un chevron, accompagné de trois roses (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. *Quaregnon*).

— *Louwer filius Jacob filius Louwers, ontfanghere van der wateringhe van der goeden in Oostburch* (Oostburg) *ambacht*, 1459 : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : . *Lavur* *cop Lavus su'* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 152).

— *Janin Leurent*, homme du Hainaut, 1525 : un chevron, accompagné de trois tulipes (?). T. dextre : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. 1).

— *Germain Leurent*, bourgeois et marchand à Mons, tient un fief du château de Binche, 1546 : une marque de marchand (Fiefs, N° 10523).

Cette marque est formée d'un 4 contourné, terminé au bas en un crochet relevé à senestre, le montant muni de deux traverses, la 1^{re} soutenant un petit chevron renversé, brochant sur le montant.

— *Nicolas Laurens*, homme de fief du Hainaut, 1519, 54, à Braine-le-Comte : une étoile à huit rais en cœur, accompagnée de trois roses, T. dextre : un

homme sauvage, tenant de la droite un écot. L. : *Seel Nicolas Levens* (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Laurent, **Leurent**, **Lorent**, **Laureijs**, etc. *Collinet Levens*, fils dudit Nicolas, même qualité, 1554, *illec* : une étoile à huit rais en cœur (?), accompagnée de trois roses à quatre feuilles (?). T. senestre : un homme sauvage, la main gauche contre la hanche, appuyée sur sa massue. L. : *S Nicollas Lavrens* (*Ibid.*).

— *Nicolas Leurent*, homme de fief du Hainaut, 1564, 6 : une cotice, accompagnée à senestre de trois roses, rangées en chef et d'une rose à six feuilles, tigée et feuillée, ladite cotice accompagnée à dextre d'un poisson, recourbé, côtoyant le bord de l'écu (Mons, Hommes de fief).

— *Maitre Arnould Laurent*, même qualité, 1574 : écartelé; au 1^{er}, fruste; au 2^e, une rose et un croissant, rangés en pal; aux 3^e et 4^e, cassés. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue dans le bras gauche (*Ibid.*).

— *Jean Leurent*, même qualité, 1589 (à Mons?) : une fasce, chargée d'une trangle vivrée, accompagnée en chef de deux lions et en pointe d'une aigle éployée. S. : deux lions. L. : *Seel I Leurent* (M. Hulin, à Gand).

— *Jean Leurent* (fils de Julien), même qualité, 1602 : un poisson, recourbé à dextre, posé en barre; au chef chargé d'une rose, accostée de deux étoiles à cinq rais. S. senestre : un animal (cassé) (*Ibid.*).

— *Louis Laurin*, même qualité, 1624, à Braine-le-Comte : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée de trois (2, 1) couronnes de feuillage (laurier). C. : une tête et col d'aigle (Baron de Royer de Dour).

— *Pierre Laurent*, même qualité, 1625 : un chevron, accompagné de trois trèfles (B. R., C. G., porte L. 2221).

— *Liévin Laureijs*, échevin de Waesmunster, 1621 : une branche sèche, posée en bande. C. cassé (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— *Etienne Leurent*, homme du Hainaut, 1628, à Condé : une hure de sanglier, accompagnée de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef, 1 en pointe. S. senestre : un griffon. L. : *S Estienne Levre* . . (Mons, Greffes scabinaux de Condé).

— *Louis Laurin*, bailli de Hyon, 1657 : mêmes écu et C. que *Louis Laurin*, 1624. L. : *Lavr* . . (M. A. de Latré du Bosqueau).

— *Louis-Joseph Lorent*, prêtre et chapelain de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles,

remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son bénéfice, sans date (1787) : une bande de sable, accostée de deux étoiles à cinq rais. Cq. couronné. C. : une étoile de l'écu entre un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46548) (voir **Blomme, Bouchout, ERKE, Hertoghe, Hove**).

LAUSNOIT (Martin de), homme de fief du Hainaut, 1634 : un *Agnus Dei* (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

— (Martin de), homme de la baronnie de Silly, 1661 : une herse de labour triangulaire. S. senestre : un lion. L. : *S Martin de Lavs* . . . (M. A. de Latre du Bosqueau).

Lauttens (Amand), notaire à Bruxelles, cachète un testament, le 7 août 1693 : coupé; au 1^{er}, deux roses; au 2^d, une rose. C. fruste (Notariat général du Brabant, N° 2187; Archives génér. du Royaume).

LAUWART (Jean, sire de), franc échevin des alleux du Tournésis, 1361, 77 (n. st.) : un burelé et un chevron alésé brochant. L., 1371 : ✠ *S Jehan de La . . . ch* . . . (Tournai, Chartreux, c. 10, et Chartrier).

Lauwen sone (*IJe*), échevin de Zierikzee, 1378 : une aigle. L. : ✠ *S Ye f Lawaerts* (Hollande).

Lauwereijns de Roosendaale (sans prénom), 1787 : très fruste; on ne voit plus qu'un arbre (laurier) arraché. Cq. couronné. C. : une merlette, ou oiseau, entre un vol. S. : un lion et un ours colleté, bouclé. Cri : *Diepenhede, Diepenhede* (C. C. B., reg. 46602) (voir **Laureij[n]s, Laurent**).

Lauwers (Joseph-Symphorien), curé de Watou, province de Westfandre, évêché d'Ypres, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 14 avril : d'azur à un cœur, posé en pointe, surmonté d'une couronné fermée (royale), posée en cœur, accompagnés en chef de trois étoiles, mal ordonnées. L'écu, dans un cartouche, soutenant une tête d'ange, sommée d'une étoile (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46621).

Lavallée, voir **Sestich, Vallijn**.

Lavule. Willame *Lavule*, homme du duc de Bar, dans la seigneurie de Cassel, 1397 : trois serpents (anguilles?), posés en pal et rangés en fasce, accompagnés de quatre étoiles, 2 en chef, 1 au flanc dextre, 1 en pointe. L. : . . . *illem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

Lavoir, voir **Hermée**.

LAWAYRE, voir **Bongart, Kriekenbeck**.

Lawick. *Arnd van der Laewijc* inféode à Jean, comte de Clèves, et à Mathilde de Gueldre, sa femme,

11 journaux de terre, 1365; donne quittance à cette princesse, 1368 : diapré, à la fasce onnée-entée, surmontée de deux étoiles à cinq rais; écusson en cœur, à trois pals de vair; ledit écusson au chef plain. L. : ✠ *Sig Arnoldi de Lawic* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 773 et 821).

Lawick. *Rolof van der Lawijc*, parent (*neve*) de *Palike van Sevenaer*, 1371 : une fasce onnée-entée, surmontée de deux étoiles à cinq rais. L. : . . . *Rodolphi de Lawic* . c (Arnhem, *Rekenk.*, N° 485).

— (Jean van der) scelle l'acte de Jean van *Beinheim*, 1443 : même écu (*Geld.*).

— (Jourdain van der) scelle l'acte de Guillaume Heucke, 1444 : même écu (*Ibid.*).

— (Thierry van der) et Hille (van Bommel), sa femme, promettent de rendre indemne Gisbert van *Randwijck*, fils de Gisbert, 1461 : une fasce onnée-entée. C. : un ours issant. T. : un homme (fruste et cassé) (*Ibid.*).

— (Rodolphe van der), témoin à un acte de Gossuin van Bommel, 1494 : une fasce onnée-entée, surmontée de deux étoiles (*Ibid.*).

— (Rodolphe van der) vend à son frère naturel, Rodolphe (!), une terre à Elst, 1503 : même écu (*Ibid.*).

— Thierry van der *Lawick* et Aeff uijten Enghe, sa femme, promettent de rendre indemne Josse van *Randwijck*, leur caution, 1511 : même écu, les étoiles à cinq rais. Cq. couronné. C. : un ours issant. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa masue à terre (*Ibid.*).

— Herbert van der *Lawick*, échevin de Deijll (Deil), 1597 : une fasce onnée-entée. Cq. couronné. Même C., mais aux armes (*Geld.*) (comp. **Groesbeek, Hautart**) (voir **Beinum, Bommel, Engh**).

Die van der Lawic, en Gueldre, portaient, d'après **GELRE** : de gueules à la fasce entée d'argent. Volet de gueules. Couronne d'argent. C. : une tête et col d'ours de gueules.

LE, voir **Lede**.

Léau (Les échevins de), 1248 : dans le champ du sceau, un lion contourné. Contre-scel : même emblème (*Léau*, N° 2).

— Les mêmes, 1640 : de . . . au lion (!); au chef plain. L. : *Ivum opidi leeuwensis ad c[ausas]* (*Heijl.*).

Lede (Adrien van), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1354 : une rose. C. : une rose entre deux cornes de bœuf (*Ninove*).

— (Adam van), même qualité, scelle un acte du bailli d'Alost, 1365 : mêmes écu et C. (*Afflighem*).

— (Jean van), fils d'Adam, scelle, en la même qualité,



Fig. 1.



Fig. 2.

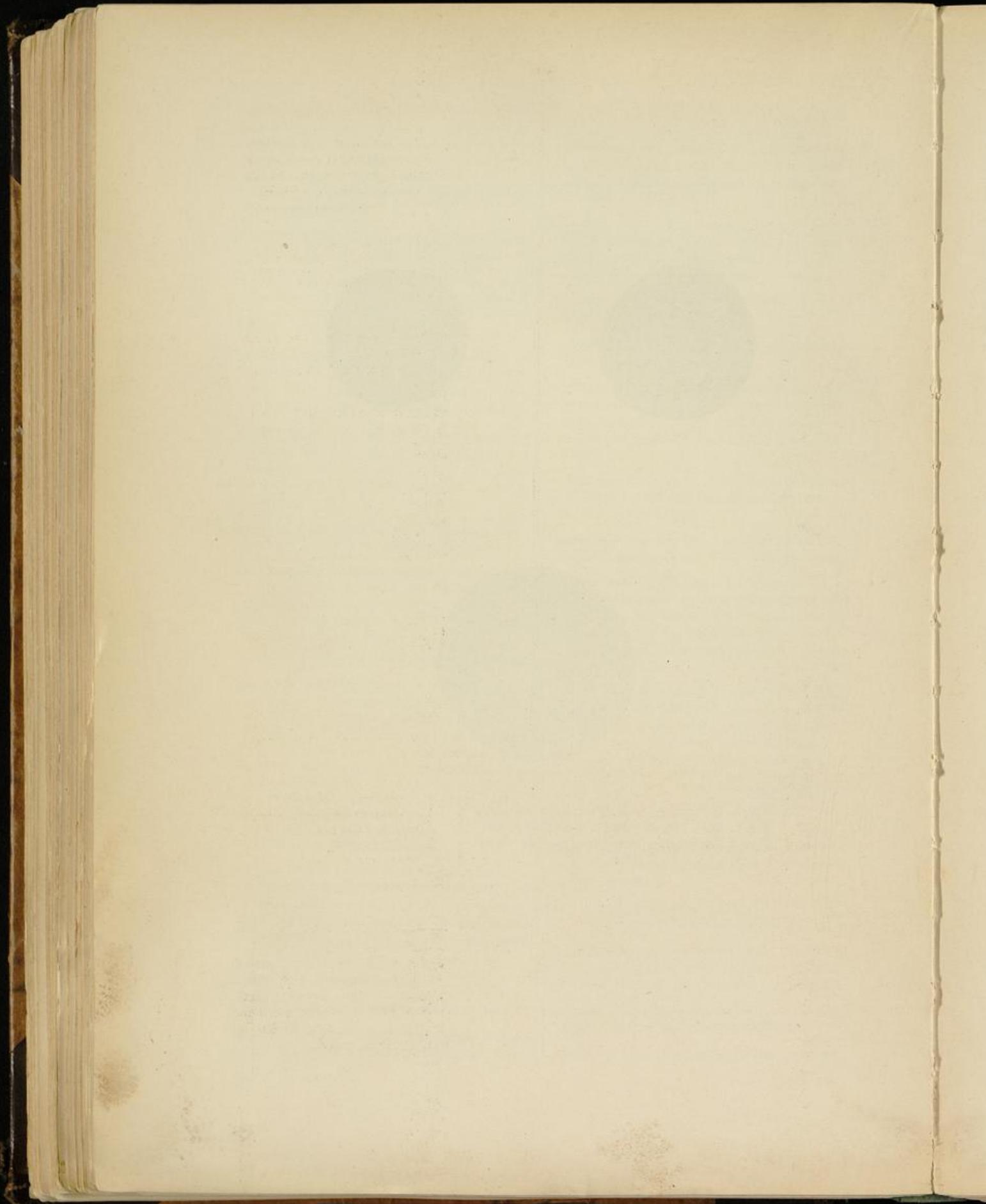


Fig. 3.

Pl. XCIV.

Fig. 1. Godefroid de Bolheim, chevalier (1339),
Fig. 2. Léon van der Borch, chevalier (1338),
Fig. 3. *Joannes, comes silvestris* (de Daun)
(1338),

} combattants de la
guerre de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



l'acte ci-dessus, 1365 : une rose et une bordure engrelée. Même C. (Ibid.).

Lede (Jean van), fils de Henri, même qualité, scelle ledit acte, 1365 : une rose. Sans cq., ni C. (Ibid.).

Sur les sceaux d'Adam et de Jean, fils d'Adam van Lede, la rose est représentée sous forme de « quintefeuille » ; sur celui de Jean, fils de Henri, elle a la forme d'une « rose », dans l'acception courante du terme. Tous les trois sceaux se trouvent appendus à la même charte.

— (Gauthier van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 390 moutons, 1374 : une rose, surmontée à dextre d'une étoile. C. : un chapeau arrondi, à large bord, sommé d'une étoile et garni d'un vol. L. : *S Woutere va Lede* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 12, fig. 350).

Par suite d'une erreur, l'étoile se trouve posée à senestre, sur le dessin que nous donnons de cet écu.

Cette étoile est à six rais, celle du cimier à cinq.

Wij Wouter van Lede doen cont allen luden dat wij van alsulken scaden, gevankennesse, oost, ende verlies als wij met onsen geduchten here den hertoge van Lucc, van Brabant, namen ende leden hebben inden strijt te Baestwiltre ende vandes strijts wegen vors., d[ae]r wij die somme bi onsen eed ten heiligen af gegroet hebben op driehondert tnegentich mot[oenen], ontfanen hebben

— Liévin van *Le*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.) : un homme imberbe, de profil, légèrement accroupi, tenant, des deux mains, un poisson (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

Ledeberg. *Willelmus*, dominus de *Ledebergha*, 1267 ; fait savoir, en 1281, *apud Pamelam in atrio*, que dominus *Oliverus*, miles de *Rideve*, et domina *Beatrix*, eius uxor, ont cédé, de son aveu, à l'abbaye de Ninove, une terre à *Rideve* : trois losanges, accolés en pal, touchant tous les bords de l'écu (*Ninove*) (Pl. 13, fig. 331) (voir **Meldert**).

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus I, p. 107) dit, à propos de heer *Diderjé van Ledenberghe* : *Sijn banieré was al root, | Drie ruten van selvere daerinne, | Talewert staende, als ic versinne* (II, v. 3283-5). L'acte de G., seigneur de Ledeberg, se trouve publié dans le *Corpus chron. Flandr.*, de M. DE SMET, T. II, p. 942.

— (Les échevins de), 1281 : dans le champ du sceau, une chapelle, ou tour, couverte d'un toit aigu, posée sur un piédestal, formé de quatre poutres superposées, soutenues par des piloris, et accostées de deux branches (Ibid.).

Ledeghanc (Antoine) tient, de la seigneurie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1318 : un sautoir alésé, dont les extrémités sont mal définies (sautoir ancré ou à trois pointes?). L. : *Anthoenis Leegha . . .* (Fiefs, N° 10882).

— (Chrétien), tuteur des enfants d'Antoine L., feudataires de ladite seigneurie, 1526 : un autre blason (fruste). L. : . *Kerst . . . Ledeganc* (Ibid., N° 10883).

Leder. Jean *Leër* reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 1 florin, sur son héritage englobé, naguère, dans le parc ducal, 23 mai 1433 : un poisson en bande, accompagné au canton senestre d'un écusson à trois (2, 1) roses, encloses de deux faucilles dentelées, accompagnées en chef d'une coquille. L. : *S Iohanni . . . der* (Chartes des ducs de Brabant).

Il est, sans doute, ce *Johannes dictus Leder, carnifer, Alius quondam Johannis*, cité le 23 août 1432 (Chartes des ducs de Brabant), et ce Jean Leder, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1446 (Chartes et documents divers, c. 1).

LEDERNE (*Eustacius, miles de* (Lerne?), *dominus de Ristune*, 1249 : (écu pyriforme) un lion léopardé et un lambel, à cinq pendants, brochant. L. : *✠ Sigill' Eostacii de Lederna* (Chartes des comtes de Flandre).

— (*Jehan de*), bourgeois de Damme, scelle, à Lille, 1291 : plain, au chef chargé de trois pals. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : *✠ S Jehan de Lederne* (Ibid.).

Voir, pour ces deux personnages, l'*Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, N° 74 et 603.

Leebeke (François van), fils de Jean, *in zijnen levene ghenempt Prince*, tient, du Perron d'Alost, un fief à Erembodeghem, 1558 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) roses, accompagnées au point du chef d'une étoile. S. senestre : un ours, ou chien, colleté. L. : *Franch* (Fiefs, N° 4918) (voir **Meersman**).

Leeden (Hertbaren van der), chevalier, 1299 : deux fascas bretessées et contre-bretessées. L. : . . . *arberni militis de* (Mons, Hainaut).

Leefdael. *Ludovicus, miles et dominus de Levedale, homo nobilis*, 1275 : trois roses ; au franc-quartier brochant, fretté et muni d'une bordure (simple). L. : *✠ S' L L* (M. Rouffart).

— (Les échevins de), 1275 : de . . . à la rose. L. : *✠ S' scabinorum dni Ledvici (!) de Levedale* (Ibid.).

Les armoiries primitives de Leefdael étaient apparemment, trois roses.

Les échevins de Leefdael scellaient donc d'un écu à un seul de ces meubles.

Cet exemple n'est pas unique.

— *Rogerus de Levedale, miles*, scelle un acte de Gérard, seigneur de Diest, 1315 ; donne, avec *Gerlacus de Buscho* et *Emundus Rovers sone*, quittance à Florent Berthout, seigneur de Malines, payant pour Renaud, fils du comte de Gueldre, 1318 ; 1321 : trois roses ; au franc-quartier brochant chargé d'une aigle. L., 1321 : *✠ S' dni Roger de Leefdale militis* (Diest, N° 20, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 250, et Chartes des ducs de Brabant, N° 205).

L'acte de 1321 le dit : *Rogiers de Levedale*, homme du duc de Brabant.

Leefdael. *Rogerus de Levedale, castellanus bruxellensis, miles*, 1326, 1331 : même écu (E. G., l. 108; Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

GELÆE donne au *here van Leefdale*, Brabançon : d'or à trois roses de gueules, boutonnées d'azur; au franc-quartier brochant de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'azur. Volet de sable. C. : deux demi-jambes de cheval d'argent, aux sabots de sable, ferrés d'argent. *De Grimbergsche oorlog* (v. ci-dessus, l. p. 107) blasonne ainsi les armes de *heer Godevaert van Leefdale* : *Van goude, met drie roosen daerin | Van keelen root, meer no min; | Van keelen oic een quartier* (!) (l. v. 4760-2).

— (Les échevins de Monseigneur Arnould van *Levedale*, à), 1344, 64 : de . . . à la rose (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2, et *Afflighem*).

— (Ceux du damoiseau Guillaume, seigneur de Petersheim et de), 1393 : même écu (*Afflighem*).

— (Ceux de messire de Merode, dans sa seigneurie de), 13 . . : même écu (E. G., l. 365) (voir **Louvain**).

Leeken. Jean van der *Leckine, hostelier* à Bruges, 1324 (n. st.) : dix (4, 3, 2, 1) macles. L. : $\text{✠ S' Ian van der Leckine}$ (Chartes des comtes de Flandre).

Le seigneur de LEEQUE : d'azur, à trois cocquilles d'argent au chief d'or au lyon léopaert de gueulle, lampassé et armé d'azur (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Leeman (Jean) remet au haut-bailli de Termonde une déclaration relative à la succession d'une personne décédée à Opwijk, 1396 : une rose. L. : *S Ia . . . man* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70-71).

— (Jean), fils de Florent, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1430 : même écu (Fiefs, N° 4177).

— (Pierre), échevin d'Aerschot, 1469 : une fleur de lis, au pied coupé. L. : *S Peeter Leeman scab ars coten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Henri), échevin *illec*, 1535 : même écu, brisé en chef à dextre d'une étoile. L. : *S Herici Leeman scabi aers* . . . (Ibid.).

— (Jean), époux de Martine Arendts, qui tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1541 : un chevron, accompagné en chef de deux merlettes (?) et en pointe de deux maillets, rangés en fasce. S. senestre : un griffon (Fiefs, N° 3545) (voir **Leemans**).

Leemans (Pierre), échevin d'Aerschot, 1480 : une fleur de lis, au pied coupé. L. :
. . . . *arscoten* . . (Abb. de Sainte-Gertrude, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (voir **Leeman**).

Leene. Jean van den *Leene*, chef-homme du métier

des courtiers à Bruges, 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois faucons (ou perroquets?). L. : . . *Ia va de Lene* (Chartes des comtes de Flandre).

Leene (Guillaume van den) (fils de Pierre), homme de fief du comte de Flandre, scelle un acte du bailli de Marie van den Ackere, dite van Croes, dans sa seigneurie à Courtrai, 1354 : trois croissants et une bande, brochant sur le 1^{er}, chargée de trois fleurs de lis et d'un croissant (*Elseghem*).

— (Gossuin van den), homme de fief du château de Courtrai, 1405 : une bande, accostée de deux croissants. L. : . . . *osin van den* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 55, 56).

— (Baudouin van den), homme de fief du bourg de Bruges, 1426 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un marteau. Sans T. L. : . . *ovdin va* (Ibid., l. 41).

— (Baudouin *de le*), même qualité, 1431 ; B. *de Leene*, receveur de l'abbaye de Sparmaelgen (ordre de Cîteaux), 1435 : même écu. T. : un ange. L. : *S Boudin va den Leene* (Ibid., l. 43 et 377).

— (Martin *de le*), homme de fief du château de Courtrai, 1437 : trois croissants, accompagnés en cœur d'un anneau (?) L. : *e. Le* . . . (Ibid., l. 57, 58).

— Guillaume van der *Lenen*, mateur de la cour dite « van der Biest », à Brusthem, 1496 : trois fusées, rangées en fasce (non accolées). L. : *S Wellem* (!) *va de* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (Pierre van den) tient, de noble Robert de *Wroede*, une rente à Courtrai et à Cuerne, 1501 : trois croissants, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *S Pieter van den Leene* (Fiefs, N° 1360).

— (Jacques van den) tient, de Georges Gilloen, écuyer, seigneur de Coijghem, le fief dit *te Looe*, à Bellegem, 1502 : trois croissants. L. : *S Iacop van den Leene* (Ibid., N° 1280).

— (Cornelle van den), homme de fief du bourg de Bruges, 1529, 38 : une aigle éployée. T. : un homme (ange?) agenouillé. L. : *S Cornelis va . . Leene* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47, 48).

Leener (J.-F.), curé de Buggenhout, archevêché de Malines, quartier de Bruxelles, mairie de Grimberghe, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 24 avril : parti ; au 1^{er}, un poisson, posé en bande, recourbé ; au 2^d, une grappe de raisin, pendant à une petite branche, sans pampres. L'écu dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46346).

Leeps (Arnould van der), échevin de Tervueren,

1399, 1404, 5 (n. st.), 8 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande; aux 2^e et 3^e, un sautoir engrêlé. Un anneau brochant en cœur sur l'écartelure. L. : *S Aert van Leeps* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leeps (Jean van der), échevin illec, 1423 (n. st.) : même écu. L. : *Sigillu Ian van der Leeps* (Ibid.).

LEEQUE, voir **Leeken**.

Leerbijls (Jean) scelle pour Gilles Platvoet, homme du sire de Rotselaer, 1 . . . ; trois haches (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leerne, voir **LEDERNE**.

Leerodt, voir **Horion**.

La famille de Leerodt, élevée, successivement, aux rangs de baron et de comte du Saint-Empire Romain, portait : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or. Cq. couronné. C. : le lion de l'écu, issant, entre un vol de sable.

Par acte donné, à Liège, le 20 décembre 1754, Charles-Ernest, libre baron de Breidbach, de Bürresheim, chanoine capitulaire et grand trésorier de la métropolitaine de Trèves, chanoine de la cathédrale de Liège, archidiacre des Ardennes, conseiller de Sa Majesté Impériale Charles VII, conseiller d'Etat, conseiller d'Etat de Sa Sérénissime Eminence l'évêque et prince de Liège, grand-chancelier et grand-maréchal, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Régine, comtesse de Leerodt de Born, du cotee paternel, est gentille-femme, fille de messire Herman-François-Dominique, comte de Leerodt de Born, et de Marie-Anne, baronne Schenk de Schmidtburg; petite-fille de messire Jean-Arnoold-Edmond, comte de Leerodt de Born, et d'Adrienne-Alexandrine-Hermine-Françoise, baronne de Wylich de Winnendahl (Winnenthal) (fille de messire Adolphe-Herman, baron de Wylich de Winnendahl, et de Pétronille, baronne de Walpot Bassenheim); arrière-petite-fille de Henri-Guillaume, baron de Leerodt de Born, et de Jeanne-Françoise, baronne de Courtenbach (Cortenbach); et que ladite damoiselle est vraiment noble de tout cotee paternel, sans aucune batardise, ni autre empeschement quelconque.

Par acte, daté de Nivelles, 1^{er} avril 1754, Maximilien-Nicolas, comte d'Arberg, etc., certifie, à ladite abbesse, que ladite damoiselle Marie-Régine, comtesse de Leerodt de Born, du coté maternel, est gentil-femme, fille de messire Herman-François-Dominique, comte de Leerodt de Born, et de Marie-Anne, baronne de Schenk de Schmidtburg, fille de messire Guillaume-Adolphe, baron Schenk de Schmidtburg, et d'Anne-Marie-Christine-Sophie, comtesse d'Ingelheim, fille de messire François-Adolphe-Théodore, comte d'Ingelheim, et de Marie-Ursule, baronne de Dahlberg (Dalberg); et que ladite damoiselle est vraiment noble, . . . sans aucune batardise, ni autre empeschement quelconque (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374).

Leersse (Jean), 1491, 6 : parti; au 1^{er}, une rose tigée, la tige en haut, en chef, et deux fleurs de lis, au pied coupé, en pointe; au 2^d, trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Iohis Leersse scabi arschote* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leersse (Jean), 1534 : parti; au 1^{er}, trois fleurs de lis, au pied coupé, mal ordonnées; au 2^d, trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Iohis Leersse scabi arschote* (Ibid.).

— (Daniel), 1527, 35 : parti; au 1^{er}, trois (2, 1) fleurs de lis, accompagnées en cœur d'une rose; au 2^d, trois fleurs de lis, au pied coupé, et un chef à deux pals. L. : *S Dan . el Leersse scabi aers* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4965, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ces Leersse scellent en qualité d'échevins d'Aerschot.

Leest (Jean), échevin d'Hoogstraeten, 1376 : un chien passant, accompagné de trois (2, 1) roses (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Huitengoeden*, c. 2).

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. **Michael dictus Leo**, échevin de Bruxelles, 1280, 1, 9 : dans le champ du sceau, un lion léopardé. L. : *✠ S Michaelis Leonis* (Bruxelles).

— (Jean de), juré de la ville de Malines, 1299 : un lion. L'écu surmonté d'une petite marque de marchand, formée d'un sautoir, relié, au bas, par une traverse, les extrémités supérieures repliées en guise de crampons. L. : *is Leonis ivra machlinen* (Malines).

— **Gerardus Leo**, échevin de Bruxelles, 1310, 2, 7, 8 : trois lions. L. : *✠ Le seel Gerart Lionn* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1318, *feria quinta post Pascha domini*, Gerardus Leo et Renerus Egloij (*l' loco*), échevins de Bruxelles, déclarent que Johannes dictus Crupelant, campor, a transporté à Henricus Stocard un tiers d'une maison de feu Franco uter Stoven, et un tiers du domistadium où celle-ci est sise, *in vico . . . Stovestrate*, etc. (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— **Henricus Leo**, échevin illec, 1311 : un lion couronné. L. : *S Hein . . . dci Leon . .* (Bruxelles).

— **Amelricus Leo**, échevin illec, 1316 : un lion; au franc-canton aux points équipollés. L. : *✠ S Amelrici Leonis* (Ibid.).

— **Christianus dictus Leo**, et **Christian Lewe**, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341, 3, 50, 8 : de . . . au chef de . . . au lion couronné, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'un écusson à quatre pals. L. : . . *X^m piani dci Leo scabini aqvesis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 49, 37, 60).

— **Jean van der Trappen** (voir **Cruijp[e]lant[s]**), 1345 : un lion couronné et une cotice brochante, chargée de trois étoiles à cinq rais. L. : *Sigil Iohannis Leonis* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— **Godefridus Leo, dictus Coviers (Covijrs)**, 1353, 6 : un lion couronné et un semé de coquilles,

l'épaule du lion chargée d'un écusson plain, au chef échiqueté (**Bigard**). L. : *S Godefridi dci Couiers* (Ibid., et Chartes des ducs de Brabant).

C'est à tort que l'on a écrit, jusqu'à présent : *Couiers* au lieu de *Couiers* (Histoire de Bruxelles, etc.).

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Michel de *Leeuw*, *die men heet uten Spieghel*, scelle pour Guillaume de *Beijmmere*, qui reçoit, du Brabant, un acompte sur 260 vieux écus, pour *perde ende hinxte*, usés dans la guerre de Flandre, 1357 : un lion couronné, l'épaule chargée d'un miroir rond. L. : *S Michaelis de Spe[cvlo]* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1437).

La quittance, datée du 10 octobre, a trait à un acompte de 19 vieux écus.

— Michel de *Leeu*, donne des quittances au duc et à la duchesse de Brabant, 1337 : petit sceau rond ; dans la partie supérieure, un écu, à trois lions. T. : deux hommes sauvages, agenouillés, appuyant leurs massues à terre. Dans la partie inférieure, en trois lignes : *S Micha | elis Le | onis* (Ibid., N°s 1394 et 1521).

Les hommes sauvages sont adossés et regardants.

Par la première des deux quittances, datée du 15 septembre, *Michiel de Leuwe* et Henri Garis (dont le sceau est tombé) déclarent avoir reçu, des souverains, 341 1/2 vieux écus qu'ils avaient prêtés *aen heijmeliken vrienden binnen Bruessele op scoenheiden ende op juweele mijnre vrouwen voss., de welke wij hen weder gheheen ende over ghelevert hebben*.

La seconde quittance, du 18 novembre, est relative à 10 livres de gros *lakens ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions, compté pour 22 gros dudit *lakens ghelts*), à valoir sur 286 vieux écus dus audit *Michiel de Leeu*.

— *Christiain Leuwe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1371 : de . . . au chef de . . . , au lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : . . . *plain d we . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 71).

— Henri *Lewe van Düren*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 1752 francs, 100 doubles moutons et 200 florins qu'il leur avait prêtés, *nü in der zyt dat der keyser zu Achen was*, 1372 : quatre pals ; au franc-quartier chargé d'un animal passant (renard ?). L. : *S Henrii . die Leuwe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2422).

— Jean de *Leeu[we]*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 1000 moutons, 1374 ; scelle pour Henri, seigneur de Diepenbeek, 1374 : un lion couronné, chargé d'un écusson, écartelé de . . . et de . . . (plains). C. : une tête barbue, coiffée d'un turban. L. : *S Ioh'is dci Leeu milit* (Ibid.).

Co *Her Jan dye Leuwe*, Brabançon, portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, chargé d'un écusson écartelé d'or et de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête barbue de carnation, entre un vol d'argent.

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Jean de *Leu* (fils de feu Michel), prisonnier *illec*, dans ladite armée ; i. t. : 320 moutons, 1374 : trois lions et une bordure (simple). L. : *S Iohannis Leonis* (Ibid.).

— Sire Gérard *Lewe*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375 ; scelle un acte de Marguerite, dame de *Schoesberch* (Schaesberg) (veuve de sire Conrard), qui l'appelle son oncle, 1379 : de . . . au chef de . . . ; au lion couronné, à la queue fourchée, brochant, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S Gerardi de . Lewe scabini aqven* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72, et Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Leo, dictus Cov[e]rs*, échevin de Bruxelles, 1362, 6, 9, 86 : un lion cour., accompagné en chef à dextre d'une coquille et chargé d'un écusson plain ; ledit écusson, au chef échiqueté. L. : *Sig Godefridi Leonis dci Couiers* (Bruxelles, Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant).

— Giselbert de *Lu* reçoit un rente du receveur de Termonde, 1386 : un lion et une bordure (simple). C. : un lion, issant d'une cuve. L. : *S Ghiselbrecht de Lv* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71) (voir **Ham**).

— Gérard le *Leeu* scelle l'acte de soumission de Henri Pipenpoij, 1396 (n. st.) : trois lions, surmontés d'un lambel. L. : . . . *eradi de Leev* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Everardus Leo, dictus Couiers*, échevin de Bruxelles, 1401, 4 : un lion, chargé d'un écusson plain, au chef échiqueté. C. : une étoile entre deux faucilles dentelées, affrontées, issant d'une cuve cerclée, munie de deux anses. L. : *S Everardi d . . . viers* (Malines et Bruxelles).

— *Johannes dictus de Leeu, miles*, échevin de Bruxelles, 1418 : un lion couronné. C. : une tête barbue, les cheveux en guise de volet. L. : *S Iohis Leonis militis* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere*, échevin *illec*, 1423, 30, 31 (n. st.) : trois lions couronnés, accompagnés en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Machiel de Leev dci de Cantre* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— *Walterus dictus de Leeu*, échevin *illec*, 1432, 3, 40 : un (seul) lion couronné. C. : un buste barbu, la tête ceinte d'une couronne de roses. T. dextre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Wovter de Leev* (Ibid., et Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

— Giselbert de *Lu* tient des fiefs des châteaux d'Alost et de Termonde, 1430 : un lion et une bordure

(simple). C. : un lion issant d'une cuve (Fiefs, Nos 4641 et 4179).

Le fief relevant de Termonde est : *dheertijchede van zekeren mannen ende laten, die hair teenen ende erce van mi houdende zijn, ... al ghelegghen zijnde bin der prochie van Opwijk*

Le fief mouvant du Perron d'Alost (*resortierende ten steene taelst*) consiste en une rente sur l'esplier de cette ville.

Leeuw, Leeu, Leu, Lewe, Löwe, etc. Claes, *soen wilen heren Jans Sleeus, Ridders*, reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 25 1/4 florins, à lui dû, par le duc de Brabant, *van minen bloke, aen de veste, neven de warande gelegen* (récemment englobé dans le parc ducal?), 1432 : un lion couronné, l'épaule chargée d'une coquille. C. : une tête et col de lion couronné, issant de flammes. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Claes de Leev* (Chartes des ducs de Brabant).

— Michel *de Leeu, dit de Cantere*, échevin de Bruxelles, 1439 : trois lions couronnés et un lambel brochant. T. : un ange. L. : *S Machiel de Leev . . de Cantere* (Bruxelles et E. G., l. 353 et 364).

— *Michael de Leeu, dictus de Cantere*, échevin *illegitimus*, 1486, 90, 1504 : même écu, sans lambel. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. L. : *el de Leev* (Bruxelles).

Mijchael de Leeu, dictus de Cantere, échevin de Bruxelles, 1472, scelle d'un écu à trois lions couronnés, au lambel brochant, brisé en cœur d'une étoile, ou rose. T. : un ange. L. : *S Leev* (Bruxelles).

— Jean *de Leeu, dit de Cantere*, échevin *illegitimus*, 1492, 3, 8 : trois lions, accompagnés en cœur d'une molette. C. : une tête et col de lion entre un vol. L. : *S Ian de Leev* (E. G., l. 357, et Bruxelles).

Les lions ne sont pas couronnés.

— *Henricus die Leeuwe*, échevin de Bois-le-Duc, 1485 : une fasce, chargée d'un lion léopardé et accompagnée de onze billettes, 7 (4, 3) en chef et 4 (3, 1) en pointe (Malines).

— Antoine *de Luu*, tient, de la seigneurie de Nevele, un fief à Aersele, 1502 : un lion, l'épaule chargée d'une fleur de lis, et une bordure ordinaire. C. : le lion de l'écu issant d'une cuve. S. : deux lions. L. : *S Anthonis* (Fiefs, N° 1241).

— Jean *de Luw*, fils de Messire Antoine, tient, du château de Termonde, un fief à Vlassenbroek et une rente, 1554 : un lion. Même C. S. : deux griffons (Ibid., Nos 4484 et 4514) (voir **Autel, Löwenberg, Maxenzele, Pipenpoy, Spiegel, Ursel**).

Leeuw-Saint-Pierre (Les échevins de), 1430, 42, 6 : dans le champ du sceau, un lion, accompagné à dextre d'une clef (Chartes et documents divers, c. 1).

Le sceau de 1430 provient d'une autre matrice que les deux de 1442 et 1446.

DE RAADT, t. II

Leeuw, ou Leeuwen. Jean van *Leeuwe* tient, du château d'Alost, un fief à Erpe, 1457 : une marque de marchand. S. senestre : un léopard lionné. L. : *Ian van Leev . .* (Fiefs, N° 4845) (Fig. XLII).

— Henri van *Leeuwe* tient, dudit château, un fief à Erembodegem, 1514 : deux faucilles affrontées, accompagnées en cœur d'une coquille. L. : . . *enderic* (Ibid., N° 4900).

. . . een leengoed ghelegghen binnen der prochie van Erembodeghem ter Vijsscherien, groot wesende, onder landt, bosch ende meersche, ontrint neghen buendere een dach ende xxxij roeden

— Gilles van *Liewe, dit Peitvoet*, tient, du comte de Flandre, un fief à Thielrode, 1515 : un lion. C. : un lion issant (Ibid., N° 7195).

— Jean van *Leeuwen*, fils de Gilles, tient un fief *illegitimus*, 1526 : un lion, accompagné à senestre d'une rose (fort endommagé) (Ibid., N° 7204) (voir **Bongart**).

De ce sceau, il ne reste rien que la moitié senestre de l'écu.

— *Herberen van Leven*, chevalier, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : plain; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Herberen van Leeuwen ridd'* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Un *Herberen van Leven*, Gueldrois, portait, d'après GELRE : d'azur, au chef d'or. C. : une écrevisse de gueules issante.

Leeuwergem. Gisbert van *Leuwerghem*, chevalier, vassal de la dame de Termonde, 1334 : un lion et un semé de billettes. C. fruste. L. : *ni Ghs' d Leughe' milit (Zwijveke)* (voir **Massemén**).

— Gislebert van *Leuwerghem*, chevalier, homme du comte de Flandre, 1355 : dans le champ du sceau, un âne passant, surmonté d'un écu : au lion et au semé de billettes (Chartes des comtes de Flandre).

Le seigneur de LEEUWERGHEM : d'azur, au lyon et billetes, tout d'or, lampassé et armé d'argent, et crye : Leuwerghem! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Lefe[b]vre (Gérard), abbé de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai (de l'ordre de Saint-Benoît), collateur d'une fondation en l'église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, etc., 1^{er} et 13 avril 1787 ; remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens, en Brabant, afférents à son abbaye, le 2 avril 1787 : d'azur à la fasce d'or, sommée d'un lion issant et accompagnée en pointe de trois (2, 1) croisettes pattées, au pied fiché. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé, à dextre, d'une mitre et posé sur une crosse, en barre (cachet sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660 et 46548) (voir **Febvre**).

Lefvinghe. Jacques van *Lefvinghe*, échevin de Bruges, 1310 : de . . . à quatre cotices et à la bordure engrelée. L. : *S Jacop van Lefvinghe* (Chartes des comtes de Flandre).

Leffinghe. Victor de *Leffinghen*, homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1396 : un sautoir, cantonné de douze merlettes, côtoyant le sautoir, et une bordure (simple) (très cassé; seul, l'écu reste intact) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— (Victor van), même qualité, 1419 : même écu. T. : un ange. L. : *Sigill Victor Leffinghe* (Ibid., l. 41).

Le seigneur de LEFFYNGHE : d'azur, au sautoir et douze merlettes à l'orelet d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

LEFVINICH (Lövenich?). *Henric van Elvenich* (sic!) reçoit, du Brabant, pour services rendus, in *Arnds der Hol van Gronendale gheselscepe*, dans la guerre de Flandre, 42 vieux écus, 27 avril 1337 : trois aigles. L. : . . . *Henrich van Lefvinich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1040).

Lehn (Werner van), bourgeois de Neuss, vassal de Jean, duc de Clèves, Juliers et Berg, tient un fief, dit *Reider Hoff*, à Grimmelingshausen, 1329 : une tête et col d'aigle, accompagnée en chef à senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 3689).

Leij (Marguerite), femme de Guillaume van *G[h]en[d]t*, seigneur de Loenen, 1363 : un lion (*Geld.*).

LEJACKERE (Thierry de), homme de fief du comte de Flandre, dans sa seigneurie de *Houtsche*, 1404; même qualité, au bourg de Bruges, 1404, 10 : une fasce, chargée de trois coquilles. L. : *S Dieder . . . an Ley . . . ere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 125 et 39).

Leijdecker (André), échevin d'Arnhem *ende geerffde in Overbetuacen*, 1375 : une marque de marchand. S. senestre : un griffon assis (*Geld.*, l. *ad annum* 1319) (Fig. XLIII).

Leiden. Thierry, burgrave de *Leijden*, vend un bien à *Diric Screvel*, abbé d'Egmond, 1323 : une fasce (diaprée). L. : *S Har Diric van Leiden (Egmond)* (voir **Woude**).

GELRE donne au burgrave de Leiden : d'azur à la fasce d'or. Couronne d'or. C. : une tête et col de dragon d'azur, lampassé de gueules, terminé en volet.

— *Frater Johannes, vicecommendator fratrum ordinis sancti Johannis Jhiersolitani domus sancti Johannis in Hartem*, 1336 : un fascé-ondé de huit pièces. L'écu sommé d'un léopard lionné assis, contourné, et accosté de deux léopards lionnés assis, adossés à l'écu. L. : *S f-ris Iohis de Leyde . (Egmond, ad annum 1268)*.

— (Francon van), prêtre, et Michel, bâtard de Fauquemont, messagers du sire de Brederode, reçoivent, pour celui-ci, du fief du Brabant, un acompte (guerre de Flandre), 1337 : une clef en chef et un cœur en pointe (Chartes des ducs de Brabant, N° 1501) (voir **Ommeloep**).

La quittance, datée du 12 novembre, est relative à 2000 vieux écus, à valoir sur 2560, dus au sire de Brederode.

Leije (*Jehan de le*), homme de fief du comte de Flandre (au bourg de Bruges), 1400 : trois canards. L. : *Leye* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

— Roger van der *Leijen*, échevin du métier d'Assenede, 1409 : six (3, 2, 1) besants ou tourteaux. L. : *S Roeger van der Leie* (Ibid., l. 82, 83).

— (Jacques van der), homme de fief de la Salle d'Ypres, 1481 : un chevron, chargé de trois . . . et accompagné de trois étoiles à cinq rais. L. : . *Iacop van . . . Leie* (Ibid., l. 193) (voir **Leyen**).

Leyen. *Henricus de Petra*, miles, scelle un acte de Guillaume d'Orley, 1336 : type scutiforme; un senestochère, paré d'une large manche, mouvant du coin supérieur sen. de l'écu et tenant de la main une bague; le champ de l'écu semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : *m de Pe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 361).

— (Pierre von der) (et *Leyghen*), chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 1336 moutons; scelle pour Nicolas van *Beurepeer* (Beaurepère) (i. t. : 120 moutons), pour *Wieryc van Berghe* (i. t. : 139 1/4 moutons) et pour Baudouin van *Lotroch* (i. t. : 31 moutons), 1374; ratifie (avec Louis van *Macheren*, prévôt de Luxembourg) la quittance de Jean *Walraven von Trier* (voir celui-ci), tous quatre prisonniers *illec*, sous ledit drossard : même écu, sans les croisettes. G. : un chapeau de tournoi, garni de deux boules, soutenant, chacune, un demi-vol. L. : *S Petri d' Petra milit'* (Ibid.).

— (Nicolas van der), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois coquilles. L. : *avs v y . .* (Chartes des comtes de Flandre).

— Jacques van der *Leije*, homme de fief du comte de Flandre, 1442 : trois triangles ondes, rapprochées, au milieu de l'écu. L. : *Iacop van der Leien* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

— (Frédéric-Ferdinand, comte de la), seigneur de de Hohengerolsegg, *Adendorff*, Bliessassel, Simpelveld, Boholz, chambellan de Sa Majesté Impériale et Catholique, grand-maitre de l'Electorat de Trèves, etc., tient, de Sa Majesté, la seigneurie (!) de Simpelveld et de Boholz, au pays de Rolduc, 1740 : d'azur au pal d'argent. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne (aplatie) (cachet, sans L., en cire noire) (Av. et dén., N° 7849).

Il déclare tenir cette seigneurie, sans aucun revenu, avec le droit de chasse, volterrie, pêche, peines et surpeines, amendes, etc., ainsi qu'elle a été vendue à feu *Charles Jaspas Baron de la Leyen* par lettres en étant

du 27 fevrier 1680 . . . et qu'elle nous est succedée par la mort de feu notre tres honoré Pere le Comte de la Leyen . . .

Leyen (François-Charles, comte du Saint-Empire Romain, de la) et de Hohengerolseck, etc., conseiller intime d'Etat actuel et chambellan de Leurs Majestés Impériales et Royales Apostoliques, donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de damoiselle Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse de *Waltbott à Bassenheim*, 1767, le 14 juillet, à Coblenz : d'azur au pal d'argent. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons regardants. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte en fer blanc (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374) (voir **Waldbott**).

Cette déclaration est conforme à celle du baron de Breidbach.

Leijenburg. *Her Aernt, her tot Leijdenberch*, scelle un acte de Jean, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, fils du comte de Hainaut, Hollande, etc., 1419 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées de trois merlettes. L. : *va Leien* . . . (Arnhem, *Culemborg*, N° 432).

Leiningen. *Emiche van Linengen* déclare que l'archevêque de Cologne lui a permis, pour lui et ses hoirs, de commettre et de démettre les écoutètes et échevins dans le village de *Guntersblumme*, qu'il tient en fief de lui, 1372 : trois aigles, surmontées d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 923 1/2) (voir **Rolmann**).

— *Sire Godefroid van Lypingen*, *coster* de la cathédrale de Cologne, 1396 : trois aigles et un lambel brochant (Ibid., N° 1192).

— *Reynart, greve zo Lypingen ind herr zo Westerburch*, témoin et cousin de Frédéric van *Ronckell*, comte de Wied et d'Isenburg, 1481 : une croix, cantonnée de vingt croisettes recroisetées, au pied fiché. C. : un vol, semé de feuilles de tilleul (**Westerburg**) (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 83).

— *Euphemia van Lynnyngen, tertyt kostersche der wertlyken kercken to Essen*, 1487 : trois aigles. C. : un arbre (?). L. : *mia van Lin* (Dusseldorf, *Werden*, N° 97c).

LEIJS (Henri van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Boutersem ; i. t. : 81 moutons, 1374, 8 : de . . . à l'écusson chargé d'une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Henris Dopvch* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 332) (voir **LEUS**).

Le célèbre peintre Leijs, qui fut créé baron, par le roi des Belges, en 1865, portait : losangé d'or et de gueules ; au chef de sable, chargé de trois merlettes d'argent ; au franc canton brochant, tiercé en pal de sable, d'or et de gueules, la pièce d'or chargée d'un écusson d'azur

à trois écussons d'argent. C. : un lion issant de sable entre un vol d'or et de gueules. S. : deux lions léopardés au naturel.

Devise : *Arte et labore*.

Le fils de cet artiste, Julien-Henri-François Leijs, obtint le titre de baron, en 1877.

Leijschoef (*Jean*) (et *Leijschoef*), homme du comte de Flandre, dans sa chàtellenie du Vieux-Bourg, 1397, 1412 : trois gerbes (Sans S.) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 137 et 401).

— (*Jean*), même qualité, 1416, 22 : même écu. L'écu sommé d'une tête d'ange. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ian oef* (Ibid., l. 91, 92, 401)

Leithe, voir **Liethen**.

LEITUWE. *Corneille van der Letewe*, échevin d'Ypres, 1430, 2, 3 : une bande, côtoyée de quatre étoiles. T. : une femme sauvage. L. : *S' Cornelis va' der Leitunce* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 418).

Lek. *Dominus Henricus de Lecka* scelle un acte de Thierry, comte de Clèves, 1269 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un bandé (fort endommagé). L. du contre-scel : *S' Henrici dni de Leka* (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 8) (voir **Brabant Lierre, Maalstede, Polanen, Wesembeek**).

— *Her Heinric, here van der Lecke*, chevalier, homme du comte de Hollande, 1298 : type équestre ; le bouclier et la housse à un lion couronné, à la queue fourchée. L. : . . . *Henrici dni de Lecka militis*. Contre-scel : même écu. L. : *S Secret \sphericalangle clavis sigll'i dni de Lecka* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Jean van der Lecke*, chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne ; reçoit, à Bréda, un acompte sur une i. t. de 4030 moutons, 1375 ; scelle pour les héritiers de Gilles van den Wijngaerde, tué à Bäsweiler (i. t. : 80 moutons), 1375 : trois croissants, surmontés d'un lambel. L. : *S Ian van der Lec ridder* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Polanen**).

— *Henri van der Lecke*, sire de la *Rijvieren*, écoutète de Bois-le-Duc, reçoit, du Brabant, un paiement pour ses services, 1388 : deux croissants en chef ; le reste du sceau est cassé (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jean*, seigneur de la *Lecke*, donne quittance au duc de Brabant, 1388 : dans le champ du sceau, un cq. couronné, cimé d'un vol (Ibid.).

— *Henri de le Leck*, seigneur de *Hezewijc* (Heeswijk), scelle un acte de la duchesse de Brabant, 1395 ; conseiller du duc, 1400 ; homme du duc Antoine, 1415 : comme *Jean* (1388). L. : *Secretum meum* (Ibid.).

Dans l'acte de 1400, donné à Bruxelles, il s'appelle : *Henry*

del Lecque, sires de Hezevique; dans celui de 1415, donné à Louvain : *H. van der Leck*, seigneur d'Heeswijc.

Die here van der Lecke portait, d'après GELRE : d'argent au lion de sable, à la queue fourchée, armé et lampassé de gueules, couronné de sable (!). Le eq. d'or. C. : une tête et col de lion de sable, terminé en volet, entre un vol d'argent, Sire Jean, seigneur de Lecke et Bréda, est investi, par suite de la mort de Gérard, seigneur de Boutersem, du village de *Ghestel*, dans la mairie de Bois-le-Duc (compte Saint-Jean 1381-82; C. C. B., N° 17144, f° 132).

Willem van der Lecke, here van den Berghe ende van Bijlant, écuyer, scelle le traité d'alliance des nobles et des villes de la Gueldre, 1418. Son sceau est tombé (Arnhem, *Rekenkamer*).

Leke, voir **Leeken**, **Voorde**.

LEKES (*Ryquaert de*), receveur de l'abbé de Corbie, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1460, 4; deux sceaux différents; 1460 : parti; au 1^{er}, trois chevrons; au 2^d, une triangle, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un aigle, ou griffon; 1464 : parti; au 1^{er}, trois chevrons, le 1^{er} sommé d'une triangle, soutenant . . . (fruste, on aperçoit à senestre deux pals ?); peut-être faudrait-il blasonner : trois chevrons; au chef chargé d'un lambel à . . . pendants ?); au 2^d, une fasce, accompagnée en chef de deux coquilles et en pointe d'une étoile (à six rais). Sans S. L. : . . . *waert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

Lechenich, voir **Eyneburg**.

Leckarts, voir **Clutinc**.

Lecker. Thierry *Leckar* scelle un acte du comte de Clèves, 1348 : parti; au 1^{er}, un demi-écusson et une demi-escarboucle, le tout mouvant du parti (**Clèves**); au 2^d, un diapré à la fasce (ou une fasce, accompagnée de deux rameaux, ce qui est moins probable). L. : * *S' Theodici dci Lecker* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

LECKINE, voir **Leeken**.

Lelyboom (Jean), échevin de Malines, 1408 : un arbre arraché, effeuillé, fleuri de cinq fleurs de lis; au chef chargé de deux fleurs de lis. S. : deux aigles regardants. L. : *S' Iohis Leliboem* (Malines).

Lelibooms (Jérôme), échevin *illegitimus*, 1395 : un fer de moulin; au chef chargé de . . . (le haut du sceau est cassé) (Malines).

Lemaire, voir **Maire**.

LEMBACH, voir **LIMPACH**.

Lellich (*Claes van*), *riechter und burger zu der zyt zu Echternachen* (Echternach), 1384 : une croix recercelée. L. : . . . *Clas von . . . berg* (!) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 221).

Lellich. *Clais von Lelche*, échevin d'Echternachen, 1415 : même écu. L. :  *perg* (Ibid., N° 419).

— *Wilhelm vann Lelche* déclare tenir en fief, de seigneur *Glade von der Nuwerburg*, seigneur de *Fehy* (Fay), *Grainsy* (Grancey), *Berpurch* (Beaurepère), *Zolveren* (Soleuvre) : *ein huse staende yn syme slois zu Berpurch, mit syme begriffe*, prairies, champs, jardin, 1480, le 10 avril : même écu. C. : deux cornes de bœuf. L. : *von Le* (Ibid., N° 1671).

En français, le suzerain s'appelle : Claude de Neufchastel.

— (*Der veste Johain von*) scelle un acte de *Johain von Willer*, 1510; *der veste Juncker Johan von Lellig, burgraff zur zyt czu Bertpurgh* (Beaurepère), scelle un acte de *Johan, scholtessen Hants son von Lellig*, qui déclare tenir en fief, de Félix, comte de Werdenberg et de *Heiligenberg* (Heiligenberg), seigneur de *Muzelburg* (Moselburg), *Bertpurgh* et de *Zolveren* (Soleuvre), *vor mich unnd myne gusstert : unsser husz zu Lellig*, avec terres, comme son père le tenait, le 13 février 1518 (st. de Trèves) : mêmes écu et C. L. : *S Iohan van Lellich* (Ibid., N°s 2213* et 2330*).

Ce fief comprend un vignoble, in *Lelliger Berg zu Gûchen, gaint vier amen wins*, et deux jeunes vignobles (*Junger wingarten*), *uff dem Scheidt, auch gaint vier amen wins*.

Lembeck. *Wessel van Leembeke*, parent de *Wessel van den Boetzelaer*, du côté du père de celui-ci, 1397 : une feuille d'ortie (comme **Holstein**, **Mus-schenbroeck**). C. : un vol (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 596).

La feuille d'ortie a donné du fil à retordre aux héraldistes; ils l'ont blasonnée de diverses façons plus grotesques les unes que les autres. *FAHNE*, e. a., en fait une tête de bélier (*Mauerbrecher*), *mit drei darûber in Winkel (!) gelegten Nâgeln*, les fameux clous de la Passion (*Westph. Geschl.*, p. 271).

— *Jutta van Leembeke, wilnere Goessens wijf van Leembeke was*, donne quittance au comte de Clèves et de la Mark, 1405; très endommagé; dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, fruste; B, une fleur de lis (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 656) (voir **Westerholt**).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Gosen van Lymbeec*, homme de l'évêque de Munster : de gueules à la feuille d'ortie d'argent. Le eq. d'or. Capeline de sable. C. : un vol d'argent.

Le seigneur de LEMBEQUE (Flandre) : *d'azur au chief d'or, au lyon léopardé de sable, lampassé et armé de gueulle* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de LEMBEQUE, près Dam : *d'argent, à la fesse de gueulle, au chief lambeaux de cinq pièces de gueulle* (Ibid.).

Lembrée (Henri), curé de Melreux, Biron, Hodister et autres villages dépendants, diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet, au gouvernement



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XCV.

Fig. 1. Jean de Dieghem, chevalier (1338),

Fig. 2. Thierry, dit *Flours* de Dinther, écuyer
(1339),

Fig. 3. *Ghevardus de Dorne*, miles (1339),

} combattants de la
guerre de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



...
 ...
 ...
 ...



autrichien, l'état des biens afférents à ses églises, 1787, ou 1788 (sans date); scelle une déclaration analogue, relative aux biens afférents à un bénéfice érigé en la chapelle de Werpin, paroisse de Melreux (sans date): écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une anille; aux 2^e et 3^e, d'azur à trois étoiles. C.: un lion couronné issant, tenant, des deux pattes, une anille (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46584, 46586 et 46591).

Ledit bénéfice a été institué par Henri de Werpen.

Le possesseur actuel (en 1787-88) en est: Nicolas L'Hermite, clerc, demeurant à Hamoulle (Hamoul), paroisse de Rendeux-Sainte-Marie; le collateur: Dieudonné L'Hermite, seigneur foncier de la cour de Malempré et demeurant à Werpin.

Lemmens (Jean), échevin de Malines, 1421, 3, 4, 5, 7 — 9: une marque de marchand. S.: une aigle (Malines) (Fig. XLIV).

— de Parenty (Nicolas), bailli portatif d'Enghien, 1625: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un chevron; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé; a et d, un lion; b et c, une croix pattée. C.: une tête et col d'animal (M. E. Matthieu) (voir **Meeren**).

LEMMES (Josse de), homme de fief du Bourg de Bruges, 1523: deux poissons adossés. C.: un poisson, en fasce, entre un vol (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47).

— (Josse de), même qualité, 1562: même écu. C.: un poisson renversé (1), entre un vol (Ibid., l. 48).

Lemmin (Jean), échevin de Furnes, 1435; homme de fief de la châtellenie de Furnes, 1440, 7, 57: d'hermine à trois losanges, posés en bande et rangés en bande. L'écu est posé sur un aigle regardant. L.: *S Ian Lemmin* (Ibid., l. 93, 4, 5, 6) (voir **Ro-beert, Veijse**).

Les losanges ne sont pas aboutés.

Lemonnier, voir **Mosnier**.

Lenaert (Elisabeth) déclare tenir en fief, ou en arrière-fief, du Brabant, des terres à Over-Hespen et à Wanghe, 1470, le 4 septembre; dit sceller du sceau de son mari, Antoine... (le nom de famille n'étant pas indiqué): trois flanchis. S. senestre: un griffon, ou aigle. L.: *S An...onis*... (Av. et dén., N° 1035).

Dans ce dénombrement, la feudataire a omis de mentionner le nom du suzerain.

Lenden (Jean van der), homme de fief des châtellenies de Gand et de Courtrai, 1338: un chevron, accompagné de trois coquilles. L.: *S Ian van der Lenden* (Chartes des comtes de Flandre).

Et non pas van der *Linden*, version de l'inventaire imprimé.

Lenhausen. Herman van *Lenhusen*, dit *Grevenstein*, reçoit une rente du comte de Berg, 1371: un che-

vron. C.: un chevron entre un vol (assez fruste) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 866).

Lennep. *Henricus de Linnephe*, miles, 1276: type scutiforme; diapré, à cinq burelles; au chef plain, diapré. L.: *S Henrici de Lennephe militis* (Ville de Cologne, N° 423).

Le diapré du champ consiste en diagonales croisées, celui du chef en un treillisé, les interstices chargés de roses à 4 et à 5 feuilles.

— Jean, seigneur de *Lyneppe*, chevalier, scelle un arbitrage entre le duc de Berg et de Ravensberg, d'une part, et les comtes de Clèves et de la Mark, d'autre part, 1397: plain; au chef chargé d'un lion léopardé. L.: *S domini Yohannes (!) de Lenepe* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 602) (voir **Kanis, Middachten, Moers, Renesse**).

— (Rodolphe van), maître d'hôtel (*haiffmeister*) du duc de Gueldre et drossard de Middeler, conclut un contrat de mariage avec Jeanne de Cock van *Nederijnen* (Neerijnen), fille de Jeanne van *Emskerck* (1), veuve de Gisbert *die Cock van Nederijnen* (2), 1528; partage avec son beau-frère, *Herbere die Cock van N.*, les biens de ses beaux-parents, 1531; scelle le contrat de mariage du même, 1535: coupé; au 1^{er}, un lion léopardé; au 2^d, plain. L.: *S Roelef va Leinep (Geld.)*.

(1) En 1531, elle est citée comme décédée (*Geld.*).

(2) D'après un acte de 1531, il est fils de Guillaume de Cock (*Geld.*).

— Charles van *Lennip*, membre du corps équestre de la Veluwe, 1536: même écu (coupé). C.: un lion issant entre un vol (*Geld.*).

Lennick. Les échevins de *Leneke*, 1317, 8: dans le champ du sceau, un saint, debout, tenant de la main droite une palme et de la main gauche un livre fermé. L.: *S scabinorum de Lenia .o* (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

En 1317, in *Assensioen daghe*, Jean *Crupelant*, bourgeois de Bruxelles, achète, de Jean *Bullenberghe* (et *Bullenberck*) et de Henri, frère de celui-ci, un demi-bonnier de terre.

En 1318, des *vrindages vor half vasten*, her (!) *Jan Crupelant, wisselere*, de Bruxelles, est adhérité d'un tiers de bonnier de terre, *boven den vier ten Planken*.

Lennick-Saint-Quentin (Les échevins de) et de **Lennick-Saint-Martin**, 1755: d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de more. Cq. couronné. C.: un lion issant. S.: deux léopards lionnés. Bannières: la 1^{re} de l'écu (**Man**), la 2^de, écartelée; aux 1^{er} et 4^e, trois macles; au chef de quartier plain (chargé d'un lambel?); aux 2^e et 3^e, un lion (**Domis**). Sans L. (M. Jules Vannérus).

Lennoot (Antoine), receveur d'*Oostburch* (-burg), 1442 (n. st.),: un sautoir, cantonné de quatre petits chevrons alésés. C.: une tête et col de héron

(cygne?). T. : deux femmes sauvages. L. : *S Anthonii* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152).

En 1440, il emploie le même sceau en qualité d'échevin du Franc de Bruges.

Lennoot (*Jehans*), bourgeois de la ville du *Dam* (de Damme), 1329 : même écu, muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S Iohis Lennot* *am* (Chartes des comtes de Flandre) (voir **Zeghaert**).

C'est ainsi qu'il faut évidemment blasonner l'écu de Jehan; cependant, la bordure étant gravée en creux, elle constitue plutôt le champ, sur lequel est posé un grand écusson.

Voir SAINT-GENOIS, *Ino. analyt. des chartes des comtes de Flandre*, N° 1475.

Lenoncourt (Philippe de), écuyer, seigneur de *Gondrecourt en Woyvre* (Gondrecourt-en-Woëvre), tient, du duc de Lorraine, du chef de son *chastel et prevosté de Bry* (Briey), la ville et le *chastel de Gondrecourt en Woyvre*, etc., 1457 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un croissant. C. : un disque, chargé d'une anille, entre un vol. L. : *p de . . . oncourt* (Lorr., Briey, B, 591, N° 129) (voir **Choiseul**).

— (Louis de), chevalier, seigneur de *Gondrecourt en Wepvre*, tient, du duc de Lorraine, du chef du duché de Bar et de la châtellenie de Briey, le *château et maison forte de la seigneurie dudit Gondrecourt*, etc., 1539 (n. st.) : une croix engrêlée. Même C. L. : *Seel de Loes de Lenoncourt* (Ibid., N° 123).

Lens (Jean, sire de), homme du comte de Hainaut, 1295 : trois lions couronnés. L. : ✠ *S' Iehan signevr* *s* (Namur, N° 272).

— (Maigne de), feudataire de l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : trois clefs, les pannetons en haut, et une bande brochante. L. : ✠ *S' Ma* *Le* . . (Mons, Sainte-Waudru, Fonds de Hal).

— (*Pierlot* de), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 62 1/2 moutons, 1374 : une force renversée en chef à dextre et deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, le 1^{er} chargé d'une lettre *fi*. L. : ✠ *S' Pirlo de L* . . . *s* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 333).

— (Arnould van), prisonnier *illegitimus*, sous le même; i. t. : 86 moutons, 1374 : une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : ✠ *S Erdar* (!) *de Lens* (Ibid.).

— (Les échevins de), 1616 : trois lions couronnés. L. : *Seel . . . eschevins de Lens* (M. A. de Latre du Bosqueau).

— Les mêmes, 1639, 60, 79 : même écu. L. : *Seel de lescheuinage de Lens* (Ibid.) (voir **Gavre, Gouvy, Jauche, Lentz, Poulet, Racour, Valent**).

Lent (Thierry van), caution du duc Renaud de Guel-

dre, 1342; Thierry et IJsebrant van Lent, écuyers, cautions du même, 1349; Thierry : trois pals de vair et un lambel à quatre pendants, brochant (Pl. 13, fig. 334). L., 1342 : ✠ *S' Theoderici de Lent*. IJsebrant : même écu, mais sans lambel (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 436, et *Wassenaer*) (voir **LETE**).

Lent (Othon et Bernard van), frères, fils de Thierry, achètent une rente du chapitre de Bedbur, 1386; tous deux : trois pals de vair (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 63).

— (Henri van), *erfpachter*, scelle un acte de Gertrude van Zevenaar, 1417 : même écu (Ibid., N° 73).

Lentezoens, voir **Vergouwen**.

Lentz (Jean), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : une tour, posée sur un mont. C. : les meubles de l'écu. L. : *S Iohan Lens* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 61).

Léopard. Maître Guillaume *Leopart*, échevin de la haute cour du Feix, 1581; échevin de la cour du chapitre de Saint-Aubain, en la ville de Namur, 1589 : un léopard. C. : un léopard issant. L. : . *Go* *e Leopard* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, 3179, A. G. B.).

Leopardo (*Franco de*), *civis coloniensis*, a vendu la *villa Gyvestorp* (Gevelsdorf), à Gérard de Juliers, seigneur de *Castre* (Caster), 1296 : dans le champ du sceau, un léopard et un semé de billettes. L. : ✠ *S' Franconis de Leopardo* (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 121).

Lepe (Jean van der), homme de fief du bourg de Bruges, 1529 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une aigle brochante. T. : un ange. L. : *S Ian van der Lepe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 47).

LEPPEVELDE (Jean van), homme du comte de Flandre, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430; scelle pour d'autres (l'un : Jean Dul-laerts, fils de Michel), feudataires *illegitimus*, 1430 : diapré, à une fasce, chargée de trois trèfles. L. : . . *Ian van Leppevelde* (Fiefs, N°s 3741, 4, 7).

— (Mathieu van), tuteur de *Hannekine van Niele* (probablement pour *van Hiele*), fils de Daniel, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une haie, formée de trois poteaux, pointus au bas, brochant sur trois lattes horizontales. L. : *pevelde* (Ibid., N° 3724).

LEPSE (Arnould van), bailli du comte de Clèves, à Rosenau et dans la Hetter, 1392 : une hache (?) contournée, posée en barre (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Lerke (*Jacob de*), échevin et *cuerer* au métier de Furnes, 1410 : trois oiseaux (alouettes), accompagnés en cœur d'une étoile (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

Lermigeau (Gilles) (et *Lermigeault*), homme de fief du Hainaut, 1399, à Avesnes : un bateau, posé en bande. T. dextre : un personnage, contre lequel saute un chien, à dextre. L. : *S Gill . . Lermisav .* (Mons, Greffes scabinaux d'Avesnes).

LERNE, voir **Salm**.

Lerzy. Charles de *Lerzis*, chevalier, scelle pour *Clignet de Breban, admiral de France*, qui prie les gouverneurs, maires et échevins des bonnes villes de *Breban* (Brabant) d'user de leur influence sur leur duc pour que celui-ci donne suite à une lettre qu'il lui adresse, le même jour, et dont il leur remet un *vidimus* ; 12 juin 1414 : une bande, côtoyée de deux filets. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Ch de Lerzy chr* (Chartes des ducs de Brabant).

Sceau plaqué, en cire rouge. Lettre écrite sur papier.

Il signe : *Clignet*, tout court. La lettre dit au duc que, le jour de la mi-carême *derrain passe et deux ans, vintes en vostre personne, acompaignie de plus[eur]s autres, en la ville dessoubz le chastel de Mont medt* (Montmédy), *et la me cuidiez trouver et ruastes jus mes chevaux mes gens ; et en ce eus dompage de plus de vint mille frans et sans ce que je feusse sur vostre pais et sans ce que je eusse oncques fait dompage a vous ne a vostre dit pais, mais estoje ale a la priere de messire Hue dautel pour garder les forteresses de monseigneur dorliens, et oultre plus le dit messire Hue dautel et nous tous estions en seur estat trois jours envers vous. Il prie donc le duc de l'indemniser, en ajoutant qu'il serait désolé d'avoir cause de faire desplaisir a vous ne a vostre pais.*

Lescart, voir **Neufville**.

LESCHÉ, voir **Letsch**.

Lesloy, voir **Hove, Saquin**.

LESPAUT (*Mavgis* de), écuyer, reçoit, du Brabant, une rente viagère, 1369, 70, 9 : deux poissons adossés et une bordure engrêlée. C. : une tête barbue, coiffée d'un turban, aux bouts flottants. L. : *Mavgis de Lespaut* (Chartes des ducs de Brabant).

LESSCHE, voir **Letsch**.

Lestecque (*Wibert*), clerc, homme de fief du Hainaut, 1421 : un chevron, accompagné de trois heaumes. L. : *Seel Wibert Lestecque* (Namur, Nos 1354-6).

Il scelle des chartes du bailli de Hainaut, données à Valenciennes.

Lestrieux (Denis de), écuyer, à Enscheringe, Pintsch et Wilwerwiltz (prévôté de Bastogne), par engagère, du temps de l'infante Isabelle, 1683 : coupé ; dans chacun des deux champs, trois (2, 1) besants, ou tourteaux (?). Cq. sans G. (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^a).

Il remet au roi de France le dénombrement de ses dites seigneuries.

— Marie-Catherine von *Lestryeux*, abbesse du couvent

de femmes nobles de Saint-Thomas *an der Kill*, (Kyll) dans l'évêché de Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son couvent, et sis dans la province de Luxembourg, 1788, le 19 avril : une fasce, accompagnée de six annelets, trois (1, 2) en chef, trois (2, 1) en pointe. L'écu ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles, posé sur une crosse en pal et entouré de deux palmes, liées au bas (cachets, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46661, *passim*).

LETE (*Massaert de*) (Lent?), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 100 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux pals de vair ; aux 3^e et 4^e, trois losanges. L. : *S Masar de Mares* (Chartes des ducs de Brabant) (comp. les armes de **Lent**).

LETE[NE], voir **LIETHEN**.

Letmathe. Hunold *van Letmete*, le vieux, Hunold et Roger (son sceau est tombé), ses fils, ont reçu entière satisfaction du comte de Berg et de Ravensberg, 1373 ; le père : d'hermine à la fasce échiquetée, à trois tires, sommée d'un lion issant. L. : *S Hvnoldi de Letmate senioris*. Le fils : même écu, la fasce à deux tires. L. : *S Hvnoldi de Letmate junioris* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 916).

Voici, d'après **GELRE**, les armes de *Huenolt van Letmate*, homme du comte de la Mark : d'hermine à la fasce échiquetée de gueules et d'or, à trois tires, sommée d'un lion issant de gueules.

LETO (Dom Augustin), abbé de Saint-Ghislain, remet, au gouvernement autrichien, les états de biens afférents à des bénéfices à Blaton et à Hornu, bénéfices dont il est le collateur, 1787, le 3 mars ; remet, audit gouvernement, un état des biens d'une fondation à *Wamuelle* (Wasmuel), hameau de Saint-Ghislain, fondation dont il a la collation, 1787, le 23 mars : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, d'or à la demi-aigle mouvante ; b, d'azur à trois fleurs de lis ; aux 2^e et 3^e, d'or au tronc d'arbre, feuillé de quatre pièces, posé sur une terrasse. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et, à dextre, d'une petite mitre, le tout posé sur une crosse et un glaive, passés en sautoir. S. : un aigle et un ours. Devise fruste (cachets, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46629, 46633, 46643).

Letsch. *Gherlacus de Lessche de Muelhenheim* (Mülheim-sur-Rhin), *miles* ; *Gherlacus Lesche, miles de Meulhem* ; possède un alleu *in villa de Kynschebach*, sur lequel il assigne au duc de Brabant une rente annuelle de 10 livres tournois, 1338 ; reçoit une rente du Brabant, 1338 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, posées en paire, les pointes dirigées vers le cœur de l'écu. L. : *S Gerlaci militis Leshe* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 396 et 397).

Kynschebach = Kinzenbach?

Letwerch (*Giselbertus*), échevin de Saint-Trond, 1350, 3 : trois chevrons, surmontés à dextre d'une étoile (Abb. de Saint-Trond, c. 3^{bis} et 7) (voir **Gheersdale**).

— Jean *Letteveerc*, tient, d'Adrien van Rokeghem, seigneur de ter Donct, etc., un fief à *Kerchove*, 1487 : deux crampons, 1 en pal, 1 en fasce, brochant (*Elseghe*).

LEUCHTMAR, voir **Calcum**.

Leunckens (Jean), échevin de Louvain, 1619 : une hure de sanglier. L. : *Io . a scab lov 1616* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Leurent, voir **Laurent**.

Leus (*Jaquemars li*) (Loup), le jeune, homme de fief du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, 1353 : trois loups passants, le 2^e surmonté à senestre d'une étoile ; au franc-quartier brochant, chargé d'une cotice, accompagnée de six merlettes, trois (2, 1) au canton senestre, 3, côtoyant l'écu, à dextre. L. : *kemart le Le . . .* (Mons, Sainte-Waudru, Fonds de Hal).

— Jean *li Leux*, écuyer, bailli dudit chapitre, 1428 : trois loups passants ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col de more. T. dextre : une damoiselle. L. : *Sigillv Iohais Lxpv* (!) (Ibid.).

— Jean *le Leux*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : trois loups passants ; au chef chargé de trois oiseaux. C. : une tête imberbe. Même T. dextre (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, 1. Quévy, Nos 41-50).

— Sire Guillaume *le Leu* scelle pour sa mère, *Phelippe le Leu*, veuve de feu *Jehan le Leu*, qui reçoit, une rente viagère, sur le domaine de Binche, aux noms de ses enfants, Henri et *Jakemin*, 1482 ; sire G. *le Leu*, prêtre et curé de *Waudret* (Wandrez), homme de fief du Hainaut, 1483 ; sire Guillaume *le Leux* scelle pour (sa mère) *Phelippe de Werissay*, veuve de *Jehan le Leux*, qui reçoit, sur ledit domaine, une rente viagère pous ses fils, *Jehan* et *Jakemart*, 1493, 4 ; scelle pour Guillaume de Marpent, bourgeois de Binche, qui reçoit une rente viagère, pour *Michielle* le Carlier, femme d'*Allem[an]* Michault, 1493 : un loup passant. L. : *S Villame le Lev* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 1668) (voir **STINBERGHE**).

Werissay est Warissaix.

LEUS (*Errard de*), escuier, oncle de *Jehenne de Thiefferdenges* (Differdange), femme d'Alexandre de *Verton* (Virton), chevalier, 1355 : de . . . , au chef de . . . et au lion couronné, brochant. L. : ✠ . *Erart de Leis* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Leuze, Gérard de *Leuse*, échevin du Feix, 1331 : trois roses, surmontées d'un lambel. L. : ✠ *S Gerart de le Coivre* (Namur, No 523).

Leuze (Sire *Mahieu* de) reçoit une rente viagère, sur la ville de Tournai, 1404, 9 : une bande, accompagnée en chef à senestre d'une fleur de lis, et un lambel. C. : un buste imberbe, coiffée de . . . (couronné?). L. : *S Mahieu de Leuse* (Tournai, Quitances) (voir **Antoine, Libert, Pattey**).

Leutesdorf. *Johannes, advocatus in Ludisdorp miles*, inféode à Adolphe, comte de Berg, *curtem nostram sitam in Ludisdorphirbag, cum agris, pratis, nemoribus*, 1313 : quatre pals et une cotice brochante (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 216).

— *Wernerus, advocatus in Ludenstorf*, 1337 : quatre pals ; au franc-canton chargé d'une étoile (Dusseldorf, *Stavelot-Malmédy*, No 86).

Ces deux personnages appartiennent à la race des Merode.

Leuth. Jourdain van *Loet* reçoit, du Brabant, des sommes, pour ses services rendus dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : . . *Iordani de Loyte* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1188, 1468, 1589, 1661).

— Ledit Jourdain et son frère Jean reçoivent, du Brabant, des indemnités pour leurs frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 58 ; Jean : plain ; au chef chargé à dextre d'une merlette. L. : ✠ *S Iohannis de Loet* (Ibid.).

Jordaen van Loet reçoit, pour ses services, un acompte de 80 1/2 vieux écus, le 7 juillet 1357.

Le 13 octobre de la même année, Jean van *Loet* et son frère, Jourdain, reçoivent 36 vieux écus, sur 196 qui leur sont dus.

Le 25 mars 1358 (n. st.), Jourdain reçoit, pour lui-même et son frère Jean, un acompte de 23 vieux écus.

Enfin, le 30 juin 1358, le duc fait payer, aux frères Jourdain et Jean van *Loet*, 78 vieux écus qui leur restent dus, *van allen zaken, cost, scade ende vertiese*.

— Jourdain van *Loethe*, échevin de *Berk* (Rheinberg), scelle un acte de Jean van *Wijnhorst*, 1389 : plain ; au chef chargé à dextre d'une merlette. L. : *Sigillv Jordani de Loyt* (Dusseldorf, *Col.*, No 1118) (comp. les armes de **Wijnhorst**).

— Herman van *Loyte* (*Loete*) promet de constituer un douaire à sa femme, *Griete*, fille naturelle d'Adolphe, comte de Clèves et de la Mark, 1414 ; drossard de Ringenberch, 1417 ; scelle, avec son frère Jourdain (celui-ci *1^o loco*), comme hommes du duc de Clèves, 1418 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Hermanni de Lote* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 721, 46, 56).

— Jourdain van *Loete* se déclare indemnisé, par le comte de Clèves, du chef de rançon, perte de chevaux, etc., 1416 ; scelle (*2^{do} loco*) avec son dit frère Herman, 1418 : même écu (Ibid., Nos 741, 56).

— Jean van *Loet, erfpachter*, scelle un acte de Gertrude van *Zevenaar*, 1417 ; scelle, avec *Borchaert*



Fig. 1.



Fig 2.



Fig. 3.

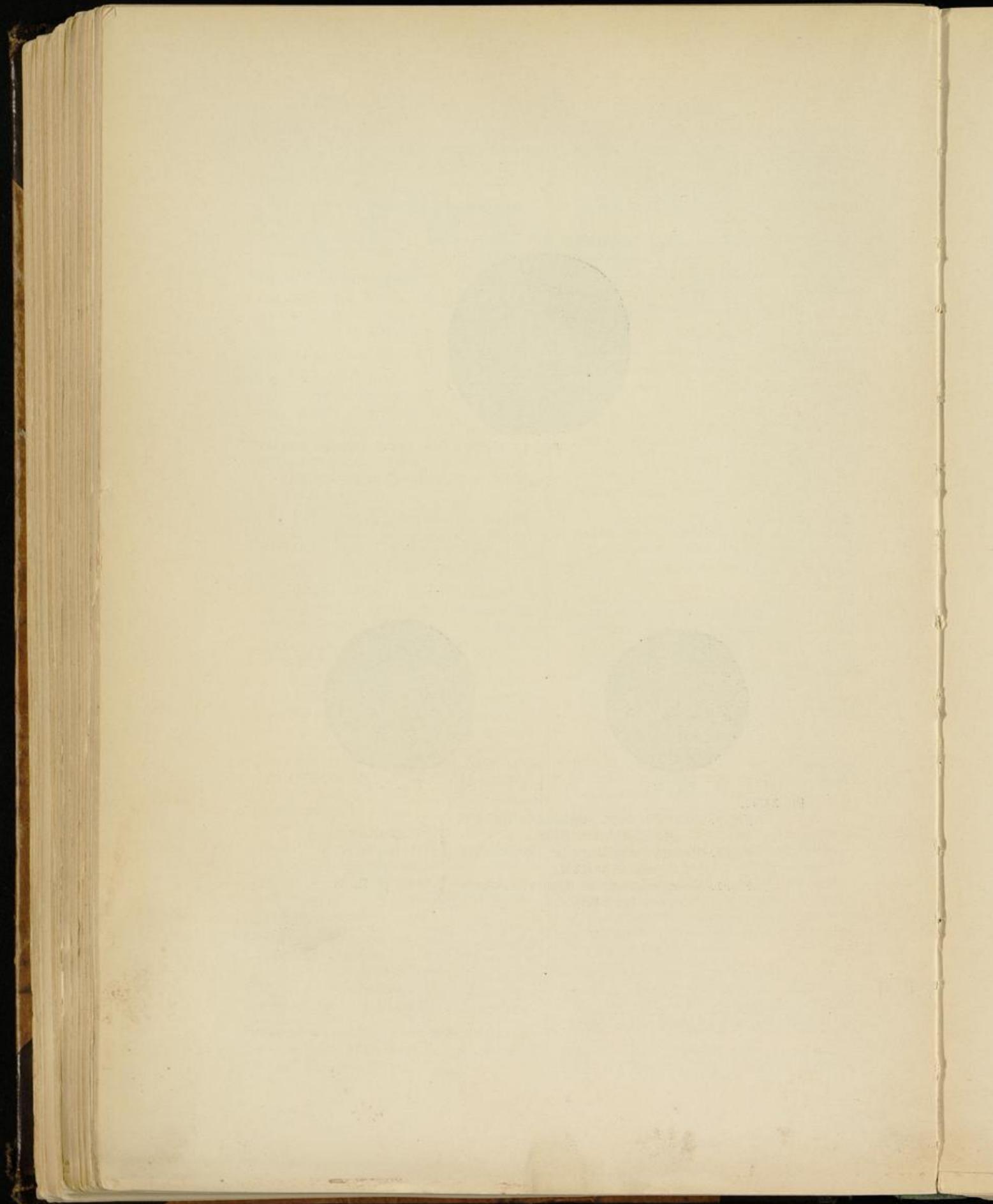
Pl. XCVI.

Fig. 1. Henri Berthout, seigneur de Duffel et Gheel, chevalier (1338),

Fig. 2. Gossuin, seigneur de Gossoncourt, chevalier (1339),

Fig. 3. Henri, seigneur de Gronsveld, chevalier (1338),

} combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir pl. XCIII).



van der Molen, un acte de Henri Hellinck, 1417 : plain; au chef chargé de trois merlettes. L. : † S *Ian van Loet* (Dusseldorf, *Bedbur*, N° 73, et *Geld.*).

Leval, voir **Trahegnies**.

LEVENDALE, voir **Lieventhal**.

Levis. *Petrus*, . . . *cameracensis episcopus*, 1311 : type ogival; Vierge, debout, portant l'Enfant, sous un dais; dans le bas, un prélat, en oraison, à senestre, sous une ogive, accostée, en haut, de deux écus : A, trois lions (**Cambrai**); B, trois chevrons (fort endommagé) (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

Lexhy. *Amelius de Lesschijt (Lesschiet)* (1), échevin de Saint-Trond, 1367, 8; vassal du château de Duras, 1367; *Amelijs van Leschijt*, jadis prisonnier à Bäsweiler, dans la troupe de la commanderie de Chantraine; i. t. : 142 moutons, 1374 : un lion et un semé de « clochettes » de vair. C. : une tête et col de licorne. L. (1374) : . . . *melü de L. schit scabi Sci Trudois* (Abb. de Saint-Trond, c. 3^{bis}, 7 et 18; Chartes des ducs de Brabant) (2).

(1) Un « *Mes. Ameiles ainseis fls de Mons : Otton de Lexhy brisat son blazon, assavoir lescut vairyet, don Lyon rampant de geules* » . . . (voir *HEMICOURT*, *SALBRAY* p. 133 et *passim*).

(2) *Le Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : un lion surmonté d'un lambel, et, comme toujours, ne mentionne pas le cimier.

— (Francon van), échevin de Saint-Trond, 1437 : mêmes écu et C. (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Henri van), échevin *illegitimus*, 1490, 8; échevin de la prieure de Milen, dans sa seigneurie de Milen, 1499 : mêmes écu et C. (Ibid. et *Ordange*) (voir **Many**).

Lhoest (L'Hoest), voir **Loste**.

Lhoir (Martin), homme de fief du Hainaut, 1585, à Soignies : un quadrupède à courtes pattes (loir), passant sur une souche d'arbre, posée en fasce et mouvant de la pointe. S. : un griffon, terminé en queue de poisson. L. : *S Martin Lhoir* (Archives des Hospices, à Soignies);

Lhonneux, voir **Lor**.

Liagre (Joseph-F. de), veuf d'Anne-Catherine Verschuijlen; *Isabella Servanda Rebecca* Verschuijlen, veuve de François-Guillaume Le Grelle, conseiller-greffier de la ville d'Anvers; Constance Verschuijlen, femme de Jean Vermanden; Marie, Thérèse et Joseph Verschuijlen, ces trois derniers célibataires, remettent, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice, en l'église Saint-André, à Anvers, bénéfice dont il sont les collateurs, 1787, le 13 avril; J.-F. de Liagre : deux ancres (les anneaux en haut), passées en sautoir. L'écu dans un cartouche. C. : une ancre renversée (l'anneau en bas), entre deux panaches, formés, chacun, de

quatre plumes (d'autruche ?) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46342).

Sur l'écu, dans la partie senestre, on aperçoit quelques hachures indiquant le sinople.

Ladite fondation avait été instituée, par feu Jean-Joseph Verschuijlen, prêtre, dans son testament du 24 novembre 1735.

LYAUNE (*Williaumes, sires de*), chevaliers, caution de son cousin Guillaume, seigneur de *Fienles*, chevalier, envers le comte de Nevers, 1287 : un lion. L. : *Will' de Lav* . . . (Chartes des comtes de Flandre).

L. Inoent, analyt. l'appelle, à tort, *Lyaumes*.

Libeck (Nicolas van), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 160 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé d'une étoile. L. : $\text{★ S Nicolai de Leybec}$ (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance l'appelle : *van Lebeke*.

Libert (Jean), lieutenant de Gaspard de Calonne, écuyer, bailli de noble homme Roland de *Leuse*, seigneur de Calonne, 1453 : un *agnus Dei*, passant à senestre. S. : un aigle (Tournai, Croisiers).

— (Géry), homme de fief du Hainaut, 1544, à Braine-le-Comte : deux meubles, affectant la forme de crochets contournés, munis de deux traverses obliques, parallèles aux tiges latérales, posés en pointe; le haut de l'écu est cassé. C. : un pied de cerf (Archives de l'église de Braine-le-Comte).

Géry L. était lieutenant de la melte des bois de Braine et de Naast et avait été archer de Charles-Quint. Ses armes sont probablement parlantes : *bert* ou *bret*, le nom de l'outil qui servait à *breteler*, graver des hachures ou *brettelures*; confr. aussi *bretesche* et *brets* (piège à oiseaux).

— (Nicolas), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1562 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. T. : un ange (Mons, Hommes de fief).

— (Jean-François), *compteur* du béguinage de Saint-Christophe-lez-Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce béguinage, sis à *Bergilé* (Bergilers), 1787, le 15 avril : un membre d'aigle, la serre en bas; au franc-quartier chargé d'une fleur de lis. Ecu ovale. C. : une fleur de lis (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46659).

— (Pierre-Jules), curé de Vivegnies, église filiale de Herstal, pays de Liège, remet, audit gouvernement, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 22 avril : mêmes écu et C. que Jean-François (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46659).

Sur les sceaux-cachets de ces deux derniers personnages, le franc-quartier ne broche pas sur le meuble du champ.

La famille de Libert de Flémalle, anoblie en 1713 et faisant partie de la noblesse officielle de Belgique, porte : d'azur au membre d'aigle d'or; au franc-quartier du

même, chargé d'une fleur de lis de gueules. C. : la fleur de lis de l'écu entre un vol d'or et d'azur.
Devise : *Liber semper.*

LIBIERSART, voir **Libressart**.

LI[E]BINES (Jean de), chevalier, homme du comte de Namur, 1340, 5 : une bande, chargée en chef d'une molette. C. : un vol. L. : ★ *S Iohis d Liebines milit'* (Namur, Nos 621 et 705). 1340 (u. st.) : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais (sic). Même C. L. : ✠ *S Iohis d Liebines milit'* (Namur, Nos 621 et 705).

Un Jean van *Libeijn*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire d'Oupeye, reçoit, en 1374, un acompte sur une l. t. de 52 moutons; le sceau est tombé (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume de), homme dudit comte, 1346 : une bande, chargée en chef d'une merlette (!), posée dans le sens de la bande. L. : ★ *S ibine* (Namur, No 733).

Liboy (Etienne de), chevalier, seigneur de Jemeppe, etc., déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, sise dans la prévôté de Laroche, 1681 : d'hermine plain; écusson en cœur à l'arbre terrassé. Deux casques couronnés, le 1^{er} cimé d'une aigle (entière), le 2^d, d'un arbre (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 43713^b).

Et non : un arbre terrassé et une bordure d'hermine.

Libot (Gauthier), échevin de la franche ville de Jauche, 1500, 8 : une étoile, accompagnée de trois quartefeuilles (M. J. Vannérus).

Libressart (?). Guillaume et Henri van *Libesard*, frères (i. t. des deux : 184 moutons), et Goffard de Saint-Pol (i. t. : 25 moutons), tous prisonniers à Bâsweiler, sous la bannière d'Agimont, 1374, 8 : de . . . à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes. L. : ✠ *S Willam de Libiersart* (Chartes des ducs de Brabant).

Le seigneur de LYBERSAERDT : de gueulle, à la fesse vioré d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Lijbou, Liebout. Marguerite, veuve de Louis *Libbus*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous la bannière de Wilre; i. t. : 225 moutons, 1374; elle emploie le sceau du défunt : un chevron, accompagné en chef à senestré d'un écusson plain. L. : . . . *dovici Lybou d Willebrighe* (Willebringen) (Ibid.).

Liebart (?) (Marguerite), veuve de Jacques de Gombault, licencié-ès-lois, seigneur du Chimont, fait, pour sa fille, Madeleine de Gombault, dénombrement d'un fief, relevant du seigneur de Templeuve, 1601; elle scelle du sceau de son dit mari : un chevron, accompagné de trois hures de sanglier (cachet, sans L., sur papier, plaqué sur cire) (Vicomte Desmaisières).

Le nom de *Liebart* est quelque peu douteux, l'écriture étant assez effacée à l'endroit où il se trouve, dans l'acte.

Liebens (Jean), alleutier de l'abbé de Saint-Trond, 1576 : un marteau (Ordange).

— (Godefroid), échevin du haut tribunal de *Verdt*, à Saint-Trond, 1595, 6 : un marteau, surmonté d'une couronne et accosté de quatre étoiles (Ibid., et Abb. de Saint-Trond, No 11).

Liebenstein voir **Schenke**.

Liedekerke. *Johannes de Liedekerke, miles, tenens dominium de Apeltren* (Appelterre) et de *Eijghem* (Eijgem), 1289 : trois lions et une cotice de vair brochante (*Ninove*).

— (Philippe, sire de) et de Bréda, 1318 (n. st.), à Gand : parti; au 1^{er}, trois lions; au 2^d, trois flanchis. L. : . . . *hilippi domini de Liede* (Chartes des comtes de Flandre, No 1353).

— (Les échevins de) et de (Dender-) *Leeuw*, 1326 : trois lions (*Afflighem*).

— (*Maddame Mahaut de*), dame de *Rousoit* (Rozoy) et de *Boulers* (Boulaere), femme de *Colard de Bailleul* (Belœil) 1335 : dans le champ du sceau ogival, dame debout, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus; A, comme *Colard*; B, trois lions (Chartes des comtes de Flandre, No 1688).

— *Rasson de Liedekerque*, homme du Hainaut, 1339, à Mons : trois lions. L. : *Sigill Rasonis kerke* (Chartes des ducs de Brabant, No 552).

— Arnould, seigneur de *Liedenkerke*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 7406 2/3 moutons, 1374, 9 (n. st.) : un lion couronné et une bordure engrêlée. C. : deux pieds de cerf accostés. T. : une femme et un homme barbu, issant, tous deux, de l'encadrement ogival du champ. L. : *S Arnoldes de Liekerke* (Ibid.).

— (Etienne van), homme du château de Gand, 1399 : trois lions. C. : un buste de more. L. : . . . *vin vā* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

— Etienne van *Liekerke*, seigneur de Heestert et de Zulte, écuyer, panetier de l'archiduc, comte de Flandre, et mari de Florentine Wielandts, qui tient, elle, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Vremdijck*, 1502 : trois lions couronnés. C. cassé. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, No 3384).

. . . ende es tseloe leen een tiende, streckende in zes streken binnen der prochjen van Vredijc, de welke inghinc ende verdranc int jaer duust iij^e lxxxvij lestleden, en es nu zom weder bedijct . . .

— *Rijcquaert van Lijkerke*, fils de sire Jean, tient, dudit château, un fief à *Vogelzang*, 1502 : écu cassé.

C. : un buste de more. L. : *S Ryq*
(Ibid., N° 2690).

... *geleghen te Vueghelen zanghe, ten hende vanden Mueleneers strate, groot zijnde twee bunderen vijf hondert en lae roeden, in mersschen ende in icatere lettel min of meer, mij verstorven van Sijmoen Bette,illus Sijmoens*

Liedekerke. Antoine van *Liekerke*, écuyer, tient une rente du château d'Alost, 1514 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois lions ; aux 2^e et 3^e, coupé de . . . et de . . . (plains). C. : un buste de more (Fiefs, N° 4715).

Les 2^e et 3^e quartiers pourraient aussi représenter : plain, au chef plain.

— Philippe van *Liedekerke*, chevalier, seigneur de Heestert et Zulte, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Vremdijck*, *Willemskerke*, etc., 1543 : trois lions couronnés. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Philippi de Liekerke* (Ibid., N° 3388).

... *te wetene een thiende, haer bestreckende in zesse streken binnen der prochie van Vremdijck, Willemskerke ende daer ontrent, mij verstorven bijden overlijdene van vrouwe Adriane van Liedekerke, mijnder zuster*

— Philippe van *Liedekerke*, chevalier, seigneur de Heestert, Eversbeke, Zulte, Landeghem, etc., époux de Marie van der Gracht, fille de sire Thierry et plus ancien hoir de feu Walter van der Gracht, seigneur de la Gracht, Heule, Axel, etc., laquelle tient, dudit château, deux fiefs, 1538 : trois lions. Même C. S. : deux lions (très frustes et cassés). L. : *S Philippi . . Lie ke* (Fiefs, Nos 2792 et 2792a).

C'est le même sceau que celui de 1543.
... *leen ghenaeht Waverie (Waverie?), midts Zeghers Wale ende Sonnemaersvliet, met alzulcke seignourien, heerticheden ende vervallen alser toebehooren . . .*
... *therscip van Axelambacht, dat men zeijt de tafte, met allen zijnen toebehoorten ende rechten, zoot wijten Adriaen van Hille daernaer bedient hebben ende nu jehghenwoirdich bedient wordt bij Adriaen MUSAERT . . .*
(deux dénombremens).

— Antoine van *Lijdekercke*, chevalier, seigneur de Heule, Heestert, Moorsel, Landeghem, etc., tient la dime à *Vremdijck*, héritée de son père, sire Philippe, 1568 : trois lions couronnés. Même C. S. : deux lions (léopards lionnés ?) (cassés) tenant, chacun, une bannière . . . (cassées). L. : *Liedek . . .* (Ibid., N° 3389).

— Henri van *Liekercke*, échevin de Bruxelles, 1581 : trois lions. Cq. couronné. C. : un vol (Ch. et doc. div., c. I).

— (Charles-Antoine, comte de), baron d'Acre, vicomte de Bailleul, etc., tient, du Brabant, les fiefs de Bourdeaux, sous Offus, Ramillies, etc., et les seigneuries de Geest-Gérompont et d'Offus, 1754 : de gueules à trois lions couronnés ; Ecu couronné. S. : deux griffons (Av. et dén., Nos 7249, 7251).

Il avait hérité les fiefs de Bourdeaux de son grand-père maternel, Jacques-Ignace, baron de Surlet, mort le 14 mars 1714 (Ibid.). GELRE blasonne ainsi *Liedekerke*, en Flandre : de gueules à trois lions d'or. Vollet de gueules, doublé d'azur. C. : un chapeau de tournoi de gueules, retroussé d'azur, garni de deux pattes de lion d'or, armées de gueules, adossées.

Liedekerke (Maximilien-Henri-Joseph, comte de), tréfoncier de la cathédrale de Liège et y résidant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice érigé, en l'église paroissiale de Berneau, à l'autel de la Sainte-Vierge, 1787, le 5 avril : de gueules à trois lions couronnés. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons et accosté de deux griffons regardants, accroupis, adossés (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575) (voir **Bailleul, Berghes, Exaerde, Gavre, Ressegem, Visschere**).

Le seigneur de LYDEQUERQUE : de gueulle à troes lyons d'or, lampassé et armé d'asur, et crye : Gaverie! Gaverie! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de EXAERDE : de gueulle, à troes lyons d'or, lampassé et armé d'argent.

Le seigneur d'EESTRUDT (Heestert) : pareilles, et crye : Lydequerque! Lydequerque! (Ibid.).

Les comtes de Liedekerke, en Belgique, portent : de gueules à trois lions d'or, armés, lampassés, et couronnés d'azur, armes que la branche de Beaufort écartelé de Beaufort : d'hermine à bande de gueules, côtoyée de deux bâtons du même.

Liedlau. *Hans et Kunz van Ledeloo*, jadis prisonniers à Bâweiler, dans la maisnie du duc de Brabant, 1374 ; *Hans* scellé d'un cq. cimé d'un renard élané, sommé d'un panache. Sans écu. L. : *† S' Iohannis d Ledelo* (Chartes des ducs de Brabant).

Lieffereng (Philippe-Charles), curé de Steffeshausen, doyenné de Stavelot, diocèse de Liège, province de Luxembourg, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1788, le 23 avril : écartelé ; au 1^{er}, trois . . . (indistinct ; trois écureuils ?) ; aux 2^e et 3^e, un burelé ; au 4^e, une merlette. Ecu ovale. C. : un écureuil entre deux cornes de bœuf (burelées ?) (cachets, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46589, *passim*).

Liefkenrode. *Walterus de Liefkenroede*, échevin de Léau, 1409 : trois piles, trois besants, ou tourteaux, mal ordonnés, et, en pointe, une étoile. L. : *eli o ab le . . .* (Abb. d'Op-linter, A. G. B.).

— (*Reijnerus de*), échevin de Léau, 1417 (n. st.) : trois piles, deux roses et, en pointe, une étoile à cinq rais. L. : *† . . . eni de Liefker (!) scab lew* (Ibid.).

— (*Henricus de*), échevin de Léau, 1452, 60 (n. st.) : trois piles et trois (2, 1) roses. L. : *S Henrici de Liefkerode scabi lewe* (Ibid., et Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

Liefkenrode (*Mariss van*) déclare tenir, du ducé de Brabant, 1 1/2 bonniers de prairie à *Gheelbeelse* (Geet-Betz), au lieu dit *ten Ecoute*, près des biens des héritiers de feu Daniel van Surpele, 1468, le 11 août : même écu. L. : *S Maris*
. (Av. et dén., N° 143).

— *Renerus de Liefkenrode*, échevin de Louvain, 1482, 5; même qualité, mais qualifié *meester*, 1484 : même écu. L. : *S Reneri de Lyfkenrode scab louanie* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain; Etabl. relig., c. 3610, A. G. B., et *Afflighem*).

— (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1519 : même écu. L. : *S Iohannis de Liefkerode scabini lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Liège. Jean de *Liege* (et *van Ludick*) reçoit des acomptes sur une i. t. : de 104 moutons, du chef de Jacquemin Nichase, tué à Basweiler, sous Robert de Namur, 1375, 80; lui-même prisonnier *illeg*, dans l'armée brabançonne (Rasse de Waroux et Hubin de Fanson scellent à sa place, 1380) : diapré, plain; au chef chargé de trois roses; l'écu muni d'une bordure (simple). L. : *S Jehan de Liege* (Chartes des ducs de Brabant).

Liégeois, voir **Humières**.

Lieck (Jean van), ami de Henri van *Ruysschenberg*, 1460 : un fascé (de huit pièces). L. : *S Ian van Lie* (Dusseldorf, Seigneurie d'*Odenkirchen*).

LIECKE (Everard van) reçoit, du Brabant, une rente par Adam van *Berge*, chevalier, 1380 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un filet brochant. L. : *Sig* *t van Leic* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

LIELAER (Gilles de), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1335 : un chevron et un lambel brochant (Chartes des comtes de Flandre).

— (Jehan de), même qualité, scelle des actes de baillis d'Alost, 1335, 63 : un chevron, chargé de trois losanges (*Ibid.*, et *Afflighem*).

LIJENEN (*Aernt van*), écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : un lévrier colleté, bouclé, sautillant, l'épaule chargée d'un écusson fruste (à l'aigle?). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier colleté, bouclé, assis. L. : *Sigillo Aernts van . nen* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Lier, voir **Lierre**.

LIERKE (*Zuier van*), échevin de la commanderie de Bernissem, dans sa cour censale de Mielen-sur-Aelst, 1488 : une anille, sommée d'une tige fleurdelisée, les deux bras supérieurs de l'anille terminés, chacun, en fleur de lis (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (Pl. 13, fig. 335).

Liernu. *Ardeneal van Liernuijt*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 138 moutons, 1374 : trois losanges, accompagnés en cœur d'une rose. L. : . . . (r?) o . . . er de (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Pré**).

Lierre. *Godefrois de Liere* scelle un acte de Gauthier Berthout, chevalier, sire de Malines, 1270 : trois fleurs de lis (complètes!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 56).

De Grimbergsche oorlog (voir ci-dessus I, p. 107) dit, à propos de *mijnheer Gerart van « Liere »* : *Den scilt voerde hi, m'n no mere, | Van cinopre, al sonder helen, | Met een scoenen hoede van helen* (II, v. 4337-8); c'est-à-dire : de sinople au chef cousu de gueules. *Liere* constitue probablement une mauvaise leçon. Ne faudrait-il pas lire : *Liede*? Voir **Lith**.

Walterus de Lyra, fils de la dame de *Wezemale*, comme tuteur de damoiselle Catherine, fille de feu sire *Costin van Berchem*, relève, du Brabant, neuf hommages, achetés, autrefois, par *Costin* (van B.), dit le Grand (*Magnus Costinus*), de Pierre van *Ajwen* (compte Saint-Jean 1388-89; C. C. B., N° 17144, f° 240). Le même est investi, comme héritier de feu Jean de Beer, chevalier, de la *curtis* de Ter Loë, avec deux hommages, à Casterlé, et d'une rente (même compte; *Ibid.*).

— (Les échevins du *bijvang* de), 1296 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; au 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée (**Brabant et Limbourg**) (*Nazareth*).

— (Sceau de la ville de), 1353 : dans le champ du sceau, une bannière à trois chevrons, accostée de deux lions, tournés à dextre. Dans le champ du contre-scel, un lion (Léau, N° 42).

— (Jean de) reçoit, du sire de la *Lecke* et de Bréda, 25 moutons, pour un cheval usé dans l'expédition à Chaligny, et 11 1/2 moutons, pour ses frais, 9 août 1364 : trois fleurs de lis, au pied coupé; écusson en cœur fruste. L. : *Sigillum Iohes d'ci de Liere* (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van *Liere*, jadis prisonnier, sous Henri van *Cuijck*; i. t. : 725 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : *S Ar* . . . *t van Lier* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van *Lijere*, seigneur de *Noerderwijck* (Norderwijck), reçoit, du duc de Brabant, 100 livres de Louvain, prix de rachat d'une rente de 10 livres, qu'il avait achetée de son *swagher*, Guillaume *Blondeel*, et que celui-ci avait héritée de son père, Guillaume; 1436, 23 mai : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals (**Berchem**). C. : deux pieds de cheval de petit-gris. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Ian van Liere h* *derwijck* (*Ibid.*).

Le 6 octobre 1428, Philippe *Blondeel* cède à son *zwager* Jean van *Lijer*, seigneur de *Noerderwijck*, une rente, devant les hommes de fief de Brabant (Chartes des ducs de Brabant).

Lierre (Les échevins de), 1498, 1633 : trois chevrons. S. : deux lions léopardés (*Nazareth*).

— Walter van *Lijere*, échevin d'Anvers, 1474 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé de trois pals (**Berchem**). C. : deux pieds de cheval, les fers en haut, posés en chevron renversé (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I. et II).

— Hector van *Liere*, chevalier, échevin d'Anvers, 1476 : mêmes écu et C. (*Ibid.*).

— Jean van *Lijere*, échevin de Lierre (!), 1482 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. Même C. que Walter, mais les pieds de cheval adossés (Malines).

— Guillaume van *Liere*, échevin d'Anvers, 1506 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur chargé de trois pals (**Berchem**). Même C. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

— *Der volgeporne herr Johann von Liere* (fils de *Johan*), *herr zu Berchem, zu Ranst und zu Esch uff der Sauren* (Sure), *Kaiserlicher Majestat . . . Rhadt, Oberster Kriegs Commissar in Teutschen landen und verordenetter Stadthelpter im Herzogtumb Lutzenburg und Graffschafft Chiny*, conclut un contrat de mariage avec *Anna zu Ysenburg* (Isenburg), veuve de *Manderscheidt* (voir à ce nom), 1549, le 20 janvier (st. de Trèves), à *Sarburg* (Saarburg) : trois fleurs de lis, au pied coupé ; écusson en cœur à trois pals. Même C. L. : *So Ioannis a Liiera dom in Berchem Ranst et Esch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2684).

Ce contrat est scellé par l'archevêque de Trèves et beaucoup d'autres.

Lierre apporte à son mariage : *die herschaft Berchem und Roy und das Schlos und herschaft Ranst, Dogkenhauht* (Doggenhout, cour sous Ranst) *und Mellegem* (Milleghem), *sampt dem leenhoffe Vremde* (Vremde), *mit allen iren Obrigkeitten, Gerichten, Renten, Gultten, . . . darzu die Gerechtigkeit zum Hause zu Antorffen* (Anvers), *das der Abbt zu Sant Michell inhelt* ; des revenus sur la ville d'Anvers et des maisons illec . . . ; *die Herligkeit in dem dorff und haff zu Hiltternis* (Hildernisse), les dîmes de *Suidtgest* (Zuldgoest), des rentes à Bergen, Wouw, *Herle* (Heerle), et la seigneurie *und hiffen in den dorffern Baa . . .* (?), *Agher Jurlenorth* (?) in *Seelandt* (Zélande), la moitié du château et seigneurie d'*Esch uff der Sauren*, avec appendances ; enfin, 10,000 florins de Brabant, ou *Carolus*, que lui donnera sa mère, et les biens qui lui écherront à la mort de cette dame.

— Paul van *Liere*, échevin d'Anvers, 1614 : trois chevrons. C. cassé (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

— Marie van *Liere* fait, le 17 décembre 1637, de l'aveu de son père, le damoiseau Guillaume, seigneur d'*Oosterwijck*, conseiller de la cour de Hollande, ambassadeur des Etats-Généraux près le roi de France, un contrat de mariage avec Pierre van

Tuijl van Serooskerke : trois fleurs de lis (complètes) (*Wassenaer*).

Lierre, Frédéric van *Liere*, capitaine d'une compagnie d'infanterie, scelle ledit contrat, 1637 : même écu. Même C. que Jean (1482) (*Ibid.*).

— (Les échevins de), 1632 : trois chevrons. S. : deux lions (*Nazareth*) (voir **Ghisels**, **Immerseel**, **Tuijl**, **Wommelghem**).

La matrice du sceau de la ville de Lierre, de 1632, est plus moderne que celle décrite ci dessus, d'après des sceaux de 1498 et 1658.

Liers (Bertrand de), chevalier, échevin de Liège, vers 1380 : une croix, chargée en cœur d'un écusson plain. L. : *Bertrand de L lit scabi le . . .* (C. de B.) (voir **Rocour**).

« *Monß : Johan aowelt de Liers qui portoit d'argent a une crois dazure . . .* (HEMERICOURT, édité de SALBRAY, p. 257 et *passim*).

LIÉS (*Gerardus de*), échevin de Vilvorde, 1309 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles (*Afflighem*).

Lijesmond, voir **Reijniers**.

Liessem. Arnould van *Liesheijn* (et Liessem), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. 208 moutons, 1374, 76 (à Arlon) : trois lions couronnés. L. : *S' Arnoldi de Lishcym* (Chartes des ducs de Brabant).

Liesveld, *Harbaren, here van Liesvelt*, chevalier, donne à *Harbaren van Riede*, seigneur de Pendrecht, un alleu *van drie hoeven lands, . . . in minen lande binnen den ambocht van Ammers Gravelant* (Ammers's Graveland), 1353 : une fasce, surmontée de trois (!) panelles. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lion léopardé, en arrêt. L. : *S' Herba Li U ridder* (Hollande).

— *Her Harbaren van Liesvelt*, pas cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : une fasce, surmontée de deux (!) panelles. Même C. L. : *S' Herbare va Liesvelt ridder* (*Ibid.*).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her H(er)per van Liesvelt*, homme du « duc » de Hollande : d'argent à la fasce, surmontée de deux mouchetures d'hermine renversées, le tout de sable. 1e cq. d'or. Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, sommé d'un lion léopardé de gueules, en arrêt.

Les sceaux portent des panelles. On blasonne aussi *Liesch bussel*.

— *Willem van Lijevelt*, lieutenant de Jean van Olmen, receveur de Brabant, au quartier de Bruxelles, Tervueren et Vilvorde, 1472, 99 : un lion. T. senestre : un homme sauvage, tenant de la droite une branche sèche (Bruxelles et E. G., I. 357).

Dans l'acte de 1472, son nom est écrit : *van Lijevelt*, dans celui de 1499 : *van Liesvelt*.

— (Thierry van), alleutier du duc de Brabant, scelle

la même charte que le précédent, 1499 : deux roses en chef et une fleur de lis en pointe (E. G., 1. 337).

Lietaert (Guillaume), échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, etc., dans sa seigneurie du métier de Roulers, 1523 : une fasce, chargée de trois roses (*Deijnze*).

Lieten (Henri), échevin de Malines, 1331, 2, 6, 7 : six sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, par deux (2, 1) (Malines) (Pl. 13, fig. 336).

LIETHEN (Leithe?) *Theodericus de Letene, miles, ministerialis* de l'abbé de Werden, 1315 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un éventail, à la bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, ledit éventail garni, au haut, d'une broye et, sur chaque côté, de six annelets. L. : *S' dni Tiderici militis de Leten* (Dusseldorf, Werden, N° 79).

GELRE donne ainsi le blason d'un ... *van der Lete*, homme du comte de la Mark : d'argent à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or. Cq. d'or. Capeline aux armes de l'écu. C. : deux cornes de bœuf d'or.

— *Wenemarus de Lethene, famulus*, inféode à l'abbé de Werden : *jus proprietatis et dominii, dictum vulgariter « den Eghendom », bonorum ther Heghe . . . in parochia Bare* (Bahr), 1348 : trois roses ; au chef chargé de deux broyes. L. : ✠ *S Wenemari de Leiten* (Ibid., N° 122).

— *Wenemar van der Leyten*, homme de l'archevêque de Cologne, scelle un acte du bailli d'Arnsberg (Oer), 1373 : même écu (Dusseldorf, Col., N° 944).

— *Pilgrim van der Leyten*, chevalier, scelle un aveu de fief relevant de l'abbaye de Werden, 1415 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. C. : deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'un besant, ou tourteau. L. : *S Pelerin Leiten* (Dusseldorf, Werden, N° 463).

— *Jean van der Leithen*, scelle un acte de Henri van Oer, 1410 : même écu. C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Iohannis de Leiten* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N°s 692-4).

— *Pilgrim van der Leiten (Lieten)* scelle un acte dudit Oer, 1410 ; chevalier, homme du duc de Clèves, comte de la Mark, 1418 : même écu. C. : une boule entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Pelgrimi de Leiten* (Ibid., et N° 763).

Lieu (Jean du), *oblieur* (et *oblyeur*) du duc de Bourgogne, reçoit, par le receveur de Malines, une pension annuelle de 100 livres parisis, 1461, 2 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. Cq. sans C. L. : *Seel Jehan du Lieu* (C. C. B., Acquts de Lille, 1. 113).

LIEVENDALE, voir **Lieventhal**.

Lievens (Jean) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens, à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin, sis, hors la porte de Sainte-Gudule, *in de strate aent tellebert*, et, récemment, englobé dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432, 14 mars : trois carquois coniques, contenant, chacun, deux plumes. S. senestre : un griffon. L. : *S' Iohanes dcī Lieuens* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Corneille), échevin de Léau, 1548 : trois fleurs de lis (complètes) ; au chef chargé de trois pals. L. : *S Corneli ens scabi lewen* (Sainte-Grtrude ; à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— Baudouin *Livens*, échevin de Léau, 1623 : trois fleurs de lis (complètes) ; au chef chargé de trois pals. L. : *Baudouin Livens (Heijlisse)* (voir **Ressegem**).

Lieventhal. *Hermannus de Levendale, miles*, scelle un acte de son *consanguineus*, Rabodo d'Odenkirchen, 1329 ; *Hermannus de Levendal, miles*, conseiller du comte de Juliers, scelle un acte reproduit, plus loin, au nom de **Vurre**, 1335 : un lion et un bâton brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 338, et Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

— *Hermannus de Lievendale, miles*, et sa femme, *Mechtildis de Myrllaer*, inféodent à l'archevêque de Cologne la seigneurie allodiale de Kerpen, à Wevelinghoven, qu'il avait achetée à Thierry de Kerpen, seigneur de *Waresberch*, avec le château de *Lieventdaill*, à Wevelinghoven, 1370 ; homme dudit prélat, 1373 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile (Dusseldorf, Col., N°s 1182 et 930).

Waresberch = *Werschberg* !

— *Herman van Lievendail*, chevalier, a été fait homme de l'archevêque, 1393 ; déclare qu'ayant été bailli de *Hilkeroidē* (Hülchrath), il a conduit, ou fait conduire, les marchands, de Cologne *bis an die Santkuyle by Berchem* (Bergheim) et *vice versa*, 1394 : un lion, l'épaule chargée d'une rose, ou étoile (Dusseldorf, Col., N° 1166 et 1178).

GELRE donne à *Her Herman van Lievendaet*, homme du duc de Juliers : d'or (ou d'argent ?) au lion de sinople. Le cq. d'or. Volet d'argent. C. : un vol de sable et d'argent.

— *Jean van Lievendail* a été fait homme dudit prélat, avec son père, le chevalier Herman, précité, 1393 : un lion, l'épaule chargée de . . . (Ibid., N° 1166).

— *Herman van Lievendail* et *Bela van Crawynckel*, sa femme, promettent à l'archevêque de Cologne de tenir les engagements de feu leurs parents et beaux-parents respectifs, sire Herman, chevalier, et *Mechtilde van Mirlare*, à l'égard de la seigneurie de Kerpen, etc., 1401 : un lion (Ibid., N° 1182).

— Gérard, fils de sire Gérard van *Lievendail*, scelle

un acte de son parent (*neve*), Herman, et de sa femme *Bela*, ci-dessus, 1401 : un lion, l'épaule chargée d'une étoile (?) (Ibid.).

Lieventhal. Jean van *Lievendaill* scelle un acte de son frère Herman et de la femme de celui-ci, *Bela*, 1401 : un lion, chargé d'un écusson fascé (Ibid.).

— *Gerart van Lievendaile, der Junge*, écrit, au duc de Brabant : *dat ich ure vyant wille syn ind vort alle der ghenre die ich mit reichte up uch veden mach, omb des unreichen wille dat yr ind yre amptlude ind ure undersaiszen an mich ind an mynen vader gekeirt hait, ind ich, Willem van Ervervelde (!) (Elverfeld), Heynrich Pilgerum ind Jacob van Sleiden (Schleiden) willen liever hain Gerart van Lievendaile vurs. dan uch, ind willen daromb ure vyant syn Geschreven zu dem Loe, . . . des sonnendaigs nae scolastice virginis, 1413 : un lion (fruste) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **CRAWIJNCKEL, Mirlaer**).*

Lijevinc (Jean), échevin de Louvain, 1364, 5 (n. st.), 66 : trois griffes d'aigle, les serres en haut (?) ; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose à six feuilles. L. : *S' Iohannis Lijevinc scabni lovanie'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Rouffart).

Il est possible que les trois meubles du champ, qui affectent, plus ou moins, la forme de griffes d'aigle, ne soient autre chose que trois balais stylisés.

— (*Zijelis*), échevin d'Aerschot, 1397 : écartelé ; au 1^{er}, une sorte de fleur de lis, posée en bande, emmanchée, le manche brochant sur le 4^e quartier ; aux 2^e et 3^e, une rose ; au 4^e, une croisettes pattée. L. : *cabini arsc* . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (comp. **Lievinx**).

Le meuble du 1^{er} quartier représente, à n'en pas douter, un balai dont le manche broche sur la croisettes pattée du 4^e quartier.

Lievinx (Renier), échevin d'Aerschot, 1436, 9, 41 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'une rose. L. : *S Rei' Lievinx scab' arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *passim* et *ad annum* 1413).

— (*Gielijs*), échevin d'Aerschot, 1443 (n. st.) : un balai, posé en bande, accompagné de deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe, à dextre, et d'une croisettes (simple), légèrement penchée, en pointe, à senestre (blanchis?). L. : *S' Gielys Lievinx sca'b arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.) (comp. **Lievinc**).

Dans ce blason, le balai est représenté sous une forme réaliste.

Lièvre (*Anselot le*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle des actes concernant le cou-

vent de Sainte-Croix, à Tournai, 1559, 61 : un lièvre couché, surmonté à senestre de deux étoiles. T. : un homme sauvage, portant sa massue sur l'épaule gauche (Tournai, Croisiers).

Lif (Guillaume), échevin de Tervueren, 1408 (n. st.), 8 : une hache, posée en fasce, le manche à senestre, le tranchant en bas, en chef, et une hure de sanglier en pointe. L. : *Sigillum Willem Lif* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ligne (*Fastres de*), chevalier, scelle des actes de *Jehans, dis sires d'Audenarde et sires de Rosoy*, 1280 : une bande voûtée et un lambel à cinq pendants brochant. L. : *S' Fastres de Ligne chevaliers* (Mons, Hainaut).

— (*Waters, sires de*), homme du comte de Hainaut, 1295 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à la bande. C. et ornement du chanfrein : un écran échanéré. L. : *Sigil . . . teri tis*. L. du contre-scel : *S' Secretu Walteri d Lignia militis* (Namur, N° 272).

— *Mkieuls, sires de Ligne et de Briffuel* (Briffœuil), chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur Raismes, 1368 : une bande. C. : un écran rond, garni de plumes, chargé d'une bande et issant d'une cuve semée de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées, ladite cuve terminée en volet. L. : *S Mikiel sires de Ligne* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2205, 2245).

Ladite rente s'élève à 100 livres tournois par an. Il y a deux quittances, l'une du 29 juin, l'autre du 29 décembre.

Voici, d'après GELRE, le blason du *herc van Liinge*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'or à la bande de gueules. C. : un éventail de plumes grises, chargé d'un écran demi-circulaire, de l'écu, issant d'une cuve de sable, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, d'argent.

GELRE blasonne ainsi l'écu de Michel, seigneur de Ligne, tué à Stavoren, en 1345 : *hi droech gout een bende van kele*.

L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par DOUET DARCY, donne :

- au sire de *Lingne* : d'or à une bende de gueules ;
- à Monseigneur Guillaume de *Lingne* : semblablement, à un lambel d'azur ;
- à Monseigneur Fautret de *Lingne* : semblablement, à une molette d'argent sur la bende ;
- à Monseigneur Nicolle de *Lingne* : semblablement, à une coquille d'argent sur la bende.

— (Guillaume, sire de), chevalier, reçoit, du Brabant, une rente sur Raismes, 1374 (n. st.), 4, 5 (ces actes sont datés de Ligne) : une bande. L. : *S Willa . me sir de Lig'e chl'r* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 2514, 2568, etc.).

— *Wernier van Lyni*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 547 moutons, 1374 : une bande, chargée en pointe d'un anneau, et un lambel brochant. L. : *Si Warnir de L . . nes* (Ibid.).

Ligne (*Jehan, sires de*) et de *Grantbrocq* (Grand-Breucq), 1393 : une bande. Volet comme *Mikieuls* (1368). C. : un écran échancré, à un disque, chargé d'une bande (*Namur*, N° 1242).

— *Mickiels de Lingne, chevaliers, sires de Thumaïdes* (Thumaïde), 1397 : une bande et un lambel. C. : un disque, chargé d'une bande, garni de plumes, issant d'une cuve, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, ladite cuve terminée en volet. L. : S de *Ligne signr de Thomaïdes* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Michel de Lingne, chevalier, scelle la promesse faite, par Robert le Rouc, au comte de Namur, de faire un pèlerinage à Jérusalem, 1402, le 27 novembre, à Namur* : une bande et un lambel. C. cassé ; on voit une cuve, terminée en volet, semée de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. L. : S' *Mikiel de Ligne signr de Thom* (*Namur*, N° 1303).

— (*Jean, seigneur de*), de *Bailloïl* (Belœil) et de *Monstroel* (Montréal) sur Haine, 1438 : dans le champ du sceau, un gentilhomme debout, au riche costume, portant au bras gauche, dont la main tient le pommeau de l'épée, un bouclier, à la bande ; la main droite appuyée sur le manche d'une dague. A droite, devant un arbre, un cq. contourné, cimé d'un écran arrondi. A senestre, la partie de devant d'un cheval, la housse bandée (palée) (*Tournai, Chartrier*).

— *Jehan de Lingne, seigneur de Ham, chevalier, capitaine de la ville et terre d'Engbien, 1453* : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande ; aux 2^e et 3^e, une bande, côtoyée de deux bâtons. Cq. couronné (?). C. : . . . (cassé). L. : . . . an de (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 146).

Par cet acte, daté du 28 août 1453, il déclare avoir reçu, de *Gille de le Heie, receveur de Ninove, 10 écus d'or, pour un appointement que ledit Gille avoit fait avecq les compaig de la garnison denghien (d'Engbien) pour les despens et travail que il avoient eux au amener les trois meulles de moulin de eauve de Nieneve, appartenant a mon tres redoubté seigneur mons. le ducq en la dite ville denghien et yelles mises en sauvegarde.*

— (*Lamoral, prince de*), etc., remet, au chapitre des dames nobles de Nivelles, une déclaration relative aux ascendants d'Yolente d'Oijenbrugge, dite de Duras, 1623, le 1^{er} avril :

Nous Lamoral, Prince de Ligne et du Saint-Empire, marquis de Roubaix, comte de Fauquemberghe et de Nechin, premier Ber de Flandre, pair et seneschal hereditaire de Haynaut, viscomte de Leyden, baron de Wassenaer, Anthoing, Chisoing, Ville, Belloeil, Werchin, baron et seigneur souverain de Fagnoeilles, chevalier de la Toison d'or, du Conseil d'Etat de Sa Majesté, chef et capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de ses

ordonnances, gouverneur et capitaine général du pays et comté d'Artois, certiffions et attestons sur nostre foy et honneur à Madame de Nivelles et à Madame la prevoste et damoiselles dudit lieu et a tous ceux qui apartiendra que damoiselle Jolente d'Oijenbrugge, dit Duras, est fille legitime de messire Ernest d'Oijenbrugge, dit Duras, chevalier, baron de Thinnes, et de dame Jenne Anne de la Tramerie, son espouse, dame de la Tramerie et du quint de la Fosse, laquelle dame Jenne Anne de la Tramerie est fille legitime de messire Francois de la Tramerie, chevalier, baron de Roissin, seigneur de la Tramerie, Forest, Derhaucourt, Angre, Hertaing, Givenchy, bailli et capitaine de la ville d'Aire, et de dame Marie de Bernemicourt, dame de Flers et Cauverlus, son espouse, grand pere et mere de ladite damoiselle Jolente de Doijenbrugge (!) ; lequel messire Francois de la Tramerie est filz legitime de messire Robert de la Tramerie, chevalier, seigneur dudit lieu, Forest, Derhaucourt, Obby, Maisnil, Corbehem, bailli et capitaine de la ville d'Aire, et de dame Anne de la Fosse, heritiere de Givenchy, du Quint de la Fosse et d'Ordeghem, son espouse ; et ladite dame Marie de Bernemicourt est fille legitime de messire Jean de Bernemicourt, chevalier de l'ordre de Saint Jacques et premier chevalier du Conseil d'Artois, seigneur de la Thieu-loye, Freuvin, Douvrin, Vaccin, gouverneur et capitaine de la ville de Béthune, et de dame Jenne de Cotrel, heritiere dere, Flers et Gaverlu, son espouse, avec maternelles de ladite damoiselle Jolente d'Oijenbrugge, tous yssus legitimement d'ancienne extraction et noblesse militaire ; et parainsy est ladite damoiselle vrayement noble de tous costès sans aucune bastardise ou bourgeoisie. En tesmoing de ce nous avons signé la presente de nostre seing manuel et fait apposer nostre grand seel et contreseel armoïès de nos armes ; fait à Bruzelles le premier d'April mil six cents et ringt trois.

Lamoral Prince de Ligne.

Sur le bord de l'acte : *Par ordonnance de son Excellence A. Fouquier.*

Sceau, en cire rouge, appendu à une double queue de parchemin ; type équestre, très fruste. Contrescel : une bande. L'écu, couronné, entouré du collier de la Toison d'or. Sans légende (Chapitre de Nivelles, *Etabl. relig.*, c. 1376, A. G. B.) (voir **Montmorency**).

Ligne (Claude-Lamoral, prince de), d'Amblise et du Saint-Empire, marquis de Roubaix et de Ville, comte de *Fauquemberg* (Fauquembergues) et de *Nechin*, baron de *Belloeil* (Belœil), etc., chevalier de la Toison d'or, général de la cavalerie de S. M. aux Pays-Bas et Son ambassadeur extraordinaire vers le roi de la Grande-Bretagne, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Léopold de Nas-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCVII.

Fig. 1. Arnould de Hellebeek, chevalier (1338),

Fig. 2. *Conrardus de Cornu* (Horn), *de Colonia, miles* (scelle du sceau d'un *Franco de Cornu, miles*) (1338),

Fig. 3. Jean [de Lierre], seigneur d'Immerseel et de Wommelghem, chevalier (1338),

Fig. 4. Jean de Canne, écuyer bourgeois de Maestricht (1339),

combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCHII).

sau, du côté paternel, est *gentilfemme*, fille de messire François-Jean-Désiré, prince de Nassau et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, et de Jeanne-Claude, comtesse de Königseck et *Rotenfels* (Rothenfels); petite-fille de messire Jean, comte de Nassau, chevalier de la Toison d'or et général de la cavalerie de S. M. aux Pays-Bas, et d'Ernestine de Ligne (fille de messire Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, et de Marie de Melun, marquise de Roubaix, etc.); arrière-petite-fille de messire Jean, comte de Nassau, *Catzenelbogen* (Katzenelbogen), Vianden et Dietz, et de Madeleine, comtesse de Waldeck; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayment noble de tous costés, sans aucune bastardise, ni bourgeoisie*, 1664, le 27 mai, à Bruxelles; il signe: « Le prince de Ligne »: une bande. Cq. couronné. C.: un écran échancré, chargé d'un disque de l'écu. S.: un lion et un griffon. L'écu entouré du collier de la Toison d'or. L.: *Secret ne paris senesc Hannonie* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.).

Les princes de Ligne portent, aujourd'hui: d'or à la bande de gueules. L'écu posé sur un manteau de pourpre, doublé d'hermine, sommé de la « couronne ducale du Saint-Empire ». Devise: *Quo res cunque cadunt, semper stat linea recta.*

Ligny. *Bourleus*, bâtard de *Lingny*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t.: 173 1/3 moutons, 1374, 86; deux sceaux; 1374: plain; au franc-quartier chargé d'un lion. C.: un vol de l'écu (sic!). L.: *S' Bovrleus bastart de Linei* (Chartes des ducs de Brabant); 1386: un lion couronné, à la queue fourchée, et une cotice brochante. Cq. couronné. C.: une tringle, fendue au haut en deux tiges recourbées, à chacune d'elles étant suspendu un écusson aux armes de l'écu. L.: . . . *vrievs bastar, de Line . .* (Chartes des ducs de Brabant).

La quittance de 1386 est relative au solde de son indemnité.

Lichte (*Johan die*) et *Fya*, sa femme, font don, à l'église de *Barle* (Baerl), d'une parcelle de terre, in *Orsoyen velde* (Orsoy) 1435: trois têtes et cols d'aigle. L.: *S Iohan d . . Li . . .* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 61).

LICHTENAOR (?). *Henricus, filius domine Sibe* (sans nom de famille), échevin de Maestricht, 1287: écartelé de . . . et de . . . (plains). L.: . . *H de Lichtenaor sca* (Dusseldorf, Bailliage d'Altenbiesen, N° 25).

Lichtenberg. *Symont, herre zu Littenberg* est devenu homme du duc et marquis de Lorraine, du chef de 1000 florins de Florence, 1307: un lion et une bordure (simple). C.: une tête et col de cygne. L.: . . . *imvndi dni de Lichten . . .* (Lorr., *Bitche*, B, 370, N° 37).

Lichtenberg. *Jean von Littenberg*, doyen de la cathédrale de Strasbourg, scelle l'acte de son dit frère *Symont*, 1307: même écu. L.: ✠ *S Iohannis de Liechtebg* (Ibid.).

— *Agnes de Lichtenberg, comitissa Geminipontis et domina in Bychis* (Bitche), tient, du duc Rodolphe de Lorraine, *castrum Bychis, dictum antiquum castrum*, sur lequel feu son mari Simon, comte de Deux-Ponts et seigneur de Bitche, lui avait assigné une dot de 1000 marcs, 1339: dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus; A, un lion à la queue fourchée; B, un lion et une bordure (simple) (Ibid., N° 8) (voir **Deux-Ponts**).

L'acte de 1339 est scellé, e. a., par *nobilis vir, pater noster, dominus Hennemannus, dominus de Lichtenberg*. Son sceau est tombé.

Lichtervelde (Rogier van), homme du comte de Flandre, du chef de la chàtellenie d'Ypres, reçoit une indemnité, pour avoir assisté, à Gand, à la déshéritance du comte de Namur et, à Courtrai, à l'adhérence du comte de Flandre, d'une possession que la quittance ne mentionne pas, le 28 *wedemaend* (août?) 1421: plain; au chef d'hermine (très fruste et cassé). C.: une tête et col de cygne (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 191).

D'autres quittances, de la même année, constatent qu'il s'agit de Bailleul et du métier de Bailleul (*Belle ende Belle hambocht*).

— (*Aertur van*), échevin d'Ypres, 1432: plain; au chef d'hermine, chargé à dextre d'une coquille. C.: un cygne essorant, issant. L.: . . . *ur van* (Ibid., l. 418).

— (*Jean van*), même qualité, 1434: de . . . à l'écusson, chargé de trois ou quatre chevrons (un peu fruste); au chef d'hermine, chargé à dextre d'un macle. Cq. couronné. C.: un cygne essorant, issant. L.: *Ian van Lichtervelde* (Ibid., l. 418).

— (*Arthur de*), homme du comte de Flandre, du chef de la Salle d'Ypres, 1434: plain; au chef d'hermine, C. cassé (Ibid., l. 192).

— (*Jean van*), même qualité, 1522: même écu. C. cassé. L.: . . . *van* (Ibid., l. 197).

— (*Damoiseau Jean van*), bailli de la Salle et chàtellenie d'Ypres, 1537: plain; au chef d'hermine. C.: un cygne essorant, issant. S.: deux cerfs. L.: *S Ian van Lichtervelde* (M. le comte de Lichtervelde, à Bruxelles).

— (*Pierre van*), chevalier, seigneur de *Beurewaert*, etc., grand-bailli de la chàtellenie d'Ypres, mort en 1678: mêmes écu et C. Cq. couronné. S.: deux cerfs, tenant, chacun, une bannière aux armes de l'écu. L.: *Pieter van Lichtervelde* (Matrice en possession de M. de Lichtervelde, à Termonde).

Lichtervelde (Albert-Louis van), évêque de Namur, bénéficiaire de la chapellenie castrale de Cnoppenaerde, *oertijds gefondeert in eene cappelle gestaen hebbende binne de prochie van Meijlegem (Meijlegem) ende als nu getransfereert in de kercke van Berlegem* (Beirlegem), *lande van Aelst* (Alost), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ce bénéfice, 1787, le 12 mars; scelle une autre déclaration, le même jour: d'azur, au chef d'hermine. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, surmontée d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46398, 46619) (voir **Halewijn**, **Heule**, **Coolskamp**, **KERCSTEGHE**, **PLOYS**, **Schoonveld**, **Steenhuijze**).

GELRE donne ainsi l'écu du *here van Lichtervelt*, vassal du comte de Flandre: d'azur au chef d'hermine.

L'armorial du XIV^e siècle, publié par DOUET DARCO, blasonne l'écu du sire de *Lestourelle* (sic!): d'azur à un chef d'hermine.

Le seigneur de LICHTERVELDE: d'azur au chef d'ermynes, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de HAUTVIVERE: d'azur, au chef d'ermynes, à la bordure dentelé de gueulle (Ibid.).

La famille de Lichtervelde, en Belgique, dont trois branches sont honorées du titre de comte, porte, actuellement: d'azur au chef d'hermine. L'écu sommé d'une couronne, variant selon les branches. S.: deux cerfs au naturel.

Lijcoep (Jean), échevin de Tirlemont, 1499: un globe crucigère, la croix bourdonnée, à laquelle se trouve attaché un petit sautoir, le tout accosté aux flancs de deux étoiles. L.: *S Iohis Lycoep scabi thenen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lijcoops (Jean), religieux de l'abbaye d'Heijlisse, curé de Bunsbeek, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice de Notre-Dame, en la paroisse de Bunsbeek, 1787, le 22 avril: écartelé aux 1^{er} et 4^e, (d'azur?) à trois merlettes; aux 2^e et 3^e, de sable plain; au chef de quartier chargé d'une trangle vivrée. Seul, l'écu est resté net (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46346).

Licot (?). Thomas *li Cos*, échevin de Namur, 1312 (n. st.): dans le champ du sceau, un coq chantant. L.: *S T. mas* (Namur, N° 381).

Lille. *Mahaut*, femme de Jean, châtelaine de Lille, 1267: dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, portant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus, chacun: plain, au chef plain. L.: *Sigillum Matildis castell Insula*. Contre-scel: écu aux mêmes armes. L.: *S' damoisele Mahaut chastellaine de Lile* (Archives départementales, à Lille; Fonds de l'Abbaye de Marchiennes).

— *Mahaut*, femme de Jean, châtelaine de Lille, 1277: type analogue; la dame accostée de deux

écus: A, une croix (**Mortagne**); B, plain, au chef plain. L.: . . . *Mathildis castellane insvlensis* (Ibid.).

Lille. *Stephanus de Insula*, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, 1287, à Male: type armorial, petit module; un lion. L.: *S' St de Insula can s Donat Broy* (Chartes des comtes de Flandre, N° 439).

— (Henri van), échevin d'Aerschot, 1488: coupé; au 1^{er}, trois ramaux, feuillés, chacun, de trois pièces, rangés en fasce; au 2^d, une coquille. L.: *S' Henrici de Lille scabini arshoten* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

— Florent de *Lile*, juge des seigneuries de Lede, Lienden, Oudewaard et Eck, scelle l'acte de partage des frères van Broekhuizen, 1669: un lion couronné. Cq. couronné. C.: un lion couronné issant (*Wassenaer*) (voir **Bérot**, **Desmazières**, **Drake**, **COOLHEM**, **Lacke**, **Laubin**, **Montmorency**, **Zuweels**, **Zwaef**, **Virneburg**).

Thomas de Lille, sires de *Frasne*, chevaliers, scelle en 1397 (n. st.), comme bailli de Hainaut, d'un écu à quatre lions (**Hainaut**). L.: *S b atcs comitat . . Hanonie (Namur, N° 1263)*.

LYLLE — une des villes *fremez* de Flandre — porte: de gueulle, au fleur de tyz d'argent, en pal (CORN. GAILLIARD, *La Noblesse de l'Anchienne Contée de Flandres*). Le châtelain de LYLLE: de gueulle au chef d'or, écartelé de gueulle, au fleur de tyz d'argent, et crye: *Fatemphin!* (Ibid.).

LIMAGENE DU DAM (Guillaume de) reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celle de sa femme, Isabelle de le Court, 1402, 4: un arbre arraché. L.: *S Willavme de Limage!* (Tournai, Quittances) (voir **Bermerain**).

Limal. *Reinerus de Limalia*, miles, scelle un arbitrage entre l'église de Wavre et *Henricus de Heregorsart*, 1234: de . . . à l'écusson plain et à la bordure (simple). L.: *S imalia ale (Afflighem)*.

Limbosch (*Godefridus de*), échevin de Vilvorde, 1314: une croix. L.: *S' Godefr mbo* . . . (Bruxelles).

— Gilles van *Lijmbosch*, échevin de Tervueren, 1478: une doloire, posée en bande. L.: *S Gielis va Limbos* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Limb[o]urg. *W.*, *filius ducis de Lebġ*, donne un acte en faveur de l'abbaye de Stavelot, 1214: type équestre; fort endommagé; sur le bouclier, on aperçoit une partie d'un lion; écu du contre-scel, au lion (simple) couronné (**Dusseldorf**, **Stavelot**, N° 38).

Le Roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fatel donne au duc de Limbourg: *Couvert d'unes armes d'argent | Au lion de gueules fourchie, | Et la gueulle fu bien taillie, | Et aveuc ei fu couronnés.*

Limb[o]urg (Waleran, duc de), scelle un acte d'Englebert, archevêque de Cologne, qui promet à Adolphe, comte de Berg, de s'employer à ce que *Zobomiles suus* (un Sobbe?), soit délivré de sa captivité, 1264 : un lion couronné, à la queue fourchée (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 49).

— *Johannes, dominus de Lymphurg*, cède, de l'aveu de sa femme, *Oda*, et de ses fils, non cités nommément, un cens *iuxta domum Kirchelingin*, à *Heydintrudis, vidua, soror carnalis Hartlibi de Nestebach*, 1304 : type équestre, à droite ; le bouclier et la housse : à la fasce, accompagnée de sept billettes, 4 rangées en chef et trois (2, 1) en pointe. C. : un anelet, muni de pointes, soutenu d'un manche (endommagé) (Comte Thierry de Limburg Stirum).

Nestebach = Netzbach.

Le roi d'armes GELRE attribue à son contemporain, le sire de *Limborch opt laen* (sur Lahn), qu'il cite parmi les vassaux de l'Empereur : d'azur à la fasce échiquetée de gueules et d'argent, accompagnée de quinze billettes d'or, 9 (5, 4) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. Volet d'azur, semé de billettes d'or. C. : un vol de l'écu.

— *Th., comes in Lymborch*, donne au comte de Berg ses *ministeriales* : Christine, femme de Berthold Megere, *cum pueris suis, cum pleno consensu eorundem*, 1318 : un lion, à la queue fourchée (non couronné). L. : ✠ *S Theoderici comitis de Lymborch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 252).

— *Everardus, primogenitus Theoderici, comitis de Limburgh*, constitue à Guillaume, comte de Juliers, une redevance de 10 marcs de Brabant, sur son alleu, *videlicet advocatia mea de Yrnshel*, 1333 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : ✠ *v' hdi de Lymborch militis* (Ibid., N° 370).

— *Her Dideric, here van Lymborch*, et *Her Everart*, son fils (son sceau est tombé) scellent un acte de leur parent (*maghe*), *Berthout, here van Bueren* (Büren) *ende van Daverenberg* (Davensberg), chevalier, 1340 : même écu. L. : ✠ *S T militis de Lymborch* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 418).

Voir NIMOFF, *Gedenkwaaardigheden*.

— *Thierry von Lymburch*, dit *von Stierheim* (Stirum), scelle un acte de Hugues *von Beheim*, 1367 : même écu. L. : ✠ *Sigillum Theoderici de Lymborch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 805).

— Jean van *Limborch* reçoit une rente du comte de Berg, 1371, 2 ; scelle pour un autre, 1375 : même écu, l'épaule du lion chargée d'une fleur de lis. L. : ✠ *S Iohannis de Limborch* (Ibid., Nos 866, 882, 915).

— Jean van *Lijmborch*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean Brant ; i. t. : 104 moutons, 1374 : un lion et une cotice composée, brochante. L. : ✠ *Si Iohi's de Limborch* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Thierry, comte de Lymborch*, chevalier, *consanguin-*

neus de Frédéric, seigneur de Moers, 1375 : un lion couronné, à la queue fourchée. L. : *S Theoderici comitis de Limborgh* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 421).

Limb[o]urg. *Thierry van Lymbourch*, fils de feu sire Jean, *gheseten onder den grave van den Berghe*, reçoit une rente du Brabant, 1378 : même écu. L. : . . *Theoderici* (!) *de Lymborch* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Lijmborch*, fils naturel de Henri de Brabant, seigneur de *Lijmborch* et de Malines, 1389 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Un filet brochante sur l'écu. L. : ✠ *S Iohis de L erch* (Ibid.).

— *Henricus de Lijmborch*, fils légitime dudit *Johannes* (1389) et de feu damoiselle Catherine, fille de Florent van *Coudenberge*, de Bruxelles, 1389 : même écu que son père, mais un lambel brochante sur le tout. L. : *S Henrici de Limboerch* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 337).

Sur le dessin, Pl. 13, fig. 337, le filet a été omis, par erreur.

— Henri van *Lijmborch*, fils de Jean et de feu damoiselle Catherine van *Coudenberge*, dite *tsherfaes*, promet de ne pas faire le retrait d'une rente que, de l'aveu de son père, il a vendue à Michel van *Grijmberghen* ; 1390-1 (n. st.), 9 mars : même écu, mais une cotice, au lieu du filet. L. : . . *Henrici de orch* (Ibid.).

— *Thierry, comte* (son sceau est tombé), et *Lükart*, comtesse de *Lymbg*, seigneur et dame *zo Broichge*, échangent, avec *Ailse van Winkelhusen*, leur fief à *Huckingen, upme Kampe gelegen*, contre *dat gut up der Bech*, 1393. La dame : parti ; au 1^{er}, un demi-écusson, mouvant du parti (**Broich**) ; au 2^d, un lion simple. L. : . . . *okarde rch* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 78).

— *Thierry, comte de Lymborch*, et Jean van L., son frère, chevaliers, conseillers du comte de la Mark, 1393 : tous deux : un lion couronné, à la queue fourchée (Dusseldorf, *Col.*, N° 1165).

— Guillaume van *Lymburg*, époux de *Metza* van Reifferscheid, 1397 : un lion, à la queue fourchée (Dusseldorf, Couvent de *Bedbur*, N° 23).

— Marie van *Lymbourch*, veuve de Gérard van *Florenrijle*, reçoit, de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 600 francs (guerre de Gueldre ?) 1397, 8 : parti ; au 1^{er}, un bandé et une bordure engrêlée (**demi-Florenville**) ; au 2^d, un lion (et un filet brochante ?). L. : *S Marie de Limborch* (Chartes des ducs de Brabant).

Au 1^{er}, la bordure engrêlée est mouvant du parti.

Les acomptes se font par sixièmes. La quittance de 1397 constate que les 3/6 reçus valent 247 1/2 vieux écus.

Limb[o]urg. Noble homme Jean, seigneur de *Lymburgh*, oncle de Philippe de Daun, seigneur d'*Obersteyne*, 1400 : une fasce, accompagnée de treize billettes, sept (4, 3) en chef, six (3, 2, 1) en pointe. C. cassé (Dusseldorf, *Col.*, N° 1219).

— Everard van *Lymburgh*, chevalier, et Anne, fille de sire Zobbe (1), sa femme, agréent la vente faite, par leur beau-frère et frère respectif, Jean Zobbe, de la seigneurie d'Elberfeld, à l'archevêque de Cologne, 1402 : un lion, à la queue fourchée. C. : deux tilleuls. L. : ✠ S' Everhart van *Lymburgh* (Ibid., N° 875 1/2).

— Everard, seigneur de *Lymbry*, scelle un acte du duc de Berg, 1416 : même écu. C. : un lion léopardé entre deux tilleuls. L. : S' Everhart he . . . o *Lyburg* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 737).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Lymborch*; homme du comte de la Mark : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, couronné de sable. Le cq. d'or. Capeline de l'écu, doublée d'azur. C. : deux tilleuls d'argent, attachés, chacun, à la capeline, au moyen de deux viroles.

— Damoiseau Thierry van *Lymborgh*, seigneur de *Broke*, cède à Lothaire Stael un fief, mouvant de l'abbaye de Werden, 1423 : même écu (lion non couronné). Cq. couronné. C. : un vol. L. : S' *Diderich van Lim . . . to Bro . . .* (Dusseldorf, *Werden*, N° 163).

— Jean van *Lymborgh*, prévôt de l'abbaye de Werden, 1441 : même écu (lion non couronné). T. : un ange. L. : S' *Iohis pli mon werdines* (Ibid., N° 108).

— Nicolas van *Lijmborch* scelle un aveu de Jean van Vucht (fils de Gauthier), qui tient un fief à Haren, près d'Oisterwijk, 1470 : un château, avec donjon, entre deux tours, à toits aigus (Av. et dén., N° 1633) (voir **Ahaus, Lummen, Meerte, Reifferscheid, Stael, Stein**).

Les comtes de Limburg Stirum, en Belg'que, portent : écartelé de **Limburg** (d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, couronné d'or), de **Bronckhorst**, de **Wisch** et de **Borkelo**, et, sur le tout, un écusson de **Gemen**.

Une famille de Limbourg, appartenant à la noblesse belge, porte : d'or au lion de gueules, la patte dextre posée sur un flanchis d'azur.

Limelette. *Frankine de le Tour de Souvray*, homme de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1353 : trois coqs. L. : ★ S . r . . . *Briseteste* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

TARLIER et WAUTERS, *La Belg. anc. et mod.*, canton de Wavre, ad vocem Limelette, p. 150, citent : *Frankine de Limelette*, dit *Briseteste*.

— Robert van *Limelettes*, jadis prisonnier à Basweiler,

sous le bailli du Brabant wallon, Clutinek; i. t. : 226 moutons, 1374 : trois coqs, au lambel brochant. L. : S' *Robt d Limelet Bsteist* = *Brisetete* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir TARLIER et WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Wavre, ad vocem Limelette, p. 151.

Limelette. *Jehan de Limelette, escuyer*, qualifié par *Jehan de Houdeberghe* (Huldenberg), dit *le Fameilheus, seigneur dou Bois seigneur Yzaac et Dopehain*, homme de fief de *ma seigneurie Dopehain* (Ophain), *loy de Brabant*, 1439 : trois coqs, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : an de *Lymelet* (Abb. de Nizelles, Etabl. relig., c. 3200, A. G. B.).

— (Messire Constantin de), homme de fief d'Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, etc., 1460 : trois coqs. C. cassé. T. dextre : une damoiselle. L. : *Seel Con te* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— *Couste de Liemellet[es]*, chevalier, scelle un acte relative à l'abbaye de Wauthier-Braine, le 17 mai 1470; *Messire Couste de Liemelletes, chevalier*, en qualité de seigneur, donne, avec ses hommes de fief, un acte relatif à l'abbaye de *Wautierbraisne* (il s'agit d'une terre à *Nyzelle*), le 4 août 1473 : trois coqs. C. : deux semelles, chargées, chacune, d'un coq. T. dextre : une damoiselle. L. : *Coust . de Limelette* (Abb. de Nizelles, c. 3202).

— *Costinus de Lijmelettes*, chevalier, échevin de Bruxelles, 1482; 3, 9 : même écu. C. : deux semelles, chargées, chacune, d'un coq. T. dextre : une damoiselle (Ch. et doc. div., c. I, E. G., l. 356, 364, et Bruxelles).

Limminghen. *Egidius dictus ex Lijem[m]i[n]ghe*, échevin de Louvain, 1302 (n. st.), 7, 8 : trois pals; au chef chargé à dextre d'une étoile (à six rais). L. : ★ *S' Egidii de Limigen scab' lov* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain, et Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— *Egidius dictus ex Lijeminghe*, échevin illec, 1312 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : ✠ S' *Egidii de ghen scab lov* (Ibid.).

— *Ludovicus ex Lijminghe junior*, échevin illec, 1330 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un écusson au lion. L. : ✠ S' *Ludovici ex L scab lov* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4721, A. G. B.).

— *Ludovicus ex Lijminghe, junior, filius Ludovici*, même qualité, 1333 : trois pals; au chef chargé à dextre d'un écusson au lion. L. : . . *Lvd in* (Ibid., et Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

— *Ludovicus ex Lijeminghe*, même qualité, 1341 (n. st.), 9, 32, 8, 63 : trois pals; au chef plain. L. : ✠ S' *Lodouici ex Liminghe' scab lou'* (Ibid.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. XCVIII.

- Fig. 1. Othon, seigneur de Cuijk (1338),
Fig. 2. Jean Magherman, chevalier (1338),
Fig. 3. Gérard [de Merode], seigneur de *Ring-*
berghe (Rimburg) (1338),
Fig. 4. Jean de Molembais, écuyer (1338),

} combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Limminghen. *Ludovicus ex Lijeminghe, junior*, même qualité, 1349 (n. st.), 51 (n. st.), 51 : même écu qu'en 1333. L. : . . *Lvdovici ex L. mingham scab^m lo.* (Ibid.).

- Louis uten *Lij[e]minghe[n]*, le jeune, et Jean Gode-naerts, chevalier, reçoivent, du Brabant, un remboursement (guerre de Flandre), 1357; reçoit, du Brabant, 200 vieux écus, pour ses services, frais et pertes, 1359 (n. st.), 9 mars : dans le champ du sceau, un lion léopardé couché, sommé d'un chevalier issant, armé de toutes pièces, contourné, brandissant de la droite un glaive, attaché à la cuirasse par une chaîne, et tenant de la gauche un bouclier : à trois pals; au chef chargé d'un écusson au lion; ledit chevalier coiffé d'un casque, cimé d'un lion rampant (!) entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Lvdovici de Limingē iunior* (Chartes des ducs de Brabant, N^{os} 1478 et 1699).
- Jean uten *Lijemingen*, Everard van Grimde, Henri Hakeren, Jean de Hane, Roland Avets (Anets?) et Jean de Raes, bourgeois de Louvain, reçoivent, du Brabant, 3507 1/2 vieux écus, *soe van ghelde dat ons die greve van Loen nam, in ghereden ghelde, soe van coste ende van theren die wi ende onse ghesellen deden in den ghevenckenisse daer hi ons ghevanghen hadde*, 1358 : trois pals; au chef . . . (tout le reste du sceau est cassé) (Ibid.).
- *Radulphus ex Lijemingen*, échevin de Louvain, 1371 : trois pals; au chef chargé à droite d'une molette. L. : *✠ S' Radvlphi ex Lyemingen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- *Radulphus ex Lijemingen*, échevin de Louvain, 1372, 3 (n. st.), 5, 8 : trois pals; au chef plain. L. : *✠ S' Radvlphi ex Lyemingen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- Godefroid uten *Liemingen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 62 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé à droite d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : *★ S' Goe . . . uten Liemingen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 338).
- Ce prisonnier de Basweiler est, sans doute, *Godefridus Lijeminc*, maître de Lubbeek (compte Saint-Jean-Baptiste 1372-73; C. C. B., N^o 2359).
- Francon *Lieninc*, prisonnier *illec*, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 20 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé à droite d'un écusson fretté. L. : *✠ S' Vracon ut Lemegen* (Ibid.).
- Le blason est assez mal gravé : il y a un coupé, au lieu d'un chef.
- Jacques uten *Liemingen*, prisonnier, sous la même bannière; i. t. : 596 moutons, 1374 : trois pals; au chef plain. L. : *S Jacobi uten Lieminghe* (Ibid.).
- Marguerite, veuve de sire Louis *uter Liemingen*,

reçoit, du chef de son mari, combattant à Basweiler, sous sire Godenarts, un acompte sur une i. t. de 188 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure (simple). L. : *S' g . . . e d'* (Ibid.).

Limminghen. *Godefridus dictus ex Lijemingen*, échevin de Louvain, 1378 : trois pals; au chef chargé à droite d'un écusson au sautoir engrêlé. L. : *✠ S' Godefrid (!) ex Lyemingen scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Godefridus dictus ex Liemingen*, échevin *illec*, 1392 : trois pals; au chef plain. L. : *S' Godefrid ex L. mingham scab* (Ibid.).

GELRE donne ainsi les armes de *Gadert uter Liemigen*, Brabançon : d'or à trois pals d'azur; au chef de gueules plain. Volet de l'écu. C. : deux cornes de bœuf de gueules.

— *Jacobus ex Lijeminghe*, même qualité, 1423, 4, 9, 30 (n. st.), 31, 2, 3 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *✠ S' Jacobi ex Lieminge scabi lov* (Ibid., *Afflighem*, Malines et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— *Jacobus ex Lijemingen*, même qualité, 1425, 36, 40, 4 : même écu, sans lambel. L. : . . *Jacobi ex Liemingen scabi lov* (Ibid., *Afflighem* et *Heijlisse*).

— *Jacobus ex Lijeming[h]en*, même qualité, 1456, 7, 71 : même écu, brisé d'un lambel. L. 1456-7 : *✠ S Jacobi ex Liemingen scab lov* (Ibid., et Malines).

Jacques uten Limminghen de 1456-1471 est un autre personnage que son homonyme de 1423-33. Les deux matrices sont différentes.

— Jean *uten Lijemingen*, chevalier, déclare tenir, du duc de Brabant, la garenne (*warande*) de Willebringen, donnant, par an, en moyenne, six couples de lapins et 40 couples de perdrix, 1468, le 12 août : trois pals; au chef plain. C. : un grand plumail issant d'une cuve. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Iohis de Liemighe milit'* (Av. et dén., N^o 170).

— Jean *vuter Lijemingen*, fondeur de pots d'étain (*tennepotghietere*), habitant à Louvain, déclare tenir, du sire de Berg-op-Zoom : *een hof metten huijsen, schucren, stallen, bogaerden, etc.*, à *Opvelpe* (Op-Velp), comprenant 9 bonniers, 3 1/2 journaux, 25 verges de terres, 1 bonnier, 3 journaux de bois, fief dont les revenus sont absorbés par les rentes dont il est grevé; ayant appartenu, auparavant, à Geldolphe Heijberch, *voere den welken ic borge bleven was voere eene grote somme van penningen; ende is mij tselve hof voere de voirs. borchtocht in handen bleven*; il fait encore dénombrement de quatre autres fiefs, relevant, deux, du seigneur de Linsmeau, un, du seigneur d'*Eldert* (Elderen), un, de Jean Hammart, 1470 : même écu, brisé en chef à droite d'un écusson fruste. L. : *S Ian vute Lie . . . ghen* (Av. et dén., N^o 994).

Limminghen (Sire Guillaume-François-Joseph de), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1743 : d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. L'écu couronné (M. F. Donnet).

— La comtesse-douairière d'Arberg de *Vallengin*, née comtesse de *Limmingth* (!), dame d'Ahin, résidant au château d'Ahin, paroisse de Beaufort, province de Namur, collatrice de l'office de recteur de la chapelle de Saint-Léonard, paroisse de Beaufort, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cet office, 1787, le 19 mars : deux écus, ovales ; A, de gueules au pal (d'or), chargé de trois chevrons de sable (**Arberg**) ; B, d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. Lesdits écus sommés d'une couronne à cinq fleurons, soutenant un casque couronné. C. : un buste, vêtu de l'écu d'Arberg (la tête cassée). T. : deux hommes, vêtus de tabars de l'écu d'Arberg, armés d'épées, appuyées sur l'épaule extérieure (cachet, en cire noire, sans L.) (C. C. B., reg. 46648) (voir **Bosch**, **Broeck**, **Godenard**, **Capellen**, **Wanghe**, **Wespelaer**).

Les van den Berghe, comtes de Limminghe, en Belgique, portent : d'or à trois pals d'azur ; au chef de gueules. Couronne de comte. S. : deux léopards donnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux armes de l'écu, la 2^e, d'argent à la croix de gueules. Devise : *Un seul jesevray*. Mantau de gueules, doublé de pourpre, frangé et huppé d'or, le comble rayonné d'or, les courtines liées d'argent (comp. **Berghe**).

Limont (Jean de), échevin de la cour de la fabrique de Saint-Georges de Noduwez, à Noduwez, 1524 ; échevin de l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, dans sa cour de Noduwez, 1526 : un cotre contourné, posé en bande, la pointe en bas. L. : *S Iehan de Lymont* (*Heijlissen* et Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

Limpach. Henri van *Lembach* reçoit, du duché de Brabant, un acompte de 60 vieux écus, sur 210, à lui dus (pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre), 1357, 10 septembre : une croix recercelée, chargée de cinq mouchetures d'hermine (ou coquilles). L. : *S Henrici de Lempach* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1383).

— (Henri van), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 168 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée de cinq billettes. C. : un chapeau arrondi, garni d'un vol. L. : *S Henrici de Lypach* (Ibid.).

— (Jacques van), prisonnier *illegitimus*, sous ledit drossard ; i. t. : 396 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée de cinq coquilles. L. : *S Iachobi* (!) *de Limpach* (Ibid.).

— *Jacob van Lypach* (fils de sire Henri et de Sophie) et sa femme, Anne, étant redevables, à *Claes van Kuntzich* (Clémency), de 712 florins de

France, lui constituent une rente de blé, 1381, *up S. Andreis avont* ; *Jacob von Lypach, eyn edel knecht, Henrich, here zu Lypach, ritter, et Sophie von Czolveren* (Soleuvre), ses père et mère, déclarent devoir, du chef de la seigneurie de *Belvays*, à *Claes von Kuntzich, eyne edel knecht*, et à sa femme, Ide, 1330 francs, et leur engagent : *unsse gut, erve und gantze heirschaff von Belvais, . . . mit den durfferen zu der egen heirschaff gehoirich . . . im dale von Keyle, zu wissen, zu Keyle, zu Teting, zu Morwey und anderswo, mit alle hiren zu behornisse und begriffe zu wissen, bouch, lant, vryheyde, durfferen, in bannen en mannen, wynen, huseren, etc.*, 1388, *uff sent Andrees dach des heiligen apostolen* : une croix ancrée. L. : *S Jacobi de Limpach* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 209 et 233).

— *Henrich, here zu Lypach, ritter*, ci-dessus, 1381 : une croix recercelée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : *S Henrici de Lypach* (Ibid., Nos 209 et 233).

— (Sophie, dame de), femme de Henri et mère de Jacques, ci-dessus, 1388 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée ; aux 2^e et 3^e, trois merlettes. L. : *S Soffie de Lanpach* (!) (Ibid., N° 233) (voir **Clémency**).

Par suite de l'exiguïté des quartiers, les trois merlettes sont rangées irrégulièrement : au 2^e, 1 en chef, 1 au milieu, vers la dextre, 1 en pointe, vers la senestre ; au 3^e, elles sont posées en pal.

Ces trois derniers sceaux étant assez petits et quelque peu frustes, il n'a pas été possible de reconnaître si les croix s'y trouvent être chargées.

Limpens (C.-L. de), drossard-écoute de Hoensbroeck, domicilié à *Doenraeth* (Doenraad), co-collateur d'une fondation, en l'église de Hoensbroek, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens y afférents, 1787, le 15 avril : dans le champ du cachet, deux écus, ovales, accolés ; A, coupé, d'or à l'aigle issante, mouvant du coupé, sur azur à trois étoiles ; à la fasce de gueules, brochant sur le coupé ; B, d'azur à la croix, cantonnée de quatre coquilles. Lesdits écus sommés d'une couronne à cinq fleurons (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46576).

Limpias (Guillaume), échevin d'Anvers, 1347 : une fasce échiquetée, accompagnée d'une étoile à cinq rais, en chef à dextre, et de deux roses, 1 en chef à senestre, 1 en pointe (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— Jean *Lijmpiaes*, fils de Pierre et bourgeois d'Anvers, prête le serment de fidélité au comte de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) croissants (Chartes des comtes de Flandre).

Limpias. Jean *Lijmpiaes*, échevin *illegitimus*, jure fidélité audit comte, 1358 : une fasce échiquetée, accompagnée de trois (2, 1) roses à six feuilles (Ibid.).

— (Jean), échevin *illegitimus*, 1366 : même écu que Jean, fils de Pierre (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoesden*, III).

Lincent. La cour de l'église collégiale de Saint-Barthélemy, de Liège, à *Linchen*, 1349 : dans le champ du sceau, à senestre, un prêtre agenouillé, surmonté d'une mitre (?), au haut, à dextre, sous un dais, un saint, tenant, de la main droite, une palme (?); au bas, à dextre, un écu : de vair en chevron renversé, à deux chevrons. L. : *S curie ecce sci B' thli' in Linsen (Heijlissen)*.

Linchet. *Hellart de Linchey*, masuier . . . *delle court des biens appe[n]dans aluminare delle egli[ze] parochiaul saint Megnol en Huy*, 1452 : dans le champ du sceau, une anille, accostée de deux petites étoiles. L. : ✠ *de Linchy* (M. de Bonne-case).

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. Gauthier van der *Linden*, échevin de Termonde, 1334 : un tilleul, mouvant de la pointe. L. : *S' Woeter van der Linde (Zwijveke)*.

— *Johannes de Lijnden de Wijnde*, miles, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à suivre le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honorabiliter cum galeis armatis et . . . decenter armatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 10 avril 1339 : un lion et un lambel brochant. L. : ✠ *S Ian van V Vinde* (Chartes des ducs de Brabant, N° 499).

— *Johan van der Lynden, Johan et Franke van Rode*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, promettent de ne plus jamais rien entreprendre contre l'hôpital de Sainte-Marie-de-Jérusalem, de la Maison Teutonique, du chef de l'omicide (*doytslaghe*) perpétré, par sire Michel van der *Junckeyt*, frère dudit ordre, sur la personne de leur frère et parent (*neve*) respectif, Conrad van der *Lynden*, 1340, le jour de la Saint-Gilles : un sautoir écoté, mouvant, accompagné en pointe d'une clef, contourné, le panneton en bas. L'écu posé sur une aigle. L. : . . *Johan . . de Tilia* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 48) (comp. les armes des deux dits **Rode**).

— Bernard van der *Lijnden* scelle un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 : un burelé et trois (2, 1) lions brochants. L. : ✠ *S' Bernardi de Thilia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 509).

— *Johan van der Linden, leen heer dis huf leens des heren van Valkenburchs* (Fauquemont), *ghesat van des heren weghen van der Sleyde* (Schleiden), dat

zu Aghen ghelegen is, 1364 : un sautoir écoté, mouvant. T. : un homme sauvage, sans massue. S. : deux léopards lionnés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : . . . *oan van der Lin . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 66).

Aghen = Aix-la-Chapelle.

Linden, Lienden, Linde, Lijnden, etc. *Een eersame man here Johan, here van Lienden*, scelle un acte des échevins d'Arnhem, 1367; Jean, seigneur de *Lienden*, scelle un acte de Mathilde, duchesse de Gueldre, 1371; scelle avec sa femme, Marguerite van Gennip, 1373; scelle l'acte des époux *die Smijt*, 1375 : diapré, à la croix. L'écu tenu par deux hommes sauvages assis et sommé d'un léopard. L. : *S' Iohannis domini de Liende' militis* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem; Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 403, *Jul.-Berg*, N° 894, et Arnhem, loc. cit.).

— Henri van der *Linden*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1370, 1 : un sautoir écoté, mouvant. L. : . . . *urici van . . . nden sc'i . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, Nos 23, 71).

— Jean, seigneur de *Lijnden*, chevalier, scelle un acte d'Arnould, duc de Gueldre, 1371 : une croix. L'écu sommé d'un homme barbu issant. S. : deux léopards (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

GELEDE donne au *here van Lijnden*, Gueldrois : de gueules à la croix d'or.

— Jean, seigneur de *Lijnden* (sceau tombé), Etienne van L., chevaliers, Etienne van L., écuyer, donnent des lettres de non-préjudice à Jean de Blois, duc de Gueldre, leur répondant, 1372; Etienne, chevalier : une croix, chargée en cœur de . . . C. : un chien, assis sur un bonnet pointu. L. : . . *Steven van Lienden* Etienne, écuyer : une croix, chargée en cœur de . . . L. : *S' St de Lienden* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 873).

— Jean van *Linden*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 658 moutons, 1374 : un burelé et un lion couronné brochant, l'épaule chargée d'un écusson à la croix (engrêlée?). L. : *S' Iohannis de Linne* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier van der *Linden*, prisonnier *illegitimus*, sous la bannière de *Wilre*; i. t. : 246 moutons, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une étoile à cinq rais en pointe, surmontée d'un lambel; aux 2^e et 3^e, trois pals retraites et six croisettes, 3 en chef et 3 en pointe, celles-ci rangées 2 et 1 au 3 quartier. L. : . . *gilv Walteri de Tylia* (Ibid.).

Il porte presque les mêmes armes que Thierry *Ouera*.

— Geldolphe van der *Linden*, prisonnier *illegitimus*, sous la bannière de Diest; i. t. : 247 moutons, 1374, 81; scelle pour Bolle van den Hove, prisonnier *illegitimus*,

- sous la même bannière, i. t. : 16 moutons, 1374 : un lion couronné. L. : ✠ S' Gheldolf va Winde (Ibid.).
- Linden, Lienden, Linde, Lijnden**, etc. Jean van der Linden, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 436 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées d'un lambel. L. : ✠ Siglo Iohis dei de Tylia (Ibid.).
- Steven van Lijnden, here van Hijmmen (Hemmen), scelle l'acte des époux *die Smijt*, 1375 : une croix, chargée en cœur de . . . (un casque?). L. : ✠ S' Stephani de L. . . nd . . . (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean, à Arnhem).
- Jean van der Lijnden, échevin de Louvain, 1418, 9, 23, 26, 34 : diapré, chargé en cœur d'un macle; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : . . . Iohis van der Linde scab lova . . . (Affligem, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et C. G. B., c. 113).
- Les van der Linden, barons d'Hoogvorst, en Belgique, portent, actuellement : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois maillets penchés de sable. L'écu sommé d'un bonnet de baron. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.
- Jean van der Lijnden, même qualité, 1436 : un macle en cœur; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : S Iois va . . . r Lindē scabii lova (M. Max de Troostembergh d'Oplinter).
- Gossuin van Lijnden, parent de dame Jeanne van Groesbeek, dame de Wijhe, 1420 : une croix, chargée en cœur d'une merlette contournée (?) (*Wasse-naer*).
- Adam van der Linden tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : une fasce, chargée d'un anneau et surmontée de deux merlettes (Fiefs, N° 3762).
- Elisabeth van Lijnden, femme de Guillaume Heucke, 1444 : une croix (*Geld.*).
- Jan van der Lijnde, welgheboren man van Zuijthollant, in mijns ghenadichs heeren (Philippe le Bon) hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht, 1434 : trois flanchis (Malines).
- D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, une famille van der Linden portait : de sinople à la fasce d'or, accompagnée de trois (2, 1) flanchis d'argent.
- Adam Verlinden, tenancier de la cour de Lechene (Lachene), 1508 : une bande, chargée de trois chevrons. S. senestre : un aigle. Le sceau porte : van der Linden (Malines).
- Rasse van der Lijnden, échevin de Louvain, 1513, 5, 28 : une coquille en cœur, encluse d'un macle; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : S Rasonis van d' Lyndē scabini louan (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Saint-Pierre, A. G. B., c. 2, et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).
- Linden, Lienden, Linde, Lijnden**, etc. Gilles van der Linde, échevin de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, etc., au métier de Roulers, 1525 : trois roses (*Deijnze*, c. L.).
- Gaspard van Lijnden, seigneur de Hemmen et de Blitterswijk, scelle le contrat de mariage de son cousin, Guillaume van Eyll, 1535 : le sceau est tombé (*Geld.*).
- Johannes van der Lijnden, échevin de Louvain, 1539, 43 (n. st.); même qualité, qualifié *meester*, 1545 (n. st.), et *magister*, 1545, 6 : un macle; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ S Iohis vader Lindē scabii lova (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Couvent des Alexiens, à Diest, Etabl. relig., c. 4670, A. G. B.).
- Guillaume van der Linden, tenancier juré (*erflaet*) de Jean van Locqueghem (Locquenghien), dans sa cour de Coekelberg, 1549 : trois merlettes, accompagnées en cœur d'un losange. L. : ✠ Willem van de Lynden (Conseil héraldique, Ministère des Aff. Etrang., à Bruxelles).
- Jean van der Lijnden, chevalier, échevin de Louvain, 1554 : un (grand) macle, fruste; au chef chargé de trois maillets penchés (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).
- Den edelen ende erentfesten heer, heere Joris van Lienden, heer tot Dormael, drossaeth des ampts van Montenaecten, 1587 : une croix. Cq. couronné. C. : un chien assis. Contre-scel : empreinte d'un cachet de bague, aux mêmes armes (cq. couronné), surmontées des lettres : G. V. L. (Abb. de Saint-Trond, c. 13).
- Georges van Lienden, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1585-7 : mêmes armes (cq. couronné); sans contre-scel (Ordange).
- Le comte d'Aspremont de Lijnden, scelle la déclaration relative aux huit quartiers de Charles-Jacques d'Oultremont (voir **Oultremont**) vers 1790 : de gueules à la croix. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. T. : deux hommes sauvages, les massues basses (cachet, sans L., en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. J. Maertens, à Gand) (voir **Belva, Gennep, Heukelum, Sanders, Winde**).

Lindgasse, voir **LINTGASSEN**.

Lindweiler, voir **Linzenich**.

LIJNEN (Gauthier van), échevin de *Velop* (Velp, Brabant septentrional), 1397 : un filet en croix, accompagné aux 1^{er} et 4^e cantons de deux amulets, et aux 2^e et 3^e, d'une étoile. L. : . . . er van Linen (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609) (Pl. 13, fig. 339) (voir **LIJENEN**).

LINGE (*Wilhelmus de*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1320 : un chevron, accompagné de deux fleurs de lis, 1 en chef à droite, 1 en pointe ; le coin supérieur à senestre est cassé. L. : *i de Lengh* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 32).

Linkebeek. *Johannes de Lin[c]kenbeke*, échevin de Bruxelles, 1390, 1 : un lion couronné, chargé d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes de lion, accostées. L. : *S Iohannis de Likebeke* (Malines G., c. III, N° 433, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497b).

— *Reijnerus de Linckenbeke*, échevin illec, 1419 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pattes de lion, S. dextre : un griffon. L. : *S Reyneri de Linckebeke* (Bruxelles).

— *Egidius de Linckenbeke*, même qualité, 1421 : même écu que Jean, 1390, mais le lion non couronné et l'écusson chargé d'un franc-quartier brochant, parti-émancé. T. senestre : une damoiselle, tenant dans le bras gauche un eq. cimé de deux pattes de lion. L. : *S Gielis vā Linkebeke* (Ibid.).

— *Egidius de Linckenbeke*, même qualité, 1438, 9, 32, 3 : un lion, chargé d'un écusson parti-émancé. C. : deux pattes de lion, accostées. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Gielis vā Linckenbeke* (Malines et Gh. et doc. div., c. I, et Bruxelles).

Linn. Les échevins de *Lynne*, 1394, 3 : deux clefs, passées en sautoir, les pannetons en haut. L. : *Sigillum scabinorum in Lynne* (Dusseldorf, Col., N°s 1188 et 1212 1/2).

Linnich. *Willelmus de Lennege*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : une licorne (Abb. de Saint-Trond, c. 3bis).

Le Cartulaire de Saint-Trond blasonne : « écu chargé d'un cheval saillant » !

Lins (Gaspard), échevin de Tervueren, 1513 : une rose, tigée et feuillée. L. : *ins* (Ibid.).

Linzenich. *Stine van Lintzenich*, femme d'Arnould van Rohr, 1344 : petit sceau rond ; dame debout, tenant de la main droite un écu aux armes de son mari : plain ; au chef chargé d'un lion rampant. L. : *S Stine de Lintwille* (!) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 469) (voir **Rohr**).

Lintwille = *Lindwiler*.

Linsingen (*Claudius Emanuel van*), clericus, résidant à Weert, remet au gouvernement autrichien les états des biens d'une fondation — dont il est le bénéficiaire — à l'autel, de la Sainte-Croix, en l'église de Nederweert, le 30 et le 31 mars 1787 : trois fasces, chargées de sept (3, 3, 1) meubles, affectant la forme de chainons ovales. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lévrier (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46392).

DE RAADT, t. II

Les meubles chargeant les fasces doivent, évidemment, représenter des lentilles (*Linsen*). C'est donc à tort qu'on les a blasonnés : besants d'argent.

La famille porte, d'ailleurs, en cimier, une plante de lentille !

La fondation à Nederweert avait été instituée, le 13 octobre 1740, par François-Louis Sanguessa, évêque de Ruremonde. En 1787, le collateur en était Philippe-Damien, marquis de et à Honsbroeck, comte du Saint-Empire, évêque de Ruremonde.

Linschoten (Guillaume van), écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : un sautoir échancré. L. : ✠ S Wi (Hollande).

La moitié inférieure de l'écu est cassée.

— Jean van *Lijnschoten*, écuyer, scelle (après ledit Guillaume) un acte dudit comte, 1293 ; scelle 1298 (voir **Abcoude**) : trois fermaux ronds. L. : $\text{✠ S Iohis de Linscoten}$ (Ibid.).

GELRE donne à *her Henrick van Linscote* : de gueules à la bande d'or.

Linsmeau, voir **Straten, Waersegger**.

Linter. Les échevins de *Lintre inferiori*, 1291 : deux fasces (**Diest**). L. : *de Neder* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— Jean van *Lintere*, échevin de Tirlemont, 1414 : un chevron, accompagné en pointe d'un macle ; au lambel à cinq pendants, brochant (Greffes scabinaux de Louvain, c. 5644, A. G. B.).

— *Raues*, bâtard de *Lintre*, alleutier du duc de Bourgogne, scelle un acte du *rentier* de Grez[-Doiceau], 1489 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au bâton en barre brochant (l'écu seul reste intact) (C. C. B., c. 36) (voir **Rivieren**).

— *Henricus de Lijnthris, junior*, échevin de Louvain, 1439, 40, 41, 42 (n. st.), 6 : coupé, au 1^{er}, un lion léopardé, l'épaule chargée d'une feuille de nénéphar ; au 2^d, plain. L. : $\text{✠ S Henrici de Lintre ivior' scab' lo'}$ (Malines, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, 3609).

LINTGASSEN (*Theodericus dictus de*), à Cologne, scelle un acte de Gertrude, veuve d'Hermann, écuyer de Deutz, chevalier, 1292 (n. st.) : sept (4, 3) losanges (non accolés). L. : ✠ S Theod *de Platea sverbis* (Ville de Cologne, N° 367).

LINTORP, voir **Harscheidt**.

Lion (*Pierart du*), homme de fief du Hainaut, 1482, à Binche ; scelle pour Guillaume de Marpent, bourgeois de Binche, une quittance relative à une rente, 1494 : un peigne liturgique, accompagné de quatre roses. T. : un ange. L. : *S Pira dou Lionne* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 1687, 1688).

— Jean *Lion*, curé de Jette(-Saint-Pierre) et de Ganshoren, évêché de Malines, district de Bruxelles,

remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ses églises, 1787, le 17 avril : un lion. Ecu, ovale, dans un cartouche. Cq. et C. (?). Le haut du cachet indistinct (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46374).

LIORCHSTRATEN (Jean van der), homme de Gilles van Berchem, scelle un acte passé devant les échevins d'Anvers, 1311 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir brochant; aux 2^e et 3^e, trois pals. Sans L. (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoe-den*, c. III) (voir **Berchem**).

Ledit Gilles van Berchem se sert de ce même sceau en guise de contre-scel.

Lipp, voir **Lippe**.

Lippe (Bernard, seigneur de la), s'allie avec l'évêque de Paderborn et Gérard, le jeune, margrave de Juliers, comte de Ravensberg, contre le comte de Rietberg, 1347; scelle en 1349 : une rose. C. : les trois pétales supérieurs d'une rose, issant de derrière le cq. T. : un homme sauvage et un homme vêtu, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : ✠ *S' Secretvm Bernhardi domini de Lippia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^o 501, 518, 521).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van der Lippe*, homme de l'évêque de Munster : d'argent à la rose (quintefeuille!) de gueules, boutonée d'or. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. : un vol de l'écu.

— (Othon, sire de la), conclut une convention avec l'évêque d'Osnabrück, Gérard de Juliers, comte de Ravensberg, et Renier van den Wolde, drossard, *ein hodere der herscap van Ravensberge*, 1348 : une rose. C. : une rose, attachée à la partie postérieure du cq. L. : ✠ *S' Ottonis nobilis viri et domini de Lippia* (Ibid., N^o 507).

— (*Henricus de*), armiger, patron de l'église de Lippe (Lipp?), 1365 : deux fasces. L. : ✠ *S' Henrici . . . Lype* (Ibid., N^o 770).

— *Lambertus, pastor ecclesie parochialis in Lippe* (Lipp?), 1365 : un menu fretté (diapré) chargé de deux fasces. L. : ✠ *S' Lamb'ti pastori . . . v . . . e* (Ibid.).

— (Othon van der), *domprovest* à Cologne, rendra indemne le comte de Berg, son répondant, 1375 : une rose. L. : *S' Ottonis nobilis de Lipia* (Ibid., N^o 912 1/2).

— (Bernard van der), fils de *Symon, Juncher to Lippe*, 1376 : une rose. L. : *S' Bernardi doicelli de Lippia* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N^o 423).

— (*Symon, Juncher to*), promet d'observer tous les articles contenus dans l'acte fait par son parent (*neve*), Englebert, comte de la Mark, Thierry de la Mark, frère de celui-ci, et le comte Othon de *Tekenborch*, relativement à la réconciliation entre son

beau-frère de *Tekenborch* (Tecklenburg) et lui-même, 1348 : mêmes écu et C. qu'Othon, 1348. L. : *S' Symonis nobilis de Lippia* (Ibid.).

Lippe (*Edele Elzebe van Morse, eeliche huysvrouwe des Edelen Berndes van der*), renonce à tous les biens de ses père et mère : Frédéric, comte de Moers, seigneur de Baar, et Walburge de Saarwerden, comtesse de Moers, etc., 1403, le lundi avant la Saint-Martin : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce (**Moers**); aux 2^e et 3^e, une rose. L. : *S' no Morse de Lippia* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N^o 50).

— (Bernard van der), ci-dessus, 1403 : une rose. C. : une rose, attachée par le bas, à la partie postérieure du cq. L. : *S' Bernhard de . . . pia* (Ibid.).

— (Jean et *Reyneken* van der) (Lipp?), frères, reçoivent un paiement de Gérard, duc de Juliers et de Berg, 1446; tous deux : deux fasces bastillées. Jean, sans timbre. Renier : C. fruste (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^o 2365) (Pl. 13, fig. 340).

— (*Die edele ind walgeboren Berndt, her zer*), parent (*neve*) de Vincent, comte de Moers, 1481 : une rose. L. : *S' Bernt here zo de Lippe* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, l. 83) (voir **Lippstadt**, **Nassau**).

Lippeloo. *Walterus de Lippenlo*, co-seigneur de *Wesele*, (s Gravenwesel) (voir **Amman**), 1292 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Walteri d enlo* (*Nazareth*).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1325 : trois chevrons, accompagnés en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Iohannis dei de Lippoe* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N^o 304).

— Henri van *Lippeloe*, bourgeois, *illegitimus*, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : ✠ *S' Henrici de Lippoe* (Chartes des comtes de Flandre).

Lippijn (Henri), receveur du comte de Flandre, 1372; Henri *Lippin*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1384, 5 : d'hermine à trois fleurs de lis. L. : ✠ *rici ins* (Ville de Gand et C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 280).

Lippevelde, voir **Schoutheete**.

Lippstadt (La ville de), 1396 : dans le champ du sceau, une enceinte de ville, surmontée d'une rose. L. : ✠ *Sigillum burgensium civitatis de Lippia* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N^o 423) (voir **Lippe**).

Lips. Jean van *Leeps*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le seigneur de Rotselaer; i. t. : 135 moutons, 1374 : trois pals; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Leeps* (Chartes des ducs de Brabant).

Lips (Maitre Nicolas) (sans particule), échevin du duc à Overijssche, 1339 : une nue (?), mouvant du flanc dextre et en chef à senestre trois étoiles, rangées 2 en pals et 1 à senestre, entre les 2 autres (C. C. B., c. 107).

Liroux. *Libiers de Lirouls*, écuyer, se déclare solidaire, avec le duc de Brabant et d'autres, pour une dette, 1372, le 18 juin : trois piles, la 1^{re} chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *d Libert de Liroes* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2418).

Lys (Léonard-Adolphe-Marie), prêtre, sous-régent au collège de la Sainte-Trinité, à Louvain, tient un bénéfice simple, fondé en la paroisse de Herve, duché de Limbourg, diocèse de Liège, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, cinq (3, 2) fleurs de lis ; aux 2^e et 3^e, un cerf saillant. C. : une fleur de lis (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46376).

Le collateur de cette fondation était, alors, Pierre-Simon-Claude Lys, official de l'évêché de Liège, pour la province de Limbourg, en qualité de curé de Herve.

— (Pierre-Simon-Claude), curé de Herve, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de son église et de fondations dont il est le collateur, 1787 : mêmes écu et C., le tout surmonté d'un chapeau ecclésiastique (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid., reg. 46375 et 46376).

Lise. *Egidius, filius Lyze*, échevin de Louvain, 1263 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une étoile à cinq rais L. : S' E *scabini lova* . . (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4720, A. G. B.).

— (*Egius, filius*), échevin de Louvain, 1266 : une divise, soutenue de trois pals (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Cet écu doit se blasonner : trois pals ; au chef plain.

— *Egidius filius Lyze*, échevin de Louvain, 1269 : trois pals ; au chef plain. L. : ✠ S *Egidii* . . . se (Léproserie de Terbanck, c. 4723, loc. cit.).

— *Egidius filius quondam Egidii filii quondam Lise*, échevin de Louvain, 1294 ; *Egidius dictus Voren Lizensone* (*Vorenlisensone*), échevin de Louvain, 1299, 1301, 2 (n.st.) : trois pals ; au chef chargé d'une fleur de lis, issante. L., 1299, 1302 : ✠ S' *Egidii fī Lize scab lova* (Ibid., c. 4721, 4722, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Une famille Lysen, anoblie, en Belgique, en 1859, porte : d'or au chevron de sable, chargé de trois annelets d'or et accompagné de trois fleurs de lis de gueules. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol d'or et de sable.

Lisy (Jean de), *demourant a Provins, sergent du Roy, messire, et gardien de hault etc., monseigneur de Lucembourg et de Breban*, reçoit, du receveur de celui-ci, 30 sols, pour mon salaire de iij jours

alent et venent de Provins a Colomiers, etc., 1381 : un chevron, accompagné de deux besants, ou tourteaux, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, et d'un annelet en chef à senestre. C. : une tête et col de chien braque (lion?) (Chartes des ducs de Brabant).

Lijschap (Gisbert) (et *Liscap*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Cranendonck ; i. t. : 349 moutons, 1374 ; scelle pour son frère, Jean *Lisscap*, prisonnier, sous le même, i. t. : 203 moutons, 1379 : deux pals. C. : un chapeau de tournoi, soutenant une herse de labour triangulaire, sommée d'une plume. L. : ✠ S' *Ghiselberti Lysscap* (Ibid.).

— (Jean), bâtard (ci-dessus), scelle lui-même une quittance relative à Basweiler, 1374 : deux pals et un bâton brochant. L. : . . . *Iohannis dci Lissca* . . (Ibid.).

— (. . .), de Helmond, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 50 moutons, 1374 : un fer de moulin en chef à dextre et deux merlettes, 1 en chef à dextre, 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : S *dicti L . . scap* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 341).

La charte l'appelle *Lijschap van Helmont*, sans prénom. Guillaume van Broecheoven, fils de Catherine Lisscops (!) (sœur de Hille L. et d'un fr. Gisbert L.), relève un fief du Brabant (compte Saint-Jean 1386-87 ; C. C. B., N° 17144, r° 206 v°).

Lys-, Lis-, Lise-, Lisen-, etc., -kirchen. *Constantinus de Lysilskirgen, senior, civis coloniensis*, donne quittance à Adolphe, comte de Berg, 1316 : trois lambels, respectivement de 5, 4 et 3 pendants, rangés en pals ; au franc-quartier brochant plain (hachuré). L. : ✠ S' *Constantini de kerke* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 236).

— *Constantin van Lisenkirgen, burgere van Coilne*, 1328 : même écu ; au franc-quartier plain. L. : S *Constantini de Liskircin* (Ibid., N° 331).

— *Constantinus de Lisekirchin, vicecomes Colonie*, tient, du duc de Brabant, sa vie durant, *domum et mansionem suam, sitam in civitate coloniensi, dictam vulgariter « des Hertzogin huys », cum domo retra sita, « zu dem Wyger » nuncupata*, lesquelles, après sa mort, seront tenues par sa femme, Elisabeth, et son fils, Henri, leur vie durant, 1349 : même écu, sans franc-quartier, le 1^{er} pendant du 1^{er} lambel étant supprimé, un annelet se trouvant posé à sa place. L. : S *Costa . . . de Lys . . . e . comes de Orsbe* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Dominus Constantinus de Lisekirchin, strenuus vir, scabinus*, scelle l'acte dudit *vicecomes*, qui le qualifie *meus consanguineus*, 1349 : même écu, mais le 1^{er} lambel complet et sans annelet ; une coquille (?) posée entre les deux premiers pendants du 1^{er} lambel. L. : . . *Costantini de Liskirgin* (Ibid.).

Il était donc chevalier.

Lys-, Lis-, Lise-, Lisen-, etc., -kirchen. Constantin van *Lyskirche*, sire d'*Arsburch*, promet de rendre, au duc de Brabant, *die brieve die ich under haen als van den lande van Millen*, 1382 (n. st.) : même écu sans coquille, un anneau brochant en chef à dextre. L. : . . . *Costin van Liiskerken* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 342).

— Constantin van *Lysenkirke*, comte d'*Aersborch*, à Cologne, reçoit, du Brabant, 100 *peters* d'or, *van allen scouden, geluften of anderen gebreken* (guerre de Gueldre?) 1394 : même écu, mais l'annelet, non brochant, en chef à dextre, et le 1^{er} lambel à quatre pendants. C. : un plumail soutenu d'une longue tige. L. : *S Costant . . . Lysenke com* (Ibid.) (voir **Neuenahr**).

Orsbere, Aersborch, etc., = Oversburg, à Cologne. D'après FAHNE, *Gesch. der coeln.*, etc., *Geschl.*, les *Lyskirchen* seraient de la souche des *Superbi*, ou *Overtolz*.

Lison. Toussaint *Lison*, tient, du château de Flobecq, un fief à Wodecq, 1546 : une rouc. T. : un ange. Il signe : *Toussaien Lison*. L. : *S' Lisson* (Fiefs, N° 10444).

— Antoine *Lison*, à Wodecq, tient, dudit château, par sa femme, Françoise Robert, une rente sur une terre à Wodecq, 1566 : un nœud, surmonté d'une feuille de tilleul et accosté en chef de deux aigüères. L. : *Seel Anto . . . Li . on* (Ibid., N° 10432).

Lisse (Fr.-C.), religieux de Bonne-Espérance, domicilié à Mariemont, possesseur du bénéfice de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Seneffe, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens adhérents à ce bénéfice, sans date (1787) : (d'argent à) trois merlettes. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux pyramides de trois perles ; ledit écu accosté de deux palmes, liées au bas (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46369).

Lissendorf Lambert van *Lyssendorp*, écuyer, vassal de l'abbé de Prüm, 1368 : une ramure de cerf. L. : *S' Lemgin de Lisendorp* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

Lisserœulx. Monseigneur Jehan de *Lisseruelles*, chevalier, scelle une charte de Jean, sire de Harchies, écuyer, bailli des bois du Hainaut, 1339, à Mons : une divise, surmontée d'une divise vivrée ; le bas de l'écu et le C. sont cassés. L. : *S' Jehan sig . evr dov Vv . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 552) (comp. **Jauche**).

Il fut tué à la bataille de Stavoren, en 1345. GELRE donne ainsi son écu : coupé de gueules et de sinople, à la fasce d'or, brochant sur le coupé, surmontée d'une divise vivrée d'or. Ce héraut d'armes, qui l'appelle *heer Jan Lusserulis*, dit à son propos : *« hi droech den scilt beneden groen | een faes van goude die ridder milde | tupperate van sinen scilde | dat hi droech des bin ic icits | dat was een hooft van gommelgiis* (Gommegnies).

WILLEMS, *Wapendichten op sommige ridders gevallen in den slag bij Stavoren* (Belgisch Museum, v. (103-112), pensait que GELRE (respectivement le roi d'armes BELJEREN), par ce terme : *een hooft van Gommelgiis*, faisait allusion à « une tête de géant ». Cette interprétation inexacte a été rectifiée par M. JEAN VAN MALDERGHEM, *La Bataille de Stavoren, 26 septembre 1345*, p. 37 et 62.

Lisseweghe (Victor de), homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1404, 5 : une bande, chargée de trois fleurs de lis et accompagnée au canton senestre d'un croissant. L. : *weg . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 39).

Le seigneur de LYSSEWEGHE : essequeté d'argent et de sable de six large, au premier canton d'or, à cinq chevrons de gueulle et crye : Courtraeygen! (CONS. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

VOIR LÉOP. VAN HOLLEBEKE, *Lisseweghe, son Eglise et son Abbaye* (Bruges, 1863). Les renseignements généalogiques sur les personnes du nom de Lisseweghe que l'on rencontre dans ce livre ne sont guère utilisables, l'auteur ne donnant pas ses sources et ayant accepté une partie de ces détails d'un généalogiste qui ne peut inspirer que la défiance.

LYSSCHET (Jean van) (et *Lysschit* (Leuscheid?)), écuyer, vassal de l'abbé de Prüm, 1368 : coupé ; au 1^{er}, un lion issant du coupé ; au 2^d, trois (2, 1) roses. L. : *S' Johis d' Leyscheit* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 809).

Lissoir (F.), conseiller et aumônier du Roi Très-Chrétien, abbé de l'abbaye de Saint-Remy de Laval-dieu, en France, de l'ordre de Prémontré, vicaire général et conseiller dudit ordre, remet, au gouvernement autrichien, un état des biens de son abbaye, sis au Pays-Bas autrichiens, 1787, le 23 avril : de gueules au lis au naturel, tigé et feuillé ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à cinq rais. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles et, à dextre, d'une petite mitre ; ledit écu posé sur une crosse, en barre. Le tout surmonté d'un chapeau de prélat (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46660, *France*).

Lisson, voir **Lison**.

Lijsstep (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1314, 5 : de vair (befroi) plain, à trois tires (Malines).

List (Gauthier van der) déclare indemne le comte de Flandre, *van minen ghiselcepe dar in dat ic ghelegghen hebbe van sier stat weighe van Antwerpen*, 1358 : écartelé de . . . et de . . . ; le 1^{er} quartier chargé d'un écusson plain, ou fruste. C. : un buste entre un vol. L. : *S' ri d t* (Chartes des comtes de Flandres).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1431, 2 : écartelé de . . . et de . . . Cq. couronné. C. : une tête imberbe entre un vol. T. dextre : une damoiselle. S. senestre : une licorne. L. : *S' Iohannis de List* (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 6-10).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. XCIX.

Fig. 1. Gauthier de Momalle, dit de Warfusée,
seigneur de Momalle, chevalier (1338),

Fig. 2. Arnould Nuijst, écoutète de Maestricht
(1338),

Fig. 3. Lambert, sire d'Oupeye, chevalier (1338),

combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCIII).



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



List (Arnould van der), échevin *illeg*, 1467 : écartelé de . . . et de . . . ; un lambel brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : une tête imberbe entre un vol. T. dextre : une damoiselle. S. senestre : une licorne (M. Donnet) (Pl. 13, fig. 343).

— (Arnould van der), même qualité, 1470 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. C. : on voit une partie d'un vol. S. senestre : une licorne. Le sceau est cassé à dextre (Notre-Dame, Anvers, *Chap., capsae* 6-10).

Lith. Renier van *Lit*, tenancier juré de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1444 ; scelle, avec Pierre van Os (voir celui-ci) des quittances, 1447, 8, 9 : plain ; au chef plain ; un filet brochant sur l'écu. L. : *Lyt* (Bruxelles et C. C. B., c. 411).

LITIERE (*Pierars de le*) reçoit une rente, du receveur de Binche, 1378 : un maillet (droit) (Chartes des ducs de Brabant).

LITORE, voir **OVIRSBURCH, Ufer**.

Littart (Salomon), écuyer, déclare tenir, du roi de France : « la maison franche de Grand Fontaine », dans la seigneurie de Neufchâteau (comté de Chiny), 1681 : un cerf passant ; au chef chargé de deux roses. C. : une tête et col de cygne, tenant du bec un poisson (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Lo[e] (Gérard van der) reçoit une rente sur Rolduc, 1362, 3 : trois pals et une fasce brochante, chargée de deux étoiles (Chartes des ducs de Brabant).

Lobbe (Jean), seigneur d'un fief à Haren, sous Evere, 1404 : un sautoir ; au franc-quartier coupé ; au 1^{er}, un lion passant ; au 2^d, plain (E. G., l. 348).

LOBBELE, voir **Meijnartshoven**.

Lobbés, voir **Fortin**.

LOBBZ (*Lambeert de*), *rentmeester mijns heren van Liengne ende van Rumste*, déclare avoir reçu, du Brabant, *in den name mijns heren van Liengne ende van Rumste*, 120 aimes (*amen*) de vin, dues, à ce dernier, à titre de fief, pour deux termes d'un an, 1366, le 6 mai : trois fermaux ronds, 1 en chef à senestre, deux en pointe, accostés ; au franc-quartier chargé d'une bande, surchargée de deux lions et accompagnée, au canton senestre d'une molette. L. : ✠ *S Lambert [L]ebov* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2049).

Lobel, voir **LAUBEL**.

Lobkowitz. Ferdinand, évêque de Gand, collateur d'un bénéfice, à Baesel (Waes), etc., 1787 : parti d'un trait, coupé de deux autres, qui font six quartiers ; au 1^{er}, d'or au rencontre de bœuf bouclé

(**Pernstein**) ; au 2^d, de gueules à l'ange, posé de de face, issant de la pointe (**Sagan**) ; au 3^e, d'azur au mont, surmonté de trois (2, 1) étoiles (**Sternstein**) ; au 4^e, d'azur au lion couronné ; au 5^e, d'azur à trois pals d'argent ; au 6^e, d'azur (sic !) à l'aigle (**Glogau** ?). Sur le tout, un écusson écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, coupé de gueules sur argent (**Popel de Lobkowitz**) (1) ; aux 2^e et 3^e, une aigle, posée en bande (**Zerotin**). L'écu sommé, à dextre, d'une petite mitre, et, au milieu, d'un bonnet de prince de l'Empire ; ledit écu posé sur une crosse en barre, le tout surmonté d'un chapeau ecclésiastique (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46397 et 46607).

(1) Ce champ : coupé de gueules sur argent, doit représenter : d'argent, au chef de gueules.

Loddere (Jacques de) tient, de la seigneurie de Westseghem, un fief à Ursel, 1547 : une roue (Fiefs, N° 3347).

Lodders (Jacques), dit van den Broeke, homme de fief de la cour de Santhoven, 1423, 4 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S' Iacop van den Broec* (Nazareth).

Lodemare (Jean), receveur de l'abbesse de *Spinailen*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1417 : trois bustes de femmes, posés de face. L. : *Sig* *r* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 41).

Lodevoet (Louis), lieutenant du maire de Namur, 1483 ; écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, trois losanges. S. senestre : un un griffon (*Namur, Pauvres*, c. 1019).

— (Jean), échevin et lieutenant du maire du Feix, 1498 ; lieutenant de messire Jean de Spontin, chevalier, seigneur de Spontin et de *Corrières* (Courrière), etc., conseiller et chambellan de l'archiduc et son maire de Namur, 1515 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois étoiles à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, un chevron (étai) renversé, accompagné de trois (1, 2) losanges. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. S. senestre : un lion, coiffé du cq. de l'écu. L. : . *Jehan Lodevoet* (Namur, *Salzinne*, c. 517, et *Namur*, N° 1384).

Lodewijcx. *Wolterus filius Ludovici*, échevin de *Tuel* (Tuil), 1372, 4 : une croix nillée, accompagnée à chacune des quatre extrémités d'un besant, ou tourteau, et au 1^{er} canton d'un trèfle (*Geld.*) (Pl. 13, fig. 344).

— (Jean), échevin de Malines, 1438 : un lion, chargé d'un écusson à trois meubles, dont le 1^{er} est un trèfle, les 2 autres semblent être des panelles (?). S. : deux griffons (Malines) (voir **Loewics**).

A. VAN DEN EYNDE donne l'écusson à trois trèfles.

LOE. *Josse Verloo*, échevin de Heijst (-sur-Mer),

1486 : trois feuilles de chêne. L. : *S Ioes van der Loe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

LOE (Jean van), échevin de Tervueren, 1494, 1514 (n. st.) : une paire de ciseaux, ouverte. L. : *S la va Loe* (Abb. de Sainte-Gertrude à Louvain).

— (Gérard van den), échevin de *Berk* (Rheinberg), 1388, 9 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée au canton senestre d'une étoile (Dusseldorf, *Col.*, N° 1118) (voir **Lo**, **Loo**).

Loë. Henri van dem Lo et Renier, son fils, tiennent, de l'abbé de Werden, *to unser twier lye*, le bien dit « *Tylmans gud* », à Drever, paroisse de *Marlar* (Marl), 1411 : une cornière. L. : *S Hinrici van den Loe* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108) (Pl. 13, fig. 345).

Renier van *Westerholte* scelle pour le fils, Renier van dem Lo, probablement mineur, puisqu'il ne possède pas encore de sceau.

— *Wessel van me Loe*, drossard de Holte (Westphalie), 1417 : même écu. L. : *Sigillum W. van de . Lo .* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

— *Wessel vamme Loe*, garant de Gossuin *Stecke*, maréchal héréditaire du pays de Clèves, 1435 : même écu. L. : *S vamm Lo .* (Arnhem, *Ammerzoden, Testamenten*).

— *Der Edle, Erentveste Knippenbergh vamm Lhoe zu Herle*, scelle pour son cousin (*vetter*) *Everhart vom Lhoe, saheligen Woltersz vamm (!) Lhoe zum Lhoe nachgelaszener eheliger Sohn*, qui a été investi, *ad vitam*, par l'abbé de Werden, du *Tilmansz guit*, à Drever, 1586 : même écu C. : six plumes d'autruche, sommées de trois cornières. L. : *S Knippenberk von Loe* (Dusseldorf, *Werden*, N° 108).

— *Mechtell vamm Loe, saheligem Wolters vamm Lhoe zum Lhoe eheliche dochter*, tient ledit fief, sa vie durant, 1591 ; scelle du sceau de son père : une cornière. C. : sept plumes d'autruche, surmontées de trois cornières. L. : *S Wolter van Loe* (Ibid.) (voir **Koijen**).

Cette famille, qui porte, selon les branches, les titres de comte et de baron, passa, en partie, en France et en Belgique.

Dans ce dernier pays, les barons de Loë-Imstenaerd ont pour armoiries : d'argent à la cornière de sable. Cq. couronné. C. : trois panaches accostés, formés, chacun, de deux plumes d'autruche de sable et d'argent, passées en sautoir, sommées, chacun, d'une cornière de l'écu.

Le baron Alfred de Loë, admis dans la noblesse belge, en 1885, porte ces mêmes armes, avec, pour supports, deux griffons d'or.

LOEBEKE, voir **Udekem**.

Loef (*Henricus*), échevin de Bois-le-Duc, 1535 : une bande bretessée et contre-bretessée (Malines).

— *Dierck Loef Henricks zoon*, échevin de Heusden, 1548, 62, 9 : même écu (Malines).

Loef (Barthélemy), échevin de Bois-le-Duc, 1551 : même écu (Malines).

— (Barthélemy), échevin *illeg*, 1606 : même écu, brisé à senestre de . . . (une flamme ?) (Malines).

LOEGEN. *Johannes dictus van der Loogen*, échevin de Bruxelles, 1364, 5 : une fasce, chargée d'une aigle éployée et surmontée d'un lambel à cinq pendants. L., 1364 : $\text{✠ S' Iohannis de L. . . . ea}$ (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B., *passim*, et Bruxelles).

— (Guillaume van der), héritier de son père, Jean, tué à Basweiler, sous Jean van Redelgem ; i. t. : 60 moutons. 1374 : même écu. L. : $\text{✠ S Willi dei van d' Loege}$ (Chartes des ducs de Brabant) (comp. **Usele**, **Vlec**).

Loen (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1366, 7 : plain ; au chef plain ; à la bande brochante, semée de fleurs de lis (complètes). L. : $\text{✠ S' Iohannis dei de Loen scabini lov}$ (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean de *Loen de Roosbeek*, écuyer, seigneur de Folkendange (comté de Chiny), déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, avec maison noble, haute, moyenne et basse justice, etc., 1681 : une fasce bastillée, surmontée de trois merlettes. C. : une merlette (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 45713a).

— (Louis-Joseph, baron de), chanoine de la cathédrale de Gand, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'autel de Notre-Dame, en l'église d'Opvelp, au quartier de Tirlemont, évêché de Malines, autel dont il est le bénéficiaire, 1787, le 24 mars : une fasce bastillée de sable, surmontée de trois merlettes. L'écu sommée du bonnet des barons aux Pays-Bas autrichiens. S. : deux lions regardants (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46566) (voir **Loo**, **Loon**, **Looz**).

Les barons de Loen d'Enschede actuels, en Belgique, portent : d'argent à la fasce bastillée, surmontée de trois oiseaux, le tout de sable. L'écu sommé du bonnet des barons des Pays-Bas autrichiens. S. : deux lions au naturel, regardants, armés et lampassés de gueules.

Loenersloot. *Ghijsebrecht van Loenreslote* (voir **Abcoude**), 1298 : un sautoir. L. : $\text{✠ S' Gilberti de Lonresloe . . (Hollande)}$.

— Henri van *Loenresloete*, écuyer, scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : même écu. L. : *S' Henric va Loenreclote (!)* (Ibid.).

GERLE donne ainsi le blason de *Her Splinter van Loenresloet*, homme de l'évêque d'Utrecht : d'or au sautoir de gueules. Volet : . . . (non colorié). C. : un chapeau à tournoi garni de deux ailes de chauve-souris . . . (non coloriés).

Loenhout (Gilles van), échevin de Malines, 1381,

- 3, 6, 9, 90, 2, 3, 4 : trois roses ; au franc-quartier brochant, chargé d'une scie de boulanger, posée en bande (Malines).
- Loenijs** (*Henricus*), échevin de Bruxelles, 1479 : trois tours, ou portes crénelées ; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. C. : une hure et col de sanglier entre deux oreilles d'âne. L. : *Loenijs* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B. ; Chartes et documents divers, c. 1) (voir **Droegenbroeck**, **Woelmont**).
- (*Henricus*), échevin de Louvain, 1546 : un lion, l'épaule chargée d'un écusson parti-émancé. L. : *S Henrick Lvens scabi lova* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- **Rodolphus Lonijs**, échevin de Bois-le-Duc, 1440 : trois fers de moulin et une bordure endentée. L. : *S Rodolphi Lonis scabini in Bvscio* (Ibid.).
- Loenman** (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1418 : une étoile à cinq rais (Helmond).
- (Jean) (fils de Jean), même qualité, 1473 : même écu, brisé en chef à dextre d'un animal (ours?) passant (Malines).
- Loese**, voir **Loos**, **Lose**.
- LOET** (*Rikaert van*), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 2178 moutons, 1374 : une fasce entre deux burelles. L. : ✠ *Si Ricardi de Lvred* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Leuth**).
- Loetere** (Jean), échevin de Tirlemont, 1424 : une bande, accompagnée au canton senestre d'un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S Iohannis Loetere scabini thenensis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Etabl. relig., c. 3609).
- Loets** (Jean), échevin du couvent du Val-Sainte-Lucie, dans sa cour de Saint-Jean à *Wilre* (Wilderren), 1566 : parti ; au 1^{er}, trois fascées, celle du milieu entre deux tierces ; au 2^d, un chevron, accompagné au canton senestre d'une étoile (Ordange).
- (Jean), échevin du banc et de la haute justice de Halle, 1571 : parti ; au 1^{er}, trois fascées ; au 2^d, un étai. L. : *S Ian Loits* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).
- (Jacques), homme de fief du Hainaut, 1618, à Soignies : une fasce, chargée de deux chevrons accolés et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. C. : un bonnet, aplati au haut, chargé d'une burelle vivrée et sommé d'une étoile à cinq rais. L. : *S Jacques Loets* (Hospice de Soignies, à Soignies)
- D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, Loets porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à trois fers de moulin d'argent ; aux 2^e et 3^e, d'or à trois fascées de sable.
- Loevenich**, voir **Wijhe**.
- Loewics** (Jean), échevin de Gorssum, 1427 : un lion couronné et un filet brochant. L. : *S Iohannis . . . wichs* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).
- Jean *Loijwijchs*, échevin de *Bielrevelt* (Binderveld), 1437 : un lion couronné. L. : *S Ian Lowiic*. (Ibid.).
- Loge** (Guyot de la), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant ; i. t. : 443 1/3 moutons, 1374 : un lion, l'épaule chargée d'une coquille. L. : *S Gvion] dec . ir . ay* (Chartes des ducs de Brabant).
- (Thierry de le), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1489 : trois coquilles. C. : une coquille entre un vol (Mons, Sainte-Waudru, c. 2) (voir **Loye**).
- LOGES** (Jean des), homme de fief du duc de Brabant . . . , comte de Hainaut, etc., 1423 : deux poissons accostés, accompagnés en cœur d'un anellet. L'écu sommé d'une rose et accosté au bas de deux autres roses. L. : *S Jehan des Loeiges* (Chartes des ducs de Brabant).
- (Hughes de), chevalier, seigneur de *Cha[r]illy* et de la *Boullaye* (et *Boulloye*), gouverneur, pour le roi de France, de la ville et château de Tournai, 1521 : un sautoir. C. : deux oreilles d'âne. L. : *Sai de Loges* (Tournai, Chartrier) (voir **Antoine**, **Malapert**).
- Lohausen**, voir **SEYLDUNCK**, **Calcum**.
- Loherains, dit de Blaton** (Jean) (Lorrain?), clerc, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celle de sa fille, *Pieronne*, femme de Jehan de Sommaing, orfèvre, 1407, 8 : trois fascées, accompagnées d'un croissant et de huit roses, le tout rangé par 3, 3, 2, 1. L'écu sommé d'un homme sauvage, issant, sans massue, et ledit écu accosté de deux têtes de léopard. L. : *Jehan de Blaton clerc* (Tournai, Quittances) (voir Pl. 13, fig. 346).
- Lohmar**, voir **LOMARE**.
- LOY** (*Wautiers de le*) reçoit, du receveur de Brabant, Godefroid de le *Tour*, dit des *Pres*, men chier et boin amy, pour men tres chier singneur mons. de *Gomignies*, dont il présente la quittance, 60 moutons ; Bruxelles, le 9 mai, 1366 : un sautoir, chargé en cœur d'une étoile et cantonné de quatre oiseaux. L. : ✠ *Watelet Weloin* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 2034).
- Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, dans sa quittance du 5 mai 1366 l'appelle : *Watelet de le Loy*, no *vallet* (Ibid., N° 2031).
- Loye**, voir **Oijenbrugge**.

Loiaerd (*Jan, filius Pieters, filius Wouters, gheseid*)
échevin d'Oostburg, 1415 : une fasce, accompagnée
en chef de deux merlettes et en pointe de . . . L. :
S Ian (C. C. B., Acquits de Lille,
l. 89, 90).

Loyaucourt (Jean, seigneur de), lieutenant du bailli
de Tournai, de Tournésis, de Mortagne, etc., 1465,
6, 8 : de . . à l'écusson plain. C. : un homme
issant (?). S. : deux griffons (Tournai, Chartrier).

LOYE (Jean de le), chanoine de l'église Notre-Dame
de Condé, homme de fief du Hainaut, scelle un acte
concernant les Chartreux, près de Tournai, 1441 :
trois coquilles. T. : un ange (Tournai, Chartreux,
c. II) (voir **Loge**).

Loye[n], voir **Daun**.

Loyers. *Watiers de Loïers*, homme du comte de
Namur, 1289 : de . . à l'étoile à cinq rais en chef
à droite. L. : *S' Watter de Loies* (!) (Namur,
N° 211) (Pl. 13, fig. 347).

— Lambert de *Loyer*, échevin de Temploux, 1495 :
écartelé; au 1^{er}, un peigne; aux 2^e et 3^e, deux lions
léopardés, rangés en pal; au 4^e, trois roses. T. : un
ange. L. : . . . *mbert* (Namur, *Salsinne*,
c. 517) (voir **Celles**).

Loijcx (Jacques), échevin de la haute justice de Halle
(près de Léau), 1371 : de vair à la fasce, chargée de
trois fleurs de lis. L. : *S Iacob Loycx* (Couvent de
Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

Loir, voir **Lhoir**.

Loys (*Pierart*), homme tenant hirelauge, nommez
frans alloes, de Dieu tant seulement, en Hainaut,
1463 : une aiguère contournée, surmontée d'un
besant ou tourteau. T. dextre : un homme sauvage,
portant sa massue sur l'épaule droite (Tournai,
Croisiers).

Lois (Jacques), échevin de Rotterdam, 1664 : coupé;
au 1^{er}, parti; *a*, un sablier; *b*, un lion; au 2^d, une
fasce onnée. Cq. couronné. C. : un lion issant entre
un vol. L. : *S' Iacob Lois* (U.).

Loits, voir **Loets**.

Loix (Jean) *van der Boirch*, le vieux, juge dans la
cour censale du couvent de Sainte-Marie-ten-Trone,
dans la franchise de Brusthem, 1441 : plain; au
chef chargé d'une étoile (Abb. de Saint-Trond, c. 9)
(voir **Puelinchs**).

En la même année, il scelle, comme tenancier du damoiseau
Jean van Boxmeer, dans sa cour censale de
Brusthem (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Jean *Loix van der Boirch*, le jeune, tenancier de
la cour dudit couvent, 1441 : même écu (Ibid.).

Loix. Louis *Loijcx* (tout court), feudataire, à Brus-
them, de Jean van *Alsteren*, seigneur *tot Hamele*,
de demi-Brusthem, etc., 1487 : même écu (Abb. de
Saint-Trond, c. 18) (voir **Loijcx**).

Alsteren = *Alfter*.

LOKERON, voir **LOCRON**.

Lochau, voir **KUNSTAT**.

Lockhorst. *Joncheer Vincent van Lochorst, heere
van Heemstede*, etc., 1379, le 1^{er} mars : un sautoir
échancré. C. : deux pattes d'ours, en chevron ren-
versé, issant d'une cuve d'hermine, coupée de . .
et d'hermine (contre-hermine). L. : *S Vincenti* (!)
de Lochorst (Arnhem, *Ammerzoden, Testamenten*).

La partie inférieure de la cuve est plus large que la
partie supérieure, qui représente plutôt un *chef*.

L'acte du 1^{er} mars 1379 constitue le contrat de mariage
entre *Joncheere George van Arckel, vrijheer tot
Amerzoijde* (Ammerzoden), *Wel* (Well), etc., et noble
damoiselle *Anna van Lochorst*, fille aînée dudit Vin-
cent.

A ce contrat, assistent comme témoins : 1^o, sa mère,
dame Catherine van *Ghelre* (Gueldre), veuve de sire
Waleran van Arkel, baron de *Hoickelom* (Heukelum)
et de *Leijemburch* (Leijenburg), seigneur de *Waerden-
burch* (Waerdenburg), *Amerzoijde, Wel, etc.*, *Jonck-
here Charles van Arckel, vrijheer tot Wardenburch
ende Nederjnen* (Neerijnen), frère dudit Georges,
*Joncheer Rutgaert van den Boitzelaer, vrijheer tot
Asperen, etc.*, et sire Nicolas *Vijch* (Vijgh), chevalier,
bailli (*amptman*) de *Nederbetuwe*, plus proches pa-
rents du futur;

2^o, le père de la future, damoiselle *Anna van Schoenhoven*
(Schoonhoven), sa femme et mère d'*Anna*, damoiselle
Anna van Nassauwen (Nassau), veuve de *Jonckheere
Robert van Schoenhoven*, seigneur de *Wanroij* (Wan-
rode), grand'mère de la future, le révérend sire Gull-
laume van Amerongen, doyen d'*Oudemunstre, Jonck-
heer Philippe van Schoenhoven*, seigneur de *Wanroij*,
maître *Cornelle Suijs*, seigneur de *Rijswijck*, et
Jonckhere Pieter, heer van heer Jans dam (Heerjans-
dam), oncles et plus proches parents d'*Anna van
Lochorst*, et maître Gérard van *Hoegheveen* (Hoog-
veen), pensionnaire de la ville de Leide, requis par le
père de celle-ci.

— *Anna van Lochorst*, veuve de sire George van
Arckel, seigneur d'*Amerzoijen, Wel, etc.*, comme
mère et tutrice de *Joncher Otto van Arckel*, mi-
neur, donne procuration à *Adriaen Pouwels* van
Noort, leur drossard d'*Amerzoijen*, à l'effet de
relever, devant la cour féodale de Gueldre et de
Zutphen : *het sloth Amerzoijen, mitten dorpe, ge-
rechten, hoghe ende leghe, mitte leenmannen und
mit allen zijnen toebehoren, oick mitten thienden
thoe Driell* (Driel), *tho Rossum, tho Heruverden*
(Heerewaarden), au bailliage de *Bommelreweerd*
(Bommelerwaard), 1590, le 5 septembre : (écu en
losange) parti; au 1^{er}, deux fasces bretessées et
contre-bretessées; au 2^d, un sautoir échancré. L. :
S D Anne de Lochorst vid.
domini de Ame (Arnhem, *Ammer-
zoden, Beleeningen*).



Fig. 1.



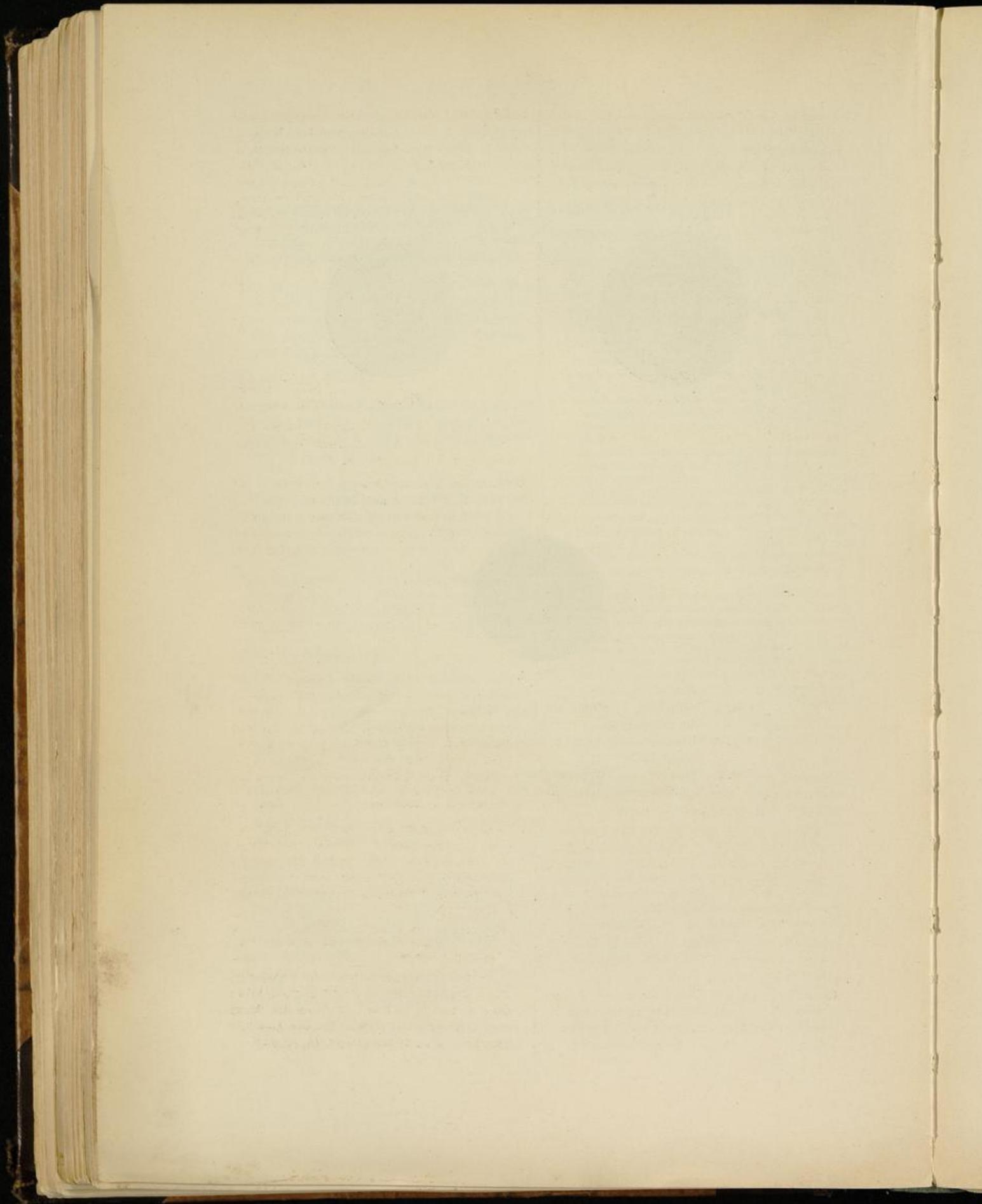
Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. C.

- | | |
|---|---|
| Fig. 1. Guillaume, seigneur de Petersheim, chevalier (1338), | } combattants
de la guerre
de Cent ans
(voir Pl. XCIII). |
| Fig. 2. Théodore, seigneur de Seraing, chevalier (1338), | |
| Fig. 3. Arnould van Tweenberghen, écuyer, bourgeois de Maestricht (1339), | |



GELRE donne à *ditē*(y) *vā Lochorst*, homme de l'évêque d'Utrecht : d'or au sautoir engrêlé de sable.

Locquenghien (J.-P. de), abbé de l'abbaye de Saint-Sauveur, à Eenaeme, province de Flandre, diocèse de Malines, remet, au gouvernement autrichien, le dénombrement des biens de son abbaye, sis au pays d'Alost, district de Renaix, 1787, le 27 mars : d'hermine au lion. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles, soutenant une mitre. L. : *Sigillum . . . ippi de Locquenghien abbatiss eenamensis* (sceau empreint sur papier, plaqué sur une hostie) (C. C. B., rég. 46671) (voir **Eesbeke**, **Iseburg**, **Linden**, **Matens**, **LONDEFORT**).

Cette famille existe actuellement en Allemagne, où elle acquit la seigneurie de Laach (Prov., Rhénane), etc., et s'allia, entre autres, à la famille comtale de Stolberg. Pour la branche belge, voir J.-Th. DE RAADT, *Les seigneuries du Pays de Malines. Keerbergen et ses seigneurs*.

LOCRON, LOCQUERON. *Alars doulocron*, écuyer, reçoit, de la ville de Nivelles, 46 écus *Philippus*, pour les frais faits, par lui, lorsqu'il fut en garnison en cette ville, avec ses gens d'armes, entre la Toussaint et la Noël, pendant la guerre contre le comte de Namur; quittance donnée, au *Locron*, 1337 (n. st.), 8 janvier : unecroix. L. : . . *Alart do . . oker . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 866).

— *Alars, sires dou Locron*, chev., déclare avoir reçu un paiement, de *Jehan de Reng* (châtelain d'Aymeries), pour la pension de 25 vieux écus que le duc de Brabant lui doit annuellement, *dont je sui assines sour le maison de gauge (gange?) estant en Valenchiës*, 1368, le 10 décembre, à Valenciennes; *Alaert van Lokeroen*, chevalier, mari de Marguerite, jadis femme de Thierry Pipaerts, tué à Basweiler, sous Jacques de Bourbon, 1374 : une croix. L. : ✠ S *Alart dov Lokeron* (Ibid., N° 2242, etc.).

— *Gilles van Lokeroen*, jadis prisonnier illec, sous Bourbon; i. t. : 373 1/3 moutons, 1374 : une croix, chargée en cœur d'une étoile. L. : S *Gille dov Lokron* (Ibid.).

— *Alard*, le bâtard *van Lokeroen*, prisonnier illec, sous Bourbon; i. t. : 61 1/3 moutons, 1374 : plain; au franc-quartier chargé d'une croix. L. : ✠ Si *Alart le bastart* (Ibid.).

— *Colart dou Locqueron*, homme de fief de Jacques, comte de la Marche, de Vendôme et de *Castres*, seigneur de Leuze, dans sa seigneurie de Leuze, 1429 : plain; au franc-quartier fruste (Tournai, Chartreux, II).

Locht (Arnould van der), écoutez de *Zichgen* (Sichen), 1334 : parti; au 1^{er}, trois oiseaux volants; au 2^d, une fasce de cinq fusées. L. : S *Aert van de Loch*. (Abb. d'Oriente, c. 2).

LOMARE (Lohmar) (*Godeveert van*), chevalier, et *Bruse van Duren* (Düren) reçoivent, du Brabant, 123 3/4 vieux écus, pour leurs services, pertes et dommages, dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, le 1^{er} septembre; le même jour, *Godeveert van Lomair* et *Bruse van Duren* reçoivent, du Brabant, un acompte de 132 vieux écus, sur la somme qui leur revient, à eux, ainsi qu'à Jean *Moer* et à *Tielen van Paprode* (Paffrath), pour leurs services et pertes de chevaux, dans la même guerre : un chevron, chargé d'une croisette (simple). L. : ✠ S ✠ *Gobel van Lunenberg* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1361, 1362).

Lunenberg = *Longenburg* †

Lomart (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1453 : un sanglier passant sur une terrasse, et un bâton brochant (Mons, Sainte-Waudru, c. Q. I. *Quaregnon*) (voir **Vigreus**).

Lomas (*Weris*), bailli du Roman Pays du Brabant, 1288 : trois forces renversées (seul, l'écu subsiste) (Hospices de Nivelles, à Nivelles).

Lombart (*Willelmus*), échevin de Louvain, 1419 (n. st.), 28, 30, 32 (n. st.), 40 (n. st.) : écartelé : aux 1^{er} et 4^e, trois pals; au chef de quartier plain; aux 2^e et 3^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : S *Willmi Lombart scabi lov . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Vannerus).

— *Willelmus Lombaerts*, même qualité, 1534 : même écu. L. : S *Wilmi Lomb . . . scabi lova'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Lombeek. *Arnoldus, dictus de Lombeke, miles, et Machtildis, uxor eius*, donnent à l'abbaye de Ninove leur droit sur la dime de *Lombeke*, 1276; le mari : un sautoir d'hermine. L'écu brochant sur un lion. La dame : dans le champ du sceau ogival, une dame debout, accostée de deux écus; A, un lion; B, trois lions (*Ninove*).

L'acte de 1276 a été scellé par *R., dictus de Gavria, dominus de Lidekerke, miles* (son sceau est tombé), et donné « *Apud Lidekerke, in domo dicti domini . . .* ».

— *Scepenen mijns her Ghijs van Biafort* (Beaufort), *ridder, . . . tsinen hove ter Loebeken*, 1332 (n. st.) : une cotice en barre, côtoyée de deux filets en barre (**Beaufort**). L. : ✠ S *scabinorum de Lonebeke* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

Dans l'acte de 1332 (n. st.), il est question de terres à *Nederijssche* (Neerijssche), relevant de la cour dudit Beaufort, à Lombeek.

— Jean *van Loembeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 970 moutons, 1374 : une croix ancrée; au franc-canton senestre chargé d'une croix pattée. L. : ✠ S *Ian van Loembeke* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 348).

Lombeek. Jean van *Loembeke*, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Vorsselaer; i. t. : 238 moutons, 1374 : un fascé; au franc-quartier (dextre) chargé d'une croix. L. : † S' Ian van *Lvmbēke* (!) (Ibid.) (voir **Colibrant**).

Le seigneur de LOMBEQUE, en la conté d'Aloist : d'argent à la croix de synople (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— *Meijer ende scepenen van der Loenbeke*, 1395 (n. st.) : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. cassée (Léproserie de Terbanck, *loc. cit.*).

— *Scepenen ter Loenbeken*, 1411 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une ancre (l'anneau en haut) (**Halle**); aux 2^e et 3^e, une bande de trois losanges. L. : † S' scabinorum . . . an de . . . beke ad causas (Ibid.).

— *Meijer ende scepenen Juffr. Margrieten van Halle, vrouwe van der Loenbeken*, 1421 : parti; au 1^{er} écartelé; aux *a* et *d*, une ancre (**Halle**); aux *b* et *c*, une bande de trois losanges; au 2^d, un sautoir engrêlé. L. : *S der schepene van Loenbeke* (Ibid.) (voir **Wittem**).

Lomel (Jean de), receveur et *grenetier* ordinaire du Roy, au bailliage de Chaumont, 1451 : un sautoir, accompagnée de trois croissants, 1 en chef, 1 à dextre, 1 en pointe, et d'un maillet à senestre. L'écu suspendu à un arbre. L. : *S' Jehan de Lomel* (Lorr., Neufchâteau, B, 833, N° 61) (Pl. 13, fig. 349).

Lommarde, voir **Lomart**.

Lompret (?). *Guyot de Longpreit, escuier descuirie* du duc de Bourgogne, 1395, 6; *Guiot van Lomp[re]* reçoit une rente sur la seigneurie de Crujbeke, 1402 : une bande engrêlée, accompagnée de deux étoiles. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. Le cq. accosté de deux lettres **C**, surmontées, chacune, d'une branche. L. : *S Guiot de Lomp[re]* (Chartes des ducs de Brabant, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66) (voir **Clinkart**, **Longpré**, **Robosch**, **Salles**).

Loncin. *Cuenes de Luncin, miles*, 1289 : type scutiforme; une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile ou molette (?). L. : ois mili (très cassé) (Chartes des comtes de Flandre, N° 491).

— *Coune de Lonchin*, écuyer, échevin de Liège, vers 1340 : une croix engrêlée (C. de B.).

— *Gobles de Lonchin*, chevalier, André de Baugnée(1), Henri de Hodierre, dit du *Château*, neveu dudit *Gobles*, *Henrote de Lonchin*, se déclarent hommes-liges du comte de Namur, en reconnaissance de la grâce qu'il leur a faite, en mettant en liberté *Hanet de Lonchin*, frère dudit *Henrote*, avec son varlet,

1350 : *Gobles* : une croix échanquée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : hins mil *Henrote* : une croix échanquée et un bâton brochant. L. : . . . *S' Henri de Lonc* . . . (Namur, N° 762) (comp. les armes **Baugnée** et **HODIERRE**).

(1) L'acte l'appelle : *Andrieus de Bavingnees* (!) en *Condros*.

A l'article **HODIERRE**, ce dernier nom a été orthographié, à tort, par un seul *r*; l'acte porte : *Henrys de Hodier[re] con dist du Chateau*.

Loncin. Jacques de *Lonchin*, échevin de Liège, vers 1455 : de vair; au franc-quartier chargé d'un lion. L. : *S* de *Lon* . . . en (C. de B.) (voir **Holset**, **Karijs**, **LONTZEN**).

LONDEFORT dit **Hostry** (Jean de), écuyer, franc-homme du comte de Boulogne, jugeant au château *illegitimus*, 1393 : d'hermine au lion couronné. L. : *S' Jehan de Lonefort* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Locquenghien**).

Londerzeel (Les échevins de), 1364, 1335 : une fasce et un sautoir brochant. L. : † *S scabinorum de Londersele* (Malines et C. C. B., c. 107).

Löhnen. Richard van *Loynen*, conseiller du comte de la Mark, 1393 : une chaîne, posée en pal (Dusseldorf, *Col.*, N° 1163).

Longavesnes. *Forchy (Forsiel) van Longavenne[s]*, écuyer, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 300 moutons, 1374; scelle pour Jean de Tréveray, (i. t. : 53 1/3 moutons) et Warnion de Seigneulles (i. t. : 346 2/3 moutons), tous deux prisonniers *illegitimus*, sous ledit comte, 1374 : une croix recerclée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. L. : † *S' Foursi de Longhaverne* (Chartes des ducs de Brabant).

Longchamp. *Girars de Lonchamp, sires de Belrenon, chevalier le Roy, messire*, bailli de Chaumont, 1372, 3 : une bande. C. : une tête de Midas imberbe. T. : deux anges, issant du cadre du champ du sceau. Le C. accosté d'une fleur de lis et d'une rose. L. : *S' Girart d'Lochap chlr sire d' Blerenō* (Lorr., Neufchâteau, B, 833, N° 29, 834-5, N° 137).

Longchamps. Gérard de *Lonchamp*, homme du comte de Namur, 1330 : trois forces renversées, surmontées d'un lambel. L. : . . . *Gera* . . . de . . . g (Namur, N° 514).

— *Werner van Lonccamp*, chevalier, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1367 moutons, 1374 : plain; au chef denché. L. : † *S V Varnier de Lonchan* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir **HENRICOURT**, *Le Miroir des Nobles de Hasbaye*.

— *Agnies de Loncamp, dame de Juppeleu* (Jupieux), reçoit une pension du Brabant, 1375 (n. st.) et 75 : parti; au 1^{er}, plain; au chef émanché, chargé d'une

rose; au 2^d, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais (**Jupleux**). L. : + S Ag. Lonch. p. . . . (Ibid.) (Pl. 13, fig. 350).

Longchamps. Henri de *Longchamp*, échevin de Bruxelles, 1458 : un lion et un bâton brochant. Cq. couronné. C. : une tête de lion entre un vol. S. : deux lions (E. G., I 353).

— Jean de *Longchamp*, chevalier, seigneur de *Fernemont* (Fernemont), lieutenant-bailli du comté de Namur, 1477 : un lion (et un bâton brochant?) (très cassé). Cq. couronné. C. : une tête et col de lion entre un vol. S. : deux lions. L. : milit (C. C. B., c. 108).

— *Thiry de Loinchamp*, bailli et homme de fief de la court de mons^r labbe et couvent de *Bonneffe* (Bonneffe), *jugant a Taviers* (Taviers), 1520, le 4 juin : un lion, au filet brochant. C. : un lion issant entre un vol. L. : S *Thiry de Lo* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177, A. G. B.) (voir **BEALANDE, Brabant, Fernemont, Marbais**).

Henry de Loinchamp, le josne, scelle le même acte, au nom de l'abbé et du couvent de Villers; son sceau est tombé.

Longhehaye (Antoine et Clément), frères, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. 1577; le sceau du 1^{er} est tombé; Clément : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe de trois (?) merlettes, mal ordonnées. S. senestre : un griffon (Mons, Hommes de fief).

On ne voit plus que la 1^{re} et la 3^e merlette.

Longhet (David), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1599 : une fasce, chargée à dextre d'un croissant, accompagnée en chef d'une croisette ancrée, accostée de deux coquilles et en pointe d'une étoile. C. : une croisette ancrée (Baron de Royer de Dour) (Pl. 13, fig. 351).

Longin (Les tenanciers du damoiseau Roland), dans son banc de Capelle-Saint-Ulric, 1537 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cinq billettes; aux 2^e et 3^e, trois barres. C. cassé. L. : *masionar . . rü de Ca* (M. Antoine Dansart, à Bruxelles).

— (Le damoiseau Antoine), drossard et lieutenant du pays et baronnie de Grimberghe, 1598 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois bandes (!); aux 2^e et 3^e, cinq billettes. C. : un . . . (une billette?) entre un vol. L. : S *Ant . . . Longin* (Chartes relatives à l'arrondissement de Bruxelles, A. G. B.).

Longcourtil, voir **Marin**.

Longpré (?). *Monsieur de Lonpré*, écuyer, époux de Marie-Caroline Donin, qui tient, du Brabant,

comme héritière, par testament, du 28 mai 1726, de son oncle, Jean-François Donin, seigneur de Chastre et de la Franche-Comté, un fief au lieu dit *Bronne, joindant vers Louvain à la Franche-Comté*, 1753 : trois (2, 1) roses, la 3^e enclose de deux palmes, passées deux fois en sautoir, au haut et au bas. C. : cassé; on aperçoit une rose et une partie d'un vol (cachet, sans L., en cire rouge) (Av. et dén., N^o 7339) (voir **Lompret**).

Le seigneur de Longpré: d'argent, à la fesse bretesqué et contre-bretesqué de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Lonijis, voir **Loenijis**.

Longueval. Thierry van *Longvael*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 66 moutons, 1374 : un rateau, accompagné à senestre en pointe d'une étoile à cinq rais. L. : + *Tirri de Rivis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rocheffort**).

Longuyon (La prévôté de), 1370 : deux poissons (saumons, bars), adossés, et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L'écu accompagné, dans le champ du sceau, de cinq croisettes de l'écu. L. : *e la prevosteid de Lon* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N^o 168).

LONOET (Guillaume van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek; i. t. : 36 moutons, 1374 : une fasce, chargée d'un lion issant du bord inférieur et accompagnée en chef d'une étoile à cinq rais, posée à dextre, et d'un lambel. S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : S' *Viliame de Lanoit* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 352).

Lontzen de Roben (Marie-Claire de), veuve de François de Mouza, écuyer, seigneur de Dino (Inor), des deux *Boulins* (Boulain, à Wiseppe), la Neufville, etc., déclare tenir, du roi de France, pour elle et pour Marie-Thérèse de Mouza, sa fille mineure : la moitié des terres et seigneuries foncières de la Magdelaine et de Dat[^l]u (diocèse de Trèves, bailliage d'Étain), mouvant de la prévôté de Longwy, 1681 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile. L'écu sommé d'une couronne et accosté de deux palmes (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., 45713^b).

— (*Otto-Harri* de), chevalier, seigneur, en partie, de Linster (comté de Chiny, diocèse de Trèves), déclare tenir, du roi de France, ladite seigneurie et une maison *noble* à Bourglinster, avec fossé, muraille, deux portes, tour, servant de prison, basse-cour, etc., 1681 : même écu, sommé d'une couronne (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid.).

— Messire Henri de Lontzen, marquis de Roben, seigneur de Bornival, remet, au gouvernement autri-

chien, l'état des biens afférents au bénéfice castral (chapelle), à Bornival (diocèse et district de Namur), dont il est le collateur, 1787, le 13 avril : d'or à la croix engrêlée de gueules; au franc-quartier (gravé en creux) chargé d'une étoile à cinq rais. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, dont deux formés, chacun, de trois perles; ladite couronne soutenant un écran rond aux armes de l'écu (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., 46343).

LONTSWYLDERE (*Gulion van*), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 169 moutons, 1374 : une bande vivrée. L. : *S Gulgo de Luvilre* (Chartes des ducs de Brabant).

Loo, *Jehan de Lo*, bourgeois et marchand d'Ypres, scelle, à Londres, en 1291 (n. st.) : trois croissants, surmontés, chacun, d'une étoile; au lambel à cinq pendants, brochant sur les deux étoiles supérieures. L. : . . . *Iohanne . . . e Lo* (Chartes des comtes de Flandre).

— Pierre de *Lo*, homme du comte de Flandre, 1312 (n. st.) (à Ypres) : trois croissants et une bande brochante. L. : ✠ *S' Piere de Lo* (Namur, N° 383).

— (Jossine, fille de *Clais Heinrijcsoon*, et veuve de Gilles van), bourgeoise d'Ypres, tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : trois losanges. S. senestre : un aigle. L. cassée (Fiefs, N° 41).

... vijf ghemeyten lands ... gheheeten Quijntins leen ende meestedeel verloren ende vercolghen van den zande van den dune . . .

— (Jean van) (fils de Jacques), échevin de Rotterdam, 1612 : écartelé; au 1^{er}, une fasce bastillée, accompagnée en chef de trois oiseaux rangés et en pointe de cinq (3, 2) billettes; au 2^e, trois fascées; au franc-quartier chargé d'un lion; au 3^e, trois roses tigées et feuillées; au 4^e, trois chardons. C. : huit plumes d'autruche. L. : *S Iohan Jacops van Loo* (U.) (comp. les armes **Loen**) (voir **LOE, Rotselaer**).

LOOE — ville à présent sans clôture (XVI^e siècle) : d'argent, à l'aigle à deux testes de sable, membrez de gueulle, et entre les testes, l'escuson d'or au lyon de sable. Ceste ville a encore une poerte (CORN. GAILLIARD, *L'Anchieue Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le viconte et conte de LOOE : de gueulle, à la crois de vair, escartelé des armes gyronne: de Flandres (Ibid.). N. B. Les prétendues armes anciennes de Flandre, le gironné et l'écusson en cœur, sont apocryphes.

Le seigneur de LOE, grand eschanson de Flandres, porte : d'argent au lyon de sable, coroné, lampassé et armé d'asur (Ibid.).

Le seigneur de LOOE : de gueulle, à la fesse d'argent et trois croissans d'or (Ibid.).

Deux branches d'une famille van Loo appartiennent à la noblesse officielle de Belgique.

L'aînée, anoblie en 1861, porte : coupé; au 1^{er}, d'azur à trois fleurs de lis d'or, rangées en fasce; au 2^e, d'or à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules. Cq. couronné. C. : l'aigle éployée de l'écu, issante. L. : *Fruil paratis*.

La seconde branche, qui obtint, en 1873, concession de noblesse et du titre de baron, pour toute la descendance, des deux sexes, possède le même écu, mais l'aigle non éployée. Couronne de baron. S. : deux léopards lionnés, au naturel, lampassés de gueules. Même devise que la branche aînée.

Loobosch, voir **Surpele**.

Looize, voir **Sauch**.

Loomans (Gooris), échevin de Louvain, 1611, 24 : de . . . aux lettres G I (!), accostées. L. : *S Gregorij Loomans sca lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Loon, Herman van *Loijn*, échevin de *Harpen* (Herpen), 1397 : une fasce entre deux burelles (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

— Jean van *Loen*, majeur de la cour censale du commandeur de Bernissem, à Mielen-sur-Aelst, 1481, 8, 91 : une fasce de cinq fusées; au franc-quartier chargé d'un sautoir. T. dextre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 9, 10).

Voici les émaux de cet écu, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond : le champ d'argent, la fasce de gueules; le franc-quartier d'argent, le sautoir de gueules. Les actes de 1481 et 1491 le nomment Jean van *Loen*, alias van *Cuttecoen*.

— Sire Jean van *Loen*, majeur de la cour dite *Per-soens hoff*, à Buvingen et Borloo, 1540, 9 : même écu et T. (Ibid., c. 11).

— (Maître Gilles van), échevin de Saint-Trond, 1576 : trois lions. C. : un lion issant. Le sceau porte : de *Loen* (Ordange).

— (*Lieve van*) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1617 : trois fers de moulin; au chef chargé de deux têtes de more, adossées. C. fruste. L. : *S van* (U.).

— (Jean van), échevin *illeg*, 1643 : écartelé; au 1^{er}, un lion, issant de la pointe; au 2^e, trois rencontres de taureau; au 3^e, un chevron; au 4^e, trois tierces. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Iohan van Loon* (U.) (voir **Loen, Looz, Malsen**).

Looz (Corneille-Antoine), chanoine de *Saut-Leeuw* (Léau), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa prébende, en l'église Saint-Léonard, *illeg*, 1787, le 21 mars : quatorze (4, 3, 4, 3) billettes. L'écu entouré d'un cartouche, sommé d'une corbeille de roses, simulant une couronne (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46338) (voir **Lose**).

Looz. *Arnoldus*, comes de *Los et de Chini*, 1237 : type équestre; le bouclier à un fascé (de 8 pièces). L. : ✠ *S Arnvl los*. Contre-scel : deux poissons adossés (**Chiny**). F. : ✠ *Sigillum secreti* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

Looz. *Loeys, chevaliers, fix le conte de Los et de Chiny*, promet de rendre indemnes ses bons amis, monseigneur Gauthier Berthout, chevalier, seigneur de Malines, et monseigneur Henri B., son frère, ses cautions, 1262; type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel: parti; au 1^{er}, un burelé; au 2^d, d'hermine plain. L. de la fasce: ✠ S' *Lvdovici dni de Stabl . s d' Verton d mote* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 47).

En février 1258, Louis, fils du comte de Looz et de Chiny, sires d'Estables, donne un acte avec sa femme, Jeanne, dame de Blannont (WOLTERS, *Codex diplom. lossensis*, N° 254, et *passim*).

D'après GELRE, le comte de Loon, qu'il cite dans la suite de l'évêque de Liège, porte: burelé d'or et de gueules. Le eq. d'or. Volet de sable. C.: un grand plumail de sable, issant d'une cuve d'argent. JACQUES BRETEX, dans *Li Tournois de Chauvenet* (1285), dit, à propos de Louis de Los (et de Chiny): *De toutes armes parez fu | Ainsi vermoulltes comme feu | A .ij. bar dor et a croisettes | Petites assez joillietez* (v. 3152); il donne à Gérard de Looz: *Dor et de gueules fu bende | Lambiaus dazur et besantez | Out en sez armes par cointise* (v. 2187). Il faut, évidemment, lire: burelé, au lieu de bende. *De Grimbergsche oorlog* décrit la bannière du comte de Loen: *Die van goude groot en smal | Ende van helen geveecht was al* (II, v. 2689-90).

— *Johannes, comes de Loz*, 1275: type équestre; le bouclier et la housse à un burelé. C.: un éventail. L.: *Sig ohannis comitis de Los*. Contre-scel: écu au mêmes armes. L.: ✠ *Sigillum secretum* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— *Arnoldus, comes de Los*, 1281, 2, 93: un burelé. L.: *S Arnoldi comitis lossensis* (Abb. de Saint-Trond, c. 1; Dusseldorf, *Jul.-Berg*, 76).

Le sceau de l'une des chartes de 1281, aux Archives de Dusseldorf, porte un contre-scel à l'écu de la face.

— *Arnoldus, comes lossensis*, 1294: type équestre; le bouclier et la housse à un burelé, les 1^{re}, 3^e, 5^e, 7^e et 9^e pièces diaprées (chargées de flanchis). C. et ornement du chanfrein: un dragon ailé. L.: ✠ *Sigill Arnold tis lossensis*. Contre-scel: un écu burelé. Ledit écu sommé d'un écusson à deux poissons adossés et à un semé de croisettes (**Chiny**). L.: *Svb s' Ar comitis lossen secret* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (Jean de), seigneur d'Agimont, 1300: un burelé. L'écu accosté de deux lions assis, adossés. L.: ✠ *S Iohannis de Los domini Agimot militis* (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— (Les échevins de), 1301, 9: un burelé; au chef chargé d'un château. L.: ✠ *S' scabinorum de Loos* (Dusseldorf, Bailliage des Vieux-Jones, Nos 33, 38).

— *Arnoldus, comes de Los et de Chiny* (Chiny), 1305: parti; au 1^{er}, un burelé; au 2^d, deux poissons adossés (Abb. de Saint-Trond, c. 3^{bis} et 7).

DE RAADT, t. II

Looz. *Mechtildis de Los*, femme de Godefroid, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 1307: parti; au 1^{er}, un burelé; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants brochant (**Heinsberg**). L.: ✠ *S' Megtild ensberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 173).

— (Marie de), dame de Diest, femme de Gérard, seigneur de Diest, burgrave d'Anvers, 1307, 13: dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus: A, un burelé; B, deux fasces (**Diest**). L.: ✠ *S' Marie dne dyst Z castellane antverpien*. Le sceau de 1307 porte un contre-scel, à l'écu parti de Looz et de Diest (Diest, N° 9).

— *Arnoldus, comes lossensis, et Margareta, comitissa, eius uxor*, 1312; le mari: type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un burelé. La comtesse: dans le champ du sceau ogival, dame debout, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus; tous deux à un burelé. L.: ✠ *Sigillum Marg comitisse lossensis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 206).

— *Ludovicus, comes de Los et de Cyngny*, 1331: type équestre; le bouclier et la housse à ces emblèmes: parti; aux 1^{er}, deux poissons adossés et un semé de croisettes potencées, au pied fiché; au 2^d, un burelé. C. cassé. Ornement du chanfrein: un écran échancré, chargé d'un écusson de l'écu (!). L.: *S dovici co et de Chin* (Ibid., N° 352).

— Louis d'Agimont, sire de Wark (Wareq), feudataire de la comtesse de Namur, à Ville-en-Hesbaye et à Boneffe, 1338: un burelé; au franc-quartier de vair en chevron, chargé de deux chevrons (**Condé, Belœil, Morialmé?**). L.: *s sene[v] k* (Namur, N° 596).

L'acte le dit: *nobles hons me sires Loys dagimont, sires de Wark; il est chiers et foyables cousins du comte Philippe de Namur*.

— *Arnoldus de Agimont, miles*, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, bene et decenter, una nobiscum, cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 août 1338: un burelé et un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes. L.: *S' Arno dagi che* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 423).

— (Thierry, comte de) et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 1337, 8, 9; cède à Jean Meerte, bourgeois de Bruxelles, une partie d'une rente qu'il reçoit du duc de Brabant, 1343: écartelé; aux 1^{er} et 4^e, parti; a, un burelé; b, deux poissons accostés (!) et un semé de croisettes (**Chiny**); aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. L.: *Th coits de Los et de Cyngni dni de Hnsbg et de*

Blank' (Luxembourg, c. 1, l. 1; Dusseldorf, Jul.-Berg, Nos 401, 410, 424; Chartes des ducs de Brabant).

Looz. Le même, 1344 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse aux mêmes armes. C. : deux oreilles d'âne (*Luxembourg, c. 1, l. 1*).

Thierry, comte de Looz et de Chinny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, reçoit, du Brabant, 6000 vieux écus d'indemnité, du chef de la guerre de Flandre, 1357 ; le sceau est tombé (*Chartes des ducs de Brabant*).

— (Sire Godefroid de), seigneur de Millen, scelle un acte de Cunegonde, femme de Thierry, comte de Looz, etc., laquelle le nomme *onsen soene*, 1339 : écu comme le comte Thierry, mais brisé d'un lambel à cinq pendants. L. : $\text{✠ S' Godefridi de Loyn dni de Millin}$ (*Dusseldorf, Jul.-Berg, No 424*).

D'après GELRE, *her Godefri van Los* portait : burelé d'or et de gueules, au lambel (à trois pendants) d'azur. C. : un chapeau de tournoi de sable, sommé d'un oignon, feuillé de quatre pièces, au naturel, les radicelles se répandant sur ledit chapeau.

— (Cunegonde, femme du comte Thierry de), etc., 1339 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme Thierry (1337) ; B, une fasce échiquetée à trois tires (**Mark**) (*Ibid.*).

— Jacques d'Agimont, homme du comte de Namur, 1345 : un burelé et un lambel. C. : un vol. L. : *S Iacobi de Los militis* (*Namur, No 705*).

— Noble homme messire *Ernoultz* d'Agimont, sire de Thynges, chevalier, homme du comte de Namur. 1355, 6 : écu et C. comme Jacques, 1345. L. : *Ernoldi de Los . . . Agim . . .* (*Namur, Nos 774, 789 et 814*).

— *Gerars de Los, sires de Chavency* (Chauvency), reçoit, du Brabant, pour lui et ses gens, *pour le service que je li fis en ses waers dasq[ue]* (*Assche*) *pour me frais alant et vena[n]t*, 240 vieux écus *Philippus* et 60 écus pour deux chevaux usés, 8 mai, 1358 ; *Gerars de Los, signours de Chevancey et de Ecrey* (Ecrey), reçoit, du duc de Brabant, par le prévôt d'Ivoix, un acompte de 1200 francs de France, pour rançon, dépenses, pertes de chevaux et de harnais, du chef de la bataille de Basweiler, 1374, le 9 novembre ; *Gerars de Los, seigneur de Chauvency et de Ecrey*, reçoit, par ledit prévôt, un autre acompte de 100 francs de France, du chef de la même bataille, le même jour ; il reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une i. t., du chef de la dite bataille, sur 4999 $\frac{1}{3}$ moutons, 1374, 7 : un burelé, au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un vol. L. : *S' Gerart de Los chl'r sire de Chavency* (*Chartes des ducs de Brabant, Nos 1606, 1609, 2589, 2590, etc.*).

Il combattit, à Basweiler, sous la bannière de Louis de Namur.

Looz. *Jehans de Los, sires daigimont* (Agimont) *et de Wallehaing* (Walhain), en vertu d'un accord avec Alart d'Os, receveur de Brabant, donne, au duché de Brabant, quittance de 400 vieux écus, *pour certains prisons a luy reliores li quels furent pris quant on se combati a Tourinnez*, pour frais, faits par lui et ses gens, *en le chevauchye daske* (*Assche*) *et ossy pour les frais de nous et de nos gens fais a Hal quant nous y fumez et gesimez accause de le pays qui dut y estre fait a Aske*, entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1362, 26 décembre ; *Jehans de Los, sires daigimont et de Wallehaing*, reçoit, de cinq bourgeois de Nivelles, 550 florins, dits moutons, pour le duc de Brabant, 1367, *wit jours au moys de gisserech* (8 juin) ; il reçoit, de trois bourgeois de Nivelles, 230 moutons, pour ledit duc, le même jour ; Jean *van Loen*, seigneur d'Agimont et de Walhain, scelle pour les héritiers de feu *Goffart de Saint-Pol* (i. t. : 25 moutons) et pour *Colard le Fevre* (fils de *Colard*) (i. t. : 36 moutons), tous deux, jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière d'Agimont, 1374 : dans le champ du sceau, deux blasons, inclinés l'un vers l'autre : A, un burelé. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une grande boule ; B, deux lions affrontés. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol fascé. L. : *S' Iohis de Los dni de Agimote et de Walhaing milit . .* (*Ibid., Nos 2131, 2132, etc.*).

GELRE donne au seigneur d'Agimont, homme du roi de France : un burelé d'or et de gueules (sans lambel). Volet d'argent. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une boule de sable.

Plus loin, il attribue au seigneur d'Agimont (un autre ?) : le même écu. Volet fascé d'hermine et de sable. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de sable, soutenant un vol, burelé d'hermine et de sable, sommé au haut d'une plume de sable.

— Jeanne *dagimont*, dame de *Pietersem* (Petersheim), scelle pour Gérard de *Virve* (Vierve), sire de *Roke*, son cousin, qui reçoit un paiement du Brabant, 1365 (n. st.), le 17 mars, à Bruxelles : parti ; au 1^{er}, un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes (**Petersheim**) ; au 2^d, un burelé au lambel à cinq pendants. L. : *S' Iohanna d Agemvnt (!) dn rsh . .* (*Ibid., No 1963*).

— (Arnould, comte de), sire de *Rummen* (Rummen) et de *Quatbeke* (Quabeek), 1364 ; Arn., sire de *Rummen* et de *Queetbeecke*, reçoit, du comte et de la comtesse de Clèves, une rente viagère, par le receveur du pays de Malines, 1367 : même écu que le comte Thierry (1337), mais les 2 lions à la queue simple. L. (1367) : $\text{✠ S' Arnoldi d de Rvmme et . . . Qvaecbeke}$ (*Luxembourg, c. 1, l. 1, et Dusseldorf, Jul.-Berg, No 792*).

D'après GELRE, *die here van Rummen* portait : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au lion de sable, lampassé de gueules (**Monferrant**) ; aux 2^e et 3^e, parti ; a, burelé d'or et de gueules ; b, de gueules à deux poissons d'or, adossés.

Looz. *Johans de Louz, sires dagymont et de Wallehaing, chevaliers*, 1363 : un burelé. L'écu accosté de deux lions, assis, adossés. L. : $\text{✠ S Johānis de Los domini d. A. imot et de Walhain militis}$ (Arlon, Abb. de Saint-Hubert).

— Sire Gérard et sire Louis, frères, seigneurs de *Chavencey le Chastel* (Chauveny-le-Château), chevaliers, hommes du duc de Luxembourg, 1366 : tous deux : un burelé et un lambel brochant, celui de Gérard chargé, sur chacun des trois pendants, de trois billettes (?), celui de Louis, chargé, sur chacun des trois pendants, de trois annelets. C. G. cassés (*Luxembourg*, c. IV, l. XVII, N° 9).

Comp. les sceaux de Gérard, de 1358-1377, décrits ci-dessus.

— La dame de *Bolant* (Bolland) déclare avoir reçu, du duc de Brabant, un acompte de 100 doubles moutons, 1372, le 28 octobre ; Marie, dame de *Bollant* (Bolland), promet au duc de Juliers de mettre toujours à sa disposition son château de *Gladebach* (Gladbach) qu'il lui a rendu, 1373 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, une croix, cantonnée de douze croisettes, mal ordonnées dans les cantons supérieurs (**Bolland**) ; B, un burelé et un lambel brochant. L. : *S' Marie de Loes dne de Boulant* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2433, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 892) (voir **Reifferscheid**).

— *Jehan daugemont, sires de Singi le Petis* (Signy-le-Petit) et de . . . (1), chevalier, donne à Thierry de *Maissieres* sa procuration générale, pour obtenir, du duc de Brabant, des indemnités « pour mes gens qui furent prins desous my a la besoingne devant Yulleir (Juliers) (id est : à Bäsweiler), en la compaignie de mondit seigneur, cest asavoir pour Jehan de Sourmonne (Sormonne), escuier, Lermite de la Greve, Gerar de la Crois, escuiers », 1374, le 16 décembre : un burelé, au lambel brochant. L. : . . . *mes lohe, de Agimo . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2603) (voir **Croes**).

(1) Un mot illisible, qui ressemble vaguement à : *Don-tome* (?).

— Henri, fils bâtard du seigneur d'Agimont, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous la bannière d'Agimont ; i. t. : 262 moutons, 1374 : un burelé et une haube brochante, chargée en chef d'une coquille (?). L. : *S' Henrion bastar dagimon* (Ibid.).

— Jean, bâtard d'Agimont, prisonnier illec, sous ladite bannière ; i. t. : 78 moutons, 1374 : un burelé et un bâton bretessé (1) brochant. L. : *S' Iehans dagimont* (Ibid.).

Outre le sire d'Agimont et les deux Jean d'Agimont ci-dessus, un autre Jean d'Agimont avait assisté à la bataille de Bäsweiler, ainsi qu'il résulte du document suivant :

Wenceslaus de Boeme par le grace de dieu duc de

Luccemb^{re}, de Loth^{ring}, de Brab^{ant} et de Lemb^{urg}, marchis du S^{ain} Empire, faisons savoir a tous que, comme nostre ame cousin et feal messire Jehan daugemont, sires de Faulx, nous ait quitteit de toutes pertes et damaiges de ranchon ou autres frais quelconquez quil a eu et soustenu pour nous ou fait de le bataille de Baestwille, en la duchie de Juller, nous recognissons au dit nostre cousin noz estre tenus et redevaule la somme de deux cents doubles mottons dor, boins et loyals, les queils li acons promis et promettons en bonne foid bien et loialment a payer, dedens quinze jours apres le jour de le saint Remy prochain venant, sans mal enghien. Tiesmoing cez lettres saellees de nostre sael, donnees a Bruexelle lan .m. ccc. sieptante et trois, svs jours en aoust

Per dominum ducem ex rel[atione] sigilliferi

P. Braeu

Original sur parchemin, avec le sceau de Wenceslas, en cire jaune, appendu à une simple queue de parchemin (Chartes de Brabant, N° 2473).

Looz, Adam van *Loen*, prisonnier illec, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 212 moutons, 1374, 5, 6 : trois fleurs de lis, au pied coupé, surmontées de trois maillets penchés, rangés en chef. L. : ✠ S Adan de Los (Ibid.) (Pl. 13, fig. 353).

— Arnould van *Loen*, prisonnier illec, sous Schoonvorst ; i. t. : 280 moutons, 1374, 5, 6 : parti ; au 1^{er}, cinq burelles ; au 2^d, deux poissons adossés. Un bâton brochant sur l'écu. L. : *Sigillum Arnoldi de Loes* (Ibid.).

— Louis van *Savenchy* (Chauveny), chevalier, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 473 1/3 moutons, 1374 : un burelé et un lambel à cinq pendants. L. : . . . *odowici de . . .* (Ibid.).

— (Jean de), fils du sire de Heinsberg, 1386, 90 : même écu que le comte Thierry, 1337, mais brisé d'un lambel (à 3 pendants). Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : deux léopards lionnés, les queues fourchées (Ibid.).

— Johan van *Loen*, seigneur de Heinsberg et de Löwenburg, 1413 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, un burelé ; b, deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une croisette ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout : un écusson échiqueté (**Löwenburg**). Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : deux lions. L. : *S' Iohan va Loi hre zv Heinsbg ind zo Lewenbg* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 711).

— Johan van *Loen*, seigneur *zo Heijnsberg, zo Lewenberg ind zo Genepe*, et les trois suivants concluent un traité d'alliance avec Jean de Schoonvorst, burgrave de Montjoie, etc., 1418 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; a, un burelé ; b, deux poissons adossés ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson échiqueté. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. du cq. : deux

lions, L. : *S Iohan va Loi hre zo Heinsbg ind zo Lewenbg* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Probablement le même sceau que celui de 1413.

Looz. *Johan van Loen, eldste son zo Heijnsberg, 1418* : même écu que son père, ci-dessus, mais brisé d'un lambel (Ibid.).

— *Willem van Loen, greve zo Blanckenhem, 1418* : parti ; au 1^{er}, comme Jean, seigneur de Heinsberg (1418) ; au 2^d, un lion et un lambel (à trois pendants) brochant (**Blankenheim**) (Ibid.).

— *Johan van Loen, proist zo Aichen* (Aix-la-Chapelle), 1418 : même écu que Jean, seigneur de Heinsberg (1418). L. : *de Los filii minoris in Heinsberch* (Ibid.).

— *Jehan van Loon, soon te Heijnsberge, here van Sichen* (Sichem), *Zeelhem*, et Jeanne van Diest, sa femme. Depuis la mort de leur *ouder vader*, sire Thomas, seigneur de Diest, Sichem et Zeelhem, jusque naguère, le duc de Bourgogne et de Brabant, ayant eu, *in sinen regimente ende momborijen*, les villes, châteaux et pays de Diest et de Sichem, qu'il a fait administrer, d'abord, par sire Jean de *Hoerne* (Hornes), seigneur de *Bausegnies, Honschot, Heze, Leende*, et, après sa mort, par dame Marguerite van *Latrimoille* (la Trémouille), sa femme, les époux déclarent qu'ils leur ont été remis et qu'ils ont été bien administrés, 3 février 1437 (st. de Liège). Par acte du 15 du mois suivant, lesdits époux déclarent que le château de Sichem leur a été délivré, *mit allen den gereden goeden van goude ende van zilver, gemunt ende ongemunt, bussen, artellerie, gewere*, etc. : même écu que Jean, seigneur de Heinsberg (1418), mais, au lieu de l'écusson en cœur échiqueté, un écusson au lion, et au lambel à quatre pendants, brochant en chef sur l'écu. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Iohs d Los filii Heynsbg d'us d Dist* Σ *Sich* (Chartes des ducs de Brabant).

— *De edele Jonchers van Loon, oudste soon te Heijnsberch*, père dudit Jean, seigneur de Diest, etc., 1437 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons adossés ; aux 2^e et 3^e, un lion (non couronné), à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson indistinct. Un lambel, à trois pendants, brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S Ian van Loene soen zo Hynsberech* (Ibid.).

— (Jean de), seigneur de Heinsberg, *Leeuwenberch*, Diest, Sichem, ratifie la convention, faite entre le duc de Bourgogne et son oncle, Jean de Heinsberg, évêque de Liège, concernant le rachat des châteaux, pays et seigneuries de Millen, *Gangel* (Gangelt) et *Vucht* (Waldfeucht), 1446, 23 novembre : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, parti ; *a*, un burelé ; *b*, deux poissons

adossés et un semé de croisettes ; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, à la queue fourchée. Sur le tout, un écusson au lion. Cq. couronné. C. : deux oreilles d'âne. S. : un lion léopardé et un lion. L. : *S Iohis de Loin dns de Heynsbg Dyest Lewebg Z de Ziche* (Ibid.).

Looz. (Les échevins de). 1468 : dans la partie supérieure du champ du sceau, un château ; dans la partie inférieure, un écu burelé. L. : *Sigillum scabinorum de Los* (Ibid.).

— Louis-Félix-Emmanuel-Chrysostome-Denis, comte et duc de Looz-Corswarem, du Saint-Empire et de *Nijel* (Niel), etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Henriette-Sophie-Joséphine, comtesse d'*Isendoorn* (Izendoor) de Blois, du côté paternel, est *gentilefemme*, fille de messire Frédéric-Jean, comte d'*Isendoorn* de Blois, baron de *Cannenburg* (Kannenburg), *Orey* (Oreye), Cortessem et du pays d'*Oost Ham* (Oostham), seigneur de Grandville, *Dessenair*, *Wintershoven*, *Beringen* (Beeringen), *Paël*, *Heusden*, seigneur foncier de *Moll*, *Baelen*, *Deschel* (Desschel), *dijkgraaf* de la *Veluwe*, lieutenant-général et colonel d'un régiment de cavalerie au service des Provinces-Unies, etc., et d'Anne-Marguerite-Joseph, comtesse de *Renesse* d'Elderen ; petite-fille de messire Jean-Henri, baron d'*Isendoorn* de Blois, seigneur de *Cannenburg*, etc., et de Marguerite de Reede (fille de messire *Godard-Adrien*, baron de Reede, seigneur d'*Amerongen*, etc., et d'*Ursule-Philippine* de *Raesfeld*) ; arrière-petite-fille de messire Albert d'*Isendoorn* de Blois, seigneur de *Cannenburg*, etc., et d'*Odile* de *Wassenaer* ; et que, enfin, ladite damoiselle est *vraiment noble, de tous côtés paternels, sans aucune bâtardise, bourgeoise* (1), *ni autre empêchement quelconque*. L'acte est donné : *Dans notre maison a Nivelles*, le 2 août 1755, et signé : *Le duc de Looz* : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, burelé de . . . et de gueules ; aux 2^e et 3^e, deux fasces de sable (**Diest**). Sur le tout : d'hermine à deux fasces (**Corswarem**). L'écu, ovale, posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé du bonnet de duc de l'empire (petit cachet, ovale, sans L., en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1375^{bis}, A. G. B.) (voir **Baar, Beeck, Bolland, Brandenburg, Celles, Diest, Givet, Grimde, Heinsberg, Cannart, Clutinc, Coevoet, Limmingen, Menten, Montmédy, Reifferscheid, Rochefort, Royer, Sayn, Schoonvorst, Stockhem, Torre, Watronville, Wittem**).

Les ducs, princes et comtes de Looz-Corswarem, en Belgique, écartèlent de Looz et de Diest (le champ d'argent, au lieu d'or) et portent, sur le tout, un écusson de Corswarem.

Loose, voir **Loos, Lose, Mouriau**.

Loosen (Jean), échevin du banc de Borloo et alleutier



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. Cl.

- | | |
|---|--|
| Fig. 1. Henri [de Walcourt], seigneur de Farcennes, chevalier (1338), | } combattants de la guerre de Cent ans (voir Pl. XCIII). |
| Fig. 2. Johannes dictus Waltem, miles (1338), | |
| Fig. 3. Gobellinus de Waschenstein, armiger (1339), | |



Faint, illegible text or markings, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



de la cour de Mielen-sur-Aelst, appartenant tous les deux à l'abbé de Saint-Trond, 1389 : trois tulipes, tigées et feuillées, sur une terrasse (Ordange).

Loost, voir **Loste**.

Lopez, voir **Sproncholf**.

LOQUERON, voir **LOCRON**.

Lor (*Regnaut de*), chevalier, châtelain de Laon, déclare avoir assisté, avec Monseigneur *Gauchier de Chastillon*, comte de Porcien et connétable de France, *la ou le roy Ph[elipp]e, n[ost]re si[res]*, que *dieux absoille, ralonga as bonnes gens de Tournay leur assise du septieme jour daoust jusques au noel ensuivant, 1321* : un lion (couronné?). L. : * S' R de Lor (Tournai, Chartrier).

L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par Doux DANCE, donne à un Monseigneur *Gauchier de Lor* : *A un lion d'argent rampant, à croisettes d'argent recroizetés au pié long* (sic!).

— *Gauthier van Lore*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montjardin; i. t. : 1600 moutons, 1374; reçoit un acompte, sur une i. t. de 66 moutons, du chef de feu son frère, sire *Jean van Lor*, jadis prisonnier illec, 1384, et pour sire *Baudouin van Lo[e]nys* (L[h]on[n]eux?) prisonnier illec, sous Montjardin (i. t. : 258 2/3 moutons), 1374 : un lion (sans timbre). L. : * S' Watier, de Lor (Chartes des ducs de Brabant).

Ce frère avait laissé une femme et des enfants.

— *Watier de Lor*, chevalier, sire de *Braitt* (ou *Brais*), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de *Jodoigne*, 1379, 80 : un lion. C. : on voit une partie d'un vol (fort endommagé) (Ibid.).

— (*Jean van*), chevalier, prisonnier illec, sous la bannière d'Agimont; i. t. : 2729 1/3 moutons, 1374 : un lion. C. : une tête et col de lion entre un vol. *Cri* : *iaeyi jovi* (?). L. : *Seel Iehan de Lor chlr* (Ibid.) (voir **Walcourt**).

Item gegeven eenen bodē die gesonden was mit brieven te Rijsele aen heren Janne van Lorr, om dat hi doer Vlaenderen bringen soude die glavien die hi van tshertogen wegen van Bourgoingnen bringen soude, x^o in octobri (1386), .iij. franken, valent .x. β .vj. d. gr. vlem. (compte du receveur de Brabant, de la Saint-Jean 1386 — la Saint-Jean 1387; C. C. B., reg. 2372).

Loren (*Jean*), alleutier du duc de Bourgogne, à Hannut, 1484 : deux fasces. L. : . *Iehan Loren dit Malcorp*. (C. C. B., c. 36).

Lorent, voir **Laurent**.

Lorgniart (*Gilles*), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1628 (à Beaumont) : un chevron, accompagné de trois étoiles. S. senestre : (Mons, Hommes de fief de Beaumont).

LOROIT (*Lorroi*?) (*Jean du*), dit de *Hestrud*

(*Hestreux*?), reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour ses deux fils, *Jean et Grardin*, 1473, 5; une autre, pour sa femme, *Marguerite Fucillette* (Feuillette), et lui-même, 1474, 6, 82; homme de fief du Hainaut, 1481; reçoit une rente pour lui seul (sa femme étant morte?) 1485 : une hache, posée en fasce, le fer à dextre, le tranchant en bas. L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *S Iehan dou Loroit* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 7).

Sur le sceau de 1475, il y a, au lieu de l'aigle, un ange, pour tenant. L. : *S Iehan . . . Loroit* (Ibid., l. 1685).

LOROIT (*Gérard dou*), dit de *Hestrut*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour son fils, maître *Gérard douloroit*, et *Ester*, fille de celui-ci, 1474, 7 : un meuble, formé d'une tige, repliée au milieu à senestre, pointue au bas, soutenant à dextre une traverse pointue, ledit meuble mouvant du flanc dextre et de la pointe et terminé au haut en anille, accosté en chef de deux roses. T. : un ange. L. : *S Grart dou Loroit* (Ibid., l. 1685).

— (*Gérard du*), dit de *Hestrut* (*Hestrud*), 1481, 3, 95; maître *Gérard du Loroit* (tout court), reçoit une rente viagère, sur ledit domaine; homme de fief du Hainaut, 1485, à Binche : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un croissant. C. : un vol. L. : *Seel Gerard du Loroit* (Ibid., l. 1687, 8).

Quelques-unes des quittances l'appellent : *Gerard du Loroy dit de Hestrud*, etc.

— *Jean du Lorois*, bourgeois de Binche, tient un fief de la seigneurie de Binche, 1545; homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1550 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un croissant contourné (!). L'écu suspendu à un arbre. L. : *S Ian du Loroit* (Fiefs, Nos 10314 et 10467).

Voici, comment, dans son dénombrement de 1545, il décrit ce fief :

... ung fief ample, se comprenant en six bonniers de terres labourables, condiet « les six bonniers tristan », gisants ou terroir de Merbes Sainte Marie . . .

Lorrain, voir **Loherains**, **Saint-Gor**.

Lorraine (*Mathieu*, duc de), 1225, 46 : type équestre, à dextre, le chevalier tenant de la droite une banderole; le bouclier et l'écu du contre-scel à la bande, chargée de trois alérions (Lorr., *Bitche*, B, 570, Nos 1, 3).

— (*Ferry*, duc de), 1272, 4 : type équestre, à dextre, le chevalier tenant de la droite une banderole; le bouclier et la housse aux mêmes armes. L. : *S Frederici . . . Lot io et . . . hio . . .* Contre-scel : type équestre, à senestre, petit module, le bouclier aux mêmes armes. L. : * *Sigillum secreti* (Lorr., *Blâmont*, B, 574, Nos 7 et 8).

Lorraine. Ferris, duc de Loherenne et marchis, 1281 : une bande, chargée de trois aigles (Lorr., Briey, B, 390, N° 38).

— Haut homme et noble monsigneur Hugues de Loraine, singneur de Martengny (Martigny), chevalier, 1335 : type équestre ; le bouclier à la bande, chargée de trois aigles (contournées?) (fruste). C. : un écran échancré, les pointes garnies de plumails. La housse ornée de pals, chargés d'aigles contournées. Contre-scel : type équestre ; réduction du sceau de la fasce (Chartes des comtes de Flandre).

— Jehan, duc de Lorainne et marchis, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente annuelle de 1800 livres, sur le tonlieu de Flandre, 1384 : une bande, chargée de trois aigles. Cq. couronné. C. : un aigle essorant (entier). S. : deux griffons. L. : *S Iohis dvcis Z march* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 280).

— (Ferry de), comte de Vaudémont, etc., gouverneur du duché de Bar, 1439 : mêmes écu et C. S. : deux lions (léopards lionnés?). L. : *Seel Ferry de Lorainne* (Lorr., Etain, N° 43) (voir **BEAUMEZ, Croy**).

D'après GELRE, le duc de Lorraine, cité dans la suite de l'empereur d'Allemagne, porte : d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent. Capeline de gueules. Couronne d'or. C. : une aigle d'argent issante.

LOS (*Godefridus de*), échevin de Bruxelles, 1304 : trois (2, 1) haches, posées en bande ; au franc-quartier brochant, chargé d'un huchet. Seul, écu subsiste (G., c. I, N° 123).

Lose (*Egidius dictus*), échevin de Bruxelles, 1298 : trois fleurs de lis, au pied coupé, et une bordure componée. L. : *S' Egidii dci Lose* (Abb. de Sainte-Geotrude, à Louvain, et G., c. I, N° 99).

— *Theodericus Lose*, échevin de Bruxelles, 1303, 6 ; échevin d'Uccle, 1305 : neuf (4, 3, 2) billettes. L'écu posé sur un dragon rampant. L. : *S' Theoderici Lose* (G., c. I, *passim*, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 249^a, A. G. B.).

— *Willem den Losen*, échevin de Bruxelles, 1306 : un dragon (non ailé) en chef et six (3, 2, 1) billettes. L. : *S' Willemi dic Lose* (Chartes des ducs de Brabant, N° 164).

— (*Theodericus dictus*), échevin *illeg*, 1311 : neuf (4, 3, 2) billettes. L'écu posé sur un dragon. L. : *S' erici . oze* (Bruxelles).

— (*Theodericus dictus*) (et *Lose*), échevin *illeg*, 1321, 3, 45 : dix (4, 3, 2, 1) billettes. L'écu posé sur un dragon rampant. L., 1321-3 : *Sigillum Theoderici Lose* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 264, Bruxelles, G., c. II, N°s 223, 229, et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 249^b).

Lose. *Egidius dictus Loese* (et *Loese*), échevin *illeg*, 1358, 9 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de trois roses. L. : *S' Egidii dicti Loese* (Bruxelles).

— Henri *Loze*, échevin de Bois-le-Duc, 1368 : de . . . à l'écusson, chargé d'un rencontre de bœuf. L. : . . . *nruci Los . . . i buschod . .* (Abb. de Sainte-Geotrude, à Louvain).

— Gilles de *Loeze*, échevin de Bruxelles, 1372 ; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom ; i. t. : 987 moutons, 1374 : trois fleurs de lis (complètes) ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L. : *Sigillum Egidii dicti Lose* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 13, fig. 354).

Item gecocht tegen Gieljns den Loesen bi mijn here van Brabant (le duc) seloe, opten testen dach van oest. vij. amen .j. vir wijns, dame .x. peters (compte du receveur de Brabant, de la Saint-Jean 1383 à la Saint-Jean 1384 ; C. C. B., reg. 2369).

— Gilles de *Loese*, scelle pour Jean *Bruke van der Eertbrughen*, *schrifer in der tijt mijns leven genedegen Joncheren van Heijnsbergen*, qui reçoit un paiement, du Brabant, 1386 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L'écu chargé en cœur d'un écusson parti-enté, brochant sur le franc-quartier. C. : une tête et col de chien braque, colleté. L. : *S' Egidii dicti Loese* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 355).

L'écusson parti-enté doit, probablement, représenter les armes de Welejt : parti-émanché.

— Robert de *Loese* scelle pour Jean van Hamme (fils *wilen Godevaerts van Hamme, bastarts tumelgem* [à Humelghem]) qui reçoit, pour son frère, Henri, de la part du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 1/2 florins, à lui dû, par le duc, du chef d'une maison, avec jardin, sise *in de Warantstrate* et (récemment) englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 ; échevin de Bruxelles, 1447 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un sautoir brochant ; aux 2^e et 3^e, un semé de billettes (huit [3, 2, 3] au 2^e, et six [3, 2, 1] au 3^e). C. : une tête et col d'aigle, issant de flammes. S. : un homme sauvage, tenant sa massue, basse, de la main droite, et un griffon. L. : *S' Roberti de Lose* (Ibid. et Bruxelles) (voir **Loos, Loose, Lose**).

Lösaich. Conrard van *Luisenich*, chevalier, promet de ne jamais rien entreprendre contre le duc de Luxembourg et ses pays, 1361 : un senestrochère, mouvant du bord senestre de l'écu, vêtu d'une large manche, la main tenant une bague, le champ semé de croisettes. L. : *S' Conradi de Lusnich Luxembourg*, c. III, l. X, N° 16).

— Le même inféode audit prince *alle dye wingard, dye Henrichs van Lusnich waren in der marcken zu Lusnich gelegen und in der marcken zu Erden*,

alle myne ploigwinninge dye zu myme husz zu Lussenich gehurich ist, etc., 1362 : même écu, mais des trèfles, au lieu de croisettes. L. : † S' Conradi de Lvzlieh (!) (Ibid., N° 2) (voir **Walraven**).

Lösnich et Erden appartient, actuellement à la Province Rhénane, arrondissement de Trèves.

Losschaert. Jean *Losschaert* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1432, 4, 3, 40, 2 : deux épées, passées en sautoir, les pointes en bas, cantonnées de quatre alérions. T. senestre : une damoiselle. L. : S *Ian Losschaert* (C. G. B., Acquits de Lille, 1. 377, 378).

— (Antoine) (et *Losschaerd*), tuteur d'Antoine Folu-
ver van der *Banc*, bourgeois de Bruges, 1443 ; scelle en 1446 (voir **Brouc, Broek**) : même écu, brisé en chef à dextre d'un croissant. S. senestre : un aigle. L. : *Antonis Lossc* (Ibid., 1. 44, 378).

— (Jean) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1443, 34, 6, 60, 2 : même écu, mais sans le croissant. C. : une aigle (entière). L. : S *Ian Losschaert* (Ibid., 1. 378, 379) (voir **GHEERSDALE, Rijcx**).

Lossy (Sœur Angéline de), abbesse de Beaupré, district de Grammont, province de Flandre, archevêché de Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens appartenant à son abbaye, le 28 avril 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au marteau, accompagné au flanc dextre d'une étoile ; aux 2^e et 3^e, de vair. L'écu, en losange, entouré d'un cartouche et posé sur une crosse, en pal (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46670).

La famille de Lossy, appartenant à la noblesse officielle de la Belgique, porte : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de gueules au marteau d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même ; aux 2^e et 3^e de vair.

Les deux branches aînées somment cet écu d'un casque couronné (sans cimier) et ont pour supports : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

La branche cadette, éteinte, cimait son casque, non couronné, d'une étoile de l'écu et ne possédait pas de supports.

Loste. *Jamoton Loste de Corioule* (Corioule), échevin de la cour de *Corir* (Courrière), 1424 : trois roses, à six feuilles, l'écu semé de . . . (étoiles ?) ; au franc-quartier brochant, chargé de trois piles. L. : *ton de* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— (*Collart*) tient, de monseigneur de Saint-Pol, une rente à Ronquières, 1470 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre croisettes recroisetées. T. : un ange. L. : S *Colaert Loste* (Av. et dén., N° 1881) (Pl. 13, fig. 336).

— *Jehan Lhoste, eschevin de le court de le Val, de le court Saint Albain et de le court Saint Jehan en Liege, jugeant a Noville sur Mehaingne*, 1325 : une

fourche, posée en pal. L. : S *Jehan* (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.).

Loste. Lambert *Loost*, maieur et lieutenant des fiefs de *madamme de Nivelles, jugeant a Jauclelett* (Jauclelette), 1347, 8, 53 : un rencontre de bœuf. L. : S *Lambert Lost* (!) (Ibid., c. 3177 et 3178).

— Guillaume *Loost* (et *Lhooste*), lieutenant-bailli de madame de Nivelles, dans sa cour à Jauclelette, 1360, 5 : une pignate, en pointe, à senestre ; au franc-quartier chargé d'un rencontre de bœuf. L. : *Lhost* (Ibid.).

— J.-N. *Lhoest*, recteur du bénéfice, sous l'invocation de la Sainte-Vierge et des S.S. Jean-Baptiste et Léonard, érigé en la cathédrale de Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des revenus afférents à ce bénéfice, 1787, le 5 mai, à Liège : un lion couronné, accompagné en chef à dextre de deux petites roses accostées. L'écu dans un cartouche. C. : le lion de l'écu issant, accompagné des deux roses, en haut, à dextre (planantes) (cachet, sans L., en cire rouge) (C. G. B., reg. 46639).

Ces revenus consistent en une rente sur une terre, entre Hodelge et Bergilers, au lieu dit à *La Saulx Dieu* ; les charges en deux messes à dire par semaine.

— Charles-Erard *Lhoest*, prêtre du diocèse de Namur, professeur de rhétorique au pensionnat royal de Ruremonde, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents au bénéfice de Sainte-Marie-Madeleine, à Petit-Lez, en Brabant, diocèse de Namur, sans date (1787) : de gueules au chevron, accompagné de trois fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet, sans L., en cire rouge) (Ibid., reg. 46367).

LOTHROCH, voir **Leyen**.

Lots van Cloten (Louis) reçoit, du duché de Brabant, un paiement pour solde de ses réclamations (non spécifiées), 1363, 2 mars : trois maillets peuchés (Chartes des ducs de Brabant, N° 1953).

Louchars (*Jakemes*), sergent du roi de France, 1289 (n. st.) : un semé de fleurs de lis. L. : † *Sigillem Iacob* *art* (Chartes des comtes de Flandre, N° 482).

Louchier. *Jaques li Louchiers, fil de feu signeur Ghossuin*, reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour son fils, *Jakemin*, 1398 : trois (2, 1) louches et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché ; l'écu muni d'une bordure componée. L. : S *Jake le Louchier* (Tournai, Quittances).

— (Maltre Jean le) (fils de feu Jean) prêtre, *visce curet* d'Ellezelles, tient un fief, du château de Flobecq, 1329 ; prêtre et homme de fief des châtellenies de Flobecq et de Lessines, 1546 : trois louches. T. dextre : un homme sauvage, assis, tenant sa massue

sur l'épaule gauche. L. : *M Je Louchier pbr* (Fiefs, Nos 10266 et 10287).

Voici comment, dans l'acte de 1529, il dénombre son fief :
... ung fief ample, se comprenant en quattres bonniers et demi de terre labourable, au lieu que lon dist le Wintconfosse...

Louchier (Jacques le), à Ath, tient, desdites châtellenies, la seigneurie de *Los[s]ignot*, 1548 : trois louches, les manches terminés en une sorte de pointe de flèche, ce qui les fait ressembler à des éperons, accompagnées, au point du chef, d'une étoile à cinq rais. T. : un ange. L. : *le Louchie*. (Ibid., N° 10319).

... ung fief ample qui se comprend en six quartrons de terre labourable ou environ et en quatorze ariers, fiefs, appellez la terre et seigneurie de Losignot...

— (Sébastien le) tient, du château de Flobecq, un fief *illec*, 1553 : mêmes écu et T. que maître Jean (1529, 46). L. : *S Bastien ier* (Ibid., N° 10324).

Louffars, voir **Corbion**.

Loup, voir **Leus**.

Lourde (Jeanne), veuve de Thierry Blancart, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, pour elle, *Dampl* Thierry (sic!) B., religieux, et Madeleine B., ses enfants, 1445 : trois têtes et col d'animal (âne?). L. : *... nne Blanck . . t* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 391).

— La même reçoit une rente pour elle, *dom* Jean (sic!) B., religieux à l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai, et Madeleine, ses enfants, 1447 ; enfin, pour elle et son fils *dom* Jean (sic!) B., religieux à ladite abbaye, seuls, 1462 : une (seule) tête et col d'animal (mouton?). T. : un ange. L. : *S Jehenne . . an* (Ibid., l. 391).

Le nom de ces personnes est aussi orthographié : *Blanquart*.

Lourdo (Jean), homme de fief du Hainaut, 1475, à Binche : une paire de bésicles, en chevron, accompagnée en pointe d'une rose. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Jehan Lo* (Ibid., l. 1685).

— (Romain), bourgeois de Binche, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Binche, pour *Thumasse du Broec*, sa femme, et *Jehan du Broecq* (sic), son beau-père, 1482, 3 : une paire de bésicles, en chevron, accompagnée en chef de deux étoiles. T. senestre : un ange debout, tenant de la main gauche un bâton terminé en croix. L. : *S Rom . . . le Fieue dît Lourdo* (Ibid., 1688).

— (Romain) scelle pour sa femme et le père de celle-ci, ci-dessus, 1484 : une paire de bésicles, en chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile. T. senestre : une femme nue. L. : *S Roumain le Fieue dy Lourdo* (Ibid., l. 1687).

Lourdo (Romain *le Fiefvet*, dit), scelle pour Guillaume de Marpent, qui reçoit une rente, sur le domaine de Binche, 1495 : mêmes écu et T. senestre. L. : *S Romain le Fieue dy Lovrdo* (Ibid., l. 1688) (voir **Marez**).

Louvain, Loven, Loeven, etc. *Henricus de Lovanio* déclare que l'abbaye d'Afflighem a transporté la *curtis* qu'*Alardus de Levedale* (Leefdael) lui avait donnée in *elemosinam*, à *Willelmus de Eversberghe*, chevalier, son frère (*fratri ipsius Alardi*), sous certaines conditions, 1233 : type équestre ; le bouclier et l'écu du contre-scel au lion. L. de la fasce : *S H r L* (fort endommagé). L. du contre-scel : *✠ Secret H de Lovanio (Afflighem)*.

Willelmus de Eversberghe, miles, fait grâce à l'abbaye de la moitié d'un cens sur une terre — à *Levedale*, qu'elle avait achetée, dudit *Alardus* — et ce de l'aveu du chevalier *Reinerus de Eversberge*, de qui cette propriété est tenue en fief, etc., etc.

Willelmus a un cousin : *Nicholaus de Eversberghe* (Everbergh) (même acte).

— *Henricus dictus de Lovanio* scelle un accord entre le comte de Berg et le sire de Heinsberg, 1268 ; *Henr. de Lovanio, dominus de Harstallio* (Herstal), 1273 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un lion. L. de la face : *✠ Sigillum Henrici de Lovanio dni de Heirstalia*. L. du contre-scel : *✠ S Hrici de Lovanio dni de Harstalia* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 32, et *Afflighem*).

— *Jehans de Lovaing, sires de Harstal*, 1309 (n. st.) : un lion couronné. L. : *... Ihis de Lovanio dni de Harst* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1192).

— (Béatrice de), dame de Gaesbeek et de Herstal, 1335 : un lion couronné. L. : *✠ S Beatricis de Lovanio et de Luxembovrch (Cambre)*.

— (Béatrice de), damoiselle de Gaesbeek et de Montcornet, 1340 : dans le champ du sceau rond, dame debout, accostée de deux écus ; A, un lion couronné ; B, un burelé et un lion couronné brochant (à la queue simple) (**Luxembourg**). L. : *S Beatric' de Lovanio (Ninove)*.

D'après A. WALTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, p. 135, et BUTKENS, *Trophées*, p. 617, elle était fille de Jean (dit Tristan), et de Félicité de Luxembourg. Comp. J. VAN MALDERGHEM, *La bataille de Staveren*, p. 59.

— *Godefridus de Lovanio*, échevins de Malines, 1353, 61, 8, 9, 71, 3 : trois (2, 1) scies, posées en bande ; au franc-quartier brochant, chargé d'un chien braque assis (Malines).

— *Julianne de Luvaing, damme de Wavre et de Her-malle*, déclare avoir reçu, de ceux de *Court Saint Steveno* (Court-Saint-Etienne), 71 1/4 vieux écus, à compte sur 200, que la duchesse de Brabant lui avait assignés, 1357, 2 octobre : dans le champ du



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CII.

Fig. 1. Gérard von Engelsdorf (1), chevalier, seigneur de Gripekoven, vassal du comte de Looz (1338-39).

Fig. 2. Gerlac de Letsch de Mülheim, chevalier, vassal du duc de Brabant (1338).

Fig. 3. Jean, comte de Solms (1338).

Fig. 4. Henri de *Spaenhem* (Sponheim), chevalier, ayant combattu, pour le duc de Brabant, dans la guerre de Rolduc (1338).

(1) Dans les actes anciens, ce nom est généralement orthographié *Endelsdorp*. A la page 429 du T. I, nous avons dit que la forme actuelle en est probablement : Engelsdorf.

Cette hypothèse est dans le vrai.

- sceau, rond, petit module, dame debout, tenant deux écus : A, un lion et un filet brochant (**Wavre**); B, un lion. L. : ✠ *S Ieliane dam de Waue et de Hermale* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1429).
- Louvain, Loven, Loeven**, etc. *Eustacius de Lovanio*, échevin d'Aerschot, 1368 : dans le champ du sceau, une tête et col de bœuf, mouvant du cadre, à dextre. L. : ✠ *S' Evtaciy de Lova . . . sca . arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- Jean van *Lovene*, même qualité, 1384 : un cygne ; au chef denché de . . . et de . . . (Ibid.).
- Jean van *Lovene*, même qualité, 1387 : même écu, mais le cygne contourné. L. : ✠ *S' Iohs de Lovanio scab' ars* (Ibid.).
- *Gerardus*, . . . *abbas ecclesie sive monasterii vilaricensis* (Villers), *p[ate]r abbas monasterii sive ecclesie et Vallis ducis* (Val-Duc), *ordinis cisterciensis, leodiensis dyocesis*, 1435 : dans le champ du sceau, ogival, un saint prélat, sous un dais, accosté de deux anges, dans des niches ; dans le bas, tenus par un ange, deux écus : A, une fleur de lis ; B, une roue de moulin. L. : *Si ab-bati . villariensis* (!) (G., c. IV, N° 508).
- La chartre ne révèle pas le nom de famille de ce prélat. La *Gallia Christiana*, T. III, col. 590, l'appelle : *Gerardus de Lovanio*.
- Thierry van *Louwen*, échevin de Wezel (Gueldre), 1440 : un crampon, posé en fasce, en pointe, soutenant un trèfle (*Geld.*).
- Jean van der *Loven* tient, du château d'Alost, un fief à Erembodegem, au hameau de *ten Wulghen*, 1454 : trois hamaines, T. : un ange (?). L. :
. *Loeue* (fort endommagé) (Fiefs, N° 4890).
. *een leen, groot wesende vijftiene dachwant of daer omtrent, met zekere heerticheit, manscepen ende renten, metgaders alden vrijheden, sollempnitheden ende appartenancechien, . . . metgaders vice manscepen die ghehouden zijn van den vors. leene, . . . item omtrent veertich late, die eroe daer af houden.*
- Rogier van *Lovene* (fils de Jean), mari de Catherine van *Eekene* (fille de Daniel), qui tient, du damoiseau Guillaume van Claerhout, du chef de sa seigneurie de Pitthem, un fief à *Heedeghem* (Eeghem), 1514 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant (Ibid., N° 10766).
- Daniel van der *Loovene*, fils de Jean, tient, du perron d'Alost, ledit fief à Erembodegem, 1514 : trois hamaines, S. dextre : un griffon (très endommagé) (Ibid., N° 4708).
Dans cet acte, le hameau est appelé : *ter Wilghen*.
- Daniel van der *Loeven*, fils de Jean, tient, dudit perron, ledit fief à Erembodegem, 1515 : même écu. S. dextre : un griffon. L. : *Daneel van der Loeuen* (Ibid., N° 4905).
- Louvain, Loven, Loeven**, etc. Gaspard van *Lo[e]vne*, échevin de Malines, 1540, 1, 3 : trois pals ; au chef chargé d'un besant, ou tourteau (Malines).
- Jean van *Loevne*, même qualité, 1591, 3, 1606, 22, 25, 34 : trois pals ; au chef chargé d'une merlette. C. : une aigle issante. L. : *Sig sca Ioannis van Loven* (Ibid.).
- Jean van *Loevne*, même qualité, 1640 : même écu (avec la merlette), brisé en chef à dextre d'une fleur de lis, au pied coupé. Même C. (Ibid.) (voir **Bréda, Hollant, Volckerich, Wittem**).
- LOUVENGHIEM** (*Jehans de*), homme du comte de Flandre et marquis de Namur, 1294 (n. st.) : trois molettes, à six rais. L. : ✠ *S' Lovenge . . .* (Namur, N° 259) (voir **Lovendeghem**).
- Louvignies. Colars a Lovignis**, homme du comte de Namur, 1354 : une ancre de maçonnerie, accompagnée de trois (2, 1) faucilles, les deux supérieures adossées. L. : . . *Colar . . a Lovigni* (Namur, N° 784).
- Thomas aux *Lovignis*, même qualité, 1389 : d'hermine à trois faucilles ; au franc-quartier brochant chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Tomas . a Lovinis* (Namur, N° 1211).
- *Pierars aux Lovignis*, même qualité, 1389 : trois faucilles ; écusson en cœur à l'ancre de maçonnerie. L. : . . . *ierart a Louigni*. (Ibid.).
- *Jehans, fils Thiri aux Lovignis*, même qualité, 1397 : un fer de moulin, accompagné de trois faucilles. L. : *S Jehan . . Lovignis* (Ibid., N° 1267).
- *Pirar aux Lovignis*, même qualité, 1397 : trois faucilles ; écusson en cœur fruste. L. : . . *P a Lovignis* (Ibid.).
- *Jehan, fil Colart aus Louvengnis*, un des « plus prochains amis de Agnez, fille legitime de Robert de Heymtinez, escuier, jadis », 1399 : trois faucilles ; écusson en cœur à la bande, chargée d'une ancre de maçonnerie, posée dans le sens de la bande. L. : *S Iohan avz Lovignis* (Ibid., 1292).
- *Pirart, fils Thomas aus Lovignis*, homme du comte de Namur, 1405 : même écu que Thomas, 1389, mais deux faucilles en pointe et brisé entre celles-ci d'une étoile ; le franc-quartier diapré (Ibid., N° 1320) (Pl. 13, fig. 337).
- *Thomas aus (aux) Louvignis*, échevin de Namur, 1429 : de vair à trois faucilles ; au franc-quartier brochant, chargé de trois besants, ou tourteaux. C. : un bonnet pointu de vair, terminé en volet. L. : *Sigill mas* (Ibid., N° 1370).

Louvigny (Jacques de), écuyer, franc homme du comte de Boulogne, 1393 : un loup passant et un lion naissant, rangés en pal, accompagnés en chef à senestre d'une étoile à cinq rais (Chartes des ducs de Brabant).

LOUVROILLES (*Jehan de*) (et *Louvroil*), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, sur la vie de sire *Jehan* et *Jaquemin* (alias : *Jakemin*), ses enfants, 1473 : un fer à cheval. L. : *Seel Jehan de Louvroille* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685).

— (*Jacquemart de*), « receveur du testament » de feu Ysabiau Desruelle, reçoit des rentes viagères, sur ledit domaine, pour les sœurs Marie, Catherine et Pasq le Mesureur, 1483 : un fer à cheval. L. : *S lake Lou . . . ile* (Ibid., l. 1688).

LOUWENBERG, voir **Löwenberg**.

Lovati, voir **Lannoy**.

LOVENBERG (-BERCK), voir **Calcum, Löwenberg**.

Lovendeghem. Roland van *Lovendighen*, homme de fief du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : un chevron, chargé de trois coquilles. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. S. : deux léopards lionnés. Le sceau porte : *van Lovendeghem* (Fiefs, N° 2672) (voir **Louvenghiem**).

Le seigneur de LOVENDEGHEM : de sable, au chevron d'argent, surchargé de trois coquilles de gueulle, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'ancienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Lövenich. Guillaume van *Lovenich* reçoit, du Brabant, un acompte de 20 vieux écus, sur 56, à lui dus (du chef de la guerre contre le comte de Flandre), 1357, le 23 septembre; *Brune* et *Gossuin* van *Lovenich*, Guillaume et Pierre van *Lovenich*, *Godefroid* van *Nivenem* (Nièvenheim) et *Meynaert*, son frère, reçoivent, du Brabant, un acompte de 110 vieux écus, sur 330, pour lesquels ils ont trois obligations, de 110, chacune, 1357, le 23 septembre : un fascé de six pièces, au lambel à cinq pendants, brochant sur les deux premières. L. : *S' Gvaelmi de Leveniche* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1404, 1405).

La seconde de ces deux quittances n'a été scellée que par *Brune* et Guillaume van *Lövenich*. Le sceau de *Brune* est tombé.

Lovenjoul. Les échevins de *Lovengoel*, 1420 : dans le champ du sceau, un senestochère, aux riches parements, tenant une crosse épiscopale. L. : *S' scabinorum de Lovejol* (M. Rouffart).

Loverich. Renier van *Loveric*, receveur de Heinsberg, 1343 : trois pals et une fasce frettée, brochant. L. : *S' R i de Lovke* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

Loverich (Francon van) scelle pour Jean van *Oyrsvelt*, qui reçoit une rente par le drossard de Fauquemont, 1337 : même écu (Ibid.).

Loverix (Jean-Arnoold), curé de la ville de Sittard, délivre des extraits des registres aux baptêmes de sa paroisse, 1774, 9 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et de trois (2, 1) feuilles de tilleul, les tiges en haut, en pointe. L'écu dans un cartouche. C. : une merlette (cachet, sans L., en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 342, 339, A. G. B.).

Lowaiige. *Walterus de Luide*, miles, 1263 : plain (diapré); au chef plain. L. : *. . . il . . . Walteri militis de Lve . . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 3).

LOWAR (Arnoold de), écuyer, bailli du comté de Gammerrages, *commis et estably* par monseigneur le prince de *Steenhuse*, comte de Gammerrages, 1632 : une fasce de trois fusées. C. fruste (Ordange).

Löwe, voir **Leeuw**.

Löwenberg (-burg). Jean, seigneur de *Leuenberg*, 1268 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel à cinq pendants. L. : *Sigillum Iohannis de Leuenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 52).

— *Nobilis vir Fredericus, dominus de Lovenberg*, moyennant une certaine somme reçue de la ville de Cologne, résigne une rente de 20 marcs de Cologne et déclare tenir en fief, de cette ville, *curtim nostram sitam in villa Putzdorp* (Pützdorf), *quod est allodium nostrum*, 1273 (sans autre date) : un lion et un semé de billettes. L. : *S' Frederici nobil' viri d' Lovenberg* (Ville de Cologne, N° 401).

— *Henricus, dominus de Leuenberg*, et sa femme, Agnès, vendent à Adolphe, comte de Berg, moyennant 160 marcs de deniers de Brabant, *dominium nostrum et jurisdictionem quod habemus apud Aldenrode* (Altenrath), 1314 ; Henri : un échiqueté et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois tours (?). L. : *S' Henrici domini de Leuengby militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 202).

— Agnès, susnommée, 1311, 33, 6, 8 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un faucon sur la main gauche, accostée de deux écus : A, deux fascas, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle (**Cuijk**) ; B, un échiqueté et un lambel à cinq pendants, brochant. L. : *S' Agnes vxor (!) Henrici de Leuenerch militis* (Ibid., N°s 202, 364, 409, 410).

— *Harperus dictus Mule de Lovinberg* inféode à Godefroid, seigneur de Heinsberg, *dimidium mansum, scilicet triginta jurnales terre arabilis mei allodii, siti in Bastwiltre*, 1324 : un lion (fruste).

L. : ✠ *S Herperi de Loevenbge* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 293).

Bastwiltre = *Bäsweiler*.

Löwenberg (-burg), Henri, seigneur de *Leu-berg*, et Jean de L., frères, chevaliers, parents (*neven*) de Godefroid, sire de Heinsberg, 1325; Henri : un échiqueté et un lambel à quatre pendants, brochant. C. : un écran semi-circulaire, de l'écu, garni de six plumes de paon. L. : *S Henrici dn de Leuwer* . . . (Ibid., N° 307).

— Jean, susnommée, 1325 : même écu, lambel à cinq pendants. L. : . . . *hannis de . . cenberg* . . . (!) (Ibid.).

— Henri, seigneur de *Leuwerberg*, promet d'aider son parent, Godefroid, seigneur de Heinsberg, dans la défense de sa terre, 1330; scelle en 1331; il inféode, avec sa dite femme, Agnès, à Guillaume, comte de Juliers, certaines juridictions, 1333 (le sceau de Henri est tombé); Henri : type équestre; le bouclier et la housse, à un échiqueté et au lambel à quatre pendants, brochant. C. : comme en 1325. Contre-scel : le sceau de 1325 (Ibid., Nos 344, 352, 364, 384).

Henri fait sceller l'acte de 1330 par *Dollendorp, Merhein* et *Echerscheyt*, qu'il dit : *nostrī fratres et amici dilecti* (voir ceux-ci).

— *Henricus de Leuwerberg, miles, marscalcus Westphalie*, assigne au duc de Brabant 50 livres de petits tournois noirs sur ses alleux, *apud villam Lip* (Lippe), 1337 : un échiqueté, au lambel à cinq pendants; au franc-quartier brochant, chargé de quatre burelles. L'écu accosté de deux dragons ailés rampants. L. : *i d' Le . . . ber milit* . . . (Chartes des ducs de Brabant, N° 373).

— Henri, seigneur de *Leuwerberg (Louenberg)*, et sa femme, Agnès, cèdent à Thierry, comte de Looz, la seigneurie de Küdinghoven, avec les villages qu'elle comprend, etc., et leur château de Honnef, sous réserve d'usufruit, 1338 : type équestre; le bouclier, la cotte d'armes, l'ailette et la housse, à un échiqueté et au lambel à quatre pendants, brochant. C. et ornement du chanfrein : cinq plumes de paon. L. : *S Henrici de Hemsberch nob . . . dni de Leuwer* . . . (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 409, 410).

— *Henricus de Leuwerberg, miles*, devient vassal de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1341 : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S Henrici one* (pour *dni*?) de *Leuwerbergh (Luxembourg, c. II, l. VIII, N° 27)*.

— Harper van *Loeuenberg*, seigneur d'*Alstorp* (Alsdorf), 1360; Harper, seigneur d'*Aelstorp*, 1370, reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc : un lion et un semé de billettes (Chartes des ducs de Brabant).

— Agnès van *Leuwerberg*, dame de *Dollendorp* (=dorf), reçoit une rente sur *Leuwerberg*, 1375 : parti;

au 1^{er}, deux fascés bretessées et contre-bretessées; au 2^d, un échiqueté et un lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S Domine . . . a de . . . f. l' t* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 917).

Löwenberg (-burg), La même, 1376 : un échiqueté et un lambel à quatre pendants, brochant. L. : *S ollendo* . . . (Ibid., N° 917).

— *Hilger van Louwenberg*, seigneur d'*Aylsdorp*, reçoit, du Brabant, une rente sur Maestricht, 1388 : même écu que Harper (1360, 70). C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque en arrêt, posé devant un plumail. L. : *S Hilger van Aylsdorp ritter* (Chartes des ducs de Brabant).

Do ninus Hilgerus, miles, filius quondam Herper Muloen de Aelstorp, héritier de son dit père, relève, du Brabant, cinq fiefs (compte Saint-Jean-B. 1388-89; C. C. B., N° 13144, f° 241 v°).

— Pierre van *Louwenberch*, échevin d'Aix-la-Chapelle, reçoit, du Brabant, des acomptes sur 3896 1/2 florins du Rhin, dus à lui-même, à Henri de *Leeuwe*, et à Gérard Steegreep, bourgeois de ladite ville (guerre de Gueldre?), 1396, 7, 8; P. van *Louwenberch*, maieur d'Aix-la-Chapelle, 1402; 1396, 8 : un bouc, chargé d'un écusson au maillet penché (gravé en creux). L. : *S Peter van Loneberch*; 1397, 1402 : un bouc, l'épaule chargée d'un maillet penché (sans écusson). Cq. couronné. C. : un bouc issant. L. : *S Petri de Louwenberch scabini aqvensis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Dollendorf, Eggerscheidt, Heinsberg, Hemberg, Honnef, Looz, Merheim, Mule, Steen**).

Löwenstein, *Johan Leuwesteyn*, bourgeois de Cologne, 1318 : un château, ou porte, crénelé, à trois tourelles crénelées. L. : *Sigillum Iohan Leuwesteyn* (Dusseldorf, *Schrein Gereon*, l. 12).

Lowet, voir **Proost**.

Lowy (Johan), échevin du chapitre de Saint-Paul, à Liège, dans sa cour d'Avennes, 1474 : une fasce, accompagnée en pointe d'une force renversée (C. C. B., N° 108).

Lowijchs, voir **Loewics**.

Lu (Godevaerd de), échevin de Tervueren, 1363, 6 : deux fourches, à deux dents, passées en sautoir, accompagnées au point du chef d'une rose. L. : . . . *odevert de Lu* (Abb. de S^{te}-Gertrude, à Louvain).

— (*Theodericus dictus*), échevin de Bois-le-Duc, 1406 : trois fers de moulin, accompagnés en cœur d'une croissette (fleur de lis?) (Helmond).

— *Theodericus die Lu*, même qualité, 1427, 37, 49 : trois fers de moulin; écusson en cœur fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 6 et 8; Malines) (voir **Leeuw, Scollen**).

Lubbeek (Les échevins de), 1366, 93, 1409, 26 : un lion. L., 1409, 26 : ✠ S' scabinor' de Libbeke (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et M. Rouffart).

Lubler (Gaspard), *utriusque juris doctor*, échevin de Cologne, 1627 : parti de . . . et de . . . , à deux épées, les pointes en haut, passées en sautoir, brochantes. C. : un homme barbu, issant, brandissant une épée. L. : *Caspar Lvbler d' scab*. Contre-scel (cachet) : mêmes écu et C., le C. accosté des lettres C (= *Caspar*) — L D (Dusseldorf, Testaments de Cologne, N° 379).

Lüderitz (Jeanne-Antoinette von), abbesse de l'abbaye de Niederprüm, archevêché de Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ladite abbaye, sis aux Pays-Bas autrichiens, à savoir la seigneurie de Hartelstein, 1787 : de gueules au senestrochère, armé, l'épaule mouvant du flanc senestre, la main tenant une étoile, placée du chef à dextre. C. : deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Le tout posé sur une crosse en pal (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46661).

L'abbesse déclare se servir de son propre sceau (*und habe selber mein Insteigel bey gedruckt*). Les Lüderitz portent, toutefois : d'argent à une ancre renversée de gueules, posée en bande.

Lüdinghausen, *Hermannus, miles de Porzlar*, vendant des terres à Lüdinghausen, se sert du sceau de *dominus Hermannus de Ludinchusen*, 1273 : type scutiforme : un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant (Dusseldorf, *Werden*, N° 52).

Les actes que nous avons rencontrés donnent, tous, l'orthographe : *Ludinchusen*. Sur les sceaux de cette famille, décrits ici, le fascé est, toujours, de six pièces.

— (*Hermannus, miles, senior, de*), et ses fils, Hermann, chevalier, et Bernard, donnent une charte en faveur de l'abbaye de Werden, 1319 : type scutiforme ; même écu. L. : *vm Hermann de Luding . sen* (Ibid., N° 74).

— *Hermannus, miles, junior, de Ludinchusen*, surnommé, 1319 : sceau rond ; même écu. L. : ✠ S *Hermann iunioris militis de Ludinchusen* (Ibid.).

— (*Elizabet, domina de*), et *Hermannus, eius natus*, vendent des hommes à l'abbé de Werden, 1339 ; la mère : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant deux écus : A, un fascé et un lion, à la queue fourchée, brochante ; B, un léopard lionné. L. : *bet domine de Lvdin* (Ibid.).

— *Hermannus*, ci-dessus, 1339 : un fascé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant. L. : . . *ermann de Lvdinhvs* (Ibid.).

— (Hermann van), chevalier, tient, de l'abbé de Werden, son château de *Ludinchusen*, *wybelde, ghe-*

richte, munte, wessele, marked, joeden unde gruyt, 1365 : même écu, la queue simple. L. : ✠ S' *Hermann de Lvd . . . vsen* (Ibid., N° 111).

Lüdinghausen (*Ludolfus van*) scelle l'acte de son dit frère Hermann, 1363 : un fascé et un lion brochant. L. : ✠ S' *Lvdolfi de Lvdinchusen* (Ibid.).

Le lion est non couronné.

— (Herman van), chevalier, promet fidélité à l'abbé de Werden, 1383 : même écu, la queue fourchée. L. : ✠ S' *Hermann de Lvdinchusen milit* (Ibid.) (voir **Batenhorst**, **Büren**, **Schlie**, **Wolf**).

GELRE donne ainsi l'écu de *Her Herman van Ludinchusen*, homme de l'évêque de Munster : fascé de gueules et d'argent, au lion d'azur, à la queue fourchée, couronné d'or, brochant.

Luedincx (Guillaume), échevin de Bois-le-Duc, 1477 : trois moutons à piloter, accompagnés au point du chef d'une quartefeuille (Malines).

Luenijs, voir **Loenijs**.

LUESDONCK, ou **LUESVONCK** (?) (*Melis Gerits zoon van der*), échevin de Heusden (Brabant septentrional), 1515 : trois tierces ; au chef chargé d'une rose, accostée de deux fers de moulin (Mal.).

LUGENE (*Gerardus de*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : une fasce entre deux burelles ; au franc-quartier fruste (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}) (comp. les armes de **LUCKE**).

Lugene est appelé, de nos jours, Luchem.

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « écu fascé, cantonné d'un petit écu ».

— (*Godeschalvus de*), même qualité, 1315 : un fascé de six pièces, la 1^{re} chargée à dextre d'une merlette (Ibid.).

Le même *Cartulaire* blasonne : « écu à trois fascées ».

— *Johannes de Lughene, locum villici et advocati habens*, scelle un acte des échevins d'Aix-la-Chapelle, 1343 ; *Johannes dictus de Lughen, iudex*, 1351 : un fascé ; au franc-quartier chargé de quatre pals. L. : . . . *han Lughen* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 37).

LUGGHEVOERDE (et *Lughevoerde*) (Guillaume de), *fermier de la clergie de la vierscare du Franc* (de Bruges), 1412, 3, 22 : trois maillets (non penchés). L. : *S Willem van Lugghevoerde* (C. C. B., *Aequits de Lille*, 1. 40, 41).

Luijcx, dit **Coels** (Corneille), tient, du château d'Alost, la *gruyt illec*, 1515 : une marque de marchand. L. : *lis Luijcx al Coels* (Fiefs, N° 4721) (Fig. XLV).

D'après cet acte, la *gruyt* consiste en une redevance de 1/2 gros de Flandre sur chaque brassin de bière et de la même somme sur la bière importée, redevance qui est due par toute personne qui reçoit une partie de chaque envoi. Comp. *ad vocem Alistoc*.

Luijcx, dit Coels. Gisbert *Luijcx*, dit *Cools*, tient ladite *gruijt*; il scelle du sceau de son père, Jean, 1531 : une marque de marchand (Ibid.) (Fig. XLVI).

LUINEN. Arnould van *Luenen*, échevin de Ravestein, 1397 : deux fasces et un pal engrélé, brochant. L. : *S' Arnt van Lvinen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Luysche van GAILCHAVEN (Jean), un des parents et amis de *Kirsillis vanme Raitgen*, etc. (voir **Hoemen**). 1450 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets (Dusseldorf, *Hauptgericht Jülich*, 18).

LUYNRICKE (Lürken?) (Arnould van) reçoit, du duc de Juliers, pour Jean *Schuyrman* (Schürmann) 800 *scaer gulden*, du chef des pertes que celui-ci et ses amis, compagnons et varlets avaient subies à Basweiler, 1371 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à dextre d'une étoile. L. : . . . *Arnoldi* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 865).

Luyten (Pierre), 2^e moitié du xv^e siècle : d'argent (?) à trois croissants, sommés, chacun, d'une tête et col d'aigle, et à trois lettres L, 1 au point du chef, les 2 autres aux cantons inférieurs. C. : une tête et col d'aigle. Cri : *Niet lui* (anagramme de *Luijten*).

Ce personnage aurait fait partie de la garde de Marie-Thérèse. Le blason se trouve sur un cachet-breloque en acier (en possession de M. Frans Luijten), à double face, portant sur le bord : *Jo. Anton Wideman f. in Wienn 1755*. La 2^e face montre, sur un écu rocaille, couronné, le monogramme P. L.

— (Arnould), prêtre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une chapellenie qu'il possède, à *Nedercruchten*, seigneurie de *Cruchten* (Kruchten), évêché de Ruremonde, province de Gueldre, 1787, le 26 mars : dans le champ du sceau, un cœur, sommé, au milieu, d'un 4, la traverse terminée en croisette recroisetée, et de deux roses, tigées et feuillées, une de chaque côté; ledit cœur ainsi armorié : une pointe ployée, touchant au bord supérieur du cœur (chapé-ployé), chargée d'une étoile et accostée d'un canard, nageant sur un ruisseau (fascé ondée), à dextre, et d'une rose à senestre (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46592).

Luijthen (Jean van den), homme servant de damoiselle Quintine Alaerts, qui, héritière du damoiseau François, son frère, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Oostwinkel, 1606 : deux bandes abaissées, accompagnées à senestre d'un lion. C. : un lion issant. L. : *S Joannis va* Contrescel : écu aux mêmes armes (cachet, sans L.) (Fiefs, N° 3251).

LUCHTMAR (Thierry van), écuyer, homme du

DE RAADT, t. II

comte de Berg, 1368 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) annelets. L. : ✠ *S' Dederici de Luchtmar* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820) (voir **LEUCHTMAR**).

Comp. le blason de Pierre van *Calcum* qui scelle le même acte.

Luck (Pierre), échevin de Caprijcke, 1534 : trois étoiles. L. : *S . . . ter Lec* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

LUCKE (*Rigaldus de*), échevin de Saint-Trond, vassal du château de Duras, 1367 : une fasce entre deux burelles. Le sceau porte : *de Luckei* (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}) (comp. les armes de **Gerardus de Lugene**).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne : « une fasce bordée ».

Lucq (Ursmer), ancien juré, demeurant sur la *grand rue*, à Binche, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à un bénéfice, dans la paroisse de Notre-Dame, à Binche, bénéfice dont il est le collateur, 1787, le 19 avril : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois . . . (fermeaux ronds?). C. : un buste imberbe (cachet, sans L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46628).

Lülsdorf. Louis, voué de *Lulstorp*, chevalier, reçoit une rente du comte de Berg, 1365 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : . . . *Lodovici (!) militis advocati d* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 781) (voir **Wildenberg**).

GELRE donne à *Lulstorp* : d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules.

— Guillaume van *Lulstorp*, chevalier, et Louis van *Lulstorp*, écuyer, renoncent à certaines prétentions, envers le chapitre de Notre-Dame, à Dusseldorf, 1410; tous deux : une fasce bretessée et contre-bretessée. Guillaume : sans cq., ni C. L. : ✠ *S' Wilhelmi vogt* . . . *Luls* C. de Louis : un chien braque, assis sur un chapeau de tournoi. L. : *S Lodewich va Lulstorp* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 111).

Lummen. *Alidis, domina de Upey* (Oupeye), veuve de Lambert, seigneur de ce lieu, reçoit, du Brabant, par le receveur de Dalhem, une pension de 40 réaux d'or, 1376 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, accostée de deux écus : A, six (3, 2, 1) fleurs de lis; B, un lion. L. : *S Alis de Lemayn dame doupey* (Chartes des ducs de Brabant).

Elle était fille de « noble Baron, et frank gentils Mons. Ernut avoué de Hasbaing (Hesbaya), & Saingnor de Lumaing, quy estoit de gentil sang de Lemborch, de Dyest, & Doudenarde (Audenarde), & portoit de gueules a on lyon d'argent a coüe forchuce, & erioit Lemborch (HEMERICOURT, éd. SALBRAY, p. 67).

Le seigneur de LUMMEN : de gueulle, au lyon d'argent, la queue mys en sautoir, coroné, lampassé et armé, tout d'or, et erye : *Lymbourg!* (CORN. GAILLIARD,

L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres (voir **MARQUE**).

Lummen (Les échevins du pays de), *in der bank van buijten*, 1447, 51, 1524 : une fasce échiquetée à trois tires, sommée d'un lion issant. Cq. couronné, le cercle de la couronne chargé d'une fasce échiquetée de l'écu. C. : deux cornes de bœuf (**Mark**). L. : . . . *abinorum de Lvm . . ne* (Diest, l. *Lummen*).

Les actes de 1447 et 51 citent : « *Joncher Joncher Johan van der Marke, heer van Lummen* ».

Lunden (J.-A.), premier marguillier (*opperkerck-meester*) de l'église Saint-Jacques, à Anvers, et, en cette qualité, collateur d'une fondation instituée en cette église, 1787, le 4 avril : tranché d'argent sur gueules, au chicot, posé en bande, brochante, fleuri de trois roses, 1 à senestre, 2 à dextre. C. : cinq plumes d'autruche (L'écu ovale; cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46341).

— (Arnould), chanoine de l'église Saint-Jacques, à Anvers, et collateur d'une fondation en cette église, 1787, le 11 avril : mêmes écu et C. (cachet, en cire rouge, sans L.) (Ibid.).

Ils remettent au gouvernement autrichien les états des biens afférents à ces fondations.

La famille Lunden, dont une branche obtint, en 1871, concession du titre de baron, transmissible aux descendants des deux sexes, appartient à la noblesse officielle de la Belgique.

Des deux branches qui y ont été incorporées, l'aînée porte les roses de l'un en l'autre, boutonnées d'or, feuillée de sinople à senestre et feuillée d'or à dextre; les plumes d'autruche : d'argent et de gueules;

la cadette : les roses toutes trois feuillées de sinople. S. : deux léopards lionnés d'or.

Lünen (La ville de) (**Mark**), 1417 : dans le champ du sceau, un lion. L. : ✠ *S' civitatis Lünen* (Düsseldorf, *Clèves-Mark*, N° 746).

LUNENBERG, voir **LOMARE**.

Lupaert (Paul), fils de Henri, tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1549 : trois (2, 1) roses et une scie (?), posée en fasce, en cœur. L. : . . . *Pavvels Lupa . . .* (Fiefs, N° 4316).

... en een groot een bunder ... gheheeten Leemans bloc, dairoff deen helft toebehoort Adriane Lupaert, mijnen broeder, ... mij verstorven van wijlen Hendric Lupaert, mijnen vader ...

— (Jean), feudataire dudit château, scelle pour d'autres, 1549 : trois roses. L. : *S M Iā Lupaert* (Ibid., N° 4304, 9, 11, 14).

La légende doit se lire : *Seget meester Jan Lupaert*.

— (Jean), scelle un acte de Jean de Keijsere (fils de Lancelot), vassal de Liévin van Hoorenbeke, fils d'Antoine, à Opwijk, 1554 : trois roses. L. : *S Ian Lupaert* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Lupichine (*Franchois*), *nes de Florenche et demorans en le vile de Saint Amant en Pevle* (Pevèle),

1296 : type ovoïde ; un loup passant. L. : . . *Francisci Joh . . Lypecin . .* (Chartes des comtes de Flandre).

Luppe (et **Luppi**) (*Ras*), *allowyer* de l'empereur, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1528 : une rose en cœur, accompagnée de six coquilles, 3 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe. L. : . . *ac . Lup . .* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176, 3177).

LUS (*Richier de*) jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, reçoit, à Arlon, une indemnité de 230 francs de France, 1378 (n. st.) : une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Richier de Luss* (Chartes des ducs de Brabant).

Luzy. *Regnadins de Lusey*, écuyer, jadis prisonnier à Basweiler, où il avait accompagné sire *Ellars de Villers*, chevalier, reçoit du duc de Brabant, sur une indemnité de 250 francs de France, un acompte de 50 francs de France, 1373, le 21 août : une divise, surmontée de trois annelets. L. : . . *Regnau-din de Lusey* (Ibid., N° 2478).

... en la bataille qui se fit encont[re] le duc de Juliers . . . Il déclare avoir reçu ce paiement par les lombards de la Fertite.

— Guillaume de *Lusey*, écuyer, prisonnier *illegitimus*, sous le comte de Saint-Pol, reçoit des indemnités (par le prévôt d'Ivoix), 1374, 5 : plain ; au chef chargé de trois annelets ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. L. : *S' Wilame . . . v . . .* (Ibid.) (Pl. 13, fig. 358).

— *Richards de Lusey*, écuyer : « *je suisse presens avec messire Pierre de Monceells, chevalier, quant moss li duc de Lucembourg et de Brabant fut prins par le duc de Juleir et ces complices, assavoir est que la perde de mon harnoix que je perdis ou servise mon dit signour le duc, s'élève au chiffre de 30 florins francs, dont il a été indemnisé par ledit Pierre ; déclare, en conséquence, le duc indemne, 1377 : un arbre, mouvant de la pointe ; au franc-canton senestre chargé d'une étoile. L. : . . *Richa d' Lusey* (Ibid.).*

LUSTAT (Henri *von*), chevalier, le jeune, transporte au margrave de Juliers, *zucene morgen guter wingarten an dem Nuwen berg in Wilre marg und anderwarbe anderhalben morgen auch wingarte, gelegen ame Steynbühel in der marg van Heynfelt* (Heinefeld), 1341 : une boucle (?), posée en bande. L. : ✠ *S' Heir' d Lvstat* (Düsseldorf, *Jul.-Berg*, N° 446) (Pl. 13, fig. 359).

Ce meuble, qui peut aussi représenter une ancre de maçonnerie, affecte la forme d'une grosse tige, raccourcie, garnie, aux deux extrémités, de deux bras repliés, adossés.

Lutgaerdis (Guillaume), fils de Guillaume, non cité

dans l'acte, qualifié, sur la queue de parchemin qui porte son sceau : *Rentemeijster van Vrieslant*, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : de ... à trois fascas de vair; au franc-quartier chargé de deux clefs, passées en sautoir, les panneaux en haut. L. : *S' Wilhel^m f^r Wilh^m Lvtgaerdis (Hollande)*.

Luthyer (*Sylunan*), de la compagnie de Peruche de Florence (voir **Bernard**), 1313; deux petits sceaux, en cire rouge : A, dans le champ du sceau, une poire, la tige en haut, feuillées de deux pièces (emblème parlant de ladite compagnie). L. : ... *Silunani Lotteri*; B, un écu à la croix nillée. L. : ✠ *S' Silunani Lotteri* (Chartes des comtes de Flandre).

LUTZINCK. *Conradus de Lutzinc, miles*, témoin de Jean, seigneur de *Saffenberg*, 1314 : un losangé; au chef chargé d'un lion issant du champ. L. : ✠ *S' Conradi de L.....* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 221).

— *Conrad Hoilch van Lutzinck*, scelle un acte, avec Thierry van Grensau (voir celui-ci), 1373 : neuf (5, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés); au chef plain. L. : ✠ *S' Conrait Hoilch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 887).

Luttekenhove (*Theodericus de*) scelle un acte de Wenemar de *Liethen*, 1348 : cinq (3, 2) roses. L. : *S' Theoderici de Vler.....* (Dusseldorf, *Werden*, N° 122).

LUTTELNOWE (*Henricus de*), *miles, ministerialis* de l'abbé de *Werden*, 1313 : type scuti-forme; une croix engrêlée. L. : *S' Henrici de L... elowe m.....s* (Ibid., N° 79).

— *Henricus Luttelnaeve* (sans de), *armiger*, de l'aveu d'Ida, sa femme, et de leurs héritiers, vend une serve à l'abbé de *Werden*, 1384 : même écu. L. : ✠ *S' H..... Lvt.....ve* (Ibid., N° 97^d).

Son frère, *Johannes Luttelnaeve*, figure parmi les témoins de cet acte.

LUWILRE, voir **LONTSWIJLDRE**.

Lux (C.), chanoine et vice-prévôt de Saint-Servais, directeur et syndic du couvent de la Vallée-de-Josaphat, autrement nommé le *Beijard*, à Maestricht, diocèse de Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce monastère, 1787, le 28 avril : une barre, chargée de trois étoiles à cinq rais. T. : un ange (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46662).

Luxembourg (Henri, comte de), scelle un acte de Thierry, sire de Heinsberg, 1275 : type équestre; bouclier cassé, la housse et l'écu du contre-scel à un burelé et au lion couronné, contourné (queue simple), brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 66) (voir **Ghistelles**, **Grancey**, **Louvain**, **Velde**, **Vlaminck**).

Luxembourg. *Walerans de Luxembourg, chevaliers, sires de Lyni*, 1283, 6 : type équestre; le bouclier et la housse à un burelé; au chef de ... et à un lion (à queue simple), brochant sur le tout. Ornement du chanfrein : un éventail. L. : *de Lvce.....eio*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigillum secreti mei* (Chartes des comtes de Flandre, Nos 380 et 404).

Il était seigneur de Ligny (voir A. WAUTERS, *Table des chartes et dipl., passim*). JACQUES BRUETEX, dans *Li tournois de Chauvenci* (1285), blasonne ainsi les armes de Waleran, fils de Henri II, le *Blondel* : *Dargent et dazur burele | A. i. chief dor fin esmere | A. i. vermeil lyon rampant* (brochant sur le tout). Cri : LIMBOURNE!

— (Henri, comte de), 1288 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un burelé et au lion, à la queue fourchée, brochant (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 90).

— (Béatrix, comtesse de), 1288 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant, sur la main gauche, un faucon, accostée de deux écus : A, un burelé et un lion à la queue fourchée, brochant; B, un bandé (Ibid., N° 84).

— (Gérard de), sire de Durbuy, donne un acte en faveur de l'abbaye de *Stavelot*, 1289 : type équestre (endommagé); le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à un burelé et au lion couronné brochant; un lambel à cinq pendant brochant sur le tout. C. : un éventail (Dusseldorf, *Stavelot*, N° 39).

— (Béatrice, comtesse de), 1291 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant sur la main gauche un faucon, accostée de deux écus : A, un burelé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant; B, un bandé. L. : ✠ *S' Beatricis comitisse Rvpensis*. Contre-scel : un écu : parti; au 1^{er}, un burelé et un lion couronné, à la queue fourchée, brochant; au 2^d, un bandé. L. : ✠ *Sigillo secreti mei* (Namur, N° 229).

— *Henris, cuens de Lucembourg et de la Roche et marchis derlons* (Arlon), 1293 : type équestre, de chasse, à dextre; le comte tenant, sur la main gauche, un oiseau de chasse, et accompagné de deux écus, l'un à dextre, au haut, l'autre à senestre, au milieu; A, un burelé et un lion (simple) brochant; B, un bandé. L. : ✠ *S' Henrici comitis Ivcebvrgis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 681).

— (La prévôté de), 1312, 21, 54 : dans le champ du sceau, rond, un burelé, au lion couronné (à la queue simple), accosté, au bas, de deux petits châteaux, le tout brochant. L. : ... *prepositore de Lv. bovr...* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

— (Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de), 1332 : type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse

et l'écu du contre-scel : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion couronné (queue simple), brochant. C. : un vol semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges. Ornement du chanfrein : un dragon. L. : *Iohannes dei gratia rex Boemie [ac] Lucemburgensis comes*. L'écu du contre-scel posé sur une aigle. L. : ✠ *Secret. m Ioh'is regis Boemie et comitis lucelbergem (Namur, Nos 535, 9)*.

D'après GELRE, le roi de Bohême porte : de gueules au lion d'argent, à la queue fourchée, armé, lampassé, et couronné d'or.

Luxembourg (Béatrice, reine de Bohême, comtesse de), scelle un acte de son fils, Wenceslas, duc de Luxembourg, 1351 : parti; au 1^{er} coupé; a, un lion couronné, à la queue fourchée; b, un burelé et un lion couronné, brochant; au 2^d, un semé de fleur de lis et un bâton brochant (**Bourbon**). L'écu suspendu à un arbre, devant lequel est couché un lévrier, regardant en haut, vers l'écu, et (l'écu) accosté de deux sirènes, la 1^{re} jouant de la harpe, la 2^{de} de la viole, toutes deux aux manteaux flottants, celui de la seconde semé de fleurs de lis et à la barre (!) brochante (Chartes des ducs de Brabant).

— Waleran de), sire de *Liny* et de *Bieurevoir*, reçoit une rente du duc de Brabant, 1354 (n. st.), 61, 62, 64, 65 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : un dragon ailé, issant d'une cuve. L. : ✠ *Sigillum secreti mei* (Ibid.).

Les actes de 1354 et 1361 ne le qualifient que seigneur de *Liny*.

En 1361, le duc lui rembourse le capital d'une rente.

— (Les échevins de la ville de), 1364 : un burelé et un lion couronné, brochant. L'écu entouré de quatre briquets (!) (Dusseldorf, *Col.*, N° 858 1/2).

(1) Appelés, plus tard, fusils de la Toison d'or.

— (Waleran de), comte de Ligny et de Saint-Pol, jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Saint-Pol; i. t. : 37600 moutons, 1374 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : une tête et col de cerf. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Wallere .. de Lucembourg co .. gny* (Chartes des ducs de Brabant).

Fils du comte Guy, qui fut tué à Bâsweller. GELRE donne au comte van *Sympol*, homme du roi de France : d'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, armé, lampassé et couronné d'or. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : une tête et col de dragon d'argent, lampassé de gueules, issant d'une cuve d'argent.

— (Henri de), prisonnier illec, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 400 moutons, 1374 : un château. L. : ✠ *S Hericus de Lvsenbrch* (!) (Ibid.).

— (Wenceslas de Bohême, duc de), de Lothier, Brabant, Limbourg, marquis du Saint-Empire, 1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion, à la queue fourchée; aux 2^e et 3^e, un burelé et un lion brochant (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}, et Chartes des ducs de Brabant).

Luxembourg. Béatrice de Bourbon, reine de Bohême, comtesse de Luxembourg, donne quittance à son fils, Wenceslas, duc de Luxembourg, etc., 1377 : dans un quadrilobe, un écu carré (pennon?), tiercé en pal; au 1^{er}, coupé; a, un lion, à la queue fourchée; b, un lion; au 2^e, un semé de fleurs de lis et au bâton brochant; au 3^e, un lion (**Grancey**). T. : deux sirènes (sans miroirs), aux manteaux flottants, celui de la 1^{re} au semé de fleurs de lis et au bâton en barre, brochant; celui de la 2^{de}, à deux lions. L'écu sommé d'un aigle regardant et accompagné en pointe d'un griffon. Ledit quadrilobe accosté de quatre lettres B, chacune enclose d'un cercle (Chartes des ducs de Brabant).

Béatrice était, alors, remariée à Eude, sire de Grancey (voir celui-ci).

— Jean van *Lucembourg*, prévôt de Louvain, 1385, 6 : deux flèches, passées en sautoir. L. : *S' ✠ Ioh' ppo lovanien's (= prepositi lovaniensis)* (Ibid.).

— Waleran de *Lucembourg*, comte de *Liny* et de Saint-Pol, seigneur de Fiennes et châtelain de Lille, reçoit une rente sur l'espie de Furnes, *a cause de un escange jadis fait entre feux mon's de Flandres et nostre oncle de Fiennes, dont Dieux ait les ames*, 1390 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : un dragon issant d'une cuve. S. : deux griffons accroupis. L. : *S Walera ..* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 221).

— Guillaume, bâtard de *Lucembourg* (etc.), reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 350 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 7 (n. st.), 8 : un burelé et un lion (simple) brochant, au bâton brochant sur le tout. Cq. couronné. C. : une tête et col de cerf de l'écu, mais sans le bâton. L. : *S' Gwilli basta'di de Lucemb'* (Chartes des ducs de Brabant).

— Le même, 1395, 7 : même écu, mais un filet, au lieu du bâton. Cq. couronné. C. : une tête et col de cerf burelé (!). L. : *S' Willi basta'di de Lucemb'* (Ibid.).

— Le même, 1396 : même écu, mais au bâton. Sans cq., ni C. L. : *S Willem de bastaert* (Ibid.).

— Jean, bâtard de *Lucembourg*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur une indemnité de 350 vieux écus (guerre de Gueldre), 1397, 8 : même écu, mais au filet. C. : une tête et col de cerf de l'écu, mais sans le filet. L. : *S' Ians basterts va Ltseleborh* (Ibid.).

— Le même, 1398 (autre sceau) : mêmes écu et C. L. : *S' Ians bastarts va Ltseleboch* (Ibid.).

Le continuateur de GELRE donne ainsi, sans nom, les armes d'un bâtard de Luxembourg : burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, et au filet de sable brochant. Le cq. couronné d'or. C. : une tête et col de cerf de l'écu, ramé d'or, terminé en volet (voir Prusse).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CIII.

Fig. 1. Arnould de Gavre. chevalier, seigneur de Gages,
vassal du comte de Hainaut (1339).

Fig. 2. Gauthier de Hallet, scelle pour Jean de Melen, écuyer,
combattant de la guerre de Cent ans (1339).

Fig. 3. Philippe von Ingelheim, chevalier, ayant combattu, pour le duc de Brabant,
dans la guerre de Rolduc (1339).

Fig. 4. Maitre Henri de Jodoigne [chanoine de Cambrai], vassal du comte de Hainaut (1340).

Luxembourg. Margherite de Lutsembourcq, dame de Werchin, épouse a monseigneur le senescal de Haynav . . . adpresent . . . hors du pays en la compagnie de mons[igneur] le conte de la Marche, déclare que, en vertu de l. p. de la comtesse Marguerite de Flandre (celle-ci traite ces époux de cousin et de cousine), son dit mari n'a pas eu à payer de droits du chef d'avoir vendu une rente à Guillaume de Halluin, chevalier, 1404 : parti ; au 1^{er}, un lion et un semé de billettes (**Werchin**) ; au 2^d, un lion couronné, à la queue fourchée. T. : un ange, émergeant derrière l'écu, et deux sirènes, portant l'écu des deux mains. L. : *S Margueri* ch (C. C. B., Aequits de Lille, l. 70, 71).

— (Jean de), seigneur de *Beaurevoir*, 1423 : un lion couronné, à la queue fourchée, au lambel brochant. Même C. S. : deux aigles. L. : *Lucenbovrg* (Ibid.).

Luxembourg (Pierre de), comte de *Conversan* (Conversano) et de Brienne, seigneur d'Enghien, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne, etc. : 1423 : un lion couronné, à la queue fourchée. C. : un dragon ailé, issant d'une cuve. S. : deux griffons accroupis, tenant, chacun, une bannière barlongue ; la 1^{re} aux armes de l'écu, le lion contourné, la 2^{de} d'**Enghien** (un peu fruste) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), comte de Ligny, de Saint-Pol, de *Conversant*, de Brienne, seigneur d'Enghien, de Fiennes, châtelain de Lille, 1431 : mêmes écu et C. que sur le sceau de 1423. S. : deux griffons, tenant chacun deux bannières ; le 1^{er} : *a*, d'**Enghien** ; *b*, de **Châtillon**, brisé d'un lambel à cinq pendants (**Saint-Pol**) ; le 2^d : *a*, un lion et un semé de billettes (**Brienne**) ; *b*, un lion (**Fiennes**? **Flandre**?) (M. Jean van Malderghem).

M

Maalstede. Jean van der *Maelstede*, chevalier, caution de sire Pierre van Borssele, envers sire Henri van der *Lecke*, 1278 : un sautoir et une fasce brochante (!). L'écu posé sur une aigle (endommagé) (*Zélande*).

Le sautoir est simple, non échancré.

— *Jan Willems zone van der Maelsteden* (voir **Poele**), 1292 : une fasce et un sautoir échancré brochant, accompagnés en chef d'une rose et en pointe d'une fleur de lis. L. : *S' Ioh'is Will'i de Maelstede* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Wolfart van der Maelsteden*, fils de sire Louis, scelle le contrat de mariage de Jean van Cats et de Marie van Borssele, fille de Florent, 1430 : d'hermine à la fasce et au sautoir (!) brochant. Cq. couronné. C. : une tête et col de bœuf, le col d'hermine. L. : *S' Wolfaert van d' Maelstede* (C. C. B., c. 465).

Voici, d'après GELRE, les armes des *van der Maelstede*, en Hollande : d'argent à la fasce d'azur et au sautoir de gueules, brochant.

Le seigneur de MAELSTEDE et du mystier : d'ermynes à la fesse d'azur, à deux cotyces recotysez, en forme de sautoir, sur le tout, de gueulle, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ma . . . llo, dictus de Gan . ino (de), voir **Fouloy**.

Maboge (Englebert-Joseph), de Nisramont, l'un des

collateurs de la fondation faite, en faveur des familles Maboge de Nisramont, au ban d'Ortho, prévôté de La Roche, et Deumer, de Sommerain, prévôté de Houffalize, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette fondation, 1787, le 19 juin : parti ; au 1^{er}, contre-parti ; A, un lion couronné ; B, coupé ; *a*, un croissant ; *b*, une croix recroisetée, alésée, surmontée de deux étoiles à cinq rais ; au 2^d, coupé ; *a*, trois glands ; *b*, une croix engrêlée, alésée. C. indistinct (cachet, en cire rouge, sans L.) (C. C. B., reg. 46387).

Le second collateur est Claude Deumer, prévôt de Houffalize, résidant à Sommerain, dont le fils, Baudouin-Joseph Deumer, étudiant en poésie, au collège de Luxembourg, est le *pourou actuel* de cette fondation. Celle-ci a été instituée — pour faire étudier un enfant des dites familles — par feu dame Dorothee de Nisramont, abbesse du couvent du Saint-Esprit, à Luxembourg, par son testament, opéré sous ses seing et cachet, audit couvent, avant la profession, le 9 novembre 1726.

Macet (Ottenin), *watergrave* du comté de Flandre, 1332 : un rencontre de bœuf et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre).

— (*Oddoc*), *filius Otteijns, stede houdere van den watergrave mijns heren van Vlaenderen*, 1352 : trois bandes et une bordure engrêlée ; au franc-quartier brochant, chargé d'une tête de bélier, posée de fasce. L. : *S' O ace (Afflighem)*.

— Jean *Machet*, bailli du pays d'Alost, 1365 : une